MÉMOIRES

DE

M. DE ***.

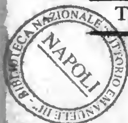
POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DU DIX-SEPTIEME SIECLE.

Publiés pour la premiere fois.

TOME PREMIER.







A AMSTERDAM,

Chez ARKSTÉE & MERKUS.

M. DCC. LX.





TABLE DES MATIERES

*Contenues dans le premier Volume des Mémoires de M. * * * pour servir à l'Histoire du xviie. Siècle.*

B

C

E

F

I

J

L

M

Naples

N

O

P

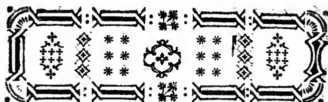
au

U

V

Y

Fin de la Table du premier Volume.



AVERTISSEMENT.

LE long règne de Louis XIV (1); ce règne si merveilleux, si plein, dont les commencemens réglèrent en quelque sorte les destins de l'Europe (2), & dont plus d'une époque célèbre lui a plusieurs fois fait changer de face, embrasse les événemens d'une période considérable, qui sera toujours regardée comme un des Ages de la Monarchie.

Aussi quoique Henri IV & Louis XIII ayent rempli glorieusement une partie du dix-septième Siècle, le nomme-t-on *le Siècle de Louis le*

(1) Il a duré plus de 72 ans.
(2) Le Traité de Munster en 1648.

Grand, comme le 8e. Siècle de Rome, eſt celui d'Auguſte. L'Hiſtoire de Louis XIV eſt liée à celle de tous les Souverains qui ont vécu dans toute la durée du temps que comprend ſon règne; elle appartient par conſéquent à tous les Pays de l'Europe. Il ne faut donc pas s'étonner du grand nombre de monumens Hiſtoriques & de Mémoires de toute eſpèce que nous avons ſur ce règne.

Ceux que nous donnons au Public ont tout ce qu'on peut deſirer dans les ouvrages de ce genre. Ils ſont d'un Auteur contemporain qui raconte ce qu'il a vû ou ſçu par lui-même, & les choſes dont il s'eſt fait inſtruire par les perſonnes qui étoient le plus à portée de les bien ſçavoir. Ces Mémoires ſont encore uniques par leur variété, par leur étendue, & par la multiplicité des faits qu'ils

renferment. Ils commencent à l'avénement de Louis XIV au Trône en 1643, & finissent en 1690; ce qui contient près d'un demi-siècle. Mais leur principal mérite est de faire connoître la plûpart des Cours étrangères, où l'on fit voyager l'Auteur, dans les plus beaux temps d'un règne qui avoit tant d'influence sur toutes.

On a imprimé ces Mémoires sur un Manuscrit qui a tous les caractéres d'un Original écrit de la main de l'Auteur. Mais quelques recherches qu'on ait faites, pour tâcher de découvrir quel est cet Auteur, on n'a que des conjectures à proposer. Le Manuscrit apartenoit à un vieux Docteur de Sorbonne qui l'avoit acheté à une vente de livres dont il ne se rappelloit plus exactement le temps ni le lieu, & qui est mort sans avoir pû donner sur cela aucunes lumières.

Au commencement du premier volume, l'Auteur dit expressément, que *son Pere avoit une charge assez considérable chez M. le Duc d'Orléans*, (Gaston, frere de Louis XIII). Il fit en 1643, de son propre mouvement, un voyage à Rome, où il avoit un Parent. Après qu'il fut de retour en France, il fut envoyé successivement : 1°. en Angleterre, pour résider auprès de Cromwel ; 2°. en Suede près de la Reine Christine, avec laquelle il fit deux fois le voyage d'Italie ; 3°. une seconde fois en Angleterre, & de-là à la Haye ; 4°. en Portugal auprès d'Alphonse VI ; 5°. en Pologne auprès du Roi Casimir ; & 6°. en Hongrie auprès du Comte de Tekely, Chef des Mécontens de ce Royaume, d'où il alla à Constantinople. Enfin il repassa encore en Angleterre, & revint en France avec le

Roi Jacques II. Voilà 47 ans de voyages qui l'avoient mis en état de voir & de ſuivre bien des événemens ; mais qui, à ſuppoſer que l'Auteur eût 20 ou 22 ans, lorſqu'il entra dans le Monde en 1643, l'ont conduit bien avant dans ſa carrière.

Il eſt donc queſtion de chercher, ſous le règne de Louis XIV, un homme employé par la Cour, auquel on puiſſe rapporter ces différentes miſſions. Si l'on avoit la liberté de fouiller dans le Dépôt des Dépêches Etrangères, conſervé au Louvre, on l'auroit bientôt découvert : au défaut de ce ſecours, il faut deviner. Or, pour ſe fixer à une époque qui puiſſe guider dans cette recherche, en s'attachant à celle de la Reine Chriſtine, comme avant & depuis ſon abdication il y avoit pluſieurs François auprès d'elle (ſans comp-

ter M. *Canut*, notre Ambaſſadeur ; & tous les Sçavans qu'elle avoit attirés), on trouve, entr'autres, un Marquis *de Marigny* dont on ignore l'emploi; une eſpèce de Réſident, nommé *Piques*; un Comte de *Buquoy* qui la ſuivit à Rome; un Comte *de Bregy*; un M. *d'Elbene* nom très-connu, qui eſt celui d'un Chambellan du Duc d'Orléans (Guy d'Elbene), & un M. *de Laſſeré*, Conſeiller & Secretaire ordinaire de la Maiſon du Duc d'Orléans (Gaſton). C'eſt parmi eux qu'il faut choiſir, ou chercher l'Auteur de ces Mémoires anonimes. Le Docteur, de qui on les tient, les croyoit du Comte de Bregy. Etoit-ce quelque tradition dont il eût gardé le ſouvenir, ou une ſimple conjecture? Nous n'en ſçavons rien : c'eſt ce que ſes infirmités continuelles, dans le temps de nos recherches, nous ont empêché d'éclaircir. Il vaut

donc mieux ne rien hazarder ſur un point de fait ſi obſcur, que de s'expoſer à être démenti.

Quel que puiſſe être cet Ecrivain, il eſt ſûr que c'étoit un homme inſtruit & même lettré. La forme qu'il a donnée à ces Mémoires, eſt juſtifiée par une circonſtance marquée dans une note de ſa main : *Qu'il les avoit compoſés pour l'inſtruction de ſes enfans.* Voici la marche qu'il a ſuivie.

Tome I. Les premiers événemens de la Régence en 1643, ſont rapportés par l'Auteur, comme témoin oculaire, juſqu'à ſon premier voyage d'Italie qui concourt avec l'affaire de Naples, où le Duc (Henri) de Guiſe, dont nous avons les Mémoires, joua un ſi grand rôle. Il vit le Conclave tenu après la mort du Pape Urbain VIII, & voulut s'attacher enſuite à la fortune du Duc de Guiſe. A cette

occaſion, l'Auteur remonte aux premiers troubles de Naples dont il décrit toute la ſuite, juſqu'à la diſgrace du Duc qui tomba près de Capoue entre les mains des Eſpagnols. Il l'avoit accompagné juſques-là ; mais ſon cheval ayant été tué, il trouva le moyen de gagner un buiſſon, où il attendit la nuit pour ſe ſauver. Notre Hiſtorien revient en France en 1647; il trouve la face de la Cour entièrement changée, & il rapporte les principaux événemens de ce tems-là juſqu'en 1649. Le Cardinal Mazarin l'envoye en Angleterre, ſans aucun caractère public, pour obſerver M. de Bordeaux Ambaſſadeur de France, & réſider près de Cromwel. C'eſt-là proprement que commencent les relations de l'Auteur ſur le plan d'inſtruction qu'il s'étoit propoſé. Après avoir donné une notice de l'Angleterre, il entre dans le détail des

Troubles qui finirent par la mort de Charles I, jusqu'au gouvernement de Cromwel dont il fait un portrait curieux, & à l'évasion de Charles II. Ce morceau d'Histoire va jusqu'en 1651, année où l'Auteur ayant terminé sa mission, revient à la Cour; & il reprend ici la suite des affaires de France jusqu'en 1655.

Tome II. L'Auteur en 1656, est envoyé en Suede par le Cardinal Mazarin, pour observer les dispositions des Suédois sous le Gouvernement de la Reine Christine. Il passe par Vienne, & fait le tableau de cette Cour. Ensuite sa Relation de Suede est modelée sur celle d'Angleterre. Il commence par la description du Royaume; puis il représente l'état de la Cour de Suede, jusqu'à l'abdication de Christine. Comme il accompagne cette

Princeſſe dans ſon voyage de Rome, il ne manque point à cette occaſion de peindre la Cour Eccléſiaſtique, telle qu'elle étoit à l'arrivée de Chriſtine. Cette Reine en 1657 paſſe en France, & l'Auteur ne la quitte point; il l'accompagne une ſeconde fois en Italie & revient encore en France avec elle. Le Cardinal Mazarin propoſe à l'Auteur de retourner en Angleterre; à la fin de 1658 il y fait un ſecond voyage. Son ſéjour, tant à Londres, qu'à la Haye, à la ſuite de Charles II, dure juſqu'en 1662; ce qui lui donne lieu de rapporter tous les événemens d'Angleterre, depuis le Protectorat de Richard Cromwel, fils de l'Uſurpateur, juſqu'au rétabliſſement de Charles II, dont il fait bien connoître & la perſonne & la Cour. Dans cet intervalle de temps, il a part aux né-

gociations qui se font pour l'achat de Dunkerque. De Londres on l'envoye en Portugal, pour contreminer un Ministre Anglois (le Comte de Sandwick) chargé de quelques Commissions contraires aux intérêts de la France, & pour tâcher de porter le Roi Alphonse VI à faire une ligue offensive & défensive avec son Maître. En rendant compte de son séjour à Lisbonne, il trace l'Histoire du Portugal & celle de la Révolution; puis, suivant toujours sa méthode, il peint le Gouvernement & la Cour. En 1668, les ordres du Roi le font passer en Pologne, pour observer les changemens qu'avoit produits dans ce Royaume la mort de Marie de Gonzagues, femme de Casimir. Après avoir décrit Dantzick, il ramasse tout ce qu'il y a d'intéressant à sçavoir sur la Pologne, & rap-

porte ensuite les événemens dont il y a été témoin jusqu'en 1672.

Tome III. En 1674, l'Auteur se disposoit à retourner en France, lorsqu'il reçut ordre de se rendre auprès du Comte de Tekeli, Chef des Mécontens de Hongrie. Il passe donc le mont Crapak & va remplir sa commission. Ici fidèle encore à son plan, il commence le récit de son passage en Transylvanie & de son long séjour en Hongrie par la description & l'histoire abrégée de ces deux Royaumes. Ce morceau comprend la Relation des Troubles & des Guerres de Hongrie, où le Turc prit tant de part, jusqu'en 1685. Tout y est détaillé, circonstancié ; & l'on y voit beaucoup de choses qui ne se trouvent point ailleurs. Le Comte de Tekely ayant été arrêté par le Pacha de Waradin, l'Auteur, à la

prière de la Comteſſe ſa femme, & avec l'agrément de la Cour, ſe tranſporte à Conſtantinople, pour ſolliciter la liberté du Comte. Ce voyage amene un tableau de cette grande Ville, une deſcription du Serrail, & le portrait de Mahomet IV. Il continue après cela le récit des guerres de Hongrie & des Révolutions de la Porte juſqu'en 1687. Cette même année l'Auteur profitant de l'occaſion d'un vaiſſeau Marchand Anglois, s'embarque à Conſtantinople, & va en Angleterre pour la troiſième fois. Il reprend encore ici la ſuite des affaires de ce Royaume, ſous Charles II & Jacques II ſon frere, juſqu'à l'invaſion du Prince d'Orange, Guillaume III, & à la retraite du Roi, avec lequel il revient en France en 1689. Dans le reſte de ce volume, il peint la ſituation des différens Etats

de l'Europe avant la guerre de 1688; où Louis XIV eut à soutenir les efforts réunis de tant de Puissances liguées contre lui seul. Il suit les progrès de nos armes en Allemagne, en Flandre, sur Mer, en Piémont; il touche encore quelque chose des nouveaux troubles d'Angleterre occasionnés par le passage de Jacques II en Irlande, ainsi que des changemens survenus à la Cour de Rome; & dans tous ces détails on trouve des circonstances particulières.

On voit par cette courte analyse combien ces Mémoires sont remplis, & combien, par cet endroit seul, ils sont différens de tous les autres. Mais il faut remarquer que l'Auteur n'y est point du tout occupé de soi, & qu'on n'y apperçoit d'autre motif que celui d'instruire utilement: au lieu qu'à y regarder de près,

la plûpart de ceux dont nous avons des Mémoires, n'ont écrit que pour parler d'eux-mêmes; quoiqu'ils fassent la moindre partie des faits qu'ils rapportent, ou (plus philosophiquement), quoique chacun d'eux en particulier forme la plus petite portion de la Sphere qu'il tâche d'étendre, pour s'agrandir.

On conçoit aussi que des Mémoires qui n'étoient destinés qu'à des instructions domestiques, & que l'Auteur n'a point revus, étoient extrêmement négligés. Aussi demandoient-ils tous les soins que leur a donnés l'Editeur. Il a fallu par tout retoucher le stile, & vérifier ou rétablir quantité de choses peu exactes, échapées à la précipitation d'un homme qui écrivoit pour soi: encore n'ose-t'on se flatter qu'il n'y soit point resté d'incorrections, sur-tout dans cer-

tains noms propres. Mais ce travail, qui pourtant a été pénible, eſt la moindre partie dont on penſe que le Public doive tenir compte, & l'on en ſera trop payé, s'il peut en trouver l'emploi utile.

Digitized by Google

MÉMOIRES
DE MONSIEUR
DE ***,
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DU XVII. SIECLE.



JE ne faisois que d'entrer dans le monde, quand le Roi Louis XIII. mourut. Mon pere qui avoit une Charge assez considérable chez M. le Duc d'Orléans (*a*), fut obligé de l'accompagner à Saint Germain, où ce Prince alloit pour voir quel train prendroient les Affaires, dans le changement que la mort du Roi devoit, selon toutes les apparences, y apporter, & je fus du voyage. Monsieur, qui

An. 1643. Mort de Louis XIII.

(*a*) Gaston.

An. 1643. Anne d'Autriche.

qui étoit descendu au vieux Château où la Reine logeoit avec les Princes ses Enfans, envoyoit de tems en tems au Châteaú neuf, apprendre des nouvelles de la santé du Roi, pendant que nous étions mon pere & moi dans l'antichambre de cette Princesse. Nous la vîmes sortir tout d'un coup fort allarmée, & prendre le chemin du Château neuf. Elle dit en sortant au Marquis de la Châtre, Colonel des Suisses, de leur ordonner de se tenir prêts à marcher au premier ordre. Peu de tems après, le Comte de Charost vint du Châteauneuf suivi de cinquante Gardes du Roi, qu'il distribua dans les principales avenues du Château-vieux, pour en défendre l'entrée aux personnes qui n'étoient pas connues pour être de la suite de la Cour. Ces démarches qui témoignoient quelque crainte, donnerent matiere de raisonner à tous ceux qui étoient dans l'antichambre, & chacun tâcha d'en pénétrer la cause.

On disoit sourdement qu'on avoit dessein d'enlever les Enfans de France, sans expliquer sur qui on pouvoit faire tomber le soupçon de cette entreprise. On eut bien-tôt après le dénouement de cette intrigue, & on apprit que ce

n'étoit

n'étoit qu'une terreur panique causée par un mal-entendu. Le Maréchal de la Meilleraye, Grand-Maître de l'Artillerie, voyant que Messieurs de Vendôme qui étoient ses ennemis, avoient beaucoup de part à la confiance de la Reine, craignoit qu'ils ne la portassent à quelque violence contre lui. Pour mettre sa personne en sûreté, il envoya chercher dans Paris les Officiers dépendans de sa Charge, & ils se rendirent à S. Germain, emmenant chacun quelques-uns de leurs amis, ce qui forma un Corps de trois ou quatre cens chevaux : comme ils arrivoient par grosses troupes, on crût que c'étoit pour quelque dessein important. Monsieur, qui s'en apperçut le premier, demanda à M. le Prince s'il faisoit venir ses Gens : M. le Prince qui ne comprit pas bien ce que Son Altesse Royale lui vouloit dire, s'imagina qu'il parloit de ses Officiers, & lui répondit qu'il les alloit envoyer chercher. Monsieur, se formant d'autres idées sur cette réponse mal-entendue, commanda sur le champ qu'on fit venir auprès de lui toute sa suite. Ce mouvement qui se fit presque dans un instant, donna l'allarme aux créatures de la Reine : elles se persuaderent qu'on tramoit quelque chose contre An. 1643.

ses intérêts, & elles allerent l'en avertir.
An. 1643. On vit en même-tems tous ceux qui étoient dans l'antichambre, se séparer en différens pelotons; ensorte qu'il étoit facile de distinguer ceux qui tenoient le parti de la Reine, ou celui de Monsieur & de M. le Prince. La Reine qui sçavoit que Monsieur prétendoit à la Régence, s'imagina aisément que son intention étoit de se saisir de la personne des Princes ses Enfans : Elle se rendit auprès du Roi qui tiroit à la fin, après avoir prié le Duc de Beaufort qui lui avoit paru fort attaché à ses intérêts, de prendre soin des deux Princes & de lui conserver ce cher dépôt.

Lorsque le Roi eut expiré, tout cet embarras se débrouilla, & M. le Prince qui y avoit donné lieu par sa réponse ambigue, rassura l'esprit de la Reine en lui expliquant tout ce qui s'étoit passé. La Reine délivrée de cette inquiétude, retourna au vieux Château pour rendre avec toute la Cour le premier hommage au nouveau Roi. Elle ne songea plus qu'à se lier d'intérêt avec Monsieur, afin qu'il ne s'opposât pas au dessein qu'elle avoit d'obtenir la Regence sans restriction, & de faire casser la clause du Testament du feu Roi, où il établissoit un Conseil

Conseil, sans lequel cette Princesse ne pourroit résoudre aucune affaire importante. Comme il y avoit beaucoup de mesures à prendre pour se mettre en état d'y réussir, & que le secret étoit nécessaire, elle envoya le Duc de Beaufort dire à Monsieur, qu'il fît vuider la chambre & qu'il demeurât seul auprès d'Elle pour la consoler. M. le Prince qui étoit auprès de S. A. R. ayant entendu ce que le Duc de Beaufort venoit de lui dire, s'en trouva offensé, & prenant la parole à l'instant, il dit assez haut : » Si la Reine » avoit quelque chose à me faire comman- » der, Elle pouvoit me faire porter ses » ordres par un Capitaine de ses Gardes ; » mais je n'en ai point à recevoir de la » bouche de M. de Beaufort. « Ce Duc qui n'étoit pas d'humeur endurante, repartit brusquement, » qu'il ne se mêloit point de » lui rien ordonner ; mais qu'il n'y avoit » personne dans le Royaume qui pût » l'empêcher de faire ce que la Reine lui » commanderoit «. Ce petit différent fut accommodé sur le champ, mais il ne laissa pas de produire entre ces deux Princes une certaine aigreur qui eut depuis des suites fâcheuses.

An. 1643.

Les Ministres nommés par le Testament du feu Roi, pour servir de Conseil

An. 1643. à la Reine, jugerent bien par cette conférence où ils n'avoient pas été appellés, que cette Princesse alloit s'unir d'intérêt avec Monsieur, & qu'après cette union il leur seroit impossible d'empêcher que le Parlement ne cassât la clause du Testament faite en leur faveur, & que la Régence ne fût déférée à la Reine sans modification. Ils essayerent de parer ce coup par adresse; ils allerent trouver en Corps, après que Monsieur fut sorti d'avec elle; n'ayant pû la voir, parce qu'elle s'étoit retirée, ils lui firent dire par une de ses Femmes qu'ils avoient mise dans leurs intérêts, qu'ils se démettoient absolument de toute l'autorité que la déclaration du feu Roi leur avoit donnée, & qu'ils en passeroient tous les actes qu'elle souhaiteroit. Ce discours fit balancer la Reine; & quand Elle arriva le lendemain à Paris, Elle se trouva irrésolue sur le parti qu'elle avoit à prendre. Les personnes désintéressées à qui Elle s'ouvrit, lui firent connoître le peu de solidité qu'il y avoit à accepter ces offres : elles ajouterent, que sa Régence n'auroit plus l'éclat ni l'autorité nécessaire, si le Parlement ne la lui confirmoit sans condition. Ce motif acheva de la déterminer; il ne fut plus question que d'y faire consentir

consentir S. A. R. & M. le Prince.

La Reine avoit déja fait comprendre à Monsieur, dans la conférence particuliere qu'Elle avoit eue avec lui, que la déclaration du feu Roi leur étoit également injurieuse, & qu'ainsi ils avoient tous deux intérêt de la faire casser. Pour l'y disposer plus aisément, Elle lui envoya l'Evêque de Beauvais à qui Elle marquoit alors beaucoup de confiance, pour l'assurer d'un Gouvernement de Province & d'une Place forte, ce qui ne contribua pas peu à faire entrer S. A. R. dans les sentimens de la Reine. An. 1643.

M. le Prince fut aussi gagné par une semblable assurance en faveur du Duc d'Enguien son fils, qui commandoit alors l'Armée de Flandres. Les personnes les plus considérables de la Robbe, à qui la confiance de la Reine pour l'Evêque de Beauvais étoit connue, allerent le trouver pour lui demander quel service ils pouvoient rendre à Sa Majesté dans le Parlement. Cet Evêque à qui tout faisoit ombrage, & qui craignoit que quelqu'un ne partageât avec lui la faveur de la Reine & ne l'éloignât du Ministere auquel il prétendoit, répondit avec une fausse modestie, qu'il n'étoit pas informé de ses intentions. Ce

An. 1643. qui ayant été depuis rapporté à la Reine le perdit dans ſon eſprit, parce qu'elle connut par-là où ſon peu de capacité, ou l'excès de ſon ambition ; puiſqu'elle ne pouvoit attribuer qu'à l'une de ſes deux choſes la conduite qu'il avoit tenue dans un tems où le bien de ſon Service deſiroit qu'on reçût agréablement de ſemblables offres, & qu'on ménageât tous les momens qui devoient être précieux.

La Reine déclarée Régente.

Cependant la Reine alla au Parlement avec le Roi ſon fils, trois jours après qu'elle fut arrivée à Paris ; & Elle y eut toute la ſatisfaction qu'elle pouvoit ſouhaiter. Les Miniſtres voyant que leur artifice n'avoit pas réuſſi, ne ſongerent plus qu'à faire une retraite honorable.

Le Cardinal Mazarin parloit à ſes amis particuliers de ſon retour en Italie, comme d'une choſe réſolue, tandis que les autres ſe préparoient à ſe retirer dans leurs Terres : mais les affaires changerent bien-tôt de face. Trois ou quatre heures après qu'on fut de retour du Palais, la Reine envoya propoſer à ſon Eminence, par M. le Prince, de lui rendre par un Brevet la Place que la déclaration du feu Roi lui donnoit, & de le faire outre cela Chef de ſon Conſeil. Le Cardinal Mazarin ſe défendit d'abord modeſtement d'accepter

d'accepter cet honneur, afin qu'il ne parût pas l'avoir brigué au préjudice des autres Ministres ; mais enfin il se rendit, & il promit de demeurer en France jusqu'à la paix générale seulement.

An. 1643. Le Cardinal Mazarin premier Ministre.

L'Evêque de Beauvais ayant appris le choix que la Reine avoit fait d'un premier Ministre sans sa participation, s'en plaignit à Elle en des termes fort soumis. Cette Princesse qui vouloit encore le ménager, lui répondit, que n'étant pas bien instruite des intérêts de l'Etat. Elle s'étoit crue obligée de se servir des Ministres qui avoient été employés sous le feu Roi ; & qu'Elle avoit préféré le Cardinal Mazarin aux autres, parce qu'étant Etranger, il n'auroit aucun appui en France, & qu'il lui seroit plus facile de l'éloigner qu'un autre, quand Elle n'auroit plus besoin de ses lumiéres. Cette réponse endormit l'Evêque de Beauvais & le Duc de Beaufort, & Elle les empêcha de prendre les précautions nécessaires pour ôter au Cardinal Mazarin les moyens de s'établir dans le ministére. Ce Duc qui sentoit bien que l'Evêque de Beauvais n'avoit pas assez de génie pour remplir les devoirs d'un Premier Ministre, songeoit à introduire dans ce poste le Marquis de Châteauneuf qui

n'avoit été exilé que pour les intérêts de
An. 1643. la Reine: mais, avant que de le proposer, il attendoit le retour de la Duchesse de Chevreuse dont le Marquis étoit la créature, s'imaginant qu'elle reprendroit sur l'esprit de la Reine le même ascendant qu'elle y avoit eu autrefois.

Le Cardinal Mazarin à qui ces projets n'étoient pas inconnus, travailla de son côté à rompre les mesures de ceux qui vouloient l'éloigner du Ministére. Afin d'empêcher que les Sceaux ne fussent rendus au Marquis de Chateauneuf, il employa toute son adresse pour les conserver au Chancelier Seguier & pour dissiper l'aigreur que S. M. avoit contre lui, parce qu'il avoit exécuté contre elle sans ménagement les ordres du Cardinal de Richelieu. Il se servit d'abord de Milord Montaigu, autrefois créature de Chateauneuf, mais qui depuis sa retraite à Pontoise, avoit été gagné par la Mere Jeanne Religieuse Carmelite, Sœur du Chancelier Seguier.

Le Comte de Brienne, Secretaire d'Etat pour les Affaires Etrangeres, acheva ce que Milord Montaigu n'avoit fait qu'ébaucher: il représenta si bien à la Reine la capacité du Chancelier, son intelligence dans les affaires, & la nécessité

néceſſité où il s'étoit trouvé d'obéir aux ordres d'un premier Miniſtre abſolu & implacable, quand on l'avoit offenſé, qu'elle conſentit à le maintenir dans la fonction entiere de ſa Charge, ſans conſerver aucun reſſentiment du paſſé. An. 1643.

Le Cardinal Mazarin fit encore jouer un autre reſſort, pour détruire le Marquis de Chateauneuf dans l'eſprit de la Reine. Il ſe ſervit de Madame la Princeſſe, qui outre le crédit que ſa naiſſance & ſon rang lui donnoient à la Cour, le voyoit conſidérablement augmenté par la Victoire que le Duc d'Enguien ſon fils venoit de remporter ſur les Eſpagnols dans les plaines de Rocroy.

Madame la Princeſſe prit la choſe avec tant de chaleur, qu'elle dit à la Reine, qu'il falloit que toute leur Maiſon ſortît de la Cour, ſi elle remettoit dans le Conſeil celui qui avoit préſidé à la condamnation du Duc de Montmorency ſon frere. Elle ſçut ſi bien prévenir l'eſprit de la Reine ſur ce ſujet, qu'elle ne décrédita pas ſeulement auprès de S. M. le Marquis de Chateauneuf, mais encore la Ducheſſe de Chevreuſe ſa protectrice (*a*).

(*a*) La fameuſe Ducheſſe de Chevreuſe, étoit veuve du Connétable de Luynes, & avoit été remariée à

Elle

An. 1643. Elle lui fit connoître l'esprit dangereux de cette Femme, & le peu de sûreté qu'il y avoit à donner quelque part dans les affaires à une personne ambitieuse, inconstante, & qui par le séjour qu'elle avoit fait à Bruxelles, pouvoit avoir pris d'étroites liaisons avec les ennemis de l'Etat.

La Reine prévenue par ces raisons, l'auroit volontiers laissée dans son exil, si Elle avoit pû le faire avec honneur, après avoir consenti au retour de MM. d'Epernon, de Montausier, de Fontrailles, d'Aubijou, & des autres proscrits.

Comme l'indifférence de la Reine pour Madame de Chevreuse, ne venoit que de la répugnance que le Cardinal Mazarin avoit témoignée pour son retour; aussitôt qu'elle sçut que cette Duchesse étoit entrée en France, elle songea à la raccommoder avec ce Ministre. Elle en chargea le Duc de la Rochefoucault qu'elle sçavoit bien devoir aller au-devant d'elle, & Milord Montaigu. Celui-ci la vit le premier à Brie-Comte-Robert; mais elle lui parla avec beaucoup de réserve, soit qu'elle manquât de confiance

Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse: elle étoit de la Maison de Rohan.

pour

pour lui, ou qu'elle aimât mieux s'expliquer avec le Duc de la Rochefoucault, qui étoit en plus grande considération à la Cour. Ce Duc pour la faire venir au point où il la vouloit conduire, lui dit que les sentimens de la Reine pour elle étoient fort différens de ce qu'elle les avoit vûs autrefois; que S. M. étoit entiérement résolue de se servir du Cardinal Mazarin pour le Ministere, & qu'ainsi elle devoit bien se garder de lui faire appercevoir qu'elle revenoit auprès d'Elle dans le dessein de la gouverner, puisqu'apparemment ses ennemis avoient pris ce prétexte pour lui nuire; qu'il falloit auparavant travailler par ses soins & par ses complaisances à regagner la confiance de la Reine, en quoi elle se verroit secondée par la Marquise de Senecey, par Hautefort & par les autres personnes qui avoient l'oreille de S. M; qu'alors elle seroit en état de détruire ou de protéger le Cardinal Mazarin, selon que ses intérêts le demanderoient. An. 1643.

La Duchesse de Chevreuse suivit d'abord le conseil du Duc de la Rochefoucault; mais après que le Duc de Beaufort lui eut parlé, & lui eut protesté qu'il demeureroit toujours attaché inviolablement

An. 1643. ment à ses intérêts, elle se crut assez puissante avec cet appui pour ruiner le Cardinal Mazarin. Elle regarda toutes ses avances comme autant de marques de sa foiblesse : elle crût assez y répondre en ne se déclarant pas ouvertement contre lui, & elle résolut de travailler sous main à mettre le Marquis de Chateauneuf en sa place.

Elle fit en même-tems deux démarches pour réussir dans son dessein : la premiere fut de demander pour le Duc de la Rochefoucault le Gouvernement du Havre de Grace, qui étoit entre les mains du Duc de Richelieu, & l'autre de proposer le retour du Marquis de Chateauneuf. Sur le premier point, le Cardinal Mazarin représenta à la Reine l'intérêt qu'elle avoit de maintenir la Maison de Richelieu ; parce que tous les Ministres dont Elle se servoit, devant leur élévation au Cardinal qui avoit gouverné l'Etat sous le regne du feu Roi, ils prendroient part à l'abbaissement des parens de leur bienfaiteur, & le regarderoient comme un présage de leur disgrace. A l'égard du retour de Chateauneuf, il se contenta de laisser agir Madame la Princesse & le Chancelier qui avoient le principal intérêt à s'y opposer, l'un

l'une par rapport à l'averſion qu'elle avoit pour ſa perſonne, & l'autre pour la conſervation des prérogatives & des fonctions de ſa Charge. La Ducheſſe de Chevreuſe qui regardoit le Cardinal Mazarin comme la cauſe de tous les obſtacles qu'elle rencontroit à ſes deſſeins, ne pouvoit diſſimuler ſon reſſentiment, ni s'empêcher dans les plaintes qu'elle en faiſoit à la Reine de mêler toujours quelque trait piquant contre ce Miniſtre. Par cette conduite, au lieu de rétablir la confiance dans l'eſprit de la Reine, ſuivant les conſeils du Duc de la Rochefoucault, Elle ſe ruinoit entiérement auprès d'Elle en lui faiſant connoître qu'elle vouloit la gouverner, ce que le Cardinal Mazarin lui faiſoit remarquer adroitement.

An. 1643.

Quelque grand néanmoins que fût le crédit du Cardinal Mazarin, il ne pût empêcher la diſgrace de Bouthillier, Surintendant des Finances dont la Charge fut partagée entre Bailleul & d'Avaux. Tout ce que le Cardinal Mazarin pût ménager pour l'honneur de ſon ami, fut qu'il demanderoit luimême la permiſſion de ſe retirer. Ce fut un grand trait de politique de la part du Cardinal Mazarin d'abandonner le

Bouthillier

An. 1643. Bouthillier pour empêcher d'autres changemens qui lui auroient été plus desavantageux. La Reine voulant récompenser Bailleul & d'Avaux, qui avoient été toujours attachés à ses intérêts, avoit résolu de donner les Sceaux à l'un, & à l'autre la Charge de Secretaire d'Etat de Chavigny. Dans le dessein qu'avoit le Cardinal Mazarin d'empêcher que le Marquis de Chateauneuf ne rentrât dans les affaires, il lui étoit important que les Sceaux demeurassent au Chancelier Seguier; parce qu'un titulaire étoit bien plus propre à opposer à ce concurrent qu'une sorte de Commissionnaire, comme l'est toujours un Garde des Sceaux. D'ailleurs en consentant qu'on donnât les Finances à Bailleul & d'Avaux, il ne faisoit que laisser cette Place en dépôt entre leurs mains; parce que le dernier étant obligé d'aller à Munster pour y traiter la Paix générale en qualité de Plénipotentiaire, toute l'administration demeureroit à son Collégue. Or celui-ci étant plus propre pour le Palais que pour cet Emploi, il y avoit bien de l'apparence qu'on se dégouteroit de lui, & qu'il feroit bien-tôt connoître son incapacité. Sur ce fondement il espéroit mettre à sa place d'Emery Contrô-

leur

leur Général, qui étant sa créature lui en laisseroit l'entiere disposition, tout arriva comme il l'avoit prévu. An. 1643.

La disgrace de M. Bouthilier fut suivie de celle de M. de Chavigny son fils, dont la Charge de Sécretaire d'Etat fut donnée au Comte de Brienne. Cependant pour l'éloigner par quelque emploi honorable, on proposa de l'envoyer à Rome ou en Allemagne. Quoique le Cardinal Mazarin fût informé de tout ce que Madame de Chevreuse avoit tramé contre lui, il ne laissa pas de faire toutes les avances imaginables pour gagner son amitié, ou pour la mettre au moins dans son tort. Il l'alla voir, & pour premier compliment il lui dit, que sçachant que ses assignations de l'Epargne venoient lentement, & ne doutant point qu'au retour d'un long voyage elle n'eût besoin d'argent, il étoit venu lui offrir & lui apporter cinquante mille écus. Il fit encore plus : persuadé qu'une ame ambitieuse comme la sienne se laisseroit plutôt toucher aux choses qui flattoient sa vanité qu'à celles qui regardoient son intérêt, il lui demanda quelques jours après ce qu'il pouvoit faire pour gagner son amitié, & il lui protesta de ne rien épargner pour l'obtenir. Madame de Chevreuse

An. 1643. ne négligea pas une si belle occasion de servir ses amis : Elle demanda à ce Ministre qu'il contentât le Duc de Vendôme par rapport à ses prétentions au Gouvernement de Bretagne sur lesquelles on l'amusoit depuis long-tems par de belles espérances, & qu'on rendît au Duc d'Epernon sa Charge de Colonel général de l'Infanterie avec le Gouvernement de Guienne. Le Cardinal Mazarin en usa fort obligeamment pour l'un & pour l'autre. Il fit offrir au Duc de Vendôme au nom de la Reine, l'Amirauté dont on envoya demander la démission au Duc de Brezé, & on rétablit le Duc d'Epernon dans sa Charge & dans ses biens ; de plus on n'épargna rien pour faire consentir le Comte d'Harcourt à lui rendre le Gouvernement de Guienne. Jusques-là cette Duchesse avoit sujet d'être satisfaite ; mais lorsqu'elle s'opiniâtra à demander les Sceaux pour le Marquis de Chateauneuf, le Cardinal Mazarin ne la regarda plus que comme son ennemie & n'oublia rien pour la perdre dans l'esprit de la Reine. On peut dire que le trop de circonspection de M. de Chateauneuf empêcha son rétablissement : car si au lieu de demeurer à Montrouge, comme il fit, il fût revenu à la Cour

Cour ſans capituler avec la Reine, & ſe fût rendu néceſſaire, il auroit fort embárraſſé le Cardinal Mazarin. On s'accoutuma inſenſiblement à ne le point voir & à ſe paſſer de lui, ce qui empêcha ſes amis de travailler pour lui avec fruit. Le Duc de Vendôme fit preſque la même choſe : au lieu de prendre ſans condition l'Amirauté qu'on lui offroit, il refuſa de l'accepter ſans le droit d'Anchrage, ce qui fournit un prétexte plauſible au Cardinal Mazarin d'éluder la concluſion de cette affaire. D'un autre côté le Duc de Beaufort, qui après avoir été long-tems fort attaché à Madame de Longueville l'avoit quittée pour la Ducheſſe de Montbazon, entroit tellement dans ſes intérêts & dans ceux de Madame Chevreuſe ſa belle-mere, qu'il n'eut plus que de la froideur pour le Cardinal Mazarin, auſſi-tôt qu'il fut perſuadé qu'il n'étoit pas ami de la derniere;ce qui n'avança pas les affaires du Duc de Vendôme ſon pere. (*a*) An. 1643.

Le Duc de Beaufort ſe laiſſa tellement aveugler à la paſſion qu'il avoit pour Madame de Montbazon, & à ſa com-

(*a*) Le Duc de Beaufort étoit fils du Duc de Vendôme & frere du Duc de Mercœur ; leur pere étoit fils naturel de Henri IV, & de Gabrielle d'Eſtrées.

An. 1643. plaisance pour la Duchesse de Chevreuse, que pour les vanger sur Madame de Longueville de l'obstacle que M. le Prince & le Duc d'Enguien mettoient au retour de M. de Chateauneuf, il fit courir des Lettres fort tendres qu'il publioit lui avoir été écrites par cette Princesse. Madame la Princesse & la Duchesse de Longueville furent extrêmement offensées de ce procédé, & en demanderent satisfaction à la Reine : d'un autre côté, tous les Princes de la Maison de Lorraine s'assemblerent chez la Duchesse de Chevreuse, & cette querelle partagea toute la Cour. Le Cardinal Mazarin prit le parti de la Duchesse de Longueville, moins par inclination pour elle ou pour ceux de sa Maison, que par ce qu'il n'ignoroit pas que la source de ce différend venoit de ce qu'on avoit empêché le rétablissement du Marquis de Chateauneuf. La Reine, par le conseil de ce Ministre, obligea la Duchesse de Montbazon d'aller faire satisfaction à Madame de Longueville dans l'Hôtel de Condé. Par l'accommodement qui avoit été fait entre ces deux Dames, il avoit été stipulé que Mesdames de Montbazon & de Chevreuse éviteroient de se trouver où Madame la Princesse & la Duchesse de Longueville

ville seroient, ce qu'elles n'observerent pas fort exactement. La Reine étant allé faire collation au Jardin de Regnard qui étoit au bout des Thuilleries, avec Madame la Princesse & la Duchesse de Longueville, Mesdames de Montbazon & de Chevreuse y arriverent quelques-tems après. La Reine alla au-devant d'elles, & les pria honnêtement d'aller se promener aux Thuilleries, jusqu'à ce que les deux Princesses fussent sorties du Jardin de Regnard, & elles refuserent de lui donner cette satisfaction. La Reine fort irritée de leur désobéissance, sortit elle-même de ce Jardin, & envoya ordre à la Duchesse de Chevreuse, par M. de Guenegaud Sécretaire d'Etat, de se retirer à Rochefort jusqu'à nouvel ordre. An. 1643.

Le Duc de Guise qui aimoit Madame de Montbazon, faisoit tous les jours pour lui plaire des contes au desavantage de la Duchesse de Longueville. Le Duc de Chatillon qu'on mettoit en jeu, & qu'on publioit être la cause de la brouillerie du Duc de Beaufort avec cette Princesse, crut devoir s'en ressentir & fit appeller le Duc de Guise par le Marquis d'Estrade. Ils se battirent à la Place Royale: M. de Guise blessa le Duc de Chatillon, le Marquis d'Estrade & le

– Marquis de Bridieu qui servoient le Duc
3. de Guise, furent aussi dangereusement blessés. La Reine, pour empêcher les suites de cette querelle, exila à Tours la Duchesse de Montbazon. Le Duc de Beaufort en fut si touché, que quand la Reine voulut lui parler, il l'évita avec un air chagrin; ce qui seul étoit capable de détruire toute l'amitié qu'elle auroit pû avoir pour lui.

Le Duc de Vendôme ennuyé de voir que son affaire ne finissoit point, tourmentoit tous les jours M. de Beaufort pour qu'il se raccommodât avec le Cardinal Mazarin, & il ne pouvoit l'y resoudre. Dans cet embarras, il crut devoir absolument s'unir avec l'Abbé de la Riviere, Favori de Monsieur. Il lui en fit parler par le Maréchal d'Estrées, qui dit à cet Abbé que le Duc de Beaufort desiroit être de ses amis. La proposition fut reçue agréablement, & il y eut un rendez-vous pris chez ce même Maréchal pour s'aboucher avec les Princes de la Maison de Vendôme. Le Duc de Mercœur s'y étant trouvé tout seul avec le Duc son frere, parce que le Duc de Beaufort n'y avoit pas voulu y aller, l'Abbé de la Riviere crut qu'on le vouloit jouer, & il fut impossible à M. de Vendôme de l'en désabuser. Il se sépara

néanmoins

néanmoins fort civilement d'avec lui pour lui mieux cacher son dessein, & il s'unit le lendemain avec le Cardinal Mazarin, avec qui il n'avoit pas eu jusqu'alors une intelligence parfaite. M. le Prince entra en tiers dans cette association, dont la ruine du Duc de Beaufort fut le principal but. An. 1643.

On en vit bien-tôt l'effet. La Reine étant allée au Château de Vincennes faire collation chez M. de Chavigny qui en étoit Gouverneur, le Duc de Beaufort qui s'étoit mis de la partie reçût de S. M. un assez froid accueil; ce qui l'obligea de s'en retourner à Paris avant Elle. Il alla d'abord au Louvre, où ayant trouvé le Cardinal Mazarin, il lui fit des questions qui l'embarrasserent. L'allarme de ce Ministre redoubla sur l'avis qu'on lui vint donner, qu'il y avoit des Cavaliers sur le Quay qui sembloient attendre quelque chose: il ne douta plus qu'on ne voulût l'assassiner, il le publia hautement, & envoya chercher tous ses braves pour lui servir d'escorte.

M. de Beaufort alla le lendemain à la campagne voir le Duc son pere, & étant revenu le soir, il apprit qu'on le soupçonnoit d'avoir voulu attenter à la vie du Cardinal Mazarin. Quoiqu'on lui con-

seillât d'aller passer quelques jours à
An. 1643. Anet, pour voir quelles résolutions on prendroit contre lui, il se fioit tellement à la bonne volonté de la Reine ou à son innocence, qu'il voulut aller au Louvre. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'on l'y arrêta par ordre de S. M. & qu'on l'envoya prisonnier au Château de Vincennes. Le même jour on fit partir le Marquis de Chateauneuf de Montrouge, & M. de Saint-Ibal qu'on crût de cette cabale, eut aussi ordre de se retirer. L'Evêque de Beauvais eut part à cette disgrace, & on l'éloigna sous prétexte d'un petit différend qu'il avoit eu avec M. le Prince. La Duchesse de Chevreuse qui étoit revenue à la Cour, s'étant offerte à faire sans répugnance tout ce que la Reine lui ordonneroit, S. M. lui dit qu'Elle la croyoit innocente du dessein du Duc de Beaufort, mais cependant qu'Elle jugeoit à propos que sans éclat elle se retirât à Dampierre, maison qui lui appartenoit, & qu'après y avoir fait quelque séjour elle se rendît en Touraine. Depuis elle n'alla qu'une fois au Louvre : elle n'auroit pas même resté à Paris aussi long-tems qu'elle fit, si elle ne s'étoit opiniâtrée à toucher avant de partir quelque argent qu'on lui avoit promis.

Le Cardinal Mazarin peu de tems après son établissement dans le Ministere fit venir de Rome une Musicienne qui passoit pour une des plus belles voix d'Italie, & il la logea chez mon pere : on l'appelloit *la Signora Leonora.* Elle me dit de si belles choses de son Pays, qu'elle me donna envie de faire le voyage de Rome. Je le fis trouver bon à mon pere, & étant allé en Poste à Marseille, je m'y embarquai sur un Vaisseau de Livourne, d'où je fis le reste du chemin par terre. An. 1643.

Je trouvai le Pape Urbain VIII mort, & les Cardinaux déja enfermés dans le Conclave. Il fut long & fort rempli d'intrigues, parce que les deux Barberins, neveux du défunt Pape, se trouverent, engagés dans des intérêts différens. François Barberin qui tenoit le parti d'Espagne, favorisoit Pamphile ; & le Cardinal Antoine qui étoit pour la France, étoit contraire au même Cardinal. Celui-ci néanmoins changea de sentimens, & s'étant laissé gagner par son frere, il brigua en faveur de Pamphile. Il fit même consentir le Marquis de Fontenay, Ambassadeur de France, à lever l'exclusion de cette Couronne, sur l'espérance d'un Chapeau pour Michel Mazarin, frere du

Voyage d'Italie.

du premier Miniſtre de France: ainſi
An. 1643. Pamphile fut élû, & prit le nom d'Innocent X. On trouva fort mauvais à la Cour, que le Cardinal Antoine eût favoriſé l'exaltation d'un ſujet qui n'étoit pas agréable à la France, & on lui fit quitter la protection de cette Couronne. Le Marquis de Fontenay fut rappellé pour rendre compte de ſa conduite; le Marquis Theodolo qu'on accuſoit d'avoir gagné cet Ambaſſadeur, fut privé de ſa Penſion, & on l'obligea d'ôter les Armes de France qu'il avoit arborées ſur la porte de ſon Palais. Rome changea entiérement de face par l'élévation de Pamphile au Pontificat. Les Barberins qui avoient gouverné pendant la vie de leur oncle, furent tellement perſécutés par le nouveau Pape, qu'ils furent contraints de venir chercher un azile en France; & toute l'autorité demeura entre les mains de *Dona Olimpia*, ſœur de Sa Sainteté.

J'avois un Couſin germain établi à Rome, & qui avoit entrée dans toutes les maiſons, où l'on recevoit compagnie: il me mena chez Dona Olimpia, où j'allois depuis fort ſouvent voir jouer, n'étant pas aſſez riche pour jouer moi-même. Je fus bien étonné un jour d'y voir entrer

entrer le Duc de Guiſe ; j'avois l'honneur d'être connu de lui, l'ayant vû fort ſouvent chez la Marquiſe de Barneville, mere de Monſieur le Premier. Je m'informai de ſes Gens où il logeoit, & j'allai le lendemain le voir à ſon lever. J'appris qu'il étoit venu, pour faire juger à la Rote la diſſolution de ſon Mariage avec la Comteſſe de Boſſu. J'avois quelques amis dans ce Tribunal : j'offris à ce Prince mon peu de crédit, & il me témoigna m'en être fort obligé. J'allai depuis manger ſouvent à ſa table, où je voyois la plûpart des François de quelque diſtinction qui étoient alors à Rome. Cette affaire dura deux ans avec ſi peu de ſuccès, qu'elle étoit alors auſſi peu avancée que le premier jour : le Duc de Guiſe en étoit ſi rebuté, que je crois qu'il auroit tout abandonné & s'en ſeroit retourné en France, ſi une autre affaire ne l'eût arrêté en Italie. J'avois vû ſouvent chez lui Tonby qui ſe mêloit de plus d'un commerce ; mais comme il n'avoit jamais été en fort grande conſidération auprès de ce Prince, je fus étonné des converſations ſecretes qu'ils avoient enſemble. Je demandai au Baron de Modene, qui étoit alors le principal Officier de la Maiſon du Duc de Guiſe, An. 1643.
co

An. 1643. ce que ce pouvoit être : il m'apprit que le Peuple de Naples demandoit le Duc de Guise pour son Roi. Je sçavois que la Maison de Lorraine avoit des prétentions sur cette Couronne, & je voulus en avoir un plus grand éclaircissement : le Baron de Modene voulut bien satisfaire ma curiosité, & voici ce qu'il m'en apprit.

» Pour bien entendre, me dit-il, ce » que vous desirez sçavoir, il est nécessaire » que je vous fasse une description sommai« re du Royaume de Naples, & de son » Gouvernement. Ce Royaume est borné » à l'Ouest par les Etats du Pape; au Nord » par la Mer Adriatique; à l'Est par la » mer d'Ionie, & au Sud par la mer de » Toscane. Il est divisé en douze Provin» ces, qui sont la Terre de Labour, la » Principauté Citérieure & la Principauté » Ultérieure, la Calabre Citérieure & la » Calabre ultérieure; la Terre d'Otrante; » la Terre de Barri; le Comté de Molisse; » la Capitanate; l'Abruzze citérieure, & » l'Abruzze ultérieure. Il y a dans ce » Royaume cent cinquante Evêchés, treize » Principautés, vingt-quatre Duchés, » vingt-cinq Marquisats, près de cent » Comtés, & plus de huit cens Baronies.

» La Ville de Naples qui est la Capitale

du

» du Royaume, eſt au bord de la mer. On An. 1643.
» prétend qu'elle fut bâtie par les peuples
» de Chalcide, peu de tems après Cumes;
» & ſon ancien nom eſt *Parthenope*. Les
» peuples de Cumes, jaloux de ſon Com-
» merce, l'aſſiégérent, la prirent & la rui-
» nerent : ils furent enſuite affligés d'une
» cruelle peſte, & ayant conſulté l'Oracle,
» ils reçurent pour réponſe qu'ils ne pou-
» voient faire ceſſer le mal contagieux,
» qu'en rétabliſſant cette Ville. Ils la re-
» bâtirent en effet, & lui donnerent le
» nom de *Neapolis*, c'eſt-à-dire, Ville
» nouvelle, d'où s'eſt formé chez nous le
» nom de Naples.

» Cette Ville eſt défendue par trois
» Châteaux. Celui de S. Elme a été bâti
» par Robert I, fils de Charles II de la
» Maiſon d'Anjou; le Château de l'*Oeuf*
» qui a pris ſon nom de ſa figure, eſt ſur la
» pointe d'un écueil qui s'avance dans la
» mer; c'eſt l'ouvrage de Guillaume III.
» un des Princes Normans qui ont regné
» à Naples : le Château neuf a été bâti
» par Charles I, frere de S. Louis Roi de
» France.

» Le principal Tribunal de Naples eſt
» le Conſeil Collatéral, où le Viceroy
» préſide : il eſt compoſé de Conſeillers
» d'Etat, & de Docteurs. On y décide
toutes

An. 1643. » toutes les affaires importantes du Royau» me, & il a Jurisdiction sur tous les au» tres Tribunaux : les différends des parti» culiers sont jugés par le Conseil Sacré, » composé de vingt-deux Conseillers qui » s'assemblent tous les matins. Il a pour » Chef un Président qu'on traite de *Ma*» *jesté* dans toutes les Requêtes qu'on lui » présente. Le Tribunal *Della Sommaria*, » connoît de toutes les affaires qui regar» dent le Domaine du Roi : il est composé » d'un Lieutenant qui préside, & qui re» présente la Personne du Camerlingue, » de huit Présidens, dont six sont Doc» teurs & les deux autres de robe courte, » d'un Avocat & d'un Procureur Fiscal, » d'un Sécretaire, de plusieurs Greffiers, » & de treize Huissiers ; c'est là qu'on » garde les Archives & les Titres du » Royaume. La Vicairie n'a que douze » Juges : il y en a deux qu'on tire du » Conseil Sacré, & des dix autres, il y » en a quatre pour le Criminel, & six » pour le Civil. Ils sont nommés par le » Viceroy qui les change tous les deux ans. » Il y a avec eux un Avocat & un Pro» cureur Fiscal. On Juge à la Vicairie les » appellations des Jugemens de toutes les » autres Cours du Royaume ; elle recon» noît cependant la supériorité du Conseil

» Sacré : le Régent y préside comme » Lieutenant du Grand Justicier, & il dis- » tribue les Procès aux Conseillers. Le » Tribunal de S. Laurent est composé de » cinq Elûs de la Noblesse, & de l'Elû » du Peuple : il a pour Président un Ré- » gent de la Chancellerie, ou un Conseil- » ler d'Etat, avec deux Sécretaires, celui » de la Ville & celui de l'Elû du Peuple, » un Procureur & plusieurs Greffiers. Ce » Tribunal connoît des malversations des » Juges qui sont sortis de Charges, & mê- » me de ce qui regarde le Régent de la » Vicairie ; mais il y en a appel au Con- » seil Sacré.

An. 1643.

» Le Peuple de Naples a toujours eu » une haine secrete pour la Noblesse, & » les Espagnols font tout ce qu'ils peuvent » pour fomenter cette mesintelligence : » c'est par cette politique qu'ils ont main- » tenu leur autorité & appaisé toutes les » révoltes qui se sont élevées dans le » Royaume, en opposant les personnes » de condition à la populace.

» La guerre qui duroit depuis long- » tems entre la France & la Maison d'Au- » triche, avoit obligé les Ministres du » Royaume de Naples à charger le peuple » d'Impôts. Il n'y avoit point de marchan- » dise qui ne payât quelque droit, & les

plus

An. 1643.

» plus viles denrées qui servoient à la nourriture des pauvres gens, comme les fruits
» & les herbes, n'en n'étoient pas exemptes.
» Le peuple s'en étoit plaint fort souvent ;
» mais comme ces impositions formoient
» un grand revenu, & que les Fermiers,
» appellés par les Espagnols *Assientistes*,
» avoient fait de grandes avances sur leur
» Ferme, il étoit impossible d'y remédier.
» Le Duc d'Arcos qui étoit alors Viceroy,
» écoutoit ces murmures sans s'en émouvoir, ne prévoyant pas qu'ils dûssent
» avoir des suites aussi fâcheuses qu'ils ont
» eues. Ce Duc descendu des anciens
» Rois de Léon, n'avoit pas toute la fermeté nécessaire pour un homme qui représente la personne du Prince dans un
» grand Royaume.

Troubles de Naples.

» Un jour un Pêcheur d'Amalfi, appellé
» *Mas-Aniello*, étant venu vendre son
» poisson au marché & n'ayant pas payé
» l'impôt dont sa marchandise étoit chargée, elle fut saisie par un Commis du
» Fermier. Il se retira fort en colere criant
» par toutes les rues comme un forcené.
» En passant devant l'Eglise des Carmes il
» fut arrêté par Dominico Perrone, Capitaine d'une troupe de bandis qui s'y
» étoient refugiés avec un de ses Compagnons. Perrone lui demanda le sujet de

ses

» ses cris; Mas-Aniello pour toute répon- An. 1647.
» se, jura qu'il seroit pendu, ou qu'il ré-
» formeroit le Gouvernement. Les deux
» Bandis lui firent au nés en disant, *c'est un*
» *beau dessein que celui de réformer la Ville*
» *de Naples. Ne vous en moquez pas*, re-
» prit Mas-Aniello : *si j'avois avec moi*
» *seulement deux hommes de mon humeur,*
» *j'en viendrois à bout. Eh bien, com-*
» *mence*, ajouta Perrone, & *nous ne t'a-*
» *bandonnerons pas.* Mas-Aniello conti-
» nua d'aller par les rues exhortant tous
» les Fruitiers qu'il rencontroit dans leurs
» boutiques à ne point payer d'impôt.
» L'Elû du peuple essaya en vain d'appai-
» ser la sédition. Mas-Aniello assembla en
» peu de tems plus de mille Enfans de dix
» à douze ans, & s'étant mis à leur tête,
» ils coururent les rues en criant : *Vive*
» *Dieu, vive Notre-Dame des Carmes,*
» *vive le Pape, vive le Roy d'Espagne, vive*
» *l'abondance, & meurent ceux qui abusent*
» *du Gouvernement.*

» Cette Sédition commença un Diman-
» che 7 de Juillet, & comme plusieurs
» Aniers arrivoient au marché avec des
» charges de fruit, pas un ne voulut payer
» l'impôt accoutumé. Le Régent Ruffia
» en ayant eu avis, y envoya Anaclerio,
» Elû du peuple, pour assister de son cré-

An. 1643. » dit les Commis des Fermiers. Anaclerio » parla aux Séditieux avec fermeté, & les » menaça du fouet, des galéres & même » de la potence; mais on se moqua de ses » menaces. La jeune Milice que Mas-Aniel- » lo avoit assemblée le chassa à coups de » pommes, & lui jetta de la boue. Mas- » Aniello pour les animer, prit une pierre » & l'ayant jettée à l'Elû du peuple, le » frappa rudement. Anaclerio voyant son » autorité méprisée s'enfuit, ce qui enfla » le cœur de cette canaille qui se mit à » crier: *plus d'Impôt, plus d'Impôt.* Mas- » Aniello se voyant si bien secondé monta » sur un banc pour haranguer le peuple. » *Courage mes enfans*, disoit-il : *voici le* » *moment de secouer le joug, sous lequel les* » *Espagnols nous font gémir depuis si long-* » *tems. Tout pauvre Pêcheur que je suis, je* » *vous servirai de guide, & comme un autre* » *Moyse, je vous délivrerai de la captivité* » *d'Egypte.*

» Ce discours prononcé d'un ton pathé- » tique, produisit un grand effet. Chacun » courut aux armes, les uns se saisirent de » cannes, les autres de bâtons, & tous » marcherent vers le Bureau du Fermier. » Ils mirent le feu à la porte, & bien-tôt » ils réduisirent en cendres les registres, » les papiers & les meubles, sans toucher à l'argent

» l'argent qui fut fondu par les flâmes.
» Après ce premier exploit, ils coururent An. 1647.
» au Palais du Viceroy avec tant de fureur,
» que la garde épouvantée abandonna les
» portes. Le Duc d'Arcos eut couru grand
» risque de sa vie, si D. Ferrand Carrac-
» ciolo, pour lui donner le loisir de se
» sauver, n'eût amusé le peuple en lui jet-
» tant de l'argent. Ce Duc ayant trouvé le
» moyen de gagner le Couvent des Mini-
» mes avec sa femme, ses enfans & ses prin-
» cipaux Officiers, se mit à la fenêtre &
» cria au peuple qu'on le déchargeroit des
» impôts dont il se plaignoit. Ces promes-
» ses n'appaiserent pas les mutins: les uns
» lui firent signe de descendre pour entrer
» en négociation avec eux, & pendant
» qu'ils l'amusoient, les autres se jetterent
» dans son Palais qu'ils pillerent entiére-
» ment, emportant jusqu'aux portes & jus-
» qu'aux fenêtres. Le Viceroy voyant la
» rumeur s'augmenter de moment en mo-
» ment, au lieu de diminuer, écrivit un
» billet de sa main au Cardinal Filomarini,
» Archevêque de Naples, pour le prier de
» se rendre caution envers le peuple, que
» dès ce jour même on supprimeroit tous
» les impôts qui lui faisoient de la peine.
» Le Prélat se transporta sur le champ à
» l'endroit où la foule étoit assemblée, &

An. 1647.

» fit de son mieux pour engager le peuple » à se fier à sa parole ; mais il ne fit que » l'animer davantage, en lui faisant apper- » cevoir qu'on le craignoit. Les mutins » voulurent entrer par force dans le Cou- » vent des Minimes, & obligerent le Vice- » roy à se retirer avec sa famille dans le » Château de S. Elme.

» Le peuple n'eut pas plûtôt découvert » la fuite du Duc d'Arcos, qu'il courut » par toute la Ville s'emparer des armes » des Espagnols, pour s'en servir au lieu de » bâtons. Les mutins au nombre de plus de » trente mille, allérent trouver D. Tibere » Caraffe, Prince de Bisignano, Colonel du » Régiment de Naples qui demeuroit dans » le Faubourg de Chiaïa, pour le prier » de se mettre à leur tête, & d'aller de- » mander pour eux la suppression des im- » pôts au Viceroy. Ce Prince accepta cette » commission, dans le dessein d'appaiser le » desordre, & étant monté à cheval il fut » poussé par la foule jusqu'à l'Eglise des » Carmes où il mit pied à terre : là s'étant » saisi du crucifix, il exhorta le peuple à » poser les armes, & à remettre ses in- » térêts entre ses mains. Pendant qu'une » partie des Séditieux l'écoutoit, les au- » tres coururent à tous les Bureaux des » Fermiers où ils commirent les mêmes

violences

» violences qu'à celui du marché. Ils en- An. 1647.
» foncerent en passant les portes de toutes
» les prisons, & mirent en liberté les pri-
» sonniers : quelques - uns sonnerent le
» Tocsin, ce qui obligea toute la Ville à
» prendre les armes. Le Prince de Bisigna-
» no voyant la rumeur s'accroître, se dé-
» roba adroitement, & les mutins qui ne
» vouloient pas demeurer sans Chef, élû-
» rent Mas-Aniello pour leur Général.

» C'étoit un jeune homme de vingt-
» quatre ans, assez beau de visage, & qui
» sous un air bouffon avoit une sorte d'élo-
» quence. Il étoit connu & aimé du menu
» peuple, parce qu'en allant vendre son pois-
» son, il buvoit avec les uns & les autres,
» & les divertissoit par ses plaisanteries. Il
» nourrissoit sa femme & deux enfans de
» son petit commerce. Il étoit vêtu en
» matelot, & pieds nuds la plûpart du
» tems. Pendant dix jours que dura son
» regne, il fut obéi avec plus de soumission
» que ne l'avoit jamais été le Roi Catholi-
» que, par plus de cent cinquante mille
» personnes armées, & il envoya ses or-
» dres à plus de six cens mille en divers
» endroits du Royaume. Ses jugemens
» étoient exécutés sans appel. Il punissoit,
» ou donnoit des graces à son gré ; il dis-
» posoit de tous les deniers tant publics

An. 1647. » que particuliers. Il faisoit piller & brûler » les maisons, & donnoit des sauves-gardes. » Enfin les biens & la vie de tous les Napolitains étoient à sa disposition. Il avoit » pour Conseillers Arpaya & Perrone, » deux hommes noircis de crimes, mais » adroits, artificieux & entreprenans. Le » Duc d'Arcos ne pouvant plus arrêter le » torrent qui grossissoit de plus en plus » dans sa course, promit par un billet de » sa main à Mas-Aniello, d'accorder au » peuple ce qu'il desiroit.

» Cette soumission ne fut pas suffisante; » on lui demanda le privilége que Charles » V. avoit donné à la Ville, & il en envoya » une copie à Mas-Aniello par le Duc de » Matalone : elle ne se trouva pas conforme à l'original, ce qui auroit mis la vie » de ce Duc en danger, si Dominico Perrone, ancien domestique de sa Maison, » n'eût trouvé moyen de le faire sauver.

» Mas-Aniello se croyant joué, donna à » ceux qui s'étoient rangés sous ses enseignes, une Liste de soixante maisons de » Partisans qu'il falloit brûler. On commença par le Palais du Duc de Caiano: » les femmes & les enfans y accoururent » avec de la paille, de la poix & des fascines, pour y mettre plus promptement le » feu, en disant; *il est bien juste de livrer aux*

» *aux flâmes les biens de ceux qui se sont* An. 1647.
» *nourris de notre plus pur sang*. Toutes les
» autres maisons marquées dans la liste furent consommées par le feu, sans qu'on en pût rien sauver, si ce n'est dans celle du Valentin d'où l'on enleva deux tonneaux remplis de sequins, qui furent gardés pour être remis, à ce que disoient les mutins, au Trésor Royal.

» Pendant ces exécutions, Mas-Aniello marchoit par la Ville à cheval, avec un bâton de commandement à la main, suivi de plus de cent mille personnes armées, portant toujours son habit de Pêcheur; & ayant les jambes nues pour montrer, disoit-il, qu'il étoit sans ambition.

» Le Viceroy & l'Archevêque lui rendirent de grands honneurs. Il étoit obéi des personnes de toutes conditions, & on faisoit pour lui des Priéres publiques dans les Eglises. Il alla un jour trouver le Viceroy au Château S. Elme pour négocier avec lui, & il s'y fit accompagner par le Cardinal Filomarini, qui le fit monter dans son carosse. Il prit par le conseil du Cardinal, pour cette visite, un habit d'une étoffe à fond d'or; & il fut suivi d'une si grande foule de peuple, qu'il employa trois heures à faire le chemin depuis l'Archevêché jusqu'au Château.

An. 1647. » Mas-Aniello avoit encore mené avec » lui un de ses cousins vêtu avec la même » somptuosité, & deux Elus. Les Gardes » se mirent en haye pour lui faire honneur, » & le Viceroy l'alla recevoir au pied de » l'escalier. La conférence fut si longue, » que le peuple qui l'attendoit dans la place » du Château s'imaginant qu'on s'étoit » assuré de sa personne, commença de » faire grand bruit. Le Viceroy pour l'ap- » paiser, fut contraint de se mettre à la » fenêtre avec Mas-Aniello qu'il tenoit » embrassé. Ce Roi de théatre se tournant » ensuite vers le Viceroy, lui dit: *Je veux* » *que votre Excellence voye qu'elle est l'obéis-* » *sance du peuple de Naples pour moi.* Il com- » manda en même-tems qu'on criât à haute » voix, *Vive le Duc d'Arcos*; ce qui fut » exécuté sur le champ. Puis il leur fit » signe de se taire, & ils se turent. Il fit » ranger les mutins en haye, pour laisser le » passage libre; il les fit couvrir & décou- » vrir, & fit plusieurs autres commande- » mens auxquels on obéit avec prompti- » tude.

» Le Viceroy ayant signé les articles de » l'accommodement, comme il plût à Mas- » Aniello, sans vouloir lui rien contester, » celui-ci se retira avec les mêmes person- » nes qui l'avoient accompagné. Il alla à l'Eglise

» l'Eglise des Carmes, où la lecture du » traité fut faite au peuple qui en fut con- » tent. Pendant cette cérémonie, Mas- » Aniello demeura toujours assis dans un » fauteuil de velours pareil à celui du Car- » dinal qui étoit à côté de lui. An. 1647.

A peine ce désordre fut-il appaisé par » cet accommodement, qu'il recommença » avec plus de fureur, sur un bruit qui se » répandit que le Duc de Matalone, de con- » cert avec le Viceroy, avoit fait porter » plusieurs barils de poudre dans une cave » au-dessous de la chambre où s'assembloit » le conseil de Mas-Aniello, pour faire sau- » ter en l'air tous les chefs du peuple. Sur » ce rapport le peuple courut au Palais de » ce Duc au Fauxbourg de Chiaïa, & » bien qu'il fut le plus riche & le mieux » meublé de toute la Ville, on le brûla » sans en rien épargner. La vie du Duc de » Matalone auroit aussi couru de grands » risques, si on avoit pû l'attraper; mais il » eut le bonheur de se sauver.

D. Joseph Caraffe (*a*) son frere paya » pour lui : il tomba entre les mains du » peuple & fut massacré; son corps fut mis

(a) La Maison des Caraffes est en grande considération en Italie : elle a donné un Pape à l'Eglise, & un Grand-Maître à la Religion de Malte. Tous ceux qui sont de cette Maison, depuis l'exaltation de Paul IV, tiennent rang de Princes.

en

An. 1647. » en quatre quartiers & attaché aux fourches patibulaires.

» Mas-Aniello commença de perdre l'esprit la septiéme journée de son Regne. Il se dépouilloit tout nud au milieu de la Place, & demandoit un autre habit. Il contrefaisoit tantôt le hennissement d'un cheval, tantôt le hurlement d'un loup, & quelquefois la voix d'un autre animal. Il faisoit faire des ambassades ridicules, & donnoit des ordres qui se contredisoient. Il conféroit une même charge à trois ou quatre personnes, & il couroit par les rues l'épée nue à la main, frappant tous ceux qu'il rencontroit. Il se plongeoit tout habillé dans l'eau, & puis il se couchoit au soleil pour se sécher. Il condamnoit sans raison les uns au fouet, les autres aux galeres, quelques-uns à la potence, & même à la roue. Il frapoit à coup de poing ou de bâton ses Conseillers, & ses plus intimes amis.

» On parla différemment des causes de sa folie. Les uns l'attribuerent à ses longues veilles & au travail d'esprit que lui causoit le grand nombre d'affaires dont il s'étoit chargé, n'ayant pas la capacité nécessaire pour les débrouiller. Mais la plus commune opinion étoit, que le Duc d'Arcos lui ayant donné la collation dans

» dans le Château de S. Elme, après la » signature du traité, lui avoit fait prendre un breuvage qui lui avoit troublé le » jugement.

An. 1647.

» Son esprit étoit rempli de tant de pen» sées différentes, qu'en s'éveillant il s'é» crioit : *je suis Monarque, & je ne commande* » *point.* On lui avoit entendu dire, que si » le Duc de Matalone pouvoit s'entendre » avec lui, ils se rendroient maîtres de tout » le monde. Il vouloit que les Grands du » Royaume se missent à genoux pour le sa» luer. Ayant rencontré par les rues D. » Ferrand Carraciolo, & le Grand Ecuyer » du Royaume, qui ne descendirent pas de » leur Carosse pour lui faire la révérence, » il leur ordonna de venir lui baiser les » pieds en plein marché, pour réparer leur » faute. Ils promirent de le faire ; mais » au lieu de tenir leur parole, ils allerent » au Château S. Elme en porter leurs plain» tes au Viceroy.

» Mas-Aniello ayant trouvé mauvais, » que le Cardinal Trivulce ne fût pas ve» nu lui rendre la premiere visite, cette » Eminence fut obligée de l'aller voir & » de lui donner le titre d'*Illustrissime*. Mas» Aniello répondit à son compliment : *La* » *visite de votre Eminence, bien que tardive,* » *ne laisse pas de m'être agréable.*

Mas-

An. 1647. » Mas-Aniello avoit alors pour Conseil-
» lers, Arpaya & Genuino, hommes âgés
» & d'un fort bon sens. Lorsqu'ils se virent
» maltraiter par ce fou, ils se liguerent
» avec plusieurs Capitaines de quartiers,
» & ils allerent trouver le Viceroy. Un
» jour que leur Chef étoit allé sur le Port
» visiter la Flotte & mettre des Capitaines
» à son choix sur chaque galere, ils propo-
» serent au Duc d'Arcos d'arrêter Mas-
» Aniello au retour du Port & de le met-
» tre aux fers. La proposition fut acceptée
» & exécutée sans beaucoup de peine;
» mais il fut bien-tôt délivré par le peuple
» & il se sauva dans l'Eglise des Carmes.
» Il prit aussi-tôt le crucifix, & étant mon-
» té en chaire, il se mit à prêcher: il s'é-
» chauffa si fort en parlant, qu'il fallut le
» porter tout en sueur au dortoir des Reli-
» gieux. Après s'y être reposé quelques-
» tems sur un lit, il se mit à la fenêtre où
» il fut tué de plusieurs coups de fusil que
» lui tirerent des Habitans las d'une domi-
» nation aussi ridicule. Aussi-tôt qu'on l'eut
» vû tomber, plusieurs voix se firent en-
» tendre & crierent; *vive le Roi d'Espagne,*
» *vive le Duc d'Arcos, & que personne n'o-*
» *béïsse plus à Mas-Aniello.* On coupa la tête
» à ce malheureux, on la mit sur un poteau,
» & son corps fut traîné sur la claye.

Cependant

» Cependant le peuple qui ne vouloit
» pas demeurer sans Chef, élut pour lui An. 1647.
» commander D. Francisque Toraso, Prin-
» ce de Massi, Seigneur d'un grand mérite
» & d'une valeur éprouvée. Mais il ne resta
» pas long-tems dans ce Poste : le peuple
» étant entré en défiance, & le croyant d'in-
» telligence avec le Viceroy, lui coupa la
» tête, & après lui avoir ouvert l'estomac,
» lui arracha le cœur, qui fut envoyé dans
» une coupe d'argent à la Princesse sa fem-
» me grosse de trois mois. Ces Révoltés
» envoyerent ensuite des Députés au Duc
» de Guise, pour lui offrir non-seulement
» le Commandement, mais encore la Cou-
» ronne. Voilà ce que Tonti ménageoit
» avec ce Prince.

Bien que je sçusse en gros que le Duc de Guise avoit des prétentions sur le Royaume de Naples, après que le Baron de Modene eut cessé de parler, je le priai de me dire sur quoi elles étoient fondées. Il me dit » que c'étoit sur le mariage de
» Fery Comte de Vaudemont, & Duc de
» Lorraine, ayeul de Claude de Lorraine I.
» Duc de Guise avec Iolande d'Anjou,
» fille de René d'Anjou, Roy de Sicile &
» Comte de Provence.

Le Duc de Guise eut diverses conférences avec Tonti & Perrone, qui étoient

les

les Députés du peuple de Naples, & il s'in-
An. 1647. forma de l'état de la Ville. Ces Députés, afin de l'engager à accepter la Couronne qu'ils lui offroient, lui persuaderent qu'ils avoient des munitions de guerre & de bouche pour plus d'un an, & qu'ils étoient les maîtres des principaux Postes; quoique les trois Châteaux fussent encore au pouvoir des Espagnols, qu'ils manquassent de toutes choses & qu'ils n'eussent pas la liberté des passages pour en faire venir. Ce Prince qui ne manquoit pas d'ambition, n'osa pourtant pas faire connoître à ces Députés ses véritables sentimens, jugeant bien qu'il lui seroit impossible de réussir, s'il avoit en même-tems contre lui la France & l'Espagne. Il pensoit que s'il pouvoit seulement chasser les Espagnols du Royaume de Naples, il ne lui seroit pas difficile de s'emparer de l'autorité Souveraine, pendant que la France étoit remplie de mécontens au-dedans, & occupée au-dehors par une guerre étrangere. Dans cette vûe, il répondit aux Députés qu'il falloit réunir le Peuple avec la Noblesse, afin que ces deux corps pussent agir de concert contre leur ennemi commun; qu'ensuite on formeroit une République dans laquelle les deux Ordres auroient égale-

ment

ment part au Gouvernement de l'Etat, & qu'elle se mettroit sous la protection de la France. Les Députés ayant approuvé cette proposition, le Duc de Guise, pour donner jour à la réunion de la Noblesse avec le Peuple, se chargea d'en parler à Dom Pepe Caraffe & aux autres Seigneurs Napolitains qui s'étoient retirés à Rome pour se dérober en même-tems à la fureur du peuple & à la tiranie des Espagnols. Ces Seigneurs témoignerent être disposés à seconder les bonnes intentions du Duc de Guise, & ils promirent d'en écrire à leurs amis. An. 1647.

Après que ce Prince eut pris ces précautions du côté de l'Italie, il dépêcha en France le Chevalier de Guise son frere, pour faire trouver bon à la Reine & au Cardinal Mazarin qu'il s'engageât dans cette entreprise. L'affaire fut examinée dans le Conseil du Roi, & ne fut pas trouvée sans difficulté. Il étoit également dangereux de mécontenter le Duc de Guise, ou de lui prêter des forces pour se faire Roi de Naples.

Les troubles que ses Ancêtres avoient excités en France à la faveur de la Ligue, étoient encore si récens, qu'on ne pouvoit, sans beaucoup de risque, augmenter la puissance d'une Maison qui

An. 1647. avoit voulu se servir du prétexte de la Religion & de l'amour des peuples, pour s'emparer de la Couronne. D'un autre côté, en refusant au Duc de Guise ce qu'il demandoit sous un prétexte qui paroissoit avantageux à la Couronne, on mettoit les Princes de sa Maison dans le cas de soulever le Parlement & les peuples contre le ministére du Cardinal Mazarin, qui avoit déja fait plusieurs mécontens.

L'alternative ayant été mûrement agitée dans le Conseil du Roi & dans le Cabinet du Ministre, il fut décidé qu'on enverroit du secours au Duc de Guise. Les ordres, en conséquence, furent donnés pour équiper une Flotte, & pour former une armée Navale, dont le Commandement fut destiné au Duc de Richelieu.

Le Duc de Guise instruit des résolutions de la Cour de France, n'attendoit plus que ce secours pour partir de Rome & aller à Naples. Mais d'un côté les Espagnols pressoient extrêmement cette Ville; & de l'autre, l'arrivée de Don Juan d'Autriche qui menaçoit de tout mettre à feu & à sang, rendoit le moindre retardement sans reméde. Ainsi le Peuple de Naples envoya Députés sur

Députés au Duc de Guise pour lui faire hâter son départ, & deux Lettres consécutives qu'il reçut de la part des Habitans, l'obligerent d'accourir à leur défense, sans attendre la Flotte qu'on armoit à Toulon. Il s'embarqua donc à Fiumicine sur une Félouque qui passa au travers de la Flotte Espagnole, & il aborda le 15 Novembre à Naples, où il fut reçu comme le Libérateur & le Pere de la Patrie. Il trouva la Place réduite à la derniere extrêmité. Il n'y avoit pas de vivres pour quinze jours, encore moins d'argent, & point d'autre poudre qu'environ six milliers qu'il avoit fait passer avec lui sur quatre Félouques. Il se rendit le 17 à la Grande Eglise, où après avoir prêté serment de fidélité au Peuple, entre les mains de l'Archevêque, il fut proclamé Généralissime. Il s'appliqua d'abord à ramener l'abondance, en occupant différens postes au-dehors, & la Ville prit en peu de jours une nouvelle face. Pendant que le Duc de Guise tenoit les Espagnols en échec, l'Armée navale partie de France, s'avançoit vers les Côtes de Naples. Le Duc de Richelieu prit ou brûla près de Castellamare trois Vaisseaux de Guerre Espagnols & deux Vaisseaux Marchands

An. 1647.

chargés de bled. Il y eut le 22 Décem-
An. 1647. bre un Combat entre la Flotte de France & celle d'Espagne. On se cannona pendant six heures; après quoi la Flotte Espagnole se retira partie sous le Château de l'Oeuf, partie dans le Port de Bayes. On prétend que si le Duc de Richelieu avoit attaqué cette Flotte à son arrivée, il l'auroit entiérement détruite, parce qu'elle étoit alors sur le fer & toute désarmée; mais il manqua l'occasion, & elle eut tout le tems de se mettre en défense.

Après cette action, dont on ne tira aucun fruit, ceux qui commandoient la Flotte Françoise ne firent rien de tout ce qu'on avoit promis au Duc de Guise. On ne fit point entrer dans Naples les bleds qu'on avoit pris aux Espagnols, on les envoya à Portolongone. On offrit au Duc 1800 hommes pour renforcer ses troupes; mais comme on ne lui donnoit point d'argent pour les payer, ils lui devinrent inutiles. La Noblesse du Royaume qui tenoit la Campagne pour les Espagnols, avoit projetté d'abandonner leur parti, dès qu'elle verroit des troupes Françoises capables de la soutenir; mais voyant que le secours de France se réduisoit à montrer des forces

qu'on ne pouvoit, ou qu'on ne vouloit pas employer, & jugeant par-là qu'en effet on ne s'intéressoit gueres à l'affaire de Naples, elle n'osa pas se déclarer. Cependant le Duc de Guise à qui tout manquoit, ne se manquoit pas à lui-même. Il fit sur Averse une tentative qui n'eut pas le succès que méritoit sa valeur, & ne l'ayant pas pû prendre, il se contenta de la faire bloquer. De retour à Naples, il ne s'occupa plus qu'à harceler les Espagnols & à les insulter dans leurs Postes. Sans autre ressource que lui-même, sa bravoure & sa fermeté le soutinrent au milieu des factions qui divisoient Naples, où il avoit autant d'ennemis qu'il y avoit de mauvais Citoyens. Il fut fait *Duc de la République*, & ce titre mérité par tant de services, ne fut pour lui qu'un nouvel engagement pour redoubler de zèle & d'activité. Les Espagnols qui cherchoient sa perte, tantôt essayoient de susciter quelque émeute & de soulever la populace, tantôt pratiquoient des intelligences encore plus dangereuses pour lui. Ils se servirent du Duc de Tursi, pour ménager une entreprise qui leur réussit mal. Celui-ci fit agir l'Internonce pour gagner un Prêtre, nommé Joseph Scopa, qui de concert

An. 1647.

An. 1647. avec un Sergent-Major, appellé Alexio; promit de livrer un Poste par lequel on pouvoit faire entrer des troupes & surprendre la Ville. Le Duc de Tursi fut chargé de l'expédition : il mena avec lui André Doria son petit-fils, & D. Prosper Suardo, Colonel d'un Régiment. Ils furent trahis, pris au rendez-vous, & conduits au Couvent des Carmes, où le Duc de Guise logeoit alors. Ce Prince les traita fort humainement, leur fit donner un appartement près du sien, & n'oublia rien pour adoucir le chagrin de leur prison (*a*).

Les Ducs de Conversano & D. Vincenzo Tuttavilla, qui s'étoient jettés dans Averse, eurent un différent qui partagea toute la Noblesse du pays. Le Duc de Guise en ayant eu avis, manda au Comte de Modene qui commandoit au blocus de cette Place, de se saisir de Rusciano, de Marianisa & du passage du Vulturne, afin de serrer davantage la Ville. Pendant ce désordre, toute la Noblesse qui étoit dans Averse en sortit & se retira à Capoue, ce qui donna au Comte de Modene la facilité de s'empa-

(*a*) Il faut lire le détail de cette Entreprise, qui est très-curieux, dans les Mémoires du Duc de Guise, Liv. III.

rer

rer de cette Place. Le Duc de Guise m'y envoya, pour dire de sa part au Comte de Modene, qu'il fît vivre ses troupes dans une grande discipline, sçachant qu'il falloit retenir les peuples dans son parti par la douceur, puisqu'il n'avoit pas des troupes suffisantes pour mettre de fortes garnisons dans les Postes qu'il avoit conquis. Cet ordre fut mal observé : les soldats qui n'étoient pas payés, pillérent quelques maisons dans Averse, ce qui obligea le Duc de s'y rendre en personne pour en faire faire justice. Tout ce qui avoit été pris fut rendu, & les principaux auteurs du désordre furent punis. Le Comte de Modene eut un secret dépit de voir son autorité bornée, & depuis ce tems il ne servit plus le Duc de Guise avec le même zèle qu'il avoit témoigné autrefois. Il écrivit même en France pour rendre sa conduite suspecte, & pour insinuer que ce Prince aspiroit à la Couronne, bien qu'il eut établi dans Naples un Gouvernement Démocratique dont il étoit le chef, comme le Prince d'Orange dans les Provinces-Unies des Pays-Bas. Ce soupçon fut encore confirmé par une Lettre du Duc de Guise au Marquis de Brancas : il l'exhortoit à quitter la France & à le venir

An. 1647.

An. 1647. trouver à Naples, où une de ses Signatures pouvoit donner des Marquisats & des Duchez de vingt-mille écus de rente, (c'étoient ses propres termes). Cette Lettre étoit accompagnée d'une procuration, pour épouser Mademoiselle de Pons en son nom, & la Procuration commençoit par ces mots : HENRY PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE NAPLES. Elle étoit munie de son Cachet qui avoit pour armes, partie de Lorraine & de Naples, ou Anjou Sicile, semé de France, au lambel de gueules. Le Marquis de Brancas porta l'une & l'autre à la Reine, qui depuis donna les ordres nécessaires pour faire avorter les desseins du Duc de Guise.

Le Duc de Guise prend le Titre de Roy de Naples.

Les passages étant ouverts par la prise d'Averse, ce Prince fit venir à Naples trois cens mulets chargés de bleds qui causerent au peuple une joie inconcevable, parce qu'il n'en n'avoit plus que pour quatre ou cinq jours. Toutes choses étant alors paisibles, le Duc de Guise fit meubler magnifiquement le Palais de D. Ferrant Caracciolo, & y alla loger.

Les Espagnols qui se virent sur le point de perdre le Royaume de Naples par la valeur & la bonne conduite de ce Prince, lui firent offrir par D. Carlo Gonzague, la Souveraineté de Final

avec

avec les Places de Toscane qui en dépendent, & la Principauté de Palerme, An. 1647. de lui faire accorder par l'Empereur l'investiture du Duché de Modene, & de lui donner des troupes pour le conquérir, s'il vouloit abandonner l'entreprise de Naples. Mais le Duc de Guise répondit généreusement, que puisque le peuple de Naples lui avoit remis ses intérêts entre les mains, il ne l'abandonneroit jamais, tant qu'il voudroit le reconnoître pour Général. Cette réponse n'étoit peut-être pas si désintéressée qu'elle le paroissoit; puisque ce Prince en acceptant ces offres, renonçoit à un établissement qui lui paroissoit solide, & se brouilloit avec la France, pour courir après une chimére, n'étant pas en état d'obliger les Espagnols à lui tenir parole, en cas qu'ils voulussent lui en manquer.

Bien que la fermeté du Duc de Guise dût dissiper tous les soupçons que le peuple de Naples auroit pû avoir de sa conduite, Anneze, Vincenzo d'André, & ses autres ennemis ne laisserent pas de la rendre suspecte. Ils prirent prétexte des honnêtetés qu'il avoit pour le Duc de Tursi, & persuaderent aux esprits crédules, que c'étoit pour ménager par le moyen de ce Duc son accommodement

avec le Roi Catholique. Le Duc de An. 1647. Guise en ayant été averti, dissipa bientôt ces faux bruits. Les pratiques du Cardinal Filomarini furent bien plus dangereuses: bien qu'il fit mille honnêtés à ce Prince, il ne laissoit pas d'entretenir commerce avec les Espagnols. C'étoit par son conseil que le Duc d'Arcos avoit été déposé, & D. Jean d'Autriche mis à sa place. Son Sécretaire fut arrêté avec quelques paquets qu'il portoit aux ennemis, ce qui irrita tellement le peuple contre lui, qu'il vouloit aller l'égorger dans son Palais. Le Duc de Guise le prit sous sa protection, moins par considération pour sa personne, que pour son caractere. Ce Prince n'ignoroit pas que, s'il arrivoit du mal au Cardinal Filomarini, le Pape s'en prendroit à lui, & ne manqueroit pas de se servir des foudres de l'Eglise, ce qui nuiroit beaucoup à son parti. Cependant, pour obliger ce Prélat à garder plus de mesures, il l'alla trouver dans son Palais, lui montra les Lettres dont on avoit trouvé son Agent chargé, lui fit connoître la grandeur du péril dont il l'avoit sauvé, & lui remontra en même-tems qu'il ne seroit pas toujours maître de la fureur du peuple; qu'ainsi c'étoit à lui à se conduire d'une

maniere

maniere qui ne lui donnât pas d'ombrage. Le Duc de Guise, après avoir ainsi pris ses précautions au-dedans, travailla à s'élargir au-dehors. Il s'empara de la Tour du pied de grote, qui le rendit maître du Fauxbourg de Chiaïa, & il ôta aux Espagnols la facilité qu'ils avoient eûe jusqu'alors de faire venir des vivres. An. 1647.

La Noblesse qui voyoit ses Terres exposées au pillage, si la guerre continuoit avec le même succès pour le peuple, demanda à D. Jean d'Autriche la permission de s'accommoder avec le Duc de Guise & de garder la neutralité. D. Jean qui trouvoit cette demande juste, n'osa s'y opposer directement ; mais il pria les Seigneurs Napolitains qui étoient dans son armée, de demeurer à son service jusqu'à la fin du mois, après quoi il les laisseroit en liberté de prendre le parti qu'ils voudroient. Ces Seigneurs lui accorderent tout le mois d'Avril, mais avec protestation que ce tems passé ils se retireroient tous, si le peuple n'étoit pas remis dans l'obéissance par la force ou par un accommodement. La seule espérance de D. Jean consistoit dans les négociations secrettes qu'il avoit tant avec Anneze, qu'avec ceux de son parti & qui réussirent à la fin, comme je le dirai

dirai dans la suite. Anneze, suivant le
An. 1647. projet qu'il en avoit dressé, tenta de faire assassiner le Duc de Guise. Il envoya pour cet effet à son Palais quinze cens hommes qui se mirent en bataille devant la porte. Cinquante des plus mutins monterent à son appartement, conduits par un Frere Lay Cordelier, qui porta la parole pour les autres, afin de l'amuser & d'avoir un prétexte de l'entourer. Le Duc de Guise s'étant apperçu que ce Moine avoit quelque mauvais dessein, lui saisit la main qu'il avoit dans sa poche, & l'ayant pris à la gorge, le fit fouiller par ses Gardes qui lui trouverent une bayonette. Il ne voulut pas lui faire faire son procès par les Juges de la Vicairie, & l'envoya à l'Archevêque, pour lui ôter tout prétexte de plainte: ce Prélat répondit à cette honnêteté, & fit sur le champ mettre le Moine dans un cachot. Le Duc de Guise qui voyoit bien qu'il ne seroit jamais en repos, tant qu'Anneze vivroit, donna ordre de l'en défaire à Mathieu d'Amoze, à Charles Longobardo, & à Pepe Ricco, bien assuré qu'on justifieroit ensuite aisément ses intelligences avec D. Jean, par les papiers qu'on trouveroit chez lui. Le dessein avoit fort bien été concerté, & n'auroit

pas manqué de réussir, sans la trahison du Marquis de Rouveroy qui avertit Anneze de se tenir sur ses gardes ; ce qui l'empêcha de donner dans l'embuscade qu'on lui avoit dressée. Anneze de son côté fit une autre conspiration avec Paul de Naples contre la vie du Duc de Guise. Paul de Naples, suivant le projet qu'ils en avoient fait, se rendit au Palais de ce Prince avec six cens Bandis les plus déterminés de ceux qu'il commandoit ; il les laissa dans la place pour s'assurer la sortie, & monta seul avec Tita de Frisio son cousin. Pour avoir un prétexte d'aborder le Duc de Guise, il lui demanda la confiscation du Prince d'Avellino, qui s'étoit jetté dans le parti des Espagnols : le Duc qui étoit informé des desseins de ce traitre, lui accorda ce qu'il lui demandoit, & lui dit de descendre à sa Sécretairie, pour s'en faire expédier le Brevet. Paul de Naples & son Cousin n'y furent pas plutôt entrés, qu'on se saisit de leurs personnes. Ils avouérent le complot au premier interrogatoire : en conséquence ils furent condamnés à mort, & exécutés dans le marché. An. 1647.

Ces mauvais succès ne rebutérent pas Anneze ; il tenta encore le lendemain d'assassiner le Duc de Guise dans le jardin

de

de Gaſpard Romero, où il étoit allé ſe
An. 1647. promener. Il s'y rendit accompagné de ſix vingts Bandis ; mais il n'eut pas la hardieſſe d'exécuter ſon deſſein, Le Duc de ſon côté voulut le faire arrêter, & manqua deux occaſions qui s'en préſenterent ; la premiere dans la maiſon de Romero, & la ſeconde ſur le pont de la Madelaine, lorſqu'Anneze s'en retournoit. Il eſt vrai que ce Prince ne voulut pas qu'on le poignardât en ſa préſence, ce qui lui auroit été facile, ayant mené avec lui Anneze ſur une terraſſe, où il ne s'étoit fait ſuivre que par cinq ou ſix hommes qui n'auroient pas pû réſiſter à plus de trente Gentilhommes dont le Duc étoit accompagné.

Le tems auquel la Nobleſſe devoit ſe retirer du ſervice de D. Jean, étant ſur le point d'expirer, elle députa au Duc de Guiſe le Prince de Biſignano, pour traiter avec lui : ce Député en fut fort bien reçu, & le Duc pour lui marquer la ſatisfaction qu'il avoit de ſa perſonne, lui accorda de fort bonne grace la Charge de Préſident des deux Calabres, qu'il lui avoit demandée. Le Pape ayant appris que tous les Ordres du Royaume de Naples étoient ſur le point de ſe réunir contre les Eſpagnols, appréhenda que ce Fief qui

qui relevoit du S. Siége ne tombât entre les mains du Roi Très-Chrétien, dont il redoutoit la puissance. Pour parer ce coup, il en offrit l'Investiture au Duc de Guise qui la refusa par une fausse modération. Il étoit bien persuadé que cette Investiture n'augmenteroit pas sa puissance, & qu'au contraire il se rendroit les deux Couronnes ennemies, puisqu'elles avoient également intérêt de le détrôner. Il voulut témoigner à la Cour de France la sincérité de ses intentions : il dépêcha donc à la Reine Augustin Liéti, pour l'informer de la proposition du Pape, & pour faire entendre à Sa Majesté qu'il seroit facile de s'emparer du Duché de Milan, pendant que toutes les forces des Espagnols étoient occupées dans le Royaume de Naples. Le Duc de Guise avoit d'abord jetté les yeux sur moi pour cette Commission; mais il appréhenda que ma personne ne fût suspecte au Cardinal Mazarin, parce que mon pere étoit Officier du Duc d'Orléans. Ce Liéti est le même qui au retour de son voyage de Naples, épousa une Madame d'Emanville qui avoit fait beaucoup de bruit par sa beauté & qui eut pour dernier mari le Marquis de Saint-Pons. An. 1647.

Anneze

An. 1647. Anneze qui ne laissoit échaper aucune occasion de nuire au Duc de Guise, persuada au peuple qu'il avoit dessein de s'en retourner en France, & qu'il n'y avoit envoyé Liéti, que pour en obtenir la permission de la Cour. Comme tout cela étoit supposé, il fut aisé au Duc de s'en justifier. Lorsqu'il vit qu'il lui étoit impossible de se défaire d'Anneze par le fer, il y employa le poison. Il trouva moyen d'en faire prendre à ce dangereux ennemi; mais une soupe à l'huile qu'il mangea ensuite le garantit de la mort, qu'il n'auroit pû éviter autrement. Le Duc de Guise avoit un autre ennemi beaucoup plus à craindre, parce qu'il avoit l'esprit fin & rusé, & une Charge qui lui donnoit beaucoup d'autorité: c'étoit Antoine Mazella élû du peuple. Le hasard en défit ce Prince: le peuple ayant découvert les pratiques de Mazella avec les Espagnols le tua, & après lui avoir coupé la tête, la mit au bout d'une pique & la porta par toute la Ville.

Les honnêtetés que le Duc de Guise avoit eues pour le Duc de Bisignano ne lui furent pas inutiles: ce Prince mit sous son obéissance toute la Calabre, & amassa pour un million d'huile, de sel, & de soye. Il fit aussi de grandes provisions de

de poudre & de salpêtre, afin d'en aider le Duc de Guise au besoin. Ce Prince voyant approcher le tems que la Flotte de France devoit arriver, voulut s'emparer du Port de Nisita, afin d'avoir un lieu où elle pût se mettre à l'abri. Après avoir pourvu à la sûreté de tous les postes qu'il occupoit dans la Ville, il en sortit à la tête de quatre mille hommes, avec quelques piéces de campagne. Il fit d'abord battre la Tour du Lazaret avec son canon, & s'en étant rendu maître, il y fit entrer vingt mousquetaires ; ensuite il alla passer la nuit au Posilype. Le lendemain il fit la descente du Fossé, & se logea au pied de la Tour qui est au milieu de l'Isle. Pendant qu'il étoit occupé à ce Siége, il reçut une Lettre d'Augustin Mello qui lui mandoit qu'Anneze tramoit quelque chose dans Naples, & que sa présence y étoit absolument nécessaire pour y remédier. Le Duc ne croyant pas la chose si pressée, se contenta d'y envoyer le Chevalier de Forbin, que nous avons vû depuis Capitaine Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roy. Le Gouverneur de Nisita informé par D. Jean d'Autriche de l'espérance qu'il avoit de se rendre maître de Naples la même nuit, capitula

An. 1647.

An. 1647. capitula, & pour gagner du tems, il promit de rendre la Place au Duc de Guiſe, s'il ne recevoit un aſſez puiſſant ſecours pour obliger ce Prince à lever le Siége. Il ſçut par cette compoſition l'arrêter devant Niſita, pendant qu'Anneze livroit la Ville de Naples aux Eſpagnols. Il abattit du côté de la porte d'Albe une muraille que les ennemis détrempoient depuis huit jours avec du vinaigre: il y fit une bréche aſſez grande pour y faire paſſer de la Cavalerie, & le Colonel Land qui gardoit ce poſte le livra aux Eſpagnols. Ils entrerent par-là dans la Ville, & s'en rendirent maîtres ſans que perſonne s'y oppoſât : ils ne trouverent de réſiſtance qu'au Palais du Duc de Guiſe; mais en ayant forcé les Gardes, ils y entrerent, le ſaccagerent & délivrerent les priſonniers qui y étoient gardés.

Le Duc de Guiſe reçut cette mauvaiſe nouvelle devant Niſita, & ayant raſſemblé toutes ſes troupes, il reprit le chemin de Naples : mais quelque effort qu'il pût faire, il lui fut impoſſible d'y rentrer. Lorſqu'il vit la Capitale du Royaume perdue, il voulut ſe retirer dans quelqu'unes des Places qui étoient ſous ſon obéiſſance. Comme Averſe étoit la plus proche,

proche, il prit sa marche de ce côté-là. Pepe Palombe qu'il en avoit fait Gouverneur, depuis que le Comte de Modene lui avoit donné lieu de se plaindre de sa conduite, ayant appris la révolution qui étoit arrivée à Naples, lui ferma les portes, & il donna avis de s'en approcher à D. Louis Poderico qui commandoit pour les Espagnols dans Capouë. Ce Gouverneur envoya un détachement de sa garnison au-devant du Duc de Guise pour lui disputer le passage du Vulturne. Ce malheureux Prince se vit dans un moment abandonné de toutes ses troupes, & il ne resta auprès de lui que douze Cavaliers du nombre desquels j'étois. Mon cheval fut tué, & pendant qu'on enveloppoit le Duc de Guise, à qui surtout on en vouloit, je trouvai moyen de gagner un buisson où j'attendis la nuit pour me sauver. Je fis tant de diligence, qu'après avoir cotoyé Capouë & Gayete, je me rendis à Fondi où je me trouvai en sûreté, parce que cette Ville appartient au S. Siége. J'y appris que le Duc de Guise avoit été mené à Capouë, & que sa vie avoit été en grand danger, parce qu'il n'avoit aucune Commission de la France. On m'assura que la générosité de D. Jean d'Autriche lui

An. 1647.

avoit ſauvé la vie, & qu'il s'étoit oppoſé
An. 1647. à tout le Conſeil Collatéral qui le vouloit faire mourir ; en quoi il avoit été ſecondé par le Duc de Turſis & par D. Melchior de Borgia, qui avoient entiérement blâmé une réſolution ſi cruelle.

Cour du Duc de Savoye. Je ne voulus pas m'en retourner à Rome ; j'achetai un cheval à Fondi pour aller à Piſe : de-là je me rendis à Genes, & enſuite à Turin, où je fis quelque ſéjour, parce que j'étois bien aiſe de voir la Cour de Savoye. Cette Cour étoit fort galante, bien qu'une partie du Piedmont eut été ruinée pendant la guerre qui duroit depuis long-tems entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, & où la Savoye avoit pris part. Il n'en paroiſſoit rien à Turin : on ne voyoit que parties de chaſſe, que promenades au Valentin qui eſt une Maiſon de Plaiſance du Duc, que Comédies, Bals & autres divertiſſemens. Madame Royale qui gouvernoit l'Etat pendant la minorité de Charles Emanuel II. ſon fils, étoit une Princeſſe ſpirituelle, polie, & qui aimoit tous les plaiſirs. Les François étoient bien venus auprès d'elle, & j'en reçus un très-bon accueil. Je fus étonné de voir en fort grand crédit Raucourt que j'avois vû à Paris faire petite figure. C'étoit

un

un homme d'une naiſſance obſcure, mais bien fait de ſa perſonne, adroit, brave & entreprenant. Il ſe diſoit de la Maiſon d'Araucourt, qui eſt une des plus conſidérables de Lorraine, & bien que tout le monde ſçût que c'étoit une impoſture, perſonne ne l'oſoit contredire, ſoit qu'on craignît ſa faveur, ou qu'on redoutât ſa bravoure. Après avoir demeuré trois mois à Turin, je repaſſai les Monts & je retournai par Lyon à Paris. An. 1647.

Lorſque j'arrivai, je trouvai la face de la Cour entiérement changée. A mon départ pour Rome, le Conſeil du Roi étoit compoſé de M. le Duc d'Orléans, de M. le Prince & du Cardinal Mazarin. Bien que le Chancelier Seguier, le Duc de Longueville, le Préſident de Bailleul Surintendant, Chavigny & le Comte de Servien y euſſent entrée, ils y étoient en petite conſidération; toutes les affaires ſe régloient par l'avis des deux Princes & du Cardinal, qui en avoit l'entiere direction par la confiance que la Reine avoit en lui.

Les Princes du Sang étoient fort unis avec cette Princeſſe, & leur union faiſoit le bonheur public, parce qu'il n'y avoit plus de cabale & que chacun ne ſongeoit qu'à faire ſon devoir. Le Car-

dinal Mazarin entretenoit cette bonne intelligence néceſſaire à ſa conſervation ; il oppoſoit ſi adroitement ces deux Princes l'un à l'autre, qu'il tenoit leur puiſſance dans l'égalité, & qu'il étoit l'arbitre de leurs différends. Il avoit ſi bien connu le foible de l'Abbé de la Riviere, favori de Monſieur, que le flattant de l'eſpérance du Cardinalat, il le tenoit entiérement dans ſa dépendance, & par ſon moyen gouvernoit ſon maître. Celui-ci d'ailleurs ſe croyoit obligé au Cardinal du Gouvernement de Languedoc qu'il lui avoit procuré. Le Duc d'Enguien content du Commandement des Armées & du Gouvernement de Champagne & de Stenay, ne ſongeoit l'Eté qu'à ſignaler ſa valeur contre les ennemis de l'Etat, & l'Hyver qu'à goûter les plaiſirs conformes à ſon âge & à ſon humeur. Il ſe déchargeoit ſans peine du ſoin des autres affaires ſur ce Miniſtre, qui n'étoit pas avare d'encens pour gagner ſon amitié & ſa confiance. Comme il prévoyoit que la liaiſon des Princes & de leur autorité affoibliſſoit celle de la Reine, il jettoit adroitement dans leurs eſprits des germes de jalouſie & de défiance qu'il diſſipoit à propos, de crainte qu'ils ne vinſſent à une rupture ouverte. Comme il étoit l'auteur

An. 1648.

l'auteur de leur différend, il lui étoit facile d'être l'arbitre de leur réconciliation, & même de s'en attirer le mérite. La mort de M. le Prince commença de déconcerter les mesures du Cardinal Mazarin, & la dissipation des Finances acheva de les rompre. An. 1648.

Pour bien comprendre la cause de tous les désordres qui arrivérent après mon retour, & connoître quelle étoit alors la face de la Cour, il est à propos de donner un léger crayon de toutes les personnes qui la composoient.

La Reine étoit une Princesse sage, vertueuse, d'une grande piété, bonne, & qui aimoit la France. Mais comme elle n'avoit eu aucune part au gouvernement sous le Régne du feu Roi, & que le Cardinal de Richelieu avoit employé toute son adresse pour l'éloigner des affaires, elle n'avoit pas toutes les lumieres nécessaires pour gouverner l'Etat par elle-même. Ainsi lorsqu'elle se vit Régente, elle fut obligée de prendre quelqu'un, pour l'aider à porter le poids du Gouvernement. Elle jetta les yeux sur le Cardinal Mazarin, parce qu'étant étranger & sans alliance dans le Royaume, & ne devant qu'à Elle son élévation, elle jugea qu'il lui seroit plus fidéle que tout

autre.

autre. Comme elle ne prenoit confiance qu'en lui, & qu'elle crût ne pouvoir conserver son autorité qu'en le maintenant, elle résista à toutes les cabales qui se formerent contre lui.

An. 1648.

Portrait de Gaston d'Orléans.

Gaston Duc d'Orléans avoit une grande vivacité d'esprit, il parloit avec éloquence & avec force, il avoit même plusieurs belles connoissances. Il possédoit parfaitement l'Histoire, connoissoit les Médailles & les Plantes. Il avoit le discernement juste dans les affaires d'importance, lorsqu'il agissoit par ses propres lumieres; mais il se laissoit tellement gouverner par ses maîtresses & par ses Favoris, qu'ils l'entraînoient où ils vouloient, même contre ses propres intérêts, & lui faisoient voir les choses comme il leur plaisoit. D'ailleurs ce Prince étoit naturellement inquiet & inconstant, ce qui faisoit qu'on ne pouvoit jamais prendre des mesures justes avec lui. Cependant, bien qu'il n'eut rien de réservé pour ceux qui avoient de l'ascendant sur son esprit, lorsqu'il avoit promis de garder le secret, on pouvoit s'assurer qu'il ne leur en disoit rien.

Louis Barbier, Abbé de la Riviere, son Favori, étoit d'une naissance obscure, & de simple maître d'Ecole, s'étoit élevé

vé par le crédit de S. A. R. à la dignité de Ministre d'Etat. Il étoit entré dans la Maison de Monsieur, en qualité de Chapelain, & il avoit tellement étudié l'humeur de son maître, qu'il s'étoit emparé de son esprit. Pas un Officier de ce Prince ne pouvoit se maintenir, s'il n'avoit les bonnes graces de ce Favori; & Monsieur n'entreprenoit aucune affaire importante qu'il ne la lui communiquât, & qu'il ne décidât sur ses avis. L'ambition étoit la régle de toutes les actions de l'Abbé de la Riviere; & comme il s'étoit mis en tête de s'élever au Cardinalat, il ne faisoit rien qui ne tendît à ce but. Il n'oublioit ni complaisances, ni souplesses auprès de ceux qui pouvoient lui procurer la Pourpre. Il ne faisoit même aucune difficulté de trahir son maître, pour les gagner. C'est ce qui fit dire à Monsieur, après qu'il eut éloigné ce Favori, *que l'Abbé de la Riviere devoit bien sçavoir ce qu'il valoit, parce qu'il l'avoit vendu plusieurs fois.* Cet Abbé faisoit grande dépense en meubles & en équipages, & il n'avoit rien épargné pour embellir sa maison de Petitbourg près d'Essone, sur le chemin de Paris à Fontainebleau. An. 1648.

Louis de Bourbon, Prince de Condé, étoit de belle taille: il avoit l'air grand,

la

An. 1648.

Le Grand Condé.

la mine fiere, l'esprit vif, brillant, actif. Son courage ne connoissoit point le péril. Il entendoit parfaitement la guerre; & comme la victoire avoit accompagné toutes ses entreprises, il donnoit beaucoup au hasard. Il ne ménageoit pas ses Soldats, parce qu'il ne se ménageoit pas lui-même. Il se rencontroit toujours où le danger étoit le plus grand. Il faisoit observer exactement la discipline à ses troupes, & punissoit sevérement ceux qui contrevenoient à ses ordres. Il connoissoit le vrai mérite, & sçavoit le récompenser. Les intérêts de ses amis lui étoient plus chers que les siens propres. Il ne leur manquoit jamais, mais aussi il ne vouloit pas qu'ils lui manquassent. Il avoit de l'indulgence pour leurs fautes, & il employoit tout son crédit pour les garantir des peines qu'ils avoient encourues. Cette complaisance fut cause qu'il protégea la Duchesse de Longueville sa sœur, dans l'éloignement qu'elle avoit pour son mari, & qu'il ferma les yeux à beaucoup de choses, qu'un frere plus délicat n'auroit pas souffertes. S'il avoit de l'ambition, c'étoit plutôt par rapport aux autres que par rapport à lui-même, & il ne désiroit de s'élever que pour être plus en état de faire du bien aux person-

nes

nes qu'il aimoit. Il étoit plein de fermeté dans la mauvaise fortune & incapable de foiblesse. Il se montroit infatigable dans le travail de corps & d'esprit. Il vouloit tout sçavoir & faire tout par lui-même. Dans sa jeunesse il avoit connu toutes les Dames de la Cour & de la Ville dont la beauté avoit fait quelque bruit, sans s'attacher à pas une. Comme il n'y cherchoit que les agrémens du corps, il n'avoit pas pour elles tous les égards & toutes les honnêtetés que la Noblesse Françoise a coutume d'avoir pour les femmes. Ceux de sa Cour, à son exemple, s'émancipoient auprès d'elles à des libertés dont leur pudeur avoit beaucoup à souffrir, & cet air de hauteur leur fit donner le nom de *Petits-Maîtres*. Le cœur volage de ce Prince se fixa cependant à la fin en faveur de la Duchesse de Chatillon sa parente, pour laquelle il eut de la complaisance & de la soumission. Il flatta sa vanité en lui remettant ses intérêts dans l'affaire la plus importante de sa vie, & pour marque de son amour, il lui donna la Terre de Merlou.

An. 1648.

Origine du nom de PETITS-MAÎTRES.

Elizabeth de Montmorency, femme de Gaspard de Colligny, Duc de Chatillon, étoit de belle taille : son air & son port étoient nobles & pleins d'agrémens ; ses

An. 1648. ses traits étoient réguliers, & son teint avoit tout l'éclat que peut avoir une brune; mais sa gorge & ses mains ne répondoient pas à la beauté de son visage. Son esprit vif & plein de feu rendoit sa conversation agréable, & elle avoit des manieres douces & flatteuses, dont il étoit impossible de se défendre. Elle avoit de la vanité & aimoit la dépense; mais comme elle n'avoit pas assez de bien pour la soutenir, elle obligeoit ceux qui s'attachoient auprès d'elle à fournir à ses profusions. Bien qu'elle eût beaucoup de discernement, après avoir vû à ses pieds un Prince aussi grand par ses belles qualités que par sa naissance, elle s'abaissoit souvent à des complaisances indignes d'elle, pour des personnes qui lui étoient inférieures en toutes choses, mais qui pouvoient être utiles à ses desseins. Elle ne se piquoit pas de fidélité: mais elle sçavoit si bien conserver son empire sur tous ses amans, qu'aucun n'osoit murmurer de sa conduite, & qu'avec un seul mot elle calmoit leurs transports jaloux.

Armand de Bourbon, Prince de Conty, avoit été destiné à l'Eglise & étoit fort sçavant. Bien que cette Profession lui convînt mieux que celle de la guerre à cause des défauts de sa taille, il voulut la

la quitter pour prendre l'Epée. Il aimoit néanmoins le repos, & se lassoit bien-tôt de ce qui lui pouvoit donner de la peine. La Duchesse de Longueville, sa Sœur, avoit pris un grand ascendant sur son esprit, & elle le conserva fort long-tems: mais enfin ce Prince secoua le joug, & se brouilla fortement avec elle. Il étoit inconstant dans ses amitiés, aussi-bien que dans ses amours; il rompit sans peine avec Mademoiselle de Chevreuse, après lui avoir témoigné la plus violente passion, comme je le dirai dans la suite. Il abandonnoit aisément ses amis, lorsqu'il y pouvoit trouver ses avantages & se tirer d'embarras. An. 1648.

Charlotte-Marguerite de Montmorancy, veuve d'Henry de Bourbon, Prince de Condé, avoit été une des plus belles personnes de son tems, comme on en peut juger par l'amour qu'elle donna à Henry IV. & par les choses que fit ce grand Roy pour la retirer des mains de l'Archiduc Albert. Les charmes de son esprit suppléoient alors à ce que sa beauté avoit reçu de diminution. Elle l'avoit vif & solide tout ensemble; sa conduite étoit fort réglée; elle avoit sçu accorder la piété & la charité avec la science du monde. Elle étoit fiére avec les per-

sonnes

sonnes de son rang, & humble & douce
An. 1648. avec ceux d'un rang inférieur. L'amitié qu'elle eut pour sa famille alla jusqu'à l'excès, & lui fit souvent changer les maximes qu'elle s'étoit prescrites. Quoiqu'elle ne fût pas naturellement vindicative, elle ne put jamais pardonner à ceux qui avoient contribué à la mort du Duc de Montmorancy son frere; on l'a pû voir par l'aversion qu'elle témoigna toujours pour le Marquis de Chateauneuf qui avoit présidé à sa condamnation. Elle fut si touchée de la prison de ses deux fils & de son gendre, les Princes de Condé & de Conty & le Duc de Longueville, qu'elle ne fit aucun scrupule de hasarder le salut de l'Etat pour leur procurer la liberté. Il est vrai qu'elle en eut un si sincére repentir, qu'elle tâcha de réparer sa faute par toutes les œuvres de piété qu'elle pût pratiquer.

Anne-Geneviéve de Bourbon, Duchesse de Longueville, avoit tous les agrémens du corps & de l'esprit, qu'elle avoit pris soin de cultiver avant son mariage. Sa maison étoit le rendez-vous des beaux esprits, comme on en peut juger par les Lettres que Voiture lui a écrites. Elle eut le malheur d'avoir un vieux

vieux mari qui n'ayant aucune des qualités qui auroient pû lui plaire, l'obligea de chercher dans des conversations plus enjouées & plus galantes, dequoi se consoler du dégoût qu'elle avoit pour lui. Comme elle n'avoit rien à se reprocher dans l'intérieur, elle prit peu de soin de garder les dehors, & elle se brouilla tellement avec le Duc son époux, qu'elle fut contrainte de chercher dans les troubles de l'Etat sa sûreté particuliere. Le Duc de Chatillon avoit eu ses premieres inclinations, & comme ce Duc après son mariage n'eut plus pour elle les mêmes empressemens, elle conserva toujours contre la Duchesse sa femme une haine secrette. Le Duc de la Rochefoucault remplit dans son cœur la place que le Duc de Chatillon avoit laissée vuide, & ce nouvel amant, par complaisance pour elle, s'engagea à suivre sa fortune dans la derniere Guerre civile. An. 1648.

Henry d'Orleans, Duc de Longueville (a), qui étoit Gouverneur de Normandie, avoit épousé en premieres nôces Louise de Bourbon-Soissons, de qui il avoit eu Marie-Anne d'Orléans, qu'on

(a) La Maison de Longueville étoit descendue d'un Duc d'Orléans frere de Charles VI. Roy de France, par le Comte de Dunois, bâtard de ce Duc d'Orléans.

nommoit

nommoit Mademoiselle de Longueville.
An. 1648. Il se remaria avec Anne-Genevieve de Bourbon dont nous venons de parler. Ce Prince avoit la mine basse, & n'avoit dans sa personne aucun des agrémens qui peuvent plaire aux femmes. Cependant il avoit beaucoup d'esprit, & il entendoit assez les affaires, ainsi qu'il le fit voir à Munster où il fut envoyé pour la Paix générale. Il aimoit naturellement le repos, & il ne se laissa engager dans le parti des Mécontens, que par complaisance pour la Duchesse sa femme & pour M. le Prince.

Cesar, Duc de Vendôme, fils naturel d'Henry IV. & de Gabrielle d'Estrées, avoit été sous le Regne de Louis XIII. de tous les Partis qui s'étoient formés contre le Gouvernement, sans s'être fait considérer dans aucun. Son humeur inquiete le portoit à embrasser toutes les nouveautés qui se présentoient.

Louis de Vendôme, Duc de Mercœur, son fils, aimoit la vie douce, & n'avoit jamais voulu s'engager dans aucune Cabale. Bien qu'il fut brave & qu'il entendît assez bien la guerre, il préféroit la vie tranquille aux occasions de signaler sa valeur. Comme il paroissoit sans ambition, il n'étoit recherché d'au-

cun

cun des Partis, & si dans la suite le Cardinal Mazarin voulut bien lui donner une de ses niéces, ce ne fut que pour le détacher des intérêts de sa famille, avec laquelle il auroit pû s'engager par facilité. An. 1648.

François de Vendôme, Duc de Beaufort, avoit la mine effeminée: avec ses cheveux blonds & tous droits, on l'auroit plutôt pris pour un Anglois que pour un François. Cependant il étoit fort brave, intrépide dans les dangers, & il entendoit parfaitement la Marine. Il n'avoit aucune politesse dans le discours, & ses expressions étoient basses & populaires. Cependant il n'avoit pas laissé de se faire aimer des femmes: les Duchesses de Longueville & de Montbazon avoient eû beaucoup de complaisance pour lui. Il avoit du génie pour les affaires, & il avoit si bien sçu gagner l'amitié du peuple de Paris, qu'il étoit disposé à le suivre par-tout où il auroit voulu le mener, & qu'il croyoit que son bonheur dépendoit de la conservation de ce Prince. L'amour qu'il avoit conçu pour la Duchesse de Montbazon, l'avoit engagé dans les cabales de la Duchesse de Chevreuse sa belle-fille, qui le gouverna par ce moyen comme elle voulut.

Charles

An. 1648. Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, beau-frere du Duc de Vendôme, fut toujours disposé à entrer dans les Partis des mécontens, pour trouver moyen d'accommoder ses affaires qui étoient assez en désordre. Quoiqu'il fût déja dans un âge avancé, il avoit encore bonne mine & il étoit bien venu auprès des femmes. Il n'avoit jamais été esclave de l'amour, & s'il avoit rendu des soins à quelques maîtresses, il avoit toujours trouvé le moyen de s'en faire bien payer.

Marie de Rohan avoit épousé en premieres nôces, Charles Marquis d'Albert, Pair & Connétable de France : après sa mort elle s'étoit remariée avec Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse. Cette Dame avoit un esprit artificieux & capable de toutes sortes d'intrigues. L'ambition étoit sa passion dominante, & elle mettoit en usage toute sorte de moyens pour la satisfaire. Elle causa la perte du Comte de Chalais qu'elle engagea dans des intrigues criminelles, & devenue suspecte au Cardinal de Richelieu, elle fut contrainte de se retirer à Bruxelles. Elle y acquit un grand ascendant sur l'esprit de l'Archiduc Léopold, qui étoit alors Gouverneur des Pays-Bas. Dès qu'elle apprit la mort de Louis XIII.

elle revint en France, la Reine qui avoit eue de l'amitié pour elle, fit ce qu'elle put pour la lier d'intérêts avec le Cardinal Mazarin. Mais comme elle vouloit procurer des Charges & des Gouvernemens à toutes ses créatures, & introduire le Marquis de Chateauneuf dans le Ministere, il fut impossible de réussir dans cette union & de la contenter ; ce qui l'obligea de se jetter dans le Parti des mécontens. An. 1648.

Marie d'Avaugour, femme d'Hercule de Rohan, Duc de Montbazon, avoit tant de charmes sur son visage & dans son esprit, qu'il étoit impossible de la voir sans l'aimer. La Duchesse de Chevreuse, sa belle-fille, s'étant emparée de son esprit, se servoit d'elle pour fortifier son Parti, & les amans de la Duchesse de Montbazon n'osoient refuser d'y entrer.

Jules Mazarin, fils de Pierre Mazarin & d'Hortense Buffaloni, originaires de Mazare, Ville de Sicile, étoit d'une famille noble & ancienne. Il étoit habile dans les négociations, & il montra son adresse lorsqu'il accommoda le différend des deux Couronnes au sujet du Montferrat. Il se jetta dans le Parti de la France, qui lui procura le Chapeau de Cardinal. Il fut employé par le Cardinal de

An. 1648. Richelieu en plusieurs affaires importantes. Louis XIII. le choisit pour un des Ministres qui devoient composer le Conseil de la Reine pendant sa Régence ; & cette Princesse l'ayant fait son premier Ministre, ne se trompa pas dans son choix. Il avoit une grande pénétration & une adresse merveilleuse pour manier les affaires. Il entendoit parfaitement les intérêts de tous les Etats de l'Europe, & se servoit utilement de cette connoissance pour le bien de la France. Il sçavoit discerner les esprits, & distribuoit à chacun les emplois qui lui convenoit ; il avoit beaucoup de fermeté, & se possédoit également dans la bonne & dans la mauvaise fortune. Il pardonnoit aisément à ses ennemis ; mais c'étoit moins par générosité & par grandeur d'ame, que par timidité : il n'osoit s'en vanger, de peur de se perdre en les perdant. Il sçavoit prendre son parti à propos & se servir des occasions favorables que la fortune lui présentoit. Il usoit d'une profonde dissimulation, & avec un abord ouvert & qui sembloit rempli de franchise, il étoit impossible de connoître ses véritables sentimens. Il ne se piquoit pas de tenir sa parole, & ne faisoit aucun scrupule d'y manquer, lorsqu'il croyoit en tirer quelque avantage.

tage. Il n'étoit ni libéral, ni reconnoiſſant. Il n'épargnoit point l'argent pour ſe faire des créatures ; mais il payoit mal les ſervices paſſés, quand il n'en attendoit pas de nouveaux. Il aimoit la dépenſe, & en faiſoit en toutes choſes. Il jouoit grand jeu, & ſe laiſſoit tromper aiſément faute d'attention. Il étoit curieux en Tableaux, en Statues, en Livres, & ſuperbe en bâtimens & en équipages, non-ſeulement à Paris, mais encore à Rome où il avoit un Palais magnifique. Il aimoit la Muſique & le Spectacle, & il dépenſa plus d'un million pour l'Opera d'*Orphée* qu'il fit repréſenter au Petit-Bourbon. Il n'oublia rien pour élever ſes parens, & il maria richement toutes ſes niéces, principalement les deux Martinozzi, dont il fit l'aînée Princeſſe de Conti, & l'autre Ducheſſe de Modene. Comme il falloit des fonds inépuiſables pour fournir à toutes ſes profuſions, il permit aux Miniſtres ſubalternes d'employer toutes ſortes de moyens, pour faire venir de l'argent dans les coffres du Roy. Il obligea auſſi tous les Surintendans à lui envoyer tout ce qu'il demandoit, ſans acquit ; il leur laiſſoit ſous ce prétexte la liberté de lever tous les deniers que bon leur ſembloit. Ce fut le déſordre qu'il avoit in- An. 1648.

 troduit

troduit dans les Finances, qui donna lieu
An. 1648. à tous les Ordres de se plaindre & de former des Partis contre son Ministere.

Pierre Seguier, Chancelier de France, étoit d'une ancienne Famille de Robbe. Il avoit été Président à Mortier au Parlement de Paris, & le Cardinal de Richelieu l'avoit fait Chancelier à l'âge de quarante-six ans. Il entendoit parfaitement sa Charge, & comprenoit avec une facilité merveilleuse les affaires les plus embrouillées. Il bornoit toute son ambition à se maintenir dans ce Poste, & dans cette vûe il avoit une complaisance aveugle pour le premier Ministre. Il exécuta avec la derniere rigueur, contre la Reine, les ordres du Cardinal de Richelieu; & cette bonne Princesse voulut bien ne pas s'en ressouvenir, parce qu'elle n'ignoroit pas que le Chancelier ne pouvoit, sans se perdre, résister aux ordres de ce Cardinal. Il ne fut pas moins dévoué au Cardinal Mazarin, qu'il l'avoit été à son Prédécesseur; mais toutes ses souplesses n'empêcherent pas qu'on ne lui ôtât les Sceaux diverses fois. On les lui rendit à la fin, parce qu'on vit que personne n'étoit plus capable que lui de connoître les graces qu'il falloit accorder ou refuser. Il ne faisoit que les dépenses nécessaires, pour soutenir

tenir sa dignité ; aussi parut-il fort riche. Il étoit Duc de Villemore & Comte de Gien. Il a laissé une belle Bibliothéque, où il avoit ramassé quantité de manuscrits curieux ; ses héritiers l'ont vendue en détail. Il étoit infatigable dans le travail ; & tout son divertissement étoit de s'entretenir avec de jeunes filles dont la simplicité le charmoit. Il vouloit qu'elles se familiarisassent avec lui, comme s'il avoit été de leur âge, & qu'elles oubliassent ce qu'elles devoient à son rang & à la gravité de sa personne.

An. 1648.

Léon Bouthillier, Marquis de Chavigny, étoit fils de Claude Bouthillier, Surintendant des Finances. Il avoit été Chancelier de M. le Duc d'Orléans. Il avoit suivi son Maître dans ses voyages de Flandres & de Lorraine. A son retour, le Cardinal de Richelieu qui avoit connu sa capacité l'avoit fait Secretaire d'Etat pour les Affaires étrangeres. Louis XIII. l'avoit aussi nommé pour être du Conseil de la Régence. Le Cardinal Mazarin qui connoissoit son intelligence & son ambition, l'avoit éloigné des affaires, de peur qu'il ne le supplantât. Il y rentra néanmoins à diverses fois, comme nous le dirons en son lieu.

Abel de Servien avoit été Procureur-

Général du Parlement de Dauphiné ;
An. 1648. Maître des Requêtes, Premier Préſident au Parlement de Bourdeaux, & Ambaſſadeur en Savoye. Le Cardinal Mazarin qui connoiſſoit ſa capacité, le choiſit pour être un des Plénipotentiaires qu'il envoyoit à Munſter pour traiter la Paix générale. Il y ſervit fort utilement la France, & contribua beaucoup à maintenir les Suédois dans l'Alliance de cette Couronne. Il fut fait Secretaire d'Etat à ſon retour, & il demeura toujours fort attaché au premier Miniſtre, auſſi bien que le Marquis de Lyonne ſon neveu, Secretaire des Commandemens de la Reine. Il écrivoit fort purement, & ſon ſtile étoit ſolide & concis. Il eut à Munſter de grands différends avec le Comte d'Avaux ſon Collégue, & ils publierent pluſieurs Ecrits l'un contre l'autre. Bien que le Comte de Servien fût extrêmement appliqué aux affaires, il ne laiſſoit pas d'aimer la Muſique, la chaſſe, la promenade & la bonne chere, qui faiſoient ſes principaux divertiſſemens. Il étoit encore galant, & faiſoit facilement des Vers. Il avoit fort bonne mine, & un œil qu'il avoit perdu par accident défiguroit peu ſon viſage. Il obligeoit de bonne grace, & quand il étoit contraint de

de refuser ce qu'on lui demandoit, c'étoit d'une maniere si polie, qu'on sortoit toujours satisfait de sa présence. Lorsque le Roi l'eut fait Surintendant, il dépensa de grandes sommes pour embellir Meudon qu'il avoit acheté du Duc de Guise. Il y joignit Fleury & quelques autres Villages, pour aggrandir le Parc, & il acquit encore le Marquisat de Sablé en Anjou. Il avoit épousé une veuve qui avoit un fils de son premier mariage, appellé le Marquis de Vibray : il eut encore trois enfans d'elle, le Marquis de Sablé, l'Abbé de Servien, Camerier d'honneur du Pape, & la Duchesse de Sully. An. 1648.

Michel Particelle, Seigneur d'Emery, étoit fils d'un Banquier originaire de Luques. Il fut envoyé en Piedmont auprès de Madame Royale, où étant devenu amoureux de cette Princesse, il se cacha sous son lit & courut danger de la vie. Comme il entendoit parfaitement les Finances, il fut fait d'abord Contrôleur-Général, & ensuite Surintendant. Il aimoit beaucoup la dépense en toutes choses, & le Cardinal Mazarin ne lui demandant aucun compte, il contentoit toutes ses passions. Il ne refusoit rien aux femmes qui contribuoient à ses plaisirs. On peut juger de ses profusions par la

An. 1648. fortune de la Guillaumie, qui d'une assez basse naissance, devint Greffier du Conseil. Il ne laissa que deux enfans, le Président de Thoré peu considéré dans sa Compagnie, & une fille mariée avec M. de la Vrilliere Secretaire d'Etat.

Jean-François-Paul de Gondy, Coadjuteur de l'Archevêque de Paris, son oncle, étoit d'une ancienne famille de Florence établie en France depuis le mariage de Henry II. avec Catherine de Médicis. Ce Prélat étoit fort éloquent, & il avoit prêché avec beaucoup de succès. Il entendoit parfaitement la politique & l'intrigue du Cabinet. Il étoit agréable dans les ruelles, & comme il avoit une ambition demesurée, il employa tous les moyens imaginables pour s'élever au Ministére. On ne pouvoit faire aucun fond sur son amitié, parce que toutes ses actions étoient réglées par l'intérêt de sa fortune : c'est ce qui fit qu'il se jetta tantôt dans un parti, tantôt dans un autre, suivant qu'il crût y trouver ses avantages, & que même il forma souvent un troisiéme parti.

Voilà quelle étoit la face de la Cour, lorsque j'arrivai à Paris : le tableau que je viens d'en donner, servira beaucoup à éclaircir les choses que j'ai à dire. J'ai fait voir

voir comme le Cardinal Mazarin avoit laiſſé la liberté à d'Emery de ſe ſervir de toutes ſortes de moïens, pour faire venir de l'argent dans les coffres du Roy. On créa d'abord pluſieurs Offices inutiles & ſans fonctions, dont les acquéreurs tiroient des gages en vertu des Proviſions qu'on leur expédioit, le nom en blanc. Aux Offices de Finance qui étoient exercées tour à tour par l'ancien & l'alternatif, on ajouta un triennal, & enſuite un quatriennal. On retrancha un quartier des rentes créées ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & puis on les réduiſit à deux quartiers. Peu de tems après on fit la même choſe aux gages des Officiers mêmes des Cours ſupérieures. On obligea les Fermiers & les Receveurs Généraux à faire des avances, & pour les y engager plus aiſément, on leur accorda de gros intérêts. On fit aux Traitans un tiers de remiſe ſur leurs Traités, à condition qu'ils payeroient d'avance dans certains termes. On taxa les aiſés, & bien qu'on leur donnât des rentes à proportion des ſommes qu'ils devoient payer, on exigea cette taxe avec tant de violence, qu'enfin tous les Ordres ſe réunirent contre le premier Miniſtre. Les Cours ſupérieures furent les premieres qui ſignérent cette union; enſuite les Rentiers, An. 1648.
les

An. 1648. les Tréforiers de France, les Secretaires du Roy, les Elûs & les Officiers des Tailles & des Gabelles s'y joignirent.

Mathieu Molé étoit alors à la tête du Parlement. C'étoit un vénérable vieillard, confidérable par fon habileté & par fon attachement au fervice du Roy. Ce Corps étoit divifé en trois partis. Le premier étoit celui des *Frondeurs*, qu'on nommoit ainfi par raillerie, parce qu'ils fe déchaînoient contre le Gouvernement, & que fous ombre d'un faux zéle pour le bien public, ils effayoient de fe rendre plus confidérables & d'avancer leurs fortunes. Le fecond Parti étoit celui des *Mazarins*, qui foutenoient qu'on devoit une obéiffance aveugle à la Cour; les uns, parce qu'ils étoient perfuadés qu'il étoit de leur devoir d'entretenir le repos de l'Etat, & les autres à caufe des liaifons qu'ils avoient avec les Miniftres ou avec les Gens d'affaires. Le dernier Parti étoit de ceux, qui blâmant également l'emportement des uns & la moleffe des autres gardoient un certain milieu dans leurs fentimens, pour agir dans les occafions, fuivant leurs intérêts, ou fuivant leur confcience.

Comme il y avoit dans cette Compagnie quantité de jeunes gens fans expérience,

rience, ils se laisserent gagner aisément par les Frondeurs, qui leur insinuoient An. 1648.
qu'ils deviendroient considérables en se rendant arbitres entre le Roy & les Peuples, en modérant l'excessive puissance des Ministres, & en travaillant à réformer les abus qui s'étoient glissés dans le Gouvernement. Celui qui leur inspiroit ce venin avec plus d'artifice, étoit Longueuil Conseiller en la Grand'Chambre. Il avoit une éloquence persuasive avec une grande réputation de probité, qui le faisoit regarder comme l'oracle de la Frande; & tant qu'il demeura ferme dans ce Parti, il conserva toujours le même ascendant.

Le Parlement avoit déja fait plusieurs Assemblées; il avoit nommé des Commissaires pour diriger les affaires & en faire rapport à la Compagnie. Lorsqu'il vit que la Cour ne s'y opposoit pas, & qu'elle ne travailloit pas à donner des bornes à son autorité, il supprima des Edits & plusieurs droits nouveaux; il révoqua les Intendans des Provinces; il rétablit les Trésoriers de France & les Elûs dans la fonction de leurs Charges; il voulut même faire rendre compte à ceux qui avoient manié les deniers publics depuis la Régence, & il attaqua

ainsi pied à pied l'administration du Cardinal Mazarin.
An. 1648.

La Reine ouvrit enfin les yeux sur les conséquences de ces Assemblées ; elle voulut les faire cesser, & envoya au Parlement M. le Duc d'Orléans. Ce Prince agissant de concert avec le Premier Président & le Président de Mesmes, représenta à la Compagnie l'avantage que les ennemis de l'Etat tireroient de cette conduite qui leur faisoit connoître la foiblesse du Gouvernement, & par conséquent les empêcheroit de consentir à la Paix générale qu'on étoit sur le point de conclure. Ces manieres douces, ne firent qu'augmenter la fierté & l'emportement des Frondeurs. Ils s'imaginerent que le Cardinal Mazarin les craignoit, & ils travaillerent avec plus d'application qu'auparavant à décrier sa conduite, & à changer l'ordre qu'il avoit établi dans le Gouvernement de l'Etat.

M. le Prince commandoit alors l'Armée de France dans les Pays-Bas, & il venoit de prendre Ypres ; mais pendant le Siége de cette Place, les Espagnols avoient surpris Courtray, & remporté d'autres petits avantages. Ce Prince s'ennuyant de voir que les pertes étoient égales des deux côtés, engagea les ennemis

nemis à combattre dans la Plaine de Lens, & remporta sur eux une victoire complette. Il dépêcha en même-tems le Duc de Châtillon, pour en porter la nouvelle à la Cour. An. 1648.

Cet heureux succès releva le courage des Ministres, & le Conseil du Roy jugea à propos de s'en prévaloir, pour donner des bornes à l'autorité que le Parlement sembloit vouloir usurper. Il fut résolu d'arrêter les principaux chefs de la Fronde, & principalement Broussel, Conseiller de la Grand'Chambre, homme d'une médiocre suffisance & qui ne se distinguoit dans sa Compagnie, que par la haine qu'il exhaloit en toute occasion contre les Partisans.

Ce bon-homme imbu des maximes que Longueuil lui avoit inspirées, ouvroit toujours les avis les plus violens: il s'étoit rendu par ce moyen le chef de la Fronde; son grand âge & sa pauvreté qui le mettoient au-dessus de l'envie donnoient un grand poids à ses opinions, & on n'osoit le soupçonner d'y être poussé par aucun autre motif que par un vrai zèle pour le bien public. Le peuple qui ne bougeoit du Palais, apprenoit avec un plaisir singulier tout ce qu'il faisoit pour son soulagement; il fondoit sur lui toutes

An. 1648. toutes ses espérances, & il le regardoit comme le Pere de la patrie & le restaurateur de l'Etat. Il étoit important de lui ôter cet idole, & dangereux de manquer son coup. Le Comte de Comminges, Lieutenant des Gardes de la Reine, à qui S. M. en avoit donné la commission, s'en acquitta avec beaucoup de vigueur & de succès. Les Gardes qu'on avoit mis en haye dans les rues depuis le Palais Royal jusqu'à Notre-Dame, où l'on avoit chanté le *Te Deum* pour la Victoire de Lens, lui en facilitérent l'exécution. Broussel fut mis en sûreté hors de la Ville, avec le Président de Blancmenil, & conduit au Château de Vincennes.

Deux heures après que le bruit de l'enlévement de ces deux Officiers se fut répandu dans Paris, le peuple commença de s'attrouper par les rues. Les Bourgeois les plus qualifiés se rendirent au Palais Royal, ou quoiqu'ils eussent vû le désordre s'accroître à mesure qu'ils avançoient, ils dissimulerent ce qu'ils en pensoient, & eurent la complaisance de dire à la Reine que ce n'étoit que de la canaille qui se dissiperoit d'elle-même. Le Coadjuteur qui ne s'étoit pas encore mêlé des affaires publiques, croyant qu'il devoit prendre soin de calmer les emportemens

temens d'un peuple dont il devoit être
un jour le Pasteur, marcha par les rues An. 1648.
avec les marques de sa dignité. Lorsqu'il vit qu'il trouvoit peu d'obéissance dans l'esprit des Séditieux, il alla en rendre compte à la Reine & lui offrit ses services; mais ses offres & ses services furent également mal reçus. Ce mépris joint au chagrin qu'il avoit de ce qu'on lui avoit refusé la permission de traiter du Gouvernement de Paris, l'anima tellement contre le Cardinal Mazarin, qu'il fut depuis le plus grand de ses ennemis.

La Reine, incapable de peur, ordonna aux Maréchaux de la Meilleraye & de l'Hôpital, de monter à cheval avec leurs amis, de marcher par les rues, & d'obliger par quelques exemples de Justice ce peuple mutiné à rentrer dans son devoir. Ils trouverent le mal beaucoup plus grand qu'on ne l'avoit fait, & n'oserent exécuter l'ordre qu'ils avoient reçu de S. M. Ils jugerent plus à propos d'attendre la nuit, qui dissiperoit infailliblement les mutins. En effet, la chose arriva comme ils l'avoient prévue; mais le lendemain un nouvel incident ralluma le feu qui étoit sur le point de s'éteindre. Le Chancelier étant parti de chez lui

An. 1648. Barricades de Paris.

lui dans son Carosse, pour aller porter au Palais une Déclaration qui défendoit l'Assemblée des Chambres, fut apperçu sur le Pont-neuf par un reste de cette populace, & fut poursuivi jusqu'à l'Hôtel de Luynes où il fut contraint de se réfugier.

La Reine ayant appris le péril où se trouvoit le Chancelier, lui envoya le Maréchal de la Meilleraye avec quelques Compagnies des Gardes pour le dégager. On fit une décharge sur les Séditieux qui se dissipérent, & laissérent au Chancelier la liberté de sortir; mais en même-tems toute la Ville prit les armes, les Marchands fermerent leurs boutiques, on tendit les Chaînes par les rues, & on fit des Baricades jusqu'au Cloître de S. Honoré, qui n'est pas fort éloigné du Palais Royal. Le Parlement ençouragé par la démarche que faisoit le peuple en sa faveur, s'assembla sur ce qu'il y avoit à faire pour procurer la liberté à ceux de son Corps qui avoient été enlevés. Il fut arrêté d'une voix unanime, que toute la Compagnie iroit sur le champ au Palais Royal, supplier S. M. de les mettre en liberté. Elle se mit incontinent en marche sans se séparer, & les plus zèlés pour la liberté de leurs Confreres

Confreres, commencérent de se refroidir, lorsqu'ils virent la populace en armes dans toutes les rues. Les uns menaçoient de faire main-basse sur eux s'ils ne ramenoient Broussel; les autres au contraire les conjuroient de ne rien craindre, attendu qu'ils étoient prêt à périr pour leur conservation, & tous ensemble protestoient qu'ils ne mettroient point les armes bas qu'ils n'eussent vû le Pere de la patrie. Cette diversité de sentimens, en des personnes qui tendoient à la même fin, leur fit bien connoître, qu'il y a plus à craindre qu'à espérer d'un peuple en fureur. An. 1648.

Le Parlement fut introduit dans le grand cabinet de la Reine où étoient Leurs Majestez, accompagnées de M. le Duc d'Orléans, du Prince de Conty, du Cardinal Mazarin, des Grands du Royaume & des Ministres d'Etat. Le Premier Président qui portoit la parole, leur représenta la vive douleur dont la Compagnie étoit pénétrée, bien moins pour l'intérêt qu'elle prenoit à la détention de ceux de son Corps, que pour les suites qu'elle pouvoit avoir, puisque plus de cent mille personnes demandoient les armes à la main la liberté du Sieur Broussel. La Reine répondit, qu'elle

——— s'étonnoit qu'on fît tant de bruit pour
An. 1648. l'emprisonnement d'un simple Conseiller, puisque le Parlement avoit gardé le silence lorsqu'on avoit arrêté feu M. le Prince. Le Premier Président répartit que la Compagnie sçavoit la déférence qu'elle devoit aux ordres de Leurs Majestez, & qu'elle ne doutoit pas que la détention de M. Broussel ne fût juste, puisqu'elles l'avoient ordonnée; mais qu'il ne s'agissoit pas d'accorder sa liberté aux très-humbles Remontrances du Parlement : qu'un peuple insolent la demandoit les armes à la main, & en état de tout entreprendre pour l'obtenir; qu'il n'écoutoit plus la voix du Magistrat, qu'il avoit perdu le respect & l'obéïssance, & qu'on ne pouvoit faire cesser le désordre qu'en lui accordant ce qu'il étoit en pouvoir d'obtenir par la force. La Reine repliqua sans s'émouvoir, qu'elle ne se relâcheroit point; qu'elle ne vouloit pas par une molle complaisance donner atteinte à l'autorité Royale dont elle étoit la dépositaire pendant la Minorité du Roy, son Fils; que c'étoit au Parlement à remontrer aux mutins leur devoir, & à calmer la sédition qu'il avoit causée. Elle ajouta, que le Roy sçauroit un jour faire la différence entre

ses

ſes fidéles ſujets & les ennemis de ſa Couronne. Le Parlement voyant qu'il ne pouvoit fléchir la Reine, s'en retourna aù Palais pour délibérer ſur ſon refus. An. 1648.

Cette Compagnie ne fut point à cent pas du Palais Royal, qu'elle fut arrêtée à la premiere Baricade. Ceux qui y commandoient, demandérent aux Préſidens qui marchoient à la tête, s'ils avoient obtenu la liberté de M. Brouſſel : mais jugeant à leur contenance que leurs Remontrances n'avoient eu aucun ſuccès, ils les renvoyerent au Palais Royal, avec menaces que ſi dans deux heures on ne leur rendoit leur Protecteur & leur pere, ils iroient au nombre de plus de deux cens mille en ſupplier la Reine les armes à la main, & qu'ils extermineroient les Miniſtres auteurs de la ſédition. Le Parlement fut contraint de retourner au Palais Royal, où le Premier Préſident fit rapport à la Reine de ce qu'il avoit vû & entendu. Il lui repréſenta le péril où l'on expoſeroit la Couronne, ſi on refuſoit à cette multitude ce qu'elle demandoit avec tant d'emportement, puiſqu'on n'avoit pas de forces ſuffiſantes pour réprimer ſon inſolence & punir ſa rébellion. La Reine, après avoir entendu tout ce que le Premier

parût néceſſaire, enfla tellement le courage du Parlement qu'il ſe crût en état de tout entreprendre, & l'augmentation de ſon crédit engagea pluſieurs perſonnes de qualité à ſe joindre à lui contre le Cardinal Mazarin. An. 1648.

Les Frondeurs ne manquoient pas de prétextes, pour donner quelque couleur aux plaintes qu'ils faiſoient contre lui. Ils alléguoient, » qu'il étoit honteux » qu'un Etranger, né ſujet du Roy Catholique, fût le premier Miniſtre de » France avec un pouvoir ſi abſolu, » qu'il étoit l'arbitre de la Guerre & de » la Paix, & qu'il diſpoſoit à ſon gré de » toutes les dignités & de toutes les graces; que le Cardinal Mazarin voulant » ſe procurer des établiſſemens en Italie, » avoit porté les armes de la France » dans la Toſcane avec beaucoup de dépenſe & ſans fruit; qu'il n'avoit pas » aſſiſté le Duc de Guiſe dans la révolte » de Naples, ce qui auroit fait une puiſſante diverſion; que pour ſes propres » intérêts, il avoit empêché que la Paix » ne ſe conclût à Munſter avec l'Eſpagne, » & qu'il avoit envoyé au Comte de » Servien des ordres ſecrets de rompre » ſur des articles de peu d'importance, » comme on pouvoit l'apprendre par les

An. 1648. » Lettres du Comte d'Avaux qui avoient » été rendues publiques ; qu'il avoit voulu par jalousie perdre le Maréchal de » Gassion peu de tems avant sa mort ; » qu'il avoit essayé de faire périr M. le » Prince en Catalogne devant Lerida, » parce que sa naissance & sa réputation » lui donnoient de l'ombrage ; qu'il avoit » épuisé la France d'argent pour l'envoyer en Italie ; qu'après la mort du » Duc de Brezé, il avoit disposé des armées de Mer, comme il faisoit auparavant de celles de Terre ; qu'il ne connoissoit point les intérêts du dedans » du Royaume, & qu'il avoit seulement » une legére teinture des affaires étrangeres ; qu'ayant manqué de bonne foi » envers les Alliez, il avoit perdu la » confiance que le Cardinal de Richelieu s'étoit acquise pendant son ministére ; qu'il vouloit gouverner le Royaume par des maximes Italiennes peu convenables à la Nation, & la Cour par » des artifices si grossiers qu'ils le rendoient méprisable ; enfin qu'il n'étoit » pas capable d'un si grand fardeau, & » qu'il s'étoit décrédité dans l'esprit des » peuples.

Les Créatures du Cardinal Mazarin répondoient à ces prétendus griefs : »Que

» Que ce n'étoit pas d'aujourd'hui qu'on » avoit vû des Etrangers gouverner » l'Etat ; que les Cardinaux de Lorraine » & de Birague, le Duc de Nevers & » le Maréchal de Retz n'avoient pas eu » moins d'autorité de leur tems que le » Cardinal de Mazarin en avoit aujour- » d'hui ; que ce Ministre avoit été nom- » mé au Cardinalat par la France, en » considération des services qu'il avoit » rendus à la Couronne ; que le Cardi- » nal de Richelieu qui connoissoit son in- » telligence, & qui sçavoit juger du vrai » mérite, l'avoit destiné pour son suc- » cesseur au Ministére ; que le feu Roy, » après la mort de ce Cardinal, l'avoit » fait Chef de son Conseil ; que la Reine » n'avoit fait que suivre les dernieres » volontés du Roy, son époux, en l'ap- » pellant au Ministére pendant sa Ré- » gence ; que ce choix avoit été approu- » vé par les gens les plus sages du Royau- » me, & même par les Alliés de la Cou- » ronne ; que ce Ministre n'ayant rien » fait que pour le bien de l'Etat, S. M. » ne pouvoit l'abandonner sans manquer » de reconnoissance & sans donner at- » teinte à son autorité ; que les graces » ne se distribuoient que du consente- » ment des Princes, & que dans leur dis-

An. 1648.

An. 1648. » pensation il avoit plutôt considéré les
» Créatures de M. le Duc d'Orléans &
» du Prince de Condé que les siennes;
» qu'il ne falloit pas ajouter foi à ce que
» le Comte d'Avaux avoit publié par
» animosité contre le Comte de Servien
» au sujet de la Paix générale, puisque
» le Cardinal Mazarin avoit dû sou-
» haiter pour sa gloire qu'elle se con-
» clût sous son Ministére: mais que les
» Espagnols n'avoient jamais eu envie
» de la faire, & avoient réservé à s'ex-
» pliquer sur les articles les plus impor-
» tans, afin d'avoir toujours un prétexte
» de rompre (dequoi le Duc de Lon-
» gueville avoit toujours rendu un bon té-
» moignage); que si on avoit pû conserver
» Orbitello & Portolongone, on auroit
» ôté aux Espagnols la communication
» du Milanez avec le Royaume de Na-
» ples, & qu'on les auroit réduits à la
» néceſſité d'accepter la Paix; qu'on
» n'avoit pas assisté le Duc de Guise,
» parce qu'on avoit connu qu'il travail-
» loit plus pour lui-même que pour la
» France; que le Marêchal de Gassion
» avoit eu les mêmes vûes dans les Pays-
» Bas; que M. le Prince ne s'étoit ja-
» mais plaint qu'on eût manqué de l'assis-
» ter en Catalogne & en Flandres; que
les

» les dépenses excessives où le Cardinal
» Mazarin s'étoit trouvé engagé pour le An. 1648.
» bien de l'Etat, l'avoient obligé à cher-
» cher de l'argent par des voix extraor-
» dinaires; que cependant il n'avoit pas
» laissé de diminuer les Tailles, & que
» ses ennemis lui avoient imputé contre
» la vérité qu'il faisoit transporter de
» l'argent en Italie; qu'il avoit manié
» avec assez de bonheur les intérêts des
» Princes de l'Europe depuis vingt ans,
» & que si la bonne intelligence entre
» la France & les Provinces-Unies avoit
» cessé, c'étoit par la corruption de quel-
» ques Particuliers subornés par l'argent
» d'Espagne, & qui avoient été désavoués
» par leurs Provinces; qu'il avoit suivi
» en toutes choses les maximes du Cardi-
» nal de Richelieu, excepté dans les cruau-
» tés qu'il avoit exercées contre ceux
» qui avoient voulu combattre sa puis-
» sance; que s'il avoit été obligé de pro-
» mettre plus qu'il n'avoit donné, c'étoit
» parce qu'il n'avoit pas eu dequoi satis-
» faire tous les Demandeurs dont le nom-
» bre étoit trop grand; que l'Etat n'a-
» voit jamais eû plus de prospérité que
» sous son Ministére; que la France au-
» roit conservé sa tranquillité, si chacun
» eût fait son devoir, & si le Parlement
» qui

» qui devoit donner au peuple l'exem-
An. 1643. » ple de l'obéïssance, ne lui avoit ouvert » le chemin de la révolte ; enfin que » le poste où le Cardinal Mazarin étoit » monté, avoit été toujours exposé à » l'envie & à la calomnie.

Le Cardinal Mazarin ne se contenta pas de faire insinuer ces raisons dans les assemblées publiques & particulieres ; il obligea *Jean Silhon*, Conseiller d'Etat ordinaire & un des Quarante de l'Académie Françoise, de mettre la main à la plume pour la défense de son Ministére. Silhon qui écrivoit avec beaucoup de politesse & d'érudition, mit au jour un Traité, intitulé : *Eclaircissement de quelques difficultés touchant l'Administration du Cardinal Mazarin.* On le fit imprimer au Louvre, afin qu'on le lût avec plus de plaisir: mais bien que cette Apologie fût écrite avec beaucoup d'esprit & d'adresse, elle n'eût pas le don de persuader, parce qu'on étoit prévenu de haine contre le premier Ministre. Silhon, qui étoit ami de mon pere, me présenta au Cardinal Mazarin : ce fut alors qu'on me proposa le voyage d'Angleterre, pour observer M. de Bourdeaux, Ambassadeur de France, dont son Eminence se défioit, parce qu'il avoit beaucoup d'amis dans

dans le Parlement de Paris ; mais les troubles qui arrivérent en France, firent différer mon départ jusqu'à l'année suivante. An. 1648.

Le Duc de Beaufort qu'on avoit arrêté avant mon voyage d'Italie, trouva moyen de se sauver du Donjon de Vincennes ; ce qui donna beaucoup d'inquiétude à la Cour, parce qu'ayant des manieres populaires, il étoit tout propre à se faire le Chef des Frondeurs. Il arriva peu de tems après une autre affaire qui n'embarrassa pas moins le Cardinal Mazarin. La Reine étant allée entendre Vêpres aux Feuillans, les Gardes du Corps eurent un différend avec les Archers du Grand Prevôt au sujet des postes qu'ils devoient occuper. Le Marquis de Gêvres qui commandoit les premiers, en usa d'une maniere qui déplut à la Cour. On lui ordonna de se retirer ; mais Charot & Chandenier, ses Collégues, qui eurent ordre de prendre le Bâton, s'en excusérent tous les deux. Le Cardinal Mazarin offensé de leur refus, donna leurs Charges aux Comte de Gersé & de Noailles ; ce qui attira pour ennemis au premier Ministre, tous les parens de ces trois Capitaines des Gardes du Corps.

La détention du Marquis de Chavigny

An. 1648. gny qui arriva bien-tôt après, fut un coup de bien plus grande importance. C'étoit le seul homme qui pouvoit entrer en concurrence avec le Cardinal Mazarin, ayant toutes les qualités nécessaires pour faire un grand Ministre. Après la mort du Cardinal de Richelieu, Louis XIII. avoit partagé entre le Cardinal Mazarin & lui, l'administration de toutes les affaires. La Reine n'eut pas les mêmes sentimens pour tous les deux. Quoiqu'ils fussent également créatures du Cardinal de Richelieu son persécuteur, elle donna toute sa confiance à l'un par sa propre inclination, ou par le Conseil de Milord Montaigu & du Marquis de Beringhen, & elle éloigna entiérement l'autre des affaires. Elle ôta encore, comme nous l'avons dit, au commencement de ces Mémoires, la Surintendance à Bouthillier, & au Marquis de Chavigny la charge de Premier Secretaire d'Etat, ne lui laissant que le vain titre de Ministre avec l'entrée au Conseil d'enhaut sans aucune fonction. Chavigny ressentit vivement ce revers de fortune ; mais il dissimula pendant cinq ans son chagrin, en attendant une occasion favorable pour se vanger de celui qui possédoit toute l'autorité qui avoit été quelque-tems partagée

partagée entr'eux. Il crut que la considération que M. le Prince s'étoit acquise par le gain de la Bataille de Lens, lui pouvoit ouvrir le chemin au Poste qu'il désiroit, s'il pouvoit obtenir sa protection. Il s'adressa au Duc de Chatillon qu'il sçavoit avoir beaucoup de part à sa confidence, & il en fut écouté favorablement, parce que ce Duc étoit mécontent du Cardinal Mazarin, qui le faisoit languir depuis long-tems dans l'attente d'un Bâton de Maréchal de France qu'il croyoit avoir assez mérité par ses services. Chavigny, au lieu de se reposer sur les soins du Duc de Chatillon, fit la même ouverture au Président Perrault, Intendant de la Maison de M. le Prince. Ce dernier ne la reçut pas avec la même franchise. Comme il connoissoit le génie de Chavigny, il craignit que s'il pouvoit avoir l'oreille de son maître, il ne lui fît perdre le crédit qu'il avoit auprès de ce Prince, & il jugea à propos de le ruiner pour se maintenir. Il alla donc rendre compte au Cardinal Mazarin de la conversation qu'il avoit eue avec lui, & il le porta à s'assurer de la personne d'un si dangereux concurrent. La commission en fut donnée à Drouet, Capitaine aux Gardes, qui l'arrêta dans le Château de Vincennes, An. 1648.

Vincennes, bien qu'il en fût Gouverneur.
An. 1648. Cet emprisonnement donna matiere au public qui n'en sçavoit pas le mystere, de blâmer l'ingratitude du Cardinal Mazarin, & les ennemis qu'il avoit dans le Parlement en prirent occasion de décrier sa conduite.

Le Cardinal Mazarin voyant tant de Cabales se former contre lui, crut pouvoir appaiser le murmure des peuples en ôtant la Surintendance à d'Emery, & en la donnant au Maréchal de la Meilleraye; mais le mal étoit devenu trop grand pour être appaisé par un si foible reméde. Toutes les Compagnies étant convenues par leurs Députés de demeurer unies, & le Parlement ayant rendu le célébre Arrêt d'Union, on fit une députation à M. le Duc d'Orléans, à M. le Prince, & à M. le Prince de Conty, pour les supplier de se joindre à la Compagnie, afin d'apporter des remédes prompts & efficaces aux maux qui menaçoient l'Etat.

Cette Union embarrassa extrêmement le Cardinal Mazarin, & il se vit dans la nécessité de se jetter entre les bras de M. le Prince, pour assurer par son appui, sa fortune ébranlée. Ce Prince étoit regardé de tout le peuple avec admiration: outre que la Victoire qu'il venoit de remporter

porter le combloit de gloire, il n'avoit aucune part aux troubles dont le Royaume étoit agité, & les deux Partis le considéroient comme l'arbitre de leur différend, parce qu'il pouvoit faire tomber la balance du côté de celui qu'il embrasseroit. Il sembloit même que la fortune l'invitoit à concevoir des desseins plus ambitieux, parce que l'abaissement de la Cour, & la considération qu'il s'étoit acquise concourroient également à son élévation. Mais comme il se contentoit de la satisfaction intérieure que donne le sentiment des belles actions, il se renfermoit dans les régles de son devoir, & il songeoit peu à profiter de ces conjonctures favorables. Le Duc de Chatillon & le Maréchal de Grammont étoient les deux seules personnes de la Cour, à qui il ouvroit son cœur avec franchise, & qu'il honoroit de sa confiance. Comme ils avoient des sentimens opposés, ils lui donnoient aussi des conseils fort différens. Le premier qui ne considéroit que les intérêts de M. le Prince, lui conseilloit de s'unir avec le Parlement : l'autre qui étoit attaché à la Cour par divers motifs, lui insinuoit adroitement qu'il devoit protéger le premier Ministre. M. le Prince ne pouvant se déterminer sur le choix

An. 1648.

choix des deux Partis voulut les accommoder. Il écrivit, conjointement avec M. le Duc d'Orléans, au Parlement, pour l'exhorter à envoyer des Députés à S. Germain où la Cour étoit alors, afin de terminer ces divisions par une conférence. La Compagnie députa, suivant l'intention de ces Princes; mais les Députés ne voulurent pas consentir que le Cardinal Mazarin assistât aux assemblées qui se feroient à ce sujet. M. le Prince s'emporta contre le Président Viole qui vouloit qu'avant toutes choses on mît en liberté Chavigny, ce que ce Prince n'approuvoit pas, étant d'avis qu'on vuidât les matiéres contentieuses, & qu'on convînt des réglemens nécessaires pour les insérer dans la Déclaration du Roy, en vertu de laquelle Chavigny recouvreroit sa liberté, comme il arriva en effet par celle du 28 Octobre de la même année 1648.

An. 1648.

Tous les esprits sembloient réunis par cette Déclaration, & devoir concourir également à tout ce qui regardoit le bien de l'Etat, lorsque l'ambition d'un particulier mit la division dans le Conseil du Roy. Nous avons dit que l'Abbé de la Riviere gouvernoit absolument M. le Duc d'Orléans, & que toutes les actions de

ce Favori ne tendoient qu'à obtenir un Chapeau. Le Cardinal Mazarin qui au commencement des troubles avoit eu besoin de cet Abbé pour empêcher par son crédit que son maître ne lui fût contraire, n'avoit pû se défendre de lui donner la nomination de la France pour le Cardinalat, dans l'espérance que du côté de Rome il s'y rencontreroit des obstacles qu'il pouvoit fomenter sous main, ou même que le tems feroit naître des moyens pour en empêcher l'effet. L'Abbé de la Riviere envoya son Agent à Rome, & le Pape, qui étoit Innocent X. lui donna des assurances de sa Promotion à la premiere qui se feroit. Ce fut sur cette espérance qu'il porta son maître à protéger le Cardinal Mazarin, & à le garantir du naufrage. Ce Ministre qui n'avoit jamais eu l'intention que l'Abbé de la Riviere fût élevé à cette dignité, de peur qu'il ne voulût entrer en partage de son pouvoir, le voyant sur le point de l'obtenir, suscita le Prince de Conty qui demanda pour lui la nomination du Roy à la premiere Promotion. On ne put lui refuser cette grace, & la concurrence de la Riviere fut trop foible pour disputer cette préférence. L'Abbé de la Riviere outré de ce contre-tems, & ne pouvant s'en

An. 1648.

An. 1648. prendre au Prince de Conty, fit tomber tout son ressentiment sur le Cardinal Mazarin, & il obligea le Duc d'Orléans à rompre tout commerce avec lui. Cependant pour détourner l'obstacle qui s'opposoit à sa Promotion, il fit proposer par le Marquis de Vineuil à M. le Prince, de faire renoncer le Prince de Conty à la nomination du Chapeau, & qu'il sçauroit lui procurer tel Gouvernement qu'il désireroit. M. le Prince répondit à Vineuil, qu'il avoit assez de bien & d'établissemens pour contenter son ambition, qu'il espéroit se les conserver par ses services & par sa fidélité, que, s'il en avoit d'avantage, il deviendroit justement suspect au Roy, qui n'auroit point d'autre objet que de le détruire; qu'enfin sa fortune étoit dans un tel état, qu'il n'avoit plus besoin que de modérer ses désirs.

Pendant cette division le Roy vint de S. Germain à Paris, où M. le Duc d'Orléans donna au Cardinal Mazarin des marques continuelles de son aigreur. Il alloit fort peu au Palais Royal; tous les mécontens venoient lui offrir leurs services; il écoutoit les Frondeurs du Parlement, & comme sa froideur pour le premier Ministre retardoit toutes les délibérations du Conseil, cet état violent

lent ne pouvoit pas durer long-tems, & il falloit de néceſſité que ces brouilleries ſe terminaſſent à quelque éclat, ou à un accommodement. Le Maréchal d'Eſtrées & le Marquis de Senecterre, qui ayant vieilli à la Cour, prévoyoient les ſuites fâcheuſes que pouvoit avoir une rupture, eſſayerent de l'empêcher. Ils repréſentérent au Duc d'Orléans que cette méſintelligence entre la Reine & lui ne pouvoit pas durer d'avantage, ſans perdre l'Etat; qu'on en imputeroit la faute à S. A. R. que M. le Prince en tireroit un notable avantage, parce qu'il ſeroit porté par l'honneur de ſa Maiſon & par ſa propre grandeur à prendre hautement les intérêts de la Cour; que la Reine de ſon côté ſeroit obligée de prendre des liaiſons avec lui pour maintenir ſon autorité; que M. le Prince naturellement violent porteroit les choſes à l'extrêmité, que même on diſoit déja ſourdement qu'il alloit ſe mettre à la tête du Régiment des Gardes, pour venir forcer le Palais d'Orléans, & pour en chaſſer tous les mutins qui environnoient S. A. R. An. 1648.

Ces deux Seigneurs ne ſe contentérent pas de parler au maître, ils s'adreſſérent encore au Favori. Ils lui remontrérent que c'étoit une choſe honteuſe

An. 1648. qu'il voulût pour ses intérêts mettre la division dans la Maison Royale & causer une guerre Civile ; qu'il deviendroit l'objet de la haine publique & de la vengeance de M. le Prince, ainsi que de toute sa Maison ; qu'il engageoit trop avant l'autorité de son Maître, qui se lasseroit bien-tôt de protéger un homme qui n'écoutoit que son ambition ; que si M. le Duc d'Orléans commençoit de se dégoûter de lui, qu'un autre succéderoit bien-tôt à sa faveur ; que dès qu'il feroit à M. le Prince le sacrifice de ses intérêts, il étoit assez généreux pour porter le Prince de Conty à renoncer au Cardinalat, ou qu'en tout cas la Cour pouvoit demander deux Chapeaux pour la premiere Promotion.

M. le Duc d'Orléans & l'Abbé de la Riviere s'étoient déja dit à eux-mêmes tout ce qu'on leur faisoit entendre ; ils n'eurent donc pas de peine à goûter ces raisons, & à demeurer d'accord que la réunion de la Maison Royale étoit nécessaire pour le bien de l'Etat : ainsi cette brouillerie cessa bien-tôt. Mais l'ambition de ceux qui haïssoient le Ministére, empêcha qu'on ne profitât de cet accommodement. Ils n'obmirent aucun soin ni aucune pratique pour exciter le Parlement

ment & les Peuples à se porter à la révolte. Ils représenterent à tous ceux qu'ils An. 1648.
trouverent disposés à les entendre, que la journée des Barricades, la Victoire des sujets sur leur Souverain, la diminution de l'autorité Royale, & les invectives publiques contre le Cardinal Mazarin ne s'effaceroient jamais de sa mémoire; que sa foiblesse lui en faisoit dissimuler le ressentiment, mais qu'il le feroit éclater avec d'autant plus de violence, qu'il auroit été plus long-tems caché; qu'il n'attendoit pour se vanger, que des occasions, comme une division dans le Parlement, un changement dans l'esprit des peuples, la Majorité du Roy, ou quelque autre conjoncture aussi favorable; que par cette raison, il étoit de la prudence de le prévenir, & de se servir de l'occasion pour se défaire d'un ennemi dangereux; que M. le Duc d'Orléans avoit trop d'équité pour s'opposer au juste ressentiment de tous les ordres du Royaume; que M. le Prince feroit réflexion sur l'intérêt qu'ont les personnes de son rang de s'assurer de la bienveillance publique, pour se garantir de l'oppression des Favoris; que si ces deux Princes, par complaisance pour la Reine, paroissoient vouloir défendre le Cardinal

Mazarin, ce ne seroit que foiblement : enfin, qu'il ne falloit faire aucun fond sur la Déclaration du Roy, qui n'ayant été extorquée que par l'impuissance de la Cour, ne dureroit qu'autant de tems que la Reine ne seroit pas en pouvoir de se vanger.

An. 1648.

Voilà les discours que tenoient en toutes occasions dans le Parlement Broussel & les Présidens de Novion & de Blancmenil. La haine de ces deux Présidens pour le Cardinal Mazarin, venoit de la disgrace de l'Evêque de Beauvais, leur oncle, & du refus qui avoit été fait de la Coadjutorie de cet Evêché à l'Abbé de Gêvres, leur cousin. Le Président Viole n'étoit pas moins animé contre le premier Ministre, parce qu'après lui avoir promis de le faire Chancelier de la Reine, il lui avoit manqué de parole. Mais quoique ces trois Présidens employassent toute leur adresse & leur éloquence pour décrier la conduite du Cardinal Mazarin, ils étoient beaucoup moins à craindre que le Coadjuteur de Paris, qui cachant la haine qu'il avoit contre lui & son ambition, sous le masque de la piété, par l'entremise de ses amis dans le Parlement & de ses Emissaires parmi le peuple, travailloit avec plus de fruit contre le

le Ministre. Cependant comme il avoit beaucoup de pénétration, il jugea bientôt que ce Parti ne pouvoit pas subsister long-tems, s'il n'avoit un Chef pour le conduire. Il jetta les yeux sur M. le Prince qui parut persuadé de ses raisons, & qui lui manqua, lorsqu'il en fallut venir à l'exécution. On parla diversement de ce changement : les uns publierent que le Duc de Chatillon qui négocioit de sa part avec les Frondeurs, avoit engagé la parole de ce Prince sans son ordre ; d'autres assurerent que M. le Prince avoit promis lui-même à Broussel & à Longueuil, de se mettre à la tête des factieux, mais que ce n'avoit été que pour empêcher qu'ils ne s'adressassent à M. le Duc d'Orléans. Quoiqu'il en soit, le Prince de Condé leur échappa, lorsqu'ils s'en croyoient le plus assurés. An. 1648.

Le Coadjuteur se voyant déchu de ses espérances, tourna sa pensée vers le Price de Conty, qui par sa naissance pouvoit donner beaucoup de réputation au Parti. Ce Prince étoit mécontent de ce que le Cardinal Mazarin ne lui avoit pas fait donner une place dans le Conseil du Roy, & plus encore du peu de considération que M. le Prince témoignoit pour sa personne. Ces motifs auroient été assez

An. 1648. puissans pour le porter à se déclarer contre la Cour, s'il avoit eu assez de vigueur & d'expérience pour s'engager dans une pareille entreprise. Le Coadjuteur qui connoissoit son peu de fermeté, s'adressa à la Duchesse de Longueville, sa sœur, qui le gouvernoit entiérement. Cette Princesse étoit fort capable de soutenir par ses lumiéres & par son courage, le Parti qu'elle embrasseroit; elle paroissoit même assez disposée à se déclarer contre la Cour, parce qu'elle avoit un dépit secret contre M. le Prince. Elle se plaignoit qu'il n'avoit pas pris avec assez de chaleur son parti contre le Duc de Longueville, qui s'étant laissé prévenir de jalousie, blâmoit sa conduite avec peu de fondement. Bien qu'elle fût dans cette disposition, il auroit été impossible de la déterminer à ce qu'on désiroit d'elle, si l'on n'eût gagné le Prince de Marsillac, fils du Duc de la Rochefoucault, qui possédoit toutes ses inclinations. Cette Princesse avec tous les agrémens du corps & de l'esprit, avoit eu toujours le foible de régler sa conduite par les conseils de ceux qui avoient été assez heureux de lui toucher le cœur, quoiqu'elle dût leur donner la loi, par le respect qu'ils devoient à sa naissance, & par la violente passion

passion qu'elle étoit capable de leur inspirer. Le Coadjuteur qui connoissoit le caractére de Madame de Longueville, sonda le Prince de Marsillac, & le trouva disposé à faire tout ce qu'il désiroit, parce que cette proposition lui donnoit moyen d'obtenir tout ce qui pouvoit flatter son ambition, & son amour. D'un côté, l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de cette Princesse, & la déférence du Prince de Conty pour elle, lui donnoient lieu de croire qu'il seroit lui-même le chef du Parti, puisqu'ils ne feroient ni l'un ni l'autre que ce qu'il voudroit. D'ailleurs les conférences qu'il seroit obligé d'avoir avec la Duchesse de Longueville, au sujet de leurs intérêts communs, ne pouvoient manquer de lui fournir des occasions de l'entretenir de sa tendresse, sans que les plus médisans pussent y trouver à redire. Le plus grand obstacle qu'il pouvoit y rencontrer, étoit que cette Princesse ne s'étant jamais mêlée d'aucune affaire, pourroit témoigner de l'aversion pour tout ce qui lui fatigueroit l'esprit. Mais comme toutes les négociations devoient passer par son canal, il demeura persuadé qu'il les assaisonneroit de tant d'agrémens, qu'il en ôteroit l'amertume. Il ne se trompa An. 1648.

pas

An. 1648. pas dans ses conjectures. La Duchesse de Longueville toujours complaisante pour lui, voulut bien s'abandonner à sa conduite. Elle lui témoigna néanmoins qu'il seroit à propos d'engager le Duc de Longueville dans le Parti, de peur que sa jalousie ne le portât à s'unir avec M. le Prince, & ne lui fit entreprendre quelque chose contre leur propre sûreté. Le Prince de Marsillac approuva la pensée de cette Princesse, & il promit d'y travailler. Il sçavoit que le Duc de Longueville désiroit depuis long-tems d'être reconnu pour Prince du Sang; il lui fit offrir de lui faire donner cette qualité par le Parlement, & il se servit de cet appas pour l'engager dans le Parti. La Reine instruite de l'orage qui se formoit, crut ne pouvoir le détourner, qu'en s'unissant étroitement avec M. le Duc d'Orléans, & avec M. le Prince. Elle ne pouvoit néanmoins faire beaucoup de fond sur le premier, qui toujours chancelant & gouverné par son Favori, n'étoit pas capable de rien entreprendre. Ainsi elle mit toutes ses espérances dans le dernier, dont le courage intrépide & la réputation dans la Guerre, joint au secours de ses troupes, pouvoient ramener les Factieux à leur devoir. Dans cette

cette pensée, elle travailla sérieusement à se l'acquérir, & elle n'épargna ni caresses ni promesses pour s'en assurer. Le Cardinal Mazarin de son côté, eut pour lui les derniéres soumissions, & il lui protesta qu'il seroit toute sa vie dépendant de ses volontés. Il se servit aussi des persuasions du Maréchal de Grammont & de M. le Tellier, Sécretaire d'Etat, qui ne contribuerent pas peu à le gagner. Ils lui représentérent que le Parlement envahissoit insensiblement toute l'autorité; que non-seulement il vouloit connoître de toutes les affaires Civiles & Militaires, mais encore qu'il prétendoit s'attribuer le pouvoir de déposer le premier Ministre; que cette entreprise choquoit les Loix fondamentales de l'Etat & l'autorité Royale, qui avoit été toujours absolue & indépendante; que s'il y avoit des abus dans le Royaume, ils devoient être réformés par l'Assemblée des Etats Généraux, & non par les Arrêts d'une Compagnie, établie seulement pour connoître des différends des Particuliers, & dont la plûpart des membres, sans expérience, ne faisoient que sortir du Collége; que toutes les fois que le Parlement avoit voulu excéder son pouvoir légitime, il avoit reçu des corrections de

An. 1648.

An. 1648. de nos Rois, comme on l'avoit pû voir sous les Regnes de Charles IX, de Henry IV., & de Louis XIII; que les grandes Monarchies ne se maintenoient pas par la molesse, qu'il falloit employer le courage & la force, lorsque la douceur ne produisoit aucun effet; que S. A. en qualité de Premier Prince du Sang, étoit intéressée à protéger le Cardinal Mazarin, & devoit s'opposer à une entreprise qui tendoit à la destruction de la Maison Royale; qu'enfin, si le Parlement pouvoit à son gré disposer du Ministére, il voudroit ensuite donner la Loi aux Princes.

Ces raisons toucherent tellement le Prince de Condé, qu'il résolut d'employer les moyens les plus efficaces pour dissiper les factions. Il accompagna M. le Duc d'Orléans au Parlement, & ayant l'esprit aigri de la peinture qu'on lui avoit faite des desseins de cette Compagnie, aussi tôt que le Président Viole ouvrit la bouche pour parler contre le Cardinal Mazarin, il se leva & lui imposa silence. Cette conduite qui n'avoit point encore eu d'exemple, excita le murmure des jeunes Conseillers. Le bruit qu'ils firent, anima encore davantage M. le Prince, & le porta à les menacer de

de la main. L'Assemblée se sépara, & la Compagnie voyant que ce Prince n'avoit aucun ménagement pour elle, ne le regarda plus que comme un ennemi déclaré. An. 1648.

Comme le Prince de Condé étoit intéressé par sa propre querelle dans celle de la Cour, il écouta toutes les propositions qui lui furent faites pour réduire le Parlement. On lui fit voir que le plus prompt & le plus sûr moyen pour y réussir, étoit d'assiéger Paris; qu'en saisissant toutes les avenues, le peuple qui se verroit sans pain se souléveroit contre le Parlement, & le regarderoit comme l'auteur de tous ses maux; enfin, que les Parisiens accoutumés à avoir toutes leurs aises, se voyant sans Chef & sans Troupes, viendroient demander la paix la corde au col. Ces raisons qui étoient plausibles le convainquirent, parce qu'elles flattoient son ressentiment, & il se chargea de la conduite de l'entreprise, sous les ordres de M. le Duc d'Orléans. Ce Prince eut d'abord quelque peine à entrer dans cette résolution; mais enfin les instances de la Reine, les persuasions de l'Abbé de la Riviere, & la fermeté de M. le Prince surmontérent sa répugnance, & le portérent contre sa propre inclination à préférer une conduite rigoureuse

goureuse à des moyens plus doux. Après
An. 1649. que le Siége de Paris eut été résolu, on délibéra sur la maniere de le faire. M. le Prince & le Maréchal de la Meilleraye proposérent de se saisir de l'Isle Notre-Dame, de la Porte Saint Antoine, de l'Arsénal & de la Bastille, & de mettre LL. MM. dans cette Forteresse. Mais la crainte qu'on eut d'exposer la Personne du Roy, fit rejetter cette proposition; on aima mieux abandonner Paris, pour l'assiéger. La veille des Rois fut choisie pour faire sortir le Roy de cette Ville, parce qu'on jugea qu'alors le peuple occupé à se divertir, s'appercevroit moins de sa retraite. Leurs Majestez, après avoir solemnisé cette Fête chez le Maréchal de Grammont, se retirerent au Palais Mazarin, d'où elles partirent le lendemain à trois heures du matin avec le premier Ministre, & toute la Maison Royale, à l'exception de Madame de Longueville, pour se rendre à S. Germain, où toute la Cour fut réunie le même jour.

Le peuple de Paris ne fut pas si consterné du départ du Roy, qu'on l'avoit crû : au contraire, il témoigna être préparé à toutes les calamités qui suivent ordinairement la Guerre. La crainte ne

l'empêcha

l'empêcha pas de déclamer contre ceux qu'il crût avoir conseillé la sortie de S. M., qu'il traitoit d'enlévement. Le Parlement parut moins ferme, parce qu'il connut mieux les conséquences de cette démarche. Dès la premiere Assemblée, il députa les Gens du Roy pour porter à Leurs Majestez les soumissions de la Compagnie, avec des offres très-avantageuses. Ces propositions ne furent point écoutées, parce qu'on s'étoit imaginé qu'à la premiere allarme de ce Siége les Parisiens obéiroient aveuglément. Cette espérance s'évanouit bientôt : car aussi-tôt que les Gens du Roy furent de retour, & que le Parlement connut par leur rapport que la Cour ne vouloit plus d'accommodement, il déclara le Cardinal Mazarin, ennemi de l'Etat, & délivra des Commissions pour lever des gens de guerre. Les Compagnies se taxerent volontairement pour fournir aux frais : on pourvut aux moyens de faire venir des vivres, & le peuple se prépara avec ardeur à la défense; tant il est vrai, que la crainte ranime souvent le courage, & que le désespoir donne des forces.

An. 1649.

Cependant M. le Prince ne perdit point de tems : il ramassa cinq ou six mille

An. 1649. mille hommes des débris de son armée de Flandre, avec lesquels il se saisit de Lagny, de Corbeil, de S. Cloud, de S. Denis & de Charenton. Par ce moyen Paris fut bloqué, quoiqu'il y eut alors une armée plus forte que celle du Prince, outre la multitude innombrable d'habitans que contenoit cette Ville.

Comme la Cour ne manquoit pas de mécontens, le Duc d'Elbœuf, ses trois fils, le Duc de Brissac, & le Marquis de la Boulaye, s'offrirent les premiers au Parlement. Les offres furent acceptées, & le Duc d'Elbœuf venoit d'être déclaré Général, lorsqu'on apprit que le Prince de Conty, le Duc de Longueville, le Prince de Marsillac, & le Marquis de Noirmoutier, étoient partis sécrettement la nuit précédente de S. Germain, qu'ils étoient descendus à l'Hôtel de Longueville, & qu'ils venoient se déclarer pour les Parisiens, suivant la parole qu'ils en avoient donnée au Coadjuteur. Cette nouvelle changea les mesures, & donna lieu à quelques contestations; mais enfin on convint que le Prince de Conty seroit Généralissime, & qu'il auroit sous lui le Duc d'Elbœuf, le Duc de Bouillon, & le Maréchal de la Motte, avec un pouvoir égal. Le Duc de Longueville s'estimant

mant au-dessus des derniers, & ne pouvant être égal au premier, ne voulut prendre d'autre emploi que celui d'assister le Prince de Conty de ses conseils. Le peuple de Paris eut bien de la peine à se persuader de la sincérité des intentions du dernier, parce qu'il voyoit le Prince son frere à la tête des Troupes de la Cour, & qu'il ignoroit leur mésintelligence. Comme le Parlement agissoit déja de même que s'il eut été le Conseil souverain d'une République, quelques-uns de ses Membres parlant au Prince de Conty, perdirent le respect qu'ils lui devoient. Prevôt, Conseiller de la Grand'Chambre, eut la témérité de lui reprocher qu'il étoit venu pour les trahir; & Madame de Longueville fut obligée de venir demeurer à l'Hôtel-de-Ville, pour servir de gage de la fidélité de son frere & de son mari, envers le peuple.

An. 1649.

Le départ du Prince de Conty & du Duc de Longueville surprit d'autant plus la Cour, qu'on le crut concerté avec M. le Prince. Le Cardinal Mazarin qui étoit déja disposé à quitter la France, ne se remit de sa frayeur, que lorsque ce Prince étant revenu de Charenton, protesta à la Reine qu'il périroit avec ce

Ministre, ou qu'il le rameneroit à Paris
An. 1649. triomphant de tous ses ennemis. On découvrit que le départ du Prince de Conty, du Duc de Longueville, du Prince de Marsillac, & du Marquis de Noirmoutier, étoit l'effet des mesures prises à Noisy, où M. le Prince qui étoit entiérement dans le parti de la Cour fit aller son frere. Le Duc de Longueville s'y rendit aussi, tant par son irrésolution naturelle, que dans l'espérance d'un accommodement. Mais le Prince de Marsillac & le Marquis de Noirmoutier, qui étoient dans les intérêts de la Fronde, contraignirent enfin le Duc de Longueville à suivre le Prince de Conty à Paris: ce qui fit appeller cette entrevue, *la Journée des Dupes*, parce qu'aucun de ceux qui s'y trouverent n'y fit ce qu'il avoit résolu d'y faire en y allant. Il étoit cependant encore bien difficile de juger de quel côté la fortune se déclareroit, le Parti des Parisiens étant extrêmement fortifié par la jonction de ces deux Princes, dont l'un avoit beaucoup de créatures, & l'autre étoit absolu dans son Gouvernement de Normandie. Le Maréchal de la Motte s'étoit rendu considérable dans les Armées, par sa valeur & par sa conduite, & le Duc de Bouillon

lon l'étoit bien davantage par la ſcience du Cabinet, & par les étroites liaiſons qu'il avoit avec le Vicomte de Turenne, ſon frere, qui commandoit alors l'Armée d'Allemagne. Il étoit à préſumer que les deux freres étant mécontens du Cardinal Mazarin, ſe ſerviroient de cette conjoncture pour rétablir les affaires de leur Maiſon. M. le Prince qui en connoiſſoit les conſéquences, écrivit au Duc de Bouillon pour l'exhorter de revenir à S. Germain, où il promettoit de lui faire donner une entiére ſatisfaction. Ce Duc fit part au Parlement de la Lettre de S. A. S., ce qui étant venu à la connoiſſance de M. le Prince, il ne douta pas que le Vicomte de Turenne n'embraſſât le même Parti, & il réſolut de le prévenir. Il écrivit conjointement avec la Reine aux Colonels de l'Armée d'Allemagne qui avoient beaucoup de conſidération pour lui, de ne plus obéir à leur Général & de l'abandonner, ce qu'ils firent. On peut dire que cette précaution ſauva l'Etat, puiſqu'il étoit infaillible que ſi les Troupes qui étoient ſur le Rhin fuſſent venues joindre celles des Pariſiens, il auroit été impoſſible de leur réſiſter. An. 1649.

Le Duc de Beaufort qui depuis ſon

évasion avoit erré dans les Provinces qui
An. 1649. sont le long de la Loire, ayant appris que Paris étoit bloqué par l'Armée du Roy, & que les Parisiens se préparoient à la Guerre, vint offrir ses services au Parlement. Cette Compagnie le déclara innocent de ce qu'on lui imputoit, qui étoit d'avoir attenté à la vie du Cardinal Mazarin, le reçut Duc & Pair, & le fit un de ses Généraux. Ce Prince acquit bien-tôt l'amitié du peuple qui le croyoit ennemi irréconciliable du Cardinal Mazarin, à cause de sa prison. Quoique les Parisiens eussent beaucoup plus de troupes que le Roy, leurs Généraux ne firent aucun effort pour ouvrir les passages. Ainsi les vivres ne venoient qu'avec difficulté, n'ayant la liberté de passer que du côté de la Brie, parce que M. le Prince n'avoit osé mettre garnison à Brie-Comte-Robert, de peur de diviser ses forces. Il avoit même abandonné Charenton, dont le Prince de Conty s'étoit emparé, & où, après l'avoir fortifié, il avoit mis le Marquis de Clanleu avec trois mille hommes.

M. le Prince connoissant la faute qu'il avoit faite, d'en retirer ses troupes, résolut d'en chasser celles des Parisiens. Il y alla le 8 Février 1649. avec M. le Duc d'Orléans,

d'Orléans, accompagné de tous les Princes & Seigneurs de la Cour. Il en commit l'attaque au Duc de Chatillon, & se posta sur une éminence avec sa Cavalerie, pour s'opposer aux secours qui pouvoit venir de Paris. Le Duc exécuta cet ordre avec beaucoup de vigueur; mais à la derniere barricade il reçut un coup de mousquet au travers du corps, dont il mourut le lendemain, regretté des deux Partis. Il sortit de Paris plus de dix mille hommes, mais ils n'entreprirent rien: on eût dit qu'ils n'étoient venus que pour être témoins de la défaite de leurs troupes, & de la prise de Charenton. Ce mauvais succès décrédita extrêmement les Généraux du Parlement; & comme ils furent encore battus à Vincennes, à Lagny, & à Brie, les Parisiens commencerent de craindre, & de désirer la paix. Il étoit néanmoins difficile d'y parvenir, à cause de la diversité d'intérêts par lesquels étoient poussés les principaux Officiers du Parlement.

An. 1649.

Siége de Charenton, par le Prince de Condé, & M. le Duc d'Orléans, pour la Cour.

Quoique le nombre des Frondeurs fût beaucoup inférieur à celui des gens de bien, ils se faisoient néanmoins mieux écouter que les autres, parce qu'ils déguisoient leur haine ou leur ambition sous le prétexte du bien public & de la

 sûreté

An. 1649. ſûreté commune, qu'ils diſoient ne pouvoir ſe trouver dans un accommodement avec le Cardinal Mazarin. Les plus ſages n'oſoient faire paroître leurs bonnes intentions, de peur de s'expoſer à la fureur du peuple, qui n'écoutant que ſa haine pour le premier Miniſtre, regardoit comme des traîtres ceux qui vouloient porter les choſes à la douceur. Ainſi il falloit attendre que les plus emportés ſe laſſaſſent de la guerre. Tous les Généraux, à l'exception du Duc de Beaufort, qui ſe laiſſoit flatter par l'attachement que les Pariſiens lui témoignoient, méditoient leur accommodement particulier, & chacun avoit ſes liaiſons ſécrettes à la Cour pour ménager ſes intérêts.

Le Duc d'Elbœuf, dès le commencement de la Guerre, avoit entretenu commerce avec l'Abbé de la Riviere; le Duc de Bouillon étoit en relation avec M. le Prince; le Maréchal de la Motte étoit attaché au Duc de Longueville; & ce dernier n'ayant pû avoir dans Paris aucun emploi qui lui convînt, s'étoit retiré en Normandie, où il ſe fortifioit d'hommes & d'argent, pour être en état de faire un traité plus avantageux, par l'entremiſe de M. le Prince. Le Prince de Conty qui ne s'étoit engagé

gagé dans le Parti que par complaisance pour sa sœur, n'attendoit pour s'en séparer, que sa réconciliation avec M. le Prince, dont elle ne se plaignoit plus, que parce qu'il blâmoit sa conduite sans aucun ménagement. Le Coadjuteur qui avoit le plus contribué à la guerre, éloignoit les négociations de Paix, parce qu'il ne pouvoit trouver dans un accommodement dequoi satisfaire son ambition. D'un autre côté, la Cour à qui tant d'heureux succès avoient fait prendre une nouvelle vigueur, vouloit imposer au Parti contraire des conditions qu'il ne pouvoit se résoudre d'accepter. An. 1649.

Ce qui embarrassoit le plus le Parlement, étoit la difficulté de trouver de l'argent pour fournir aux frais de la guerre. Quand on sçavoit qu'il y en avoit dans quelque maison, il y envoyoit des Commissaires qui s'en saisissoient, & l'emportoient d'autorité, principalement lorsqu'il appartenoit à des personnes qui avoient quelque liaison avec la Cour. Mon pere avoit reçu un remboursement considérable, peu de tems avant les troubles, & il ne doutoit pas que, comme Officier de M. le Duc d'Orléans, on ne vînt faire la visite chez lui. Pour s'en garentir, un soir pendant

An. 1649. que tout le monde étoit retiré, il fit porter par son Portier, le seul de ses domestiques qui lui parût sûr, tout son argent dans un caveau, ne se réservant que ce qu'il falloit pour sa dépense ordinaire. Il fit ensuite mûrer la porte du caveau par ce même Portier, qui entendoit assez bien la maçonnerie; & comme il avoit fait venir beaucoup de bois d'une Terre qu'il avoit en Brie à six lieues de Paris, il fit encore couvrir cette porte avec plus de vingt cordes de bois, qu'on rangea contre la muraille jusqu'à la voûte. A peine cet argent fut-il caché, que les Commissaires du Parlement vinrent à la recherche: mais bien que ceux qui en avoient donné l'avis, assurassent qu'il étoit dans la cave, jamais ils n'osérent entreprendre de faire ôter le bois, y en ayant une trop grande quantité. Ils s'en retournerent donc sans rien découvrir, & mon pere sauva son argent.

Pendant que les deux Partis, qui désiroient également la paix, marchandoient à qui feroit la premiere démarche, le Duc de Longueville travailloit avec assez de succès en Normandie. Il alla d'abord descendre au vieil-Palais où il demeura quelque-tems, pendant que le Parlement délibéroit s'il devoit le recevoir

cevoir. Quelques-uns de ses amis lui conseillerent d'en attendre la décision, de peur de commettre la réputation du Parti : mais il jugea que sa présence contribueroit beaucoup à déterminer en sa faveur ceux qui seroient irrésolus. Il ne se trompa point dans ses conjectures. Il entra dans la Grand'Chambre sans faire avertir la Compagnie, & il surprit tout le monde par son arrivée. Après avoir pris sa place, il parla en ces termes : » Vous sçavez, Messieurs, que je vous » ai toujours chéris & honorez. Pour » vous en donner de nouvelles marques, » je suis venu, avec tout le péril où un » homme de ma qualité puisse s'exposer, » vous offrir mon bien & ma vie pour » votre conservation. Vous avez expé» rimenté que la plûpart des Gouver» neurs n'en usent pas ainsi, & que ti» rant de vous tout le Service qu'ils en » peuvent exiger dans un tems paisible, » ils vous abandonnent aussi-tôt qu'ils » vous voyent dans le danger. Pour moi » qui vous ai mille obligations, je prétends » ici les reconnoître ; & tant en qualité » de Gouverneur, que comme une per» sonne extrêmement dévouée à vos in» térêts, je vous veux rendre tout le ser» vice

An. 1649.

An. 1649. » vice que je pourrai dans une conjonc-
» ture si pressante.

Le Premier Président de Riez ne répondit rien à cette Harangue, & témoigna assez par son air chagrin, combien la présence de ce Prince l'affligeoit; ce qui n'empêcha pas les autres Officiers de cette Compagnie de lui donner tous les témoignages de joye dont ils pûrent s'aviser. M. Dumesnil-Coté, Conseiller en la Grand'Chambre, n'en demeura pas aux simples complimens. Voyant que le Premier Président continuoit de garder le silence, il se laissa emporter à son zèle, & répondit ainsi au nom de la Compagnie à la harangue du Duc. » La même différence qui se rencontre » entre le Loup & le Berger, Prince dé» bonnaire, se trouve entre le Comte » d'Harcourt & Votre Altesse, en ces » occasions. Le Comte d'Harcourt est » venu, soit comme un Loup, soit com» me un Lion, mais toujours en bête ra» vissante, pour nous dévorer. Nous n'a» vons pas voulu lui ouvrir nos portes, » de peur de recevoir l'ennemi dans nos » murailles. Pour toute grace nous lui » avons laissé faire le tour de nos murs; » ce qu'il a fait en jettant sur nous des

» yeux

» yeux étincelans de colere, *tanquam Leo*
» *rugiens*. Pour vous, grand Prince, An. 1649.
» vous êtes venu en véritable Berger,
» pour mettre à couvert toute votre
» bergerie: *Bonus Paſtor ponit animam*
» *pro ovibus ſuis*. Il eſt trop vrai que
» vous en uſerez de même; *atque ideò*,
» Monſeigneur, nous vous commettons
» la garde de cette Ville & le ſalut de
» toute la Province. C'eſt à vous à veil-
» ler à notre conſervation, & à nous
» d'aider vos ſoins de toutes les aſſiſtan-
» ces qui ſont en notre pouvoir «. Après que ce Conſeiller eut ceſſé de parler, le Duc de Longueville ſe leva, & ayant ſalué chacun en particulier avec beaucoup de politeſſe, il ſortit du Palais accompagné de ſes amis, & ſuivi du peuple qui le conduiſit avec de grandes acclamations.

La joye que cette multitude avoit témoignée à la vue de ſon Gouverneur, embarraſſa le Parlement. Il craignit qu'il ne voulût ſe ſervir à ſon préjudice de l'affection du peuple: il jugea à propos de faire avec lui ſes conditions. Le Duc de Longueville, ſoit qu'il eût pénétré leur intention, ou que de lui-même il voulût s'attirer une entiére confiance, les prévint, & il les aſſura qu'ils auroient toujours

toujours la disposition de toutes choses.
An. 1649. Il leur dit, » que les affaires dont il s'a-
» gissoit, les regardant beaucoup plus que
» lui-même, il ne vouloit ni ne devoit
» avoir d'autre emploi que celui de con-
» duire une armée pour le bien de l'Etat, &
» leur service particulier; que toutes les
» levées se feroient par leur ordre; qu'ils
» établiroient eux-mêmes des Commissai-
» res de leurs Compagnies, pour la recette
» & pour la distribution des deniers; &
» enfin que, comme ils avoient le principal
» intérêt au secret des affaires, il étoit rai-
» sonnable qu'ils eussent une entiére parti-
» cipation à tous les conseils «. Le Parlement fut si satisfait de cette proposition, qu'il promit au Duc de Longueville de donner tous les Arrêts qu'il jugeroit nécessaires, pour faire de nouvelles impositions & lever les deniers ordinaires, pourvu qu'il s'engageât à faire supprimer le Semestre, & à remettre la Compagnie dans son ancien état. Le Premier Président & le plus ancien des Avocats Généraux, se voyant inutiles au service du Roy, allerent à Saint Germain pour rendre compte à Leurs Majestez de leur impuissance. Toutes ces dispositions étoient fort belles, mais elles furent sans effet, & n'aboutirent qu'à délivrer des Commissions

missions à divers Gentilhommes, qui ne mirent pas sur pied leurs Compagnies, faute d'argent. An. 1649.

L'accueil que le Parlement & le peuple de Rouen avoient fait au Duc de Longueville, ne laissa pas d'embarrasser la Cour. Elle craignit que les autres grandes Villes du Royaume ne suivissent l'exemple de celle-là, & elle voulut bien faire le premier pas pour la paix. Le Roy envoya à Paris le 20 Février 1649. un Héros revêtu de sa Cotte d'armes avec son caducée, accompagné de deux Trompettes. Il arriva à la porte de S. Honoré, & dit à la Sentinelle qu'il avoit trois paquets à rendre, un au Prince de Conty, un au Parlement, & le troisiéme à la Ville. Il fut mené au Corps de Garde, & on en avertit aussi-tôt le Premier Président, qui fit assembler le Parlement. Molé Cette Compagnie délibéra sur la réception du Heraut. Il fut résolu de ne point le recevoir ni l'entendre, mais d'envoyer les Gens du Roy vers la Reine pour lui dire : que ce refus étoit une marque de respect & d'obéissance, puisque les Hérauts ne sont envoyés qu'à des Princes Souverains ou à des ennemis ; que le Prince de Conty, le Parlement, & la Ville n'étant ni l'un ni l'autre, ils supplioient

An. 1649. plioient S. M. de leur faire ſçavoir ſa volonté de ſa propre bouche. Les Gens du Roy furent fort bien reçus de la Reine : Elle leur dit, qu'elle étoit ſatisfaite de leurs excuſes & de leurs ſoumiſſions ; que lorſque le Parlement rentreroit dans ſon devoir, il éprouveroit l'effet de ſa bienveillance, & que tous les Particuliers trouveroient dans leur obéiſſance toute leur ſûreté pour leurs perſonnes & pour leur fortune ; ce qui leur fut confirmé par M. le Duc d'Orléans & par M. le Prince.

Ce n'étoit pas ſans raiſon, que la Cour avoit pris l'allarme de la facilité avec laquelle la Normandie avoit embraſſé le parti des mécontens, puiſque la Guienne & la Provence avoient fait la même choſe, & que les Villes de Poitiers, de Tours, d'Angers, & le Maine, s'étoient déclarés pour le Parlement. Il étoit même à craindre que les Eſpagnols ne fomentaſſent ces troubles, & qu'ils ne fourniſſent des forces aux Frondeurs. En effet le Prince de Conty voyant que l'Armée d'Allemagne avoit refuſé d'obéir au Vicomte de Turenne, avoit jugé que ſon Parti ne pouvoit ſubſiſter ſans un puiſſant ſecours étranger. Il avoit même envoyé les Marquis de Noirmoutier & de Laigues à Bruxelles vers l'Archiduc Léopold,

Léopold, Gouverneur des Pays-Bas, pour le convier à joindre ses troupes à celles des Parisiens, afin de contraindre les Ministres de France à faire la paix générale. Les Espagnols qui n'avoient d'ailleurs aucune disposition à la paix, n'eurent garde de manquer cette occasion d'entretenir la guerre Civile, pour rétablir leurs affaires dans les Pays-Bas, où les François avoient fait plusieurs conquêtes sur eux. L'Archiduc dépêcha donc aussi-tôt un Exprès vers le Parlement, & cette Compagnie, après avoir fait faire la lecture de sa Lettre de créance, lui donna audience dans toutes les formes. Cet Envoyé offrit à la Compagnie la jonction de Sa Majesté Catholique, pour parvenir à la paix générale. Il ajouta que le Roy son Maître trouvoit plus de sûreté à traiter avec le Parlement de Paris, qu'avec le Cardinal Mazarin, qui n'avoit jamais eu envie de la conclure; & il finit par protester que le Roy Catholique ne prétendoit pas profiter de cette jonction, pour faire aucuns progrès en France. Cette liaison ayant été acceptée, l'Archiduc se mit en marche à la tête de quinze à seize mille hommes, pour venir au secours de Paris; & c'est ce qui fit résoudre la Reine à la paix. An. 1649.

Le

An. 1649. Le Parlement de son côté ne la désiroit pas moins qu'elle. L'argent qu'il avoit tiré des taxes étoit consommé ; les troupes dépérissoient tous les jours par l'avarice des Officiers, par le manque de subsistance, & par le peu de satisfaction qu'elles avoient des Généraux ; leurs armes étoient décréditées ; enfin la plûpart étoient dégoûtés de la guerre, ou, par l'incommodité que chacun en recevoit, ou par l'inconstance des peuples qui se lassent d'autant plutôt des choses, qu'ils les ont embrassées avec plus de chaleur. Le Premier Président, & le Président de Mesmes, qui pendant tous ces mouvemens avoient toujours entretenu une secrette correspondance avec les Ministres, se servirent avec adresse de ces dispositions, pour porter leur Compagnie à la paix. Il se présenta une occasion qui favorisa leurs desseins. Ils furent députés avec d'autres Officiers du même Corps, pour porter à la Reine la Lettre de créance de l'Archiduc, & justifier leur Compagnie de ce qu'on pouvoit lui imputer, pour avoir donné audience à l'Envoyé d'un ennemi de l'Etat. Pendant le séjour qu'ils firent à Saint-Germain, ils eurent à l'insçu des autres députés plusieurs conférences avec M. le Duc d'Orléans

d'Orléans & M. le Prince au sujet de l'accommodement. Ils négocierent si adroitement & avec tant de succès, qu'ils tirerent parole de ces Princes, qu'on déboucheroit un passage pour laisser entrer des vivres à Paris, aussi tôt que le Parlement auroit donné un plein pouvoir à ses Députés pour traiter la paix ; ce qui ne pouvoit manquer d'être fort agréable à cette Compagnie & au peuple. Le Premier Président, après avoir rendu compte au Parlement du voyage des Députés, sçut si bien ménager les esprits, qu'il les porta à donner un plein-pouvoir, sans restriction de l'Arrêt du 8 Janvier de la même année, rendu contre le Cardinal Mazarin & les Ministres Etrangers. Ce pouvoir fut si général, que les Députés furent aussi chargés des intérêts des Généraux, & des Parlemens (*a*) qui s'étoient liés avec celui de Paris. La Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville, députérent aussi à Saint-Germain, pour agir de concert avec le Parlement de Paris. An. 1649.

La Cour ayant reçu la nouvelle de la mort tragique de Charles I. Roy d'Angleterre, dépêcha à Henriette de Fran-

(*a*) C'étoient ceux de Normandie & de Provence.

An. 1649. ce, sa veuve, les Marquis de Flamarin & de Grancey, pour lui faire des complimens de condoléance. Le Marquis de Flamarin se servit de cette occasion pour aller voir de la part de l'Abbé de la Riviere le Prince de Marsillac, qui étoit retenu au lit par une blessure qu'il avoit reçue au Siége de Brie-Comte-Robert. Le Marquis de Grancey qui l'avoit accompagné à cette visite, y ayant trouvé le Prince de Conty, lui offrit de la part de la Cour l'entrée dans les Conseils, & une Place forte en Champagne, pourvû qu'il se portât à l'accommodement, & qu'il se désistât de la nomination au Cardinalat en faveur de l'Abbé de la Riviere. Cette proposition fut communiquée au Prince de Marsillac qui l'approuva; & les paroles furent données. M. le Prince avoit écrit en même-tems au Duc de Longueville, pour le prier de retarder le secours qu'il devoit envoyer à Paris, sur l'assurance qu'il lui donnoit, s'il vouloit traiter avec la Cour, du Gouvernement du Pont-de-l'Arche & d'une grande charge. On avoit fait aussi des propositions au Duc de Bouillon, tant pour lui que pour le Vicomte de Turenne; mais soit qu'il ne s'y fiât pas beaucoup, ou qu'il eût conçu de plus grandes espérances,

eſpérances, il apporta tous les obſtacles qu'il pût à la concluſion de la paix. An. 1649.

Ruel fut choiſi pour le lieu de la conférence, & tous les Députés s'y rendirent. Mais la négociation penſa ſe rompre dès l'ouverture, ſur la nomination que la Reine avoit faite du Cardinal Mazarin pour Député, conjointement avec les deux Princes; ceux du Parlement refuſant de l'admettre, parce qu'il étoit condamné. Pour lever cette difficulté, on prit l'expédient de négocier par deux Députés de chaque Parti.

La Cour nomma le Chancelier Seguier & M. le Tellier, Sécretaire d'Etat, & le Parlement donna le même pouvoir aux Préſidens le Coigneux & Viole. Après pluſieurs conteſtations, on demeura d'accord de la paix, dont les principaux articles furent: » Qu'on renverroit le Député de l'Archiduc ſans réponſe; que » le Roy accorderoit une amniſtie à tous » ceux qui avoient pris les armes contre » lui; que tous les Arrêts rendus depuis » le 6 Janvier, feroient révoqués & » annullés; & que les Semeſtres des » Parlemens de Normandie & de Pro» vence feroient ſupprimés à de certaines » conditions. « Quoique par ce Traité le Cardinal Mazarin eut été maintenu

dans le Ministére, il ne laissa pas de se
An. 1649. plaindre aux Princes de ce qu'ils n'avoient pas stipulé la restitution de ses meubles, livres, & autres effets, qui avoient été vendus par Arrêt du Parlement. Mais personne ne fut plus mécontent de cet accommodement que le Coadjuteur, tant parce qu'il étoit fait sans sa participation, que parce qu'il n'y trouvoit aucun avantage, bien qu'il eût plus contribué à exciter la guerre qu'aucun autre. Comme il étoit étroitement uni avec le Duc de Beaufort, du crédit duquel il se servoit en toutes occasions, il n'oublia rien en celle-ci pour rendre le Traité odieux au peuple, au Parlement, & aux Généraux. Il se fondoit principalement sur ce que le Cardinal Mazarin étoit maintenu, quoique l'on n'eût pris les armes que pour son éloignement, & sur ce qu'on avoit même permis qu'il signât l'accommodement comme Député. Il prévint tellement les esprits de ces raisons, que, lorsque dans l'assemblée des Chambres le Premier Président voulut faire la lecture du Procès-verbal & des articles, il fut interrompu par les murmures des Enquêtes & des Généraux. Cependant, après que ce murmure fut appaisé, & qu'on eût mis la chose

chose en délibération, il fut arrêté qu'on renverroit les mêmes Députés à Saint-Germain, pour réformer trois articles que la Compagnie avoit jugé ne devoir pas être passés, & pour y traiter des intérêts des Généraux qui seroient stipulés dans la même Déclaration ; mais il ne fut rien innové à l'égard du Cardinal Mazarin. Cet avis fut ouvert par Broussel qui avoit été gagné par la promesse du Gouvernement de la Bastille, & il fut suivi par tous les Frondeurs qui regardoient cet homme comme leur oracle. Les Mazarins s'y conformérent aussi, parce qu'ils jugerent qu'il ne blessoit en aucune maniere les intérêts de la Cour. An. 1649.

Le Coadjuteur voyant que le Parlement, dans la réformation des articles, n'avoit point parlé de l'éloignement du Cardinal Mazarin, fit trouver bon au Prince de Conty d'envoyer quelqu'un de sa part à la Conférence de Saint-Germain, pour proposer l'abandonnement de toutes leurs prétentions, pourvû que la Reine choisit un autre Ministre à la Place du Cardinal. Le Parlement fut aussi supplié d'ordonner à ses Députés de faire instance pour la même chose, ce qui fut ajouté à leurs instructions. Le Comte de More que le Prince de Conty avoit

chargé de cette négociation, fit la pro-
An. 1649. position avec toute la chaleur possible : mais la Reine & les Princes lui répondidirent, qu'ils ne consentiroient jamais à l'éloignement du Cardinal Mazarin, & qu'à l'égard des prétentions des Généraux, elles étoient de grace ou de Justice ; que celles de Justice leur seroient accordées, & que pour celles de grace, S. M. désiroit qu'elles dépendissent de sa volonté. Ainsi toutes ces prétentions qui la plûpart étoient malfondées s'évanouirent. On accorda seulement au Prince de Conty, le Gouvernement de Damvilliers; au Duc de Longueville, le Pont-de-l'Arche, & à Broussel la Bastille. Le Parlement se contenta de la réformation des trois articles que ses Députés avoient demandés, & il vérifia la Déclaration qui lui fut apportée de la part du Roy. Voilà comment finit la guerre, sans qu'aucun des deux Partis eût obtenu ce qui lui avoit fait prendre les armes, le Parlement ayant conservé son autorité, & le Cardinal Mazarin ayant été maintenu dans le Ministere.

Le Cardinal Mazarin qui s'étoit jetté entre les bras de M. le Prince, pour se garantir du précipice où il étoit sur le point de tomber, & qui ne devoit sa conservation

ſervation qu'à lui ſeul, chercha bien-tôt les moyens de ſe ſoutenir par lui-même, afin de pouvoir ſe paſſer de lui. Avant les troubles, il avoit eu la penſée de marier l'aînée de ſes Niéces avec le Duc de Mercœur, & il avoit fait pour cela beaucoup d'avances. Il reprit cette négociation que la guerre Civile avoit interrompue. La Reine parla de ce mariage à M. le Prince qui n'oſa le déſaprouver, ſoit qu'il en ignorât, ou qu'il en mépriſât les conſéquences. Le Duc de Longueville qui, réconcilié avec lui, étoit rentré dans ſa confidence, les lui fit connoître: il lui repréſenta comme une ingratitude marquée, le deſſein formé par le Cardinal de s'allier à la Maiſon de Vendôme, ennemie de la ſienne. M. le Prince perſuadé par ſes raiſons, ne garda plus aucunes meſures avec ce Miniſtre, & fit ce qu'il put pour traverſer ce mariage. Le Cardinal qui étoit informé de toutes ſes démarches, travailloit ſourdement à ſa perte. A ce ſujet de méſintelligence, il s'en joignit encore un autre. Le Cardinal Mazarin avoit propoſé à M. le Prince d'acquérir le Comté de Montbéliard, & il envoya d'Herval, en apparence pour en faire le Traité, mais avec un ordre ſecret de ne rien conclure.

An. 1649.

An. 1649. D'Herval en avertit M. le Prince, qui ne pût dissimuler son ressentiment : ainsi comme ce Ministre ne douta point qu'il ne cherchât les occasions de le perdre, il résolut de le prévenir.

Les esprits n'étant pas encore bien calmés, les Ministres jugérent qu'il n'étoit pas à propos que la Cour retournât à Paris, & la firent aller à Compiegne, sous prétexte de donner les ordres pour la Campagne qui s'approchoit. M. le Prince, au lieu de suivre la Cour, s'avisa d'aller à Paris, & de se promener dans les rues pour se montrer aux Parisiens. Il n'entendit pas le moindre murmure contre lui, tant la valeur se fait respecter par ceux-mêmes qui en ont ressenti les effets. Il fut visité par la plûpart des Officiers du Parlement, & après avoir demeuré à Paris cinq ou six jours, il s'en retourna à la Cour.

Quoique le Cardinal Mazarin fut ravi d'apprendre que le peuple de cette grande Ville étoit humilié, la trop grande réputation de M. le Prince lui donna plus d'ombrage, que la soumission des Parisiens ne lui causa de joye. Il essaya de l'éloigner, en lui donnant le Commandement de l'Armée des Pays-Bas : mais ce Prince qui avoit pris goût aux intrigues du

du Cabinet, refusa l'emploi qu'on lui offroit. Il eut même quelque envie, en allant dans son Gouvernement de Bourgogne, de pacifier les troubles de la Guienne & de la Provence, causés par la mésintelligence des Gouverneurs avec le Parlement. Son entremise paroissoit avantageuse au bien de l'Etat, parce que les deux Partis vouloient le rendre arbitre de leur différend; mais le Cardinal Mazarin & l'Abbé de la Riviere en jugerent autrement. Ils craignoient que ce ne fût une occasion d'augmenter sa puissance, & ils chercherent d'autres voyes pour cette conciliation. M. le Prince, pendant le séjour qu'il fit à Compiegne, s'unit étroitement avec le Prince de Conty, le Duc de Nemours, le Duc de Candale, & le Vicomte de Turenne. Fier de cet appui, dans toutes les societés de plaisir où il se rencontroit, il faisoit des railleries piquantes contre le Duc de Vendôme & le Cardinal Mazarin. Ce Ministre ne laissa pas d'aller prendre congé de lui, avant qu'il partît de Compiegne pour son Gouvernement de Bourgogne. M. le Prince en montant en carrosse, chargea le Commandeur de Souvré, M. le Tellier, & quelques autres amis du Cardinal Mazarin, de lui dire

An. 1649.

——— dire qu'il ne pouvoit être de ses amis; An. 1649. s'il pensoit au mariage de sa Niéce avec le Duc de Mercœur. Cette hauteur piqua extrêmement le Cardinal. Mais comme M. le Prince étoit en bonne intelligence avec M. le Duc d'Orléans, & même qu'il avoit mis l'Abbé de la Riviere dans ses intérêts, en faisant désister M. le Prince de Conty de sa nomination au Cardinalat, ce Ministre n'osa passer outre, de peur d'en venir à une rupture ouverte : il songea seulement à faire une Campagne glorieuse dans les Pays-Bas, pour se mettre en réputation. Le Comte d'Harcourt à qui il avoit donné le Commandement de l'Armée, après l'avoir renforcée des troupes qu'on avoit retirées d'Allemagne depuis la conclusion de la Paix de Munster, assiégea Cambray : mais la Place fut secourue, & cette entreprise tourna à la confusion du Cardinal Mazarin qui étoit en personne au Siége. Ce mauvais succès réveilla les ennemis du Cardinal : le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & Longueil, qui n'avoient eu aucune satisfaction au Traité de Paix, renouvellerent leurs brigues dans le Parlement & auprès du peuple, dont la haine pour le Cardinal Mazarin n'étoit pas éteinte. Le Prince de Conty, bien

bien qu'il eût obtenu tout ce qui lui avoit été promis par l'accommodement, ne laissa pas de se mettre à la tête du Parti, pour se rendre plus considérable. La chose en vint même à un grand éclat à l'occasion d'une querelle que le Marquis de Gersé eut dans le jardin de Renard avec le Duc de Beaufort, pour les intérêts du Cardinal; querelle où le Duc de Candale, Bouthillier, & quelques autres, se trouvérent intéressés. Ce différend fut suivi de plusieurs appels, sans combat, parce que le Duc de Beaufort en évita les occasions par des raisons qu'on ne pouvoit attribuer à aucun défaut de courage, puisqu'il en avoit toujours témoigné beaucoup dans toutes les rencontres générales & particulieres. Le Cardinal Mazarin appréhendant que le feu qu'il venoit d'éteindre ne se rallumât, essaya de gagner tous les Chefs du Parti par divers moyens. Il fit offrir au Duc de Longueville, par le Prince de Marsillac, les mêmes honneurs du Louvre dont jouissoient les Princes du Sang: il s'assura par ce moyen du Prince de Conty, qui ne faisoit rien que par les conseils de son beau-frere. Il n'oublia aucunes promesses pour mettre dans ses intérêts la Duchesse de Montbazon, qui gouvernoit

An. 1649.

An. 1649. noit abſolument le Duc de Beaufort. Il promit la Surintendance des Finances au Préſident de Maiſons, pour obliger Longueil, frere de ce Préſident, à être de ſes amis; enfin il entra en négociation avec la Ducheſſe de Chevreuſe qui étoit revenue de Bruxelles avec les Marquis de Noirmoutier & de Laigue, pour chercher avec elle les moyens de contenter le Coadjuteur, qui avoit beaucoup de déférence pour elle. M. le Prince revint quelques-tems après de ſon Gouvernement de Bourgogne, & bien qu'il eut toujours dans le fond de l'ame les mêmes ſentimens d'aigreur contre le Cardinal Mazarin, il voulut achever ſon ouvrage, & ramener ce Miniſtre avec le Roy à Paris. Il y diſpoſa les eſprits, & tout ſe paſſa paiſiblement. Leurs Majeſtez allérent deſcendre au Palais Royal, où elles reçurent les ſoumiſſions du Coadjuteur & du Duc de Beaufort.

Le Cardinal Mazarin jugeant qu'il n'avoit plus rien à craindre pour le dedans, ſongea aux affaires du dehors. Le changement qui venoit d'arriver en Angleterre lui donnoit de l'inquiétude: il ne ſçavoit qu'elle forme prendroit le Gouvernement, ſi les Peuples ſe mettroient en République, ou ſi toute l'autorité

torité demeureroit entre les mains de Cromwel, auteur de la révolution. Il étoit important de le découvrir, & de sçavoir si les Espagnols prenoient des mesures avec le nouveau Gouvernement pour faire une Ligue contre la France. On me parla de ce voyage, & on me donna des instructions qui ne tendoient qu'à chercher tous les éclaircissemens nécessaires, sans avoir de caractére public; afin que passant pour un simple voyageur, on se défiât moins de moi. Il est vrai qu'on joignit à mes instructions une Lettre de créance pour Cromwel, pour pouvoir m'en servir au besoin. Aussi-tôt que j'eus reçu mes Expéditions, je me rendis à Calais où je m'embarquai sur une Frégate qui me passa à Douvre. Je pris la Poste, & j'arrivai le lendemain à Londres.

An. 1649.

Affaires d'Angleterre. Cromwel Protecteur.

Quoique j'eusse vû la plus grande partie de l'Italie, & par conséquent tout ce que la nature & l'art peuvent présenter aux hommes de plus digne de leur curiosité, je trouvai de nouvelles beautés en Angleterre. Elle ne compose qu'une seule Isle avec l'Ecosse, dont elle n'est séparée que par une chaîne de montagne, & les anciens la nommoient l'*Isle d'Albion*. Ces deux Royaumes ont eu pendant plusieurs Siécles leurs Rois

Description de l'Angleterre.

An. 1649. Rois particuliers ; mais ils ont été réunis sous une même domination par le mariage de Jacques IV. Roy d'Ecosse, avec Marguerite, fille aînée d'Henry VII. Roy d'Angleterre, de qui sortit Jacques V, pere de l'infortunée Marie Stuart, & ayeul de Jacques VI. Ce dernier hérita des Couronnes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, après la mort d'Elizabeth, fille d'Henry VIII, & d'Anne de Boulen. L'Irlande a toujours été dépendante de l'Angleterre, depuis la Conquête qu'en fit Jean *Sans-Terre*, & elle n'est séparée de l'Ecosse que par un bras de mer. C'est une Isle presque aussi grande que l'Angleterre, mais beaucoup moins cultivée & même déserte en divers endroits. L'Isle qui contient l'Angleterre & l'Ecosse, est de forme triangulaire. Ses pointes sont le Cap du Lézard à l'Ouest, celui de Sandwich près de Douvre à l'Est, & le Cap de Foug au Nord. Son circuit est de dix-sept cens lieues : sa longueur qui s'étend depuis le Cap de Cornouailles jusqu'au Cap de Dunesboad en Ecosse, peut-être de deux cens soixante-dix de nos lieues, mais sa largeur est fort inégale. Du même Cap de Cornouaille jusqu'à Douvre, ou à la pointe de Ker

on compte environ cent trente lieues, & en d'autres endroits, comme en tirant vers Newcastle, il y a plus de vingt-cinq lieues de différence. La Principauté de Galles, que les anciens nommoient *Cornubie*, est l'appanage des Fils aînés des Rois d'Angleterre, & ils commencent d'en jouir à l'âge de 16 ans. Cette Province est à l'Occident de l'Isle, & peut en faire la huitiéme partie. An. 1649.

L'Angleterre, sans y comprendre cette Principauté, est divisée en quarante une Provinces, que les Anglois nomment *Shires*, ou Comtés. Elles sont possédées par les principales Familles du Royaume à titres de Duchés, de Marquisats, de Comtés, de Vicomtés ou de Baronies. Ces titres sont néanmoins attachés à la personne, & ne sont pas héréditaires. Il dépend du Roy de faire Comte ou Marquis d'une de ces Provinces, celui qu'il veut honorer de cette dignité, ou même de faire Duc d'une Terre, celui qui n'en n'étoit que Marquis. Il y a deux Archevêchés en Angleterre, Cantorberi qui est la Primatie du Royaume, & York, avec seize Evêchés, outre les quatre qui sont dans la Principauté de Galles. Le pouvoir du Roy d'Angleterre n'est pas absolu ni indépendant

pendant, comme dans les autres Etats: il ne peut faire aucune impoſition ni de nouvelles Loix, que du conſentement de ſon Parlement qui eſt composé des trois Ordres du Royaume. C'eſt lui ſeul qui a le pouvoir d'ajourner le Parlement, & il peut le proroger ou le caſſer, quand il veut. Ce Parlement eſt diviſé en deux Chambres, la haute & la baſſe. Tous les Pairs, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, ont entrée à la Chambre haute. Les Pairs Eccléſiaſtiques, ſont les Archevêques & les Evêques: les Pairs Séculiers, ſont les Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes & Barons. La Chambre baſſe eſt compoſée des Députés des Provinces & des principales Villes du Royaume. Ces Députés éliſent un Orateur, qui fait la fonction de Préſident. Chaque Chambre délibére ſéparément ſur les matiéres qui lui ſont propoſées: lorſqu'elles ſont d'accord, on dreſſe un réſultat qu'on appelle *Bill*; mais il ne peut être publié & avoir force de loi, qu'il n'ait été approuvé par le Prince, qui ſe rend pour cet effet à la Chambre des Seigneurs, revêtu de ſes habits royaux. Pour marque de ſon approbation, il ne fait que toucher le Bill avec le bout de ſon Sceptre. Le Parlement fut inſtitué en 1226. par Henry II.

An. 1649.

Depuis

Depuis la converſion des Anglois au Chriſtianiſme, qu'on prétend remonter au tems des Apôtres, la pureté de la Foy s'y étoit conſervée juſqu'au regne d'Henry VIII. Jean Wiclef y avoit cependant introduit ſes Erreurs ſous le regne d'Edouard III ; mais la corruption n'avoit pas été univerſelle, & l'héréſie fut entiérement bannie du Royaume. Henry VIII, piqué du refus qu'avoit fait Clement VII, de conſentir à ſon divorce avec Catherine d'Arragon, ſe ſépara du S. Siége, & ſe déclara Chef de la Religion. Il y changea néanmoins peu de choſes : ſon fils Edouard VI. fit de nouveaux réglemens ; Marie rétablit la Religion Catholique, & ſa fœur Elizabeth donna à la Religion Anglicane la forme qu'elle a aujourd'hui. Elle conſerva une grande partie des cérémonies de l'Egliſe Romaine, mais elle fit bien des changemens dans le dogme. Enſuite beaucoup d'autres Religions s'introduiſirent en Angleterre, & l'exercice en fut permis, ſans néanmoins donner la liberté à ceux qui les profeſſeroient de faire leur Service les portes ouvertes, ni de ſonner les cloches pour appeller ceux de leur communion à la priere. Toutes ces Sectes ſont compriſes ſous le nom de

An. 1649.

Henry VIII.

Non-conformistes. Les Catholiques ont
An. 1649. été les seuls à qui on n'a laissé aucune liberté de professer leur Religion. Les Sectes permises en Angleterre, sont celles des Presbitériens qui diffèrent peu des Calvinistes de Genêve, des Indépendans qui ne veulent aucune subordination dans l'Eglise, prétendant que chaque Paroisse fait un corps complet; des Anabatistes, qui réitérent le Baptême plusieurs fois; des Millenaires, qui sont une espéce d'Indépendans; des Quakers ou Trembleurs, qui n'admettent aucun culte extérieur, & veulent que tous les biens soient communs. Il y a deux célébres Universités en Angleterre, Oxford & Cambridge: elles jouissent de grands priviléges.

Si l'on en croit les vieilles Chroniques, un peu suspectes sur ce point, Londres, Capitale du Royaume, fut bâtie l'an du monde 2945, c'est-à-dire, 1108 ans avant la venue de J. C, la même année que Salomon commença de faire travailler au Temple de Jerusalem, pendant la vie du Prophête Samuel, & 366 ans avant la Fondation de Rome. Sa situation est fort agréable: elle est en partie dans un Vallon spacieux, rempli d'arbres presque toujours verds, & en partie sur

ſur une petite colline dont la pente eſt inſenſible. La Tamiſe, ſur le bord de laquelle elle s'étend, y forme une eſpéce de croiſſant, ce qui fait que toutes les maiſons peuvent jouir de la commodité du Fleuve. Bien qu'elle ſoit à ſoixante milles de la mer, les plus grands Vaiſſeaux y montent à la faveur de la marée, & l'on en voit preſque toujours la Tamiſe couverte. Lorſque j'y arrivai, la plûpart des maiſons n'étoient que de bois, ce qui occaſionnoit de fréquens incendies; mais depuis l'embraſement qui arriva en 1666, on les a rebâties de pierre. On y voit quantité de belles Places, dont tous les bâtimens ſont d'une même ſymétrie. La principale eſt celle de Kingſquarre, ou la Place Royale, qui renferme le Commun-Jardin où ſe fait la promenade publique. Il y a dans la Ville quatre-vingt-dix-ſept Paroiſſes, & trente dans les Fauxbourgs. De toutes les Egliſes de Londres, la plus belle eſt la Cathédrale, dédiée à S. Paul, & bâtie au lieu le plus élevé. On va de la Ville au Fauxbourg de Holborn par un Pont de pierre, ſur lequel il y a de fort belles maiſons des deux côtés. An. 1649.

Weſtminſter eſt tellement joint à Londres, que bien que leur Juriſdiction ſoit ſéparée, ils ne peuvent paſſer que pour

An. 1649. une même Ville. Un des plus beaux édifices de celle-ci, est l'Abbaye qui étoit desservie autrefois par des Religieux de l'Ordre de S. Benoît : la Reine Elizabeth les ayant chassés en fit une Eglise Collégiale. Le Palais qui touche à cette Abbaye, étoit la résidence des Rois, & ils y tenoient leur Parlement. Sous le regne d'Henry VIII, une partie de ce Palais fut brûlée, & ce qui resta entier fut réservé pour la Séance des deux Chambres du Parlement, & des autres Cours de Justice. Le Palais de Witheal n'est pas fort éloigné de celui Westminster : c'est dans celui-là que lesRois avoient coutume de loger, & il étoit alors occupé par Cromwel. Il ne paroît pas beaucoup par dehors, mais il est fort commode en dedans. Il est accompagné d'un grand Parc, où tout le monde va se promener. De l'autre côté de cet enclos, il y a un autre Palais qu'on appelle S. James, où logent ordinairement les Princes & les Princesses du Sang.

On trouve à quelque distance de la Ville, en suivant les bords de la Tamise, le Palais de Somerset-house, bâti par Edouard Somerset, oncle d'Edouard VI. Ce Palais regarde le Fauxbourg de Soutwark, qui en est séparé par la riviére,

&

& où l'on va par le Pont. Il y a encore trois Maisons Royales à quelque distance de la Ville ; Hamptoncourt qui en est à douze mille, Windsor à vingt-cinq, & Newmarket à cinquante. L'Ecosse, appellée par les Romains *Caledonia*, est bornée au Nord par les Orcades, à l'Est par les Hebrides, & par l'Irlande ; à l'Ouest elle regarde l'Allemagne, & au Sud elle tient à l'Angleterre. Sa longueur est de deux cens soixante-sept mille, sa largeur de 90, & son circuit de 600. Elle a son Parlement comme l'Angleterre, composé des trois Etats. Elle a aussi deux Archevêchés, S. André qui a la qualité de Primat, & Glascow ; mais il n'y a que douze Evêchés. On y souffre les mêmes Religions qu'en Angleterre, mais le nombre des Presbiteriens y excéde beaucoup celui des Conformistes, qui font profession de la Religion Anglicane. Le Royaume est divisé en Comtés, dont chacun envoye son Député au Parlement : il y a aussi soixante-six Villes ou Bourgs, qui ont le même droit. Edimbourg est la Ville Capitale du Royaume : il y a un vieux Château qui n'est considérable ni par son architecture ni par sa force. Le Nord de l'Ecosse est rempli de rochers & de forêts,

An. 1649.

An. 1649. & les peuples y sont fort sauvages. Il y a quatre Universités en Ecosse, à S. André, à Glascow, à Edimbourg, & à Abordeen. L'Irlande, connue des anciens sous le nom d'*Hibernie*, est une Isle d'un quart plus petite que l'Angleterre, & d'un tiers plus grande que l'Ecosse. Elle regarde l'Angleterre à l'Est, l'Espagne au Sud, à l'Ouest la mer Océane, & au Nord l'Ecosse. Les Géographes disent que sa figure est ovale, qu'elle a quatre cens milles de long, & deux cens de large. Il est difficile de juger de son circuit, à cause de l'inégalité de son terrain. Les uns lui donnent douze cens milles de tour, & les autres un mille seulement. Elle est divisée en quatre Provinces: celle de Munster ou du Midy, celle de Leinster ou du Levant, celle de Connaught, ou de l'Occident, & celle d'Ulster ou du Septentrion. Ces Provinces sont divisées en plusieurs Comtés, & il y a un Parlement comme dans les deux autres Royaumes. La Religion Catholique y est la dominante, mais il ne laisse pas d'y avoir beaucoup de Protestans. On y compte quatre Archevêchés, Armagh, Dublin, Cashel, & Tuam, avec dix-neuf Evêchés. Le Viceroy y a une autorité peu diffé-

rente de celle du Roy même. Il y a trois Tribunaux dans ce Royaume; la Cour du Banc du Roy qui juge les procès criminels comme en Angleterre, la Cour des Plaidoyers communs pour les Causes civiles, & la Chambre de l'Echiquier, qui connoît de toutes les matiéres de Finances. Dublin où il y a une fort belle Université, est la Capitale du Royaume. Elle n'est pas forte, & ne peut résister à ceux qui sont maîtres de la campagne. J'ai crû qu'on ne seroit pas fâché que je donnasse une idée du Royaume de la Grande-Bretagne, & ce crayon, selon moi, ne sera pas inutile pour l'éclaircissement de ce que j'ai à dire des révolutions qui y sont arrivées. An. 1649.

Dès que je fus arrivé à Londres, je m'informai des motifs qui avoient obligés les peuples des trois Royaumes à se révolter contre leur Prince légitime, afin de pouvoir raisonner avec plus de certitude sur le Gouvernement actuel: voici ce que j'en pus apprendre. L'Hérésie s'étoit introduite en Ecosse, presqu'aussi-tôt qu'en Angleterre, à cause du grand commerce qu'il y avoit entre les deux peuples. Le Comte de Murray qui étoit Régent de l'Ecosse, pendant la minorité de Jacques VI, fils de

Marie Stuard, & du Duc de Lenox, son
An. 1649. second mari, dépouilla toutes les Eglises de leurs biens & les distribua aux plus grands Seigneurs du Royaume, pour les attacher davantage à ses intérêts. Quand les Seigneurs furent en possession de ces Terres, ainsi que du Droit de Régale, & des Dixmes qui en dépendoient, ils les firent valoir avec insolence, refusant de donner au Clergé les appointemens qui lui appartenoient, & traitant leurs Vassaux comme des esclaves : ce désordre continua jusqu'à la mort de Jacques VI. Charles I. son fils, qui en avoit reçu diverses plaintes à son avénement à la Couronne, résolut de remédier à ces abus. Après qu'il eut été sacré à Edimbourg, il jugea à propos de retirer ces Terres & ces Droits aliénés, dont les possesseurs n'avoient d'autres titres que l'usurpation. Il entreprit de le faire d'abord par un Acte de révocation; mais cette voye paroissant trop longue, il fit expédier une Commission pour assigner ceux qui jouissoient des Régales & des Dixmes, & les obliger à rapporter leurs Titres. Les Seigneurs qui les avoient usurpées, résolurent de tout hasarder plûtôt que de les rendre, & pour engager le peuple dans leurs intérêts,

térêts, ils se servirent du prétexte de la Religion. An. 1649.

Le Roy Jacques, après la mort de la Reine Elizabeth, avoit eu dessein de rendre l'Eglise d'Ecosse conforme à celle d'Angleterre, tant pour le gouvernement extérieur, que pour la liturgie. Il avoit tellement avancé cette affaire, qu'il avoit établi l'Episcopat en Ecosse, & nommé 13 Evêques pour remplir autant d'Evêchés. Les Guerres dans lesquelles il se trouva engagé sur la fin de son regne, l'empêchérent de mettre la derniere main à cet ouvrage. Le Roy, son fils, voulut suivre le même plan; mais comme c'étoit une affaire qu'il falloit conduire avec beaucoup de ménagement pour ne pas effaroucher les esprits, il crut qu'il étoit néceſſaire avant toutes choses, de faire passer dans le Parlement de ce Royaume un Acte portant ratification de tout ce qui avoit été fait par son pere, & d'introduire ensuite la Liturgie Anglicane. Il trouva de grandes difficultés dans l'exécution de ce Projet, & il fournit aux usurpateurs des biens de l'Eglise le prétexte qu'ils cherchoient, pour se maintenir dans leur usurpation: ils ne firent néanmoins éclater leur dessein qu'après le départ de S. M. Britannique.

Ces

An. 1649. Ces Seigneurs, pour parvenir à leur but, firent agir les Presbiteriens qui étoient les plus intéressés au changement qu'on vouloit faire dans les cérémonies de l'Eglise. Leurs Ministres ne manquérent pas d'insinuer aux peuples, que le dessein du Roy étoit d'introduire dans ce Royaume les superstitions de l'Eglise Anglicane, de le réduire en Province, & de les gouverner par des Députés, comme les Irlandois. Les Presbiteriens prévenus qu'on vouloit gêner leurs consciences, & opprimer leurs libertés, devinrent capables de tout ce qu'il plut aux Seigneurs de leur inspirer. On vit quelque-tems après paroître quelques Livres séditieux, où l'on exagéroit, dans les termes les plus propres à soulever les esprits, le dessein que le Roy avoit de changer le Gouvernement & la Religion. On y insinuoit adroitement qu'il prétendoit rétablir le Papisme, par complaisance pour la Reine. L'esprit de révolte passa de l'Ecosse en Angleterre. Les Puritains des deux Nations ne faisant qu'un corps, se communiquerent leurs résolutions, & ne firent plus rien que de concert.

A ces considérations, il s'en joignit encore une autre : le Roy avoit établi un nouveau Droit pour l'entretien des vaisseaux

vaisseaux qu'il avoit fait équiper dans tous les Ports de son Royaume, afin de s'opposer aux entreprises des Hollandois, qui avoient usurpé la souveraineté de la Mer, dans la Manche & ailleurs, & qui prétendoient justifier cette usurpation par une espéce de Manifeste. Les peuples, sans considérer que c'étoit à la faveur de cet armement que l'Angleterre avoit repris la souveraineté de la Mer, que le commerce étoit augmenté, & que l'Etat étoit enrichi, s'opposérent insolemment au payement de l'impôt. Ce fut un des principaux prétextes dont se servirent les Presbiteriens, pour exciter la révolte, quoique cette imposition eût été approuvée d'une voix unanime par la Chambre de l'Echiquier. An. 1649.

Les troubles commencerent en Ecosse, où les esprits étoient plus disposés au soulévement. Les Evêques de ce Royaume n'avoient pas d'aversion pour la Liturgie Angloise; mais ils souhaitoient en avoir une particuliere, afin de ne paroître pas dépendans de l'Eglise Anglicane. Ils en composérent une, qui ayant été approuvée par les Evêques Anglois que le Roy avoit nommés pour l'examiner, fut renvoyée en Ecosse, pour servir aux Eglises de ce Royaume. On en fit la lecture

An. 1649. lecture le 23 Juillet 1637, ce qui excita une sédition dans Edimbourg, & donna lieu aux Seigneurs qui possédoient les biens de l'Eglise de faire éclater leur mauvaise volonté. Ces Factieux profitant de l'émotion populaire, engagerent le reste de la Nation dans une Ligue solemnelle pour l'extirpation de l'Episcopat. Le Roy voulant appaiser ces troubles dans leur naissance, ordonna la suppression de la nouvelle Liturgie, & défendit de rien innover dans la Religion. Quoique cet Edit dût satisfaire les mécontens, s'ils n'eussent eu d'autre objet que le bien public, comme ils couvroient leurs intérêts de celui de la Religion, ils voulurent qu'on abolît l'Episcopat, sans considérer qu'ils entreprenoient sur les droits du Souverain.

Le Roy ayant appris le procédé des mécontens, dépêcha en Ecosse le Comte de Traquair, Grand Trésorier. Ce Seigneur se rendit à Sterling, où les mécontens étoient assemblés, & les obligea de se séparer. Le peuple en témoigna tant de ressentiment, qu'il auroit massacré l'Archevêque de S. André, & les Evêques de Galloway & de Brécham, si le Comte de Rothes & quelques autres Seigneurs n'eussent pris soin de les faire

faire sortir de Sterling. Les mécontens s'étant rassemblés à Edimbourg, ils conclurent cette dangereuse union, appellée le *Convenant*, par laquelle ils s'engagérent à défendre la pureté de leur Religion, comme elle leur avoit été enseignée par leurs ancêtres ; de pratiquer inviolablement ce qui avoit été réglé par le Parlement de 1580, sous le regne de Jacques VI, & confirmé par le Synode général de l'année suivante ; d'observer exactement la discipline & la doctrine établies par Calvin dans les Eglises de Genêve, de Zurich, & de Montauban ; de ne pratiquer aucunes cérémonies de la Liturgie des Evêques, & de ne point reconnoître leur Jurisdiction ; de rejetter toutes sortes de nouveautés ; enfin de défendre chacun dans sa Profession l'autorité du Roy, tant qu'il maintiendroit la Religion & les Priviléges du Royaume ; & de réformer leurs mœurs & ceux de leurs familles, suivant les préceptes des Apôtres. An. 1649.

Le Roy fut extrêmement irrité de ce *Convenant*, & il envoya le Marquis d'Hamilton en Ecosse, pour le faire révoquer, comme une Ligue séditieuse & criminelle. On se moqua des ordres du Roy, & le *Convenant* fut approuvé de tout le monde,

An. 1649. monde, à l'exception des Catholiques, & de ceux qui ſuivoient le parti des Evêques. Ainſi le Royaume ſe trouva diviſé en deux factions, compoſées des Preſbiteriens & des Epiſcopaux. Le Marquis d'Hamilton fit divers voyages d'Ecoſſe en Angleterre, toujours accompagné de quelque Docteur, pour trouver des expédiens propres à réunir les eſprits. Le Roy d'autre part relâcha de ſon autorité, pour appaiſer les mécontens; mais ſon indulgence, bien loin d'éteindre le feu, ne fit que l'allumer davantage. Tout ce qu'on pût faire, fut de convoquer par ordre de S. M. à Glaſcow, pour le 21 Novembre 1638, un Synode national où le Marquis d'Hamilton ſe trouva avec tout le Conſeil du Royaume.

Il eſſaya d'y faire préſider un Evêque, & ne put l'obtenir de l'Aſſemblée. Les *Vocaux*, qui étoient la plûpart Preſbiteriens, élûrent pour modérateur, Alexandre Herinſon, ennemi juré des Epiſcopaux. Le Marquis d'Hamilton, voyant qu'il étoit impoſſible de rien gagner ſur l'eſprit des Non-conformiſtes, qui étoient abſolument réſolus de ne pas reconnoître les Evêques, caſſa l'Aſſemblée, en qualité de Commiſſaire du Roy. Les Preſbiteriens ne laiſſérent pas de continuer leur Séance,

Séance, prétendant que le Roy n'avoit aucune autorité sur le Clergé en matiere de Religion. Ils abolirent entiérement l'ordre Episcopal, & ils fulminerent des anathêmes contre les Evêques, & contre tous ceux qui reconnoîtroient leur Jurisdiction. Le Roy ayant eu avis de cette délibération, convoqua le Parlement, dans l'espérance qu'il condamneroit une entreprise si téméraire : mais comme les Presbiteriens y étoient les plus puissans, aussi-bien que dans le Synode, on y confirma le *Convenant*, & tout ce qui avoit été fait contre les Evêques. An. 1649.

Le Pape Urbain VIII, s'imaginant que la haine que les Presbiteriens témoignoient contre les Episcopaux lui pourroit donner quelque moyen de rétablir la Religion Catholique en Angleterre, dépêcha à la Reine, après en avoir obtenu la permission du Roy, le Comte de Rossetti, en qualité de Nonce. Quoique ce Nonce fût déja dans la Prélature, il parut toujours à Londres en habit de Cavalier, de peur d'effaroucher les Protestans. Son voyage ne fut pas inutile aux Catholiques, à qui S. M. accorda la permission d'entendre la Messe dans des Chapelles particulieres, nonobstant la rigueur des Edits dont il suspendoit l'exécution.

Ils

An. 1649. Ils furent donc tolérés dans tout le Royaume, en contribuant le tiers de leur revenu. Les Presbiteriens ne manquerent pas de tirer avantage de cette indulgence, & ils joignirent à leur Parti un grand nombre d'Episcopaux, qui crurent devoir travailler de concert avec eux à l'extirpation de la Religion Catholique.

Le Roy voyant croître le mal tous les jours, résolut de recourir à la force ; mais il trouva ce reméde d'un usage plus difficile, qu'il ne lui avoit paru d'abord. Il manquoit de deux choses, sans lesquelles il lui étoit impossible de maintenir son autorité, d'hommes & d'argent. Les Catholiques se voyant dans l'impuissance de mettre des Troupes sur pied, firent un effort pour lui fournir au moins de l'argent ; mais comme ce secours fut peu considérable, le Roy fit suppléer l'artifice au défaut de la force. Il publia qu'il attendoit dix mille hommes d'Infanterie qui lui devoient arriver d'Irlande, & quelques Régimens de Cavalerie Allemande, que le Prince Palatin avoit levés pour son service. Ce bruit produisit un effet contraire à ses desseins : les Ecossois se croyant perdus, bien loin de s'humilier, mirent tout en usage pour se défendre, & les Anglois qui ont toujours eu de

de l'averſion pour les Troupes étrangéres, craignant que le Roi, s'il devenoit trop puiſſant, ne les dépouillât de leur liberté, ne ſe preſſérent point de ſeconder ſes réſolutions. Le Roy cependant ne laiſſa pas de lever une armée, dont il donna le Commandement au Comte d'Arondel, Seigneur Catholique & bon Capitaine. Il fit auſſi équiper une Flotte qui devoit tenir la mer ſous les ordres du Marquis d'Hamilton. Il alla joindre ſon armée qui s'étoit aſſemblée dans la Province d'York, & pour intimider les Ecoſſois, il s'avança juſqu'à cinq lieues de Barwich. Il convoqua auſſi l'arriere-ban; mais les Gentilhommes Anglois refuſerent de monter à cheval, diſant qu'ils n'étoient obligés de prendre les armes, que quand le Royaume étoit attaqué par une puiſſance étrangere. An. 1649.

Le Roy étoit beaucoup plus fort que les mécontens; ce qui obligea Alexandre Lelé, leur Général, homme artificieux, à faire quelques propoſitions d'accommodement. Le Comte d'Arondel qui le pénétra, fut d'avis de les rejetter, & de marcher aux ennemis : mais le Roy qui étoit d'une humeur paiſible, voulut les écouter. Le Comte Lelé ne manqua pas de profiter du tems que lui donna

cette négociation. Il envoya demander
An. 1649. du secours aux Hollandois & aux Huguenots de France. Les Hollandois qui avoient pris ombrage de ce que le Roy d'Angleterre avoit marié sa Fille avec le Prince d'Orange, promirent de fournir de l'argent, & les Huguenots de France s'obligerent à faire passer des armes aux Ecossois. Lelé ne se contenta pas de chercher des secours étrangers : il tâcha de gagner les Anglois, en leur faisant redouter le rétablissement des Catholiques dans le Royaume. Le Roy qui ne soupçonnoit rien de la mauvaise intention de ses Sujets rebelles, apporta tant de facilité à la paix, qu'elle se conclut à Barwich le 17 Juin 1639. Ensuite il licencia ses troupes, & reprit le chemin de Londres, sans avoir fait autre chose avec une armée qui lui avoit couté beaucoup à mettre sur pied, que rendre les Ecossois plus insolens, en leur montrant sa foiblesse.

A peine eut-il posé les armes, que cette paix, qui n'étoit pas aussi sincére de la part de ses ennemis que de la sienne, fut désavouée par l'armée Ecossoise. On répandit plusieurs copies du Traité, avec des réflexions peu honorables pour le Roy, & avantageuses au Parti des mé-

contens.

contens. Les Officiers du Royaume d'Ecosse, furent conservés & payés à l'ordinaire ; mais l'ancienne forme de tenir le Parlement fut changée, & les Droits de la Couronne usurpés. Le Roy ayant été averti de ces désordres, manda le Viceroy d'Irlande qu'il sçavoit être fort attaché aux intérêts de sa Personne, & le fit Comte de Strafford. Il conféra avec lui des moyens de rétablir son autorité, & par son conseil il convoqua le Parlement pour le 15 Avril de l'année 1640, afin d'avoir pendant ce délai le tems de faire venir des troupes d'Irlande. En effet, il obtint des peuples de ce Royaume la levée de huit mille hommes, avec l'argent nécessaire pour les entretenir, & cependant il se fournit d'Artillerie & de munitions. Quelque-tems après, le Roy Charles surprit une Lettre que les Puritains d'Ecosse envoyoient à S. M. T. C. pour la prier de les assister, suivant l'ancienne alliance qui étoit entre les deux Nations. Ce Prince ne manqua pas de s'en servir pour rompre l'union des Anglois avec les Ecossois, en réveillant leur ancienne aversion pour les François : mais voyant que le Parlement d'Angleterre ne prenoit pas feu à cette amorce, & ayant appris qu'il avoit passé

An. 1649.

An. 1649. un Acte pour désavouer la guerre contre les Ecossois, ce Prince le cassa le 5 May 1640. Les Membres de ce Parlement piqués de voir leurs mesures rompues, exciterent les peuples à la révolte, & sçurent si bien prévenir les esprits, qu'ils causerent enfin dans Southwar une sédition publique, qu'on eut beaucoup de peine à appaiser. Les Ecossois députérent au Roy deux Seigneurs, avec les Lords Douglas & Barkley, pour se plaindre de ce qu'il avoit cassé le Parlement d'Angleterre. Le Roy surpris de cette insolence, les envoya prisonniers à la Tour de Londres, ce qui ne servit qu'à aigrir les esprits encore davantage.

Le Comte Rossetti, jugeant l'occasion favorable pour engager le Roy à se faire Catholique, lui représenta que les Episcopaux ne lui étoient pas plus favorables que les Presbiteriens, & qu'il ne pouvoit rétablir la tranquillité dans ses Etats, qu'en embrassant la véritable Religion; que tous les Catholiques prendroient les armes en sa faveur, s'il vouloit abjurer l'Hérésie; que Sa Sainteté l'assisteroit d'argent, & porteroit tous les Princes qui reconnoissoient le Saint Siége à lui envoyer du secours. Le Roy qui

qui étoit trop timide pour faire une démarche ſi délicate, aima mieux tout céder à ſes Sujets, que de s'oppoſer à leurs entrepriſes avec une fermeté digne du rang qu'il tenoit. Ainſi au lieu de profeſſer hautement les ſentimens qu'il avoit dans le cœur, il abandonna les Catholiques aux Proteſtans, croyant par cette foibleſſe ôter aux derniers tout prétexte de révolte.

An. 1649.

Les Ecoſſois de leur côté, ayant appris l'empriſonnement de leurs Députés, voyant d'ailleurs tous leurs Vaiſſeaux arrêtés dans les Ports d'Angleterre & d'Irlande, tandis que la garniſon du Château d'Edimbourg commençoit de commettre des hoſtilités contre la Ville, jugerent qu'il étoit néceſſaire de pourvoir à leur ſûreté. Ils leverent un corps d'armée de dix-huit mille hommes, dont ils donnérent le Commandement au Général Lelé. Ils aſſiégérent le Château d'Edimbourg qu'ils prirent le premier de Septembre 1640, & ils aſſemblérent un Parlement qui caſſa les Edits du Roy & les Arrêts de ſon Conſeil. Ils défendirent de donner le nom de rebelle à qui que ce ſoit, à moins qu'il n'eût été condamné par le Parlement ou par les Juges ordinaires, & convaincu d'avoir violé

les Loix du Royaume. Enfin ils arrêté-
An. 1649. rent que l'armée seroit toujours suivie d'un *Comité*, c'est-à-dire, d'un certain nombre de Commissaires qui représenteroient le Parlement.

Le Roy informé de toutes ces démarches, avoit assemblé son armée dans la Province d'York, & en avoit donné le Commandement au Comte de Strafford, Viceroi d'Irlande. Les Ecossois, dont l'armée s'étoit accrue jusqu'au nombre de 30000 hommes, passérent la Wede qui sépare les deux Royaumes, malgré la vigoureuse résistance de ceux que le Comte de Strafford avoit détachés pour leur disputer le passage. Les Ecossois devenus plus fiers par ces premiers avantages, attaquerent la riche Ville de Newcastle, qu'ils emportérent dans peu de jours, ainsi que deux Forts qu'on avoit bâtis sur la Tine. A ces nouvelles, le Roy se rendit en diligence à York, & sans songer que la Noblesse Angloise favorisoit sous main les rebelles d'Ecosse, il convoqua l'arriére-ban d'Angleterre pour le 20 Septembre. Ce Prince, au lieu de montrer de la fermeté, & de combattre les Ecossois, se laissa persuader encore une fois d'entrer en négociation avec eux. Il consentit à mettre

mettre l'affaire en arbitrage, & à laisser régler le différend qu'il avoit avec ses Sujets par des Commissaires des deux nations. La Ville de Rippon près de Newcastle, fût choisie pour le lieu de la Conférence. Les Ecossois y envoyérent seize Députés conduits par le Comte de Landon, & les Anglois un pareil nombre. Comme ils étoient tous d'accord pour ruiner l'autorité Royale, ils convinrent bien-tôt des conditions du Traité. Il portoit : qu'il y auroit suspension d'armes pour deux mois, pendant lesquels on payeroit à l'armée Ecossoise douze mille livres par jour, & qu'en cas qu'on manquât d'y satisfaire, il seroit permis aux Troupes de s'en faire payer sur les revenus royaux des Comtés de Northumberland, de West-morland, & de l'Evêché de Darham, où elles se mettroient en quartier d'Hyver. Le Roy représenta au Parlement d'Angleterre, qui s'assembla le 5 Novembre 1640, combien ce dernier accommodement étoit préjudiciable à sa réputation, & demanda qu'on lui aidât à punir ses Sujets rebelles. Le Parlement, au lieu de lui accorder une chose si juste, pourvût à la subsistance de l'armée d'Ecosse, tant pour s'en servir à forcer ce malheureux Prince à lui accor-

An. 1649.

An. 1649. der des choſes entiérement contraires à ſon honneur & à ſes intérêts, que pour lui ôter le moyen de réſiſter à ſes entrepriſes, contre l'autorité Royale. Il fit emprisonner ſes deux plus fidéles Miniſtres, Guillaume Land, Archevêque de Cantorberi, & le Comte de Strafford. Il vouloit auſſi faire arrêter le Chevalier Feinch, Garde des Sceaux, & le Chevalier Windhemt, Sécretaire d'Etat : mais ces deux Miniſtres en ayant été avertis, ſe ſauverent, le premier en Hollande, & le ſecond en France. Le Parlement rappella en même-tems Henry Burton, Miniſtre Preſbiterien, Jean Baſtwich, Médecin, & Guillaume Prinn, que le Roy avoit rélégués dans les Iſles de Silly, de Greneſey & de Gerſay, pour avoir compoſé des Libelles ſéditieux. Ces trois hommes entrerent dans Londres aux acclamations du peuple, avec un cortége de plus de ſoixante carroſſes qui étoient allés au-devant d'eux.

La Chambre Baſſe pouſſa ſi loin ſon inſolence, qu'ayant ſurpris des Lettres de la Reine, par leſquelles elle demandoit des ſecours étrangers, elle mit en délibération ſi on lui feroit ſon Procès. Cette Princeſſe en ayant été avertie, envoya un Gentilhomme au Parlement pour s'excuſer

s'excuser, & remontrer qu'elle n'avoit eue d'autre intention que de mettre en sûreté An. 1649.
la personne du Roy, son époux. La Chambre Haute envoya prier S. M. de lui expliquer, quels Traités on prétendoit qu'elle avoit faits contre la liberté du Royaume. Le Roy, pour éviter les suites fâcheuses qu'auroit pû avoir une information, répondit : qu'il n'avoit rien fait contre les Loix du Royaume, ni contre la liberté publique, & qu'il en prenoit à témoin Dieu & les hommes. Le Parlement ne manqua pas de tirer avantage de la réponse de ce Prince, qui par-là sembloit le reconnoître pour Juge, & il sçut s'en prévaloir en tems & lieu. Le peuple qui voyoit la Majesté Royale méprisée par le Parlement, voulut arrêter le Nonce & investit sa maison : mais il trouva moyen de se sauver dans le Palais que le Roy avoit donné à Marie de Médicis, Reine de France, mere de Louis XIII, lorsqu'elle s'étoit retirée en Angleterre après sa disgrace. La populace trop animée pour respecter un pareil asile, voulut enfoncer les portes du Palais & enlever le Nonce ; mais les Gardes que le Roy lui avoit donnés écarterent la canaille. Quelques jours après, le Comte Rossetti trouva moyen de sortir

An. 1649. tir de Londres, & de passer en Flandres, par l'entremise de l'Ambassadeur de Venise. Le Pape le fit Cardinal pour récompense de ses services, & l'envoya ensuite Légat en France.

Il n'y avoit point d'artifices dont le Parlement ne se servît, pour se rendre absolu. Il demanda au Roy d'approuver une Loi par laquelle il seroit dit, que le Parlement ne pouvoit être cassé, ni se séparer que du consentement des deux Chambres, & qu'il seroit assemblé de trois ans en trois ans. Le Roy lui accorda tout, dans le dessein de se le rendre plus favorable; mais ce fut une porte ouverte, pour en obtenir d'autres choses encore plus contraires à son autorité. On accusa de jeunes Gentilhommes d'avoir voulu tirer de la Tour de Londres le Comte de Strafford, & le mettre en liberté. Quelques-uns des accusés ayant été arrêtés & interrogés par des Commissaires du Parlement, avouerent que leur dessein étoit de faire avancer l'armée du Roy jusqu'aux portes de Londres, pour intimider cette Compagnie, & de délivrer le Comte, afin qu'il pût faire passer en Angleterre huit mille Irlandois, tous Catholiques, pour se joindre aux troupes de S. M. Les plus judicieux connurent aisément, que

tous

tous ces faits étoient ſuppoſés, & que c'étoit un artifice du Parlement pour perdre le Comte, contre lequel on n'avoit pû trouver de charges. An. 1649.

Après qu'on eut achevé les informations, on le fit venir dans la Salle des Pairs le 6 Avril 1641 : mais il s'y défendit ſi bien, que les Communes furent obligés d'abandonner les procédures commencées contre lui, & d'en faire une nouvelle pour le convaincre de haute trahiſon. Pour y réuſſir plus facilement, ils dreſſérent le 3 de May une Aſſociation peu différente du *Convenant* d'Ecoſſe. La Chambre, par cet Acte, s'obligeoit à défendre le pouvoir & les priviléges du Parlement, ainſi que les droits & la liberté des peuples, & à employer toute ſon autorité pour faire punir, ſuivant l'exigence des cas, tous ceux qui par force, par adreſſe, par conſpiration, par conſeil, ou autrement, feroient quelque choſe au contraire. Après que les Communes eurent viſé cette Aſſociation, dont les termes tendoient à mettre le Comte de Strafford au nombre des coupables, elles l'envoyerent à la Chambre des Pairs, qui lui donnerent leur approbation. On ſe ſervit enſuite de la dépoſition des Gentilshommes arrêtés à

An. 1649. à l'occasion de ce Comte, pour prouver qu'il avoit contrevenu à l'Acte d'Association, auquel on donnoit un effet rétroactif. On dressa sur ce fondement sa condamnation, & après l'avoir fait signer par les Membres de la Chambre Haute, on obligea le Roy de l'approuver. Cette Sentence ayant été lûe au Comte de Strafford qui n'étoit coupable que d'avoir été fidéle à son Prince, on lui fit trancher la tête le 30 May.

Le Parlement, après s'être défait du seul homme qui pouvoit s'opposer à ses desseins criminels, ne songea plus qu'à s'unir étroitement avec les mécontens d'Ecosse, qui de leur côté y apportement toutes les facilités possibles. Le Parlement dressa l'Acte d'union avec leurs Commissaires, & il leur accorda trois cens mille livres sterlins, sous prétexte de dédommagement, mais en effet pour les rendre par cette libéralité entiérement dépendans des volontés de la Compagnie. Après cela, le Parlement ne garda plus de mesures avec le Roy; & pour montrer qu'il ne reconnoissoit plus son autorité, il remit entre les mains des Sherifs le pouvoir de le convoquer, bien que ce fût un des plus beaux droits de la Couronne. Il abolit l'Impôt du Tonnage

Tonnage & du Pondage qui avoit été établi pour l'entretien des Navires. Il révoqua la Jurisdiction des mines d'Etain de Cornouaille : il priva le Roy du pouvoir de faire faire de la poudre à canon, & fit plusieurs Actes contre l'autorité du Conseil Privé, contre la Cour & la Chambre Etoilée, contre la Jurisdiction des Cours Ecclésiastiques, & contre les Présidiaux établis depuis long-tems dans la Province d'York, & sur les frontiéres du Pays de Galles. Enfin, pour dépouiller entiérement le Roy de toute sa puissance, le Parlement lui fit signer deux Actes ; l'un par lequel il excluoit les Evêques de la Chambre des Pairs, & l'autre par lequel il renonçoit à la liberté de lever des Soldats pour sa défense, & pour celle du Royaume. An. 1649.

Le Roy, pour s'affranchir de la tyrannie du Parlement, s'en retourna à Londres : il y fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui commençoit à se lasser de l'insolence de cette Compagnie. Ce Prince voulant entretenir les Bourgeois de cette Ville dans la bonne volonté qu'ils lui témoignoient, traita les Principaux dans son Palais de Hamptoncourt, & en fit plusieurs Chevaliers. Sur l'assurance qu'il crût avoir de leur fidélité,

fidélité, il envoya ordre au Parlement
An. 1649. de lui remettre entre les mains Milord Hollis, fils puîné du Comte de Claire, & les Chevaliers de Haſſevig, Pim, Handem & Strode, Membres de la Chambre Baſſe, qu'il déclaroit être coupables de haute trahiſon. Ce n'étoit pas ſans raiſon, qu'il vouloit faire punir ces cinq Députés: c'étoient eux qui inſpiroient aux Communes tous les ſentimens ſéditieux qu'elles avoient fait paroître, depuis l'ouverture du Parlement. Sur le refus que fit la Compagnie de les délivrer à ceux qui étoient porteurs des ordres du Roy, S. M. alla en Perſonne les demander aux Communes qui les firent cacher. Huit jours après, on les fit crier à ſon de trompe, & leurs biens furent confiſqués. La Chambre Baſſe s'en plaignit, comme d'une contravention à ſes Priviléges. Les Communes appréhendant que le Roy ne reprît inſenſiblement ſon autorité, lui demanderent qu'il leur remît entre les mains la Tour de Londres, avec le Commandement de la Flotte, ainſi que toutes les Places fortes; ce qui embraſſoit toutes les forces du Royaume. A ces conditions, elles promirent de lui rendre l'obéiſſance qu'elles lui devoient. Le Roy jugeant par des propoſitions ſi inſolentes

ce

ce qu'il avoit à craindre du Parlement d'Angleterre, résolut de passer en Ecosse, où il croyoit trouver plus de fidélité & de soumission. An. 1649.

Pendant que S. M. se préparoit à ce voyage, la Chambre Basse accusa douze Evêques d'avoir voulu renverser les Loix fondamentales du Royaume. Jean Willams, Archevêque d'York, les Evêques de Durham, de Coventry, de Lichefield, de Norwich, de Saint-Asaph, de Bath, d'Herefort, d'Oxfort & d'Ely, furent envoyés à la Tour; & les Evêques de Glocester & de Peterboroug eurent chez eux des Gardes.

Enfin le Roy partit, & il mena avec lui Charles-Louis, Comte Palatin, son neveu, fils de Frideric V. qui s'étoit voulu faire Roy de Bohême. Il fut reçu par les Ecossois avec de grandes marques d'affection, & même le Comte de Lelé vint de la part des mécontens assurer S. M. de leur obéissance. Le Roy tira bon augure de ces commencemens, & ayant convoqué son Parlement, il parla contre l'insolence des Anglois avec beaucoup de vigueur. Le Parlement d'Angleterre appréhendant que le Roy ne prît de trop étroites liaisons avec les Ecossois, & qu'il ne rompît la Ligue des deux

An. 1649. deux Nations, employa l'artifice pour le retirer d'entre leurs mains. Il lui envoya des Députés pour le prier de revenir à Londres; mais ils ne reçurent d'autre réponse, sinon que S. M. ne pouvoit sortir de l'Ecosse, qu'elle n'eût pacifié les troubles du Royaume. Cette Compagnie n'ayant pû rien gagner du côté du Roy, s'adressa aux Ecossois, & fit courir le bruit que S. M. avoit dessein de faire massacrer dans son Palais les Seigneurs de ce Royaume qu'il croyoit avoir le plus contribué à la derniere révolte. Quoique ce bruit fût sans fondement, le Marquis d'Hamilton ne laissa pas d'y ajouter foi: il demanda au Roy la permission de se retirer, & tout ce que ce Prince pût faire pour lui marquer de l'amitié & de la confiance, ne fut point capable de le rassurer. Après avoir informé le Comte Lelé des motifs de sa retraite, pour lui inspirer la même défiance, il alla à un de ses Châteaux où il assembla des troupes. Sur cette nouvelle, toute la Noblesse du pays se rendit auprès du Roy. Le Comte Lelé, à la vûe de cette Noblesse, remontra au Roy, qu'il ne devoit pas entrer dans le Parlement avec un si grand cortége, de peur de lui donner de l'ombrage; & le Prince par un excès de

de sécurité, voulut bien renvoyer toute sa suite. Il prit sa place dans la Chambre Haute, & se plaignit hautement de ce que le Marquis d'Hamilton, sur un soupçon supposé, vouloit porter les peuples à la révolte. Le Parlement condamna la conduite de ce Seigneur, & promit à S. M. d'en faire justice. Le Marquis d'Hamilton, ayant appris que les esprits n'étoient pas bien disposés en sa faveur, fit demander un sauf-conduit à S. M. & l'ayant obtenu, il revint à la Cour. Le Roy qui jusques-là avoit eu sujet de se louer du Parlement, lui demanda quelque secours pour réduire l'Angleterre, & n'en ayant pû rien obtenir, il s'en retourna à Londres. An. 1649.

Les Irlandois qui avoient connu la foiblesse du Roy, par la conduite qu'il avoit tenue avec les Ecossois, crurent l'occasion favorable pour bannir l'hérésie de leur Isle. Ils prirent les armes, se saisirent des Villes & des Forteresses, & s'étant mis en campagne, ils envoyèrent des Députés à S. M. pour lui demander l'exercice libre de la religion Catholique. Ils passerent au fil de l'épée, ou firent mourir dans les supplices plus de cent cinquante mille Anglois qui s'étoient établis en Irlande; & quoique leur des-

An. 1649. fein ne fut que de fe défendre des Proteftans, pour n'avoir qu'une Religion dans leur Ifle, ils n'épargnerent pas même les troupes des Garnifons. Ils envelopperent dans ce carnage plus de 8000 Catholiques, dont le feul crime étoit d'être Anglois. Ils fe préparerent à foutenir leur révolte par les armes, & fe répandirent dans la campagne où ils brûlerent toutes les maifons des Proteftans. On accufa l'Ambaffadeur d'Efpagne d'avoir fomenté cette révolte, fur ce que la plûpart de fes Officiers étoient Irlandois. Oüel, chef des rebelles, étoit fort attaché à la Maifon d'Autriche, & quatre Régimens que le Roy Catholique faifoit lever en Irlande pour les envoyer aux Pays-Bas, avoient pris le parti des mécontens. Les Ecoffois, au premier bruit de cette révolte, envoyerent offrir leurs fervices au Parlement d'Angleterre, pour lui aider à réduire les Irlandois qu'ils croyoient fufcités par le Roy. Les rebelles de leur côté, pour juftifier leur foulévement, mirent au jour un Manifefte, par lequel ils déclaroient: qu'ayant vû les Prefbiteriens s'emparer de l'autorité royale dans les deux Royaumes, ils avoient crû devoir prendre les armes, pour empêcher qu'on ne profeffât en Irlande

lande d'autres Religions que la Catholique & l'Anglicane, & pour en bannir le Calvinisme. Ils prétendoient qu'on laissât aux Evêques & aux Prêtres leurs revenus; qu'on ne donnât les Gouvernemens des Places, qu'à des Catholiques, & qu'on rendît à ceux de cette Religion, en nature ou en valeur, les biens qu'on leur avoit ôtés sous le regne d'Elizabeth. Ils vouloient de plus ne recevoir en Irlande aucune Colonie d'Anglois ou d'Ecossois Protestans, ne dépendre que du Roy, du Parlement, & du Conseil Privé d'Irlande, & ne relever en aucune maniere de ceux d'Angleterre & d'Ecosse. An. 1649.

La nouvelle de cette révolte ayant été portée en Angleterre, tous les Protestans résolurent de courir à la vengeance. Ceux qui n'étoient pas en état de servir de leurs personnes, offrirent leur bien pour l'entretien de l'armée, & les autres coururent en foule pour s'enrôler. Le Roy qui étoit alors à York, écrivit au Parlement qu'il étoit résolu de passer en personne en Irlande, pour châtier les rebelles; mais comme le Parlement d'Angleterre croyoit le Roy plus favorable aux Catholiques, qu'aux Protestans, il ne voulut pas lui confier sa vengeance.

Le Roy craignant que les Presbite-

 riens

An. 1649. riens qui paroissoient les plus animés ne se saisissent des armes & des munitions, dont il avoit fait un magasin à Hull dès le commencement de la révolte des Ecossois, s'y rendit en diligence : mais le Chevalier Jean Hotham, à qui la Chambre Basse avoit donné la garde de la Ville, lui en refusa l'entrée. La Noblesse d'York qui avoit conseillé ce voyage au Roy, entra dans son juste ressentiment, & se rendit auprès de lui en grand nombre pour lui aider à contraindre Hotham par la force à lui rendre obéissance. Le Parlement en ayant eu avis, déclara ces Gentilshommes rebelles. Il se servit de ce prétexte pour faire la guerre au Roy : il fit prendre les armes aux Bourgeois de Londres, & aux peuples de la campagne ; il mit sur pied des Régimens de Cavalerie & d'Infanterie, fit équiper une puissante Flotte, leva de grandes sommes, & nomma des Généraux. Le Comte de Warwich eut le Commandement de l'armée de Mer, & le Comte d'Essex de celle de Terre. La Flotte passa en Irlande, & ayant surpris les Catholiques au dépourvu, en fit un grand carnage : plus de quatre-vingt mille hommes furent passés au fil de l'épée.

Au bruit de ce grand armement, le Roy

Roy partit d'York, se rendit à Nottingham où il fit déployer son grand Etendard, pour obliger ses fidèles Sujets à se rendre auprès de sa Personne, & se mit en campagne. Il vit avec satisfaction ses forces s'accroître à mesure qu'il s'avançoit, & il reçût même à Stropshire un renfort considérable qui lui arriva de la Principauté de Galles. Lorsqu'il se vit à la tête d'une armée puissante, & bien fournie d'Artillerie & de munitions, que la Reine sa femme lui avoit envoyées d'Hollande, il prit le chemin de Londres. Le Baron d'Iarchequin le joignit sur sa route avec trois mille Irlandois; mais ayant reçu quelques mécontentemens, il se retira avec ses Troupes. Le Roy étant entré dans le Comté de Warwich, apprit que l'armée du Parlement étoit campée dans la vallée du Cheval-rouge, près d'Edgehil, & il résolut de lui donner bataille. Le combat fut extrêmement opiniâtre, & ce Prince y fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un grand Capitaine. La perte fut égale des deux côtés, & chaque parti s'attribua la victoire. Le Roy y perdit 5000 hommes, & entr'autres le Baron d'Aubigny, frere du Duc de Lenox, & le Comte de Lindsey, qui fut blessé à mort dans le com-

An. 1649.

——— bat ; mais il gagna 70 Drapeaux avec 7
An. 1649. Piéces de canon, & il demeura maître du champ de Bataille. Le lendemain le Prince Robert, frere du Prince Palatin, avec un détachement de l'armée du Roy, donna la chasse au Comte d'Essex qui se retiroit dans le Château de Warwich, & lui enleva 25 chariots de bagage.

La Reine qui avoit passé en Hollande avec les Princes ses enfans, dès le premier tems des troubles, vint trouver le Roy au commencement de l'année 1643, & elle prit terre à la Baye de Barlington, dans la Province d'York. Elle amena au Roy, son époux, un secours assez considérable d'hommes, d'argent, & de munitions. Le Parlement avoit mis des Troupes en campagne pour enlever cette Princesse, & n'ayant pû y réussir, il lui fit son procès. Il l'accusoit d'avoir fomenté la révolte d'Irlande, d'avoir voulu rétablir en Angleterre la Religion Catholique, & détruire la Protestante. Le Conseil du Roy jugea à propos de la faire passer en France, de peur d'exposer sa Personne : elle s'embarqua à Lindinwit, & après avoir été long-tems poursuivie par les vaisseaux du Parlement, elle aborda heureusement en Bretagne.

Après

Après le départ de cette Princeſſe, le Roy diviſa ſon armée en deux Corps : il en donna un à commander au Comte de Newcaſtle, qui étant paſſé dans le Nord d'Angleterre, ſe rendit maître de toutes les Places, à l'exception de Hull. S. M. avec le reſte des Troupes, accompagné des Princes Robert & Maurice, ſes neveux, réduiſit ſous ſon obéiſſance Briſtol, Exceſter, le Port & la Ville d'Yarmouth, & toutes les Places importantes en tirant à l'Oueſt, hors les Ports de Lina & de Plimouth ; deſorte qu'il ſe vit entiérement maître des Comtés de Wiltz, de Dorſet, de Somerſet, de Devon & de Cornouaille. Le Parlement fut ſi épouvanté de la rapidité des Conquêtes du Roy, que ſi ce Prince eut marché droit à Londres, il n'auroit trouvé perſonne qui lui eût réſiſté ; mais il tourna malheureuſement du côté de Glocester qu'il aſſiégea & ne pût prendre, le Comte d'Eſſex étant venu au ſecours. Il eſt vrai qu'il pourſuivit ſi chaudement ce Comte, lorſqu'il voulut retourner à Londres, qu'il l'obligea d'en venir aux mains dans un lieu déſavantageux, lui tailla en piéces ſon Infanterie, & le contraignit de ſe ſauver avec précipitation. An. 1649.

Le Roy, après cette Victoire, alla à Oxford :

Oxford : il y manda les deux Chambres
An. 1649. du Parlement qui s'y rendirent ; mais elles ne voulurent rien faire en faveur de S. M. & lui firent des demandes si hardies, qu'elle ne put les accepter. Il leur envoya le Comte de Soutampton, pour leur déclarer que leurs prétentions étant entiérement préjudiciables à son autorité, il ne pouvoit faire pour leur satisfaction autre chose que de nommer des Commissaires, afin de chercher ensembles les moyens de maintenir les droits de la Couronne, la liberté de ses Sujets, la Religion Protestante, & les priviléges du Parlement ; ce qui ne produisit aucun effet.

Cette Compagnie ayant eu avis qu'Hotham vouloit livrer Hull au Roy, & qu'Alexandre Camez étoit en traité avec ce Prince, pour l'Isle de Saint Nicolas qui commande Portsmouth, leur fit trancher la tête à tous deux, & même au fils du premier, qu'on accusoit d'y avoir quelque part. Après avoir pourvu à la sûreté de ces deux Places, elle jugea à propos de rechercher le secours des Ecossois, pour fortifier son Parti. Elle leur fit offrir de se joindre à eux, & de travailler à la Réformation de l'Eglise d'Angleterre, sur le plan de la leur ; de partager

partager ensemble tous les biens des Evêques, & de sacrifier à leur haine l'Archevêque de Cantorberi, comme ils leur avoient déja immolé le Comte de Strafford. Les Ecossois flattés par ces espérances entrerent en Angleterre au nombre de 20000 hommes, & s'étant emparés de Berwich, d'Alwich, & de quelques autres Places, ils mirent le Siége devant York. Ils y furent joints par le Comte de Manchester qui commandoit les Troupes des Provinces confédérées, & par le reste des forces de la Province d'York, sous les ordres du Lord Fairfax. An. 1649.

Le Roy, à la premiere nouvelle du Siége, détacha le Prince Robert avec 12000. hommes, pour aller au secours de cette Place. Le Prince Robert exécuta heureusement les ordres de S. M. Après avoir fait entrer un convoi dans York, d'où il auroit pû se retirer sans combattre, il attaqua les ennemis avec beaucoup de vigueur. L'aîle gauche de sa Cavalerie poussa si chaudement leur aîle droite composée de la Cavalerie de Fairfax & du Corps de réserve des Ecossois, qu'elle la renversa sur l'Infanterie qui fut foulée aux pieds des chevaux : mais la

Cavalerie

An. 1649. Cavalerie de ce Prince s'étant engagée trop avant à la pourſuite des Fuyards, & le reſte de l'armée n'ayant point avancé pour la ſoutenir, les ennemis eurent le loiſir de ſe rallier, & de faire changer la face du combat. Ils firent quelques priſonniers de conſidération, & ils s'emparerent du canon du Prince Robert, qui ne pouvant plus tenir la Campagne, ſe retira en déſordre à Briſtol. Cette défaite cauſa la perte d'York, qui ſe rendit aux Vainqueurs le 16 Juillet 1644, & ſa perte fut ſuivie de celle de Newcaſtle qui ſe rendit aux Ecoſſois le 19 Octobre.

D'un autre côté le Comte d'Eſſex, & le Chevalier Guillaume Walter, s'étant approchés d'Oxford avec leurs Troupes, le Roy laiſſa la plus grande partie de ſon armée dans cette Place, pour la défendre, & ſe retira dans la Principauté de Galles ; ce qui obligea ces deux Généraux de partager leurs forces. Walter pourſuivit le Roy, & le Comte d'Eſſex tira à l'Oueſt, afin de remettre ſous l'obéiſſance du Parlement les Provinces ſituées de ce côté-là. Le Roy fut averti de cette ſéparation, & il réſolut de combattre Walter. Il retourna pour cet effet à Oxford, par des chemins détournés, & ayant

ayant pris la plus grande partie des troupes qu'il y avoit laissées, il alla chercher Walter qu'il rencontra à Copredy-Bridge. Il lui donna Bataille, & le battit; ensuite il marcha contre le Comte d'Essex qui avoit déja pris quelques Places dans les Provinces Occidentales. Il le poussa si vivement, qu'il l'obligea de s'embarquer dans une Chaloupe, avec le Chevalier Philippe Stapleton, & d'abandonner son armée qui se dissipa en très-peu de tems. An. 1649.

Cette honteuse fuite, ou un remord de conscience porta le Comte à remettre au Parlement le Bâton de Général, & le Commandement de l'armée fut donné au Lord Fairfax. Comme ce dernier n'avoit jamais commandé en chef, on crût que ce changement ruineroit les affaires des rébelles; mais le contraire arriva par la trop grande bonté du Roy. Aussi-tôt que le Roy fut arrivé à Tavisloch, comme il ne se voyoit plus d'ennemis en tête, il dépêcha un courier aux deux Chambres du Parlement, pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & il offrit de nommer des Commissaires pour travailler à l'accommodement. Cette proposition fut acceptée, & Vabridge fut le lieu choisi pour la Conférence.

Le

An. 1649. Le Roy y envoya ses Députés, & le Parlement les siens, avec ceux des mécontens d'Ecosse. Mais ces Députés, après plusieurs Séances, se séparerent sans rien conclure ; les Parlementaires n'ayant eu d'autre dessein que de gagner du tems pour rétablir leurs forces.

La facilité du Roy fut fatale à l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit demeuré prisonnier dans la Tour. Les Communes ayant repris cœur pendant la négociation, lui firent son procès, pour contenter les Ecossois, & le déclarerent coupable de haute-trahison. La Sentence fut confirmée par la Chambre Haute qui n'étoit plus composée que de six Seigneurs, & ce Prélat eut la tête tranchée.

La Guerre ayant recommencé, la division se mit dans l'armée des rebelles. Le Chevalier Walter ayant voulu marcher au secours de Pomfret que le Roy avoit assiégé, ses Soldats refuserent de lui obéir, & s'étant mutinés, allerent camper à Kingston sur la Tamise, d'où ils firent sçavoir au Parlement qu'ils ne vouloient reconnoître pour Général que le Comte d'Essex. Cette mutinerie étoit fondée sur la diversité de Religions. La plûpart de ces Séditieux étoient Indépendans, nouvelle Secte qui s'étoit introduite

troduite en Angleterre, & Walter étoit Presbiterien; ce qui avoit inspiré à ses Soldats de la haine pour lui. Le Parlement ne voulant pas rétablir le Comte d'Essex, à cause de sa fuite honteuse, déclara le Chevalier Fairfax, Généralissime de ses Armées. Mais comme il étoit plus propre pour l'exécution, que pour le conseil, on mit auprès de lui, en qualité de Lieutenant-Général, Olivier Cromwel, qui eût la direction de toutes les entreprises. Tous les autres Officiers Généraux furent déposés, parce qu'ils avoient commis diverses fautes, les uns par lâcheté, les autres par avarice.

An. 1649.

CROMWEL, Lieutenant-Général de *Fairfax*, pour les Rebelles d'Angleterre contre Charles I.

Il y eut aussi du changement dans l'armée du Roy. Le Colonel Patrice Ruthen, homme d'une valeur & d'une prudence éprouvée, dont les services avoient été récompensés par le titre de Comte de Perth en Ecosse, & par la charge de Lieutenant-Général qui lui avoit été donnée après la mort du Comte de Lindsey, fut déposé par une intrigue de Cour, & le Prince Robert, qui étoit encore dans une grande jeunesse, mis en sa place. Ce changement ruina entiérement le parti du Roy, comme on le verra dans la suite. Le nouveau Général fut d'abord heureux: il battit les ennemis

mis, & emporta quelques Places. Le
An. 1649. Comte de Montrosse qui tenoit le parti du Roy en Ecosse, défit aussi les rebelles; ce qui obligea les Ecossois qui étoient dans le Nord de l'Angleterre, à repasser dans leur pays pour le défendre. Fairfax voulant réparer toutes ces pertes, alla chercher le Roy & lui présenta la Bataille près de Nasby le 14 Juin 1645. Le Roy, au commencement du combat, eut l'avantage; mais le Prince Robert, après avoir défait la Cavalerie de l'aîle droite qui lui étoit opposée, la poursuivit avec tant d'imprudence, qu'il laissa son Infanterie découverte. Le Chevalier Breneton sçut profiter de cette faute: il chargea les bataillons de S. M. avec vigueur, les enfonça, & leur ayant passé sur le ventre, il alla au-devant du Prince Robert qui revenoit en désordre, & mit ses Escadrons en fuite. Le Roy perdit son bagage, son canon, & sa cassette, dans laquelle étoient tous ses papiers, & entr'autres toutes les Lettres de la Reine sa femme. Le Parlement découvrit par ce moyen une négociation importante, qui se tramoit avec le Résident de l'Empereur & celui de Portugal. Il envoya sur le champ chez ces deux Ministres des Commissaires qui se saisirent

rent de toutes leurs instructions, sans considérer qu'ils violoient le Droit des gens. Cette perte fut récompensée par la défaite des Ecossois, que le Comte de Montrosse battit dans la Principauté de Galles, où ils étoient entrés. Ils en furent si consternés, qu'ils manderent au Parlement d'Angleterre, que s'il ne vouloit pas s'accommoder avec le Roy, ils joindroient leurs forces à celles de S. M. Le Parlement para adroitement le coup, en faisant aux Ecossois des propositions si avantageuses, qu'ils ne pûrent les refuser. Cependant le Prince Robert s'étant jetté dans Bristol, y fut assiégé par Fairfax, qui l'obligea de capituler le 13 Septembre 1645. Le Roy soupçonna la fidélité de ce Prince, parce que la Place que S. M. avoit fait fortifier étoit capable d'une plus grande résistance, & il lui ôta le commandement des Troupes. Il rappella aussi le Colonel Guillaume Legg, Gouverneur d'Oxford, parce qu'il étoit créature du Prince Robert, & il envoya pour remplir sa place le Chevalier Thomas Glenkan. An. 1649.

Les affaires du Roy allerent encore plus mal l'année suivante. En moins de quinze jours, il perdit deux armées, trente piéces de canon, & plus de vingt Places.

An. 1649. ces. Fairfax ne trouvant plus rien qui lui résistât, marcha vers Oxford & l'assiégea. Les Seigneurs du Conseil qui étoient dans cette Place, ne voulurent pas attendre l'extrêmité pour capituler, & ils lui remirent la Place le 24 Juin, avec Jacques Duc d'York, second fils du Roy. L'Epée qu'on a coutume de porter devant le Roy aux cérémonies, le grand Sceau, le Sceau Privé, le Sceau du Banc du Roy, & six autres Sceaux, furent envoyés au Parlement, & brisés par son ordre à coups de marteau. On mit en délibération si on romproit aussi l'Epée, mais il fut résolu de la conserver. Le Duc d'York fut envoyé dans le Palais de S. James, où il fut soigneusement gardé, avec le Duc de Glocester, son frere, & avec ses sœurs. La Famille Royale ne fut pas long-tems entre les mains de ces Tyrans. La Princesse Henriette fut enlevée, & menée peu de tems après en France par Madame d'Alkiel; & le Duc d'York ayant été travesti en fille, fut conduit en Hollande par le Colonel Banfield.

Dans cette extrêmité, le Roy n'avoit point d'autre parti à prendre, que de se mettre entre les mains ou de Fairfax ou des Ecossois, & il préféra les derniers. Il partit

partit accompagné seulement d'un Gentilhomme, nommé Ashbumham, & de Houdson, son Chapelain, avec lesquels il se rendit à leur Camp devant Newarch. Après avoir mis pied à terre dans la Ville de Sothwel, il fit avertir le Général Lelé, qui se rendit aussi-tôt auprès de lui avec les principaux Officiers de l'armée. Lelé se mit d'abord à genoux pour saluer le Roy; ensuite il lui présenta son épée pour marque de sa soumission, & il le conduisit au Camp où ce Prince fut reçû avec de grandes acclamations. Ce Prince pour mieux marquer sa confiance aux Ecossois, & les obliger par cette conduite à lui être fidèles, manda au Gouverneur de Newarch de leur rendre la Place; après quoi il alla avec cette armée à Durham. An. 1649.

Les Parlementaires Anglois, ayant appris l'accueil que les Ecossois avoient fait au Roy, leur envoyerent quatre Députés, pour les prier de le faire conduire au Château de Warwich, & de remettre entre leurs mains Ashbumham & Houdson, pour être punis comme perturbateurs du repos public. Mais les Ecossois ne voulurent faire ni l'un ni l'autre; ce qui donna lieu de croire aux personnes bien intentionnées, que les affaires du

An. 1649. Roy se rétabliroient. Ils connoissoient néanmoins bien mal le génie de la Nation. On découvrit bien-tôt que les Ecossois ne songeoient qu'à leurs intérêts particuliers. Ils firent consentir S. M. à la convocation d'un Synode, où l'on renversa toutes les maximes de la Religion Anglicane, & où l'on autorisa les Sujets à manquer d'obéissance à leur Prince. Ils tirerent de lui un ordre pour obliger le Comte de Montrosse à désarmer, & à sortir du Royaume. Le Parlement d'Angleterre, n'ayant pû engager les Ecossois à faire ce qu'il désiroit, commanda à Fairfax & à Cromwel, de s'avancer vers leur armée. Lelé qui ne se trouvoit pas en état de résister aux Anglois, leur offrit de leur céder Newarch & de conduire le Roy à Newcastle, que les Ecossois gardoient pour le Parlement de Londres. La proposition fut acceptée par les deux Généraux, & ils fournirent des rescriptions pour lui faire toucher en Angleterre deux cens mille livres sterlings de récompense, suivant le pouvoir qu'ils en avoient du Parlement.

En exécution de ce Traité, le Colonel Grave conduisit le Roy avec deux Régimens à Holembi, où il fut gardé si

étroitement, qu'on refusa la permission de le voir à tous ses Officiers, & même à son Aumônier. On lui donna pour toute Compagnie, Martial & Caril, Ministres Calvinistes, avec lesquels il eut de fréquentes disputes au sujet de la Religion. Le parti des Indépendans, dont Fairfax & Cromwel étoient les chefs, devint si puissant, que s'étant rendus maîtres de l'armée, ils ne voulurent plus reconnoître les ordres du Parlement. Comme ils ne croyoient pas leur autorité bien établie, tant que la Personne du Roy seroit entre les mains des Presbiteriens, ils le firent enlever par le Colonel Joyse, qui le mena à Newmarket avec un gros corps de Cavalerie. Il y fut d'abord beaucoup mieux traité: ses Aumôniers eurent la liberté de l'approcher, & la porte fut ouverte à tous ceux qui vouloient le voir. L'enlévement du Roy mit de la division dans le Parlement, & dans l'armée. Les Presbiteriens qui se trouvoient dans les deux Chambres, craignant que les Indépendans ne devinssent les plus forts, résolurent de traiter secrettement avec S. M. L'Orateur & ceux des deux Chambres qui étoient liés avec les Chefs de l'armée, ayant découvert cette négociation, sortirent de Londres, & allerent

An. 1649.

An. 1649. se mettre sous la protection de Fairfax & de Cromwel, qu'ils avertirent de ce qui se tramoit. Ces deux Généraux, pour rompre les mesures des Presbiteriens, menerent l'armée à Londres, & se saisirent des principaux postes. Ils rétablirent dans les deux Chambres ceux qui leur avoient donné un avis si important, & chasserent tous ceux qui leur étoient suspects, sans que personne osât s'y opposer. Après un coup si hardi, ils s'en retournerent traversant les principales rues, tambour battant, & enseignes déployée. Aussi-tôt qu'ils furent arrivés au Camp, ils partagerent toute l'autorité: Cromwel eut le Commandement de l'armée, & Fairfax retourna à Londres pour garder la Tour.

Le Roy fut ensuite transféré à Hamptoncourt, où on lui fit diverses propositions d'accommodement. Le Chevalier Barklay, homme d'esprit & de probité, travailla à en régler les conditions, avec espérance d'y réussir, parce que Cromwel, avec qui il s'en étoit expliqué, avoit promis d'y concourir de tout son pouvoir : mais son cœur n'étoit pas d'accord avec sa bouche, la paix étant la chose du monde qu'il craignoit le plus. Le Roy ayant été averti que Cromwel le vouloit

vouloit tromper, & qu'il ne le flattoit que pour trouver plus aisément le moïen de s'assurer de sa Personne, résolut de se sauver du Château d'Hamptoncourt. La plus grande difficulté étoit de bien choisir le lieu de sa retraite. Il ne sçavoit s'il devoit aller à Londres, sortir du Royaume, ou gagner l'Isle de Wight. Il se détermina au dernier parti, & s'étant échappé de ses Gardes, il gagna cette Isle sans obstacle. Le Prince de Galles, son fils, ayant appris son évasion, s'embarqua avec quelques milices qu'il avoit levées, pour l'y aller prendre & le conduire en France. Mais les Parlementaires, qui en avoient eu avis plûtôt que ce Prince, fermerent si bien tous les passages qu'il ne put exécuter son dessein. An. 1649.

Milord Barklay qui avoit été envoyé par la Reine, pour travailler à l'accommodement, voyant toutes ses mesures rompues, s'en retourna en France. Cependant Cromwel qui voyoit le Roy échappé de ses mains, se servoit du nom du Parlement, pour achever de détruire l'autorité Royale. Il se rendit dans cette Assemblée avec Ireton son principal confident, & il déclara aux deux Chambres, que l'intention de l'armée étoit que toute l'autorité & le gouvernement de l'E-

An. 1649. tat demeuraſſent entre leurs mains, ſans qu'à l'avenir on s'adreſſât davantage au Roy. Cette propoſition fut acceptée par les Communes, qui dépendoient entiérement de l'armée, par inclination, par crainte, ou par intérêt. La Chambre Haute y fit quelque réſiſtance; mais la Baſſe ayant fait approcher l'armée de Londres, l'obligea enfin à y conſentir. Après que l'autorité Royale eut été ainſi abolie, toutes les affaires ne furent plus traitées que par un Comité, compoſé des créatures de Cromwel, & qu'il rendit plus puiſſant que le Parlement. Ce Comité déclara le Comte d'Inchequin traître à ſa Patrie, & lui ôta le Gouvernement d'Irlande.

Les Députés d'Ecoſſe, ſcandaliſés de la délibération honteuſe qui avoit été priſe contre le Roy, ſe retirerent & en allerent avertir les Chefs de leur Parti. Ceux-ci réſolurent d'armer en faveur du Roy, ſous les ordres du Comte d'Hamilton. Pluſieurs Seigneurs ayant appris la généreuſe réſolution de la Nobleſſe d'Ecoſſe, leverent des troupes pour ſoutenir leur parti. Ils engagerent la Ville de Pembrok à les imiter: mais Cromwel en ayant eu avis, l'aſſiégea & la prit à diſcrétion. Il défit enſuite les Royaliſtes com-

commandés par le Duc de Bukingham,& par le Comte de Holland, qui demeura Prisonnier. Cromwel, après cette expédition, alla chercher les Ecossois qui ravageoient le Comté de Lancastre, les chargea avec une pareille vigueur, & les battit aussi facilement ; le Comte d'Hamilton perdit sa liberté dans ce combat. Cromwel marcha ensuite vers Berwich, qui étoit encore aux Ecossois, & rencontra en chemin le Comte d'Argile qui vint de la part du Parlement d'Ecosse lui marquer la bonne intelligence que cette Compagnie vouloit entretenir avec lui. Il l'assura même, que s'il vouloit passer en Ecosse, il recevroit par-tout un accueil favorable. Cromwel accepta ces offres, & s'étant rendu à Edimbourg, il y reçut des honneurs qui n'étoient dûs qu'à un Souverain. Il demanda qu'on lui remît Berwich entre les mains, & on n'osa le lui refuser.

An. 1649.

Ces heureux succès qui accrurent la puissance de Cromwel, donnerent de l'ombrage au Parlement d'Angleterre. Comme il voyoit que toute la Nation souhaitoit qu'il se fît un traité personnel avec le Roi, il révoqua la Déclaration qui avoit été faite contre son autorité, & il ordonna qu'on traiteroit avec lui à

An. 1649. Newport dans l'Isle de Wigt. Il y envoya pour cet effet des Commissaires, qui consommerent tant de tems à chicaner sur des bagatelles, que Cromwel eut le loisir de faire enlever ce malheureux Prince, & de le faire conduire à Hulst, de-là à Windsor, puis à Westminster.

Dès que Cromwel se vit maître de la Personne du Roi, il résolut de s'en défaire, afin que sa puissance ne fût plus traversée. Il fit agir les Indépendans, qui étoient les maîtres dans la Chambre des Communes. Ceux-ci firent déclarer nul le Traité qui avoit été fait avec S. M. & demanderent qu'on lui fît son Procès, sur les malversations qu'ils prétendoient avoir été commises sous son Gouvernement. Cromwel, pour donner plus de chaleur à cette étrange proposition, fit approcher l'armée de Londres, & ayant par ce moyen intimidé le Parlement, il l'obligea de créer un nouveau Tribunal, qui fut appellé *Haute Cour de Justice*, pour instruire le Procès du Roi. Ce Tribunal ne fut composé que des créatures de Cromwel, & de personnes entiérement dévouées à toutes ses volontés.

Le Roi refusa d'abord de répondre devant ces Juges corrompus, sur les accusations intentées contre lui par Jean Couk,

Couk, qui faifoit la Charge de Procureur Général de cette Chambre. Ce Scélérat dit à haute voix : qu'il accufoit Sa Majefté d'avoir voulu priver les deux Chambres du Parlement de leurs priviléges, contre le ferment qu'il avoit fait de les conferver ; de s'être fervi d'armes étrangeres, pour introduire dans le Royaume un Gouvernement tyrannique, & opprimer les deux Chambres qui repréfentent le peuple ; d'avoir fait répandre quantité de fang innocent, pendant les trois années qu'avoient duré les guerres civiles, & d'avoir fomenté la révolte des Irlandois. Il ajouta, qu'il y avoit des preuves fuffifantes pour convaincre ce Prince de trahifon, d'homicide, & d'une haine irréconciliable contre le peuple d'Angleterre. Le Roi, après avoir entendu la lecture de ces faits, perfifta dans fon déclinatoire, & ne voulut plus parler. On le fit venir trois fois devant ce même Tribunal, & le Préfident lui déclara, que s'il refufoit de répondre, on lui feroit fon procès comme à un muet. Le troifiéme jour, lorfqu'il vit qu'on étoit réfolu de paffer outre, il propofa fes défenfes ; & bien qu'elles fuffent appuyées fur de folides raifons, fes Juges qui n'écoutoient que leur

An. 1649.

——— leur passion, ou leur intérêt, ne laissé-
An. 1649. rent pas de le condamner à avoir la tête tranchée. On lui lût sa Sentence le 28 Janvier 1649. à onze heures du matin, & le 30 il perdit la vie par la main du Bourreau, sur un échaffaut qui avoit été dressé dans la Cour du Château de Withéal, & où on le fit passer par une fenêtre. Il montra beaucoup de constance & de résignation à la volonté de Dieu dans ce dernier moment, & il tira les larmes des yeux de tous ceux qui assisterent à cette sanglante tragédie.

On crut d'abord qu'on mettroit sur le Trône Henry, Duc de Glocester, qui étoit le seul des enfans de ce Prince qui fût resté dans Londres. Mais les Communes firent bien-tôt connoître qu'elles n'avoient pas trempé les mains dans le sang de leur Roi, pour donner la Couronne à un Prince qui pouvoit un jour la venger, & que leur dessein étoit de se mettre en République. Elles défendirent qu'on rendît les honneurs funébres au feu Roi : mais comme les Seigneurs témoignoient le souhaiter, elles ordonnérent qu'on ne gravât sur son Tombeau que ces paroles, CHARLES, ROY D'ANGLETERRE. Elles firent effacer quelques inscriptions qui avoient été faites en son honneur

honneur, & on en mit une autre à la place conçue en ces termes : *Exiit Tyrannus, Regum ultimus, anno libertatis Angliæ restitutæ primo, an. J. C.* 1649, *Jan.* 30. On rompit le Sceau dont on avoit accoutumé de se servir ; on défendit de battre de la monnoye au coin du Roi, ou aux armes d'Angleterre, & on en fit fabriquer d'une autre maniere. On fit ôter les armes de S. M. de toutes les Eglises, & on vendit ses pierreries & sa vaisselle d'or & d'argent, pour l'entretien de la Flotte. La Chambre Basse s'empara des revenus de la Couronne, de ceux des Bénefices supprimés, & des biens des Seigneurs qui s'étoient absentés. Elle voulut le lendemain faire publier à son de Trompe des défenses, à peine de la vie, de proclamer Roi d'Angleterre, Charles Prince de Galles, ou toute autre personne de la Famille Royale. Elle en donna l'ordre à Thomas Fox, Maire de Londres, qui refusa de le faire, disant : qu'il avoit juré en entrant en charge de maintenir les Droits de la Couronne, & les Loix du Royaume, & qu'il ne vouloit pas manquer à son serment. Les Communes ne voulant pas souffrir cette désobéissance au commencement de leur administration, firent emprisonner le Maire, le

An. 1649.

——— le condamnerent en 2000 liv. ſterling
An. 1649. d'amende, le dépoſerent, & en mirent à ſa place un moins ſcrupuleux, qui exécuta leurs ordres; il s'appelloit Thomas Andrews.

La Chambre des Communes, qui étoit preſque toute compoſée d'Indépendans, abrogea la loi qui défendoit de profeſſer d'autre Religion que celle établie par la Reine Elizabeth, & elle accorda la liberté de conſcience à toute ſorte de perſonnes, à l'exception des Catholiques, auſquels on fit une rude perſécution. La Chambre des Pairs envoya quelques-uns de ſes Membres aux Communes, pour leur demander une conférence. Elles déclarerent que la Chambre Haute leur ayant paru inutile, elles l'avoient ſupprimée, avec abolition de tous ſes priviléges, avec cette réſerve néanmoins, que les Seigneurs pourroient être Elûs par les Cités & par les Villes, pour entrer à la Chambre des Communes. Les Seigneurs proteſterent contre cette déclaration; mais comme ils n'avoient pas de forces pour ſoutenir leur droit, ils furent contraints de céder. Les Communes obligerent enſuite tous les Officiers de Guerre, de Juſtice, de Police, & de Finances, de prendre de nouvelles

velles Commissions de la Chambre, & de jurer qu'ils exerceroient leurs Charges en son nom. Elles ôterent au Comte de Warwich celle d'Amiral, qu'ils donnerent à trois Colonels, Poplam, Blak, & Deane, pour l'exercer conjointement. An. 1649.

Ensuite croyant pouvoir violer les droits les plus sacrés, après avoir condamné leur Roi à une mort honteuse; elles firent trancher la tête aux Comtes d'Hamilton, & de Holland, & au Baron de Capel, prisonniers de guerre, quoique le premier fût Ecossois. Langhorn, Prowel, & Poyer, furent renvoyés au Conseil de Guerre: il ordonna qu'ils tireroient au billet, & le sort tomba sur Poyer, qui fut passé par les armes, bien que la valeur qu'il avoit témoignée en défendant Pembrok, le rendit digne d'une plus heureuse destinée. Les Communes foulerent aux pieds la Religion, aussi-bien que la Souveraineté. Elles obligerent les Prêtres à parler en Chaire contre la Monarchie, & ordonnerent un jour de jeûne, pour remercier Dieu de ce qu'il les avoit délivrés de la tyrannie du feu Roi, & les avoit érigés en République libre.

Les Ecossois, quoique plus sauvages, se répentant d'avoir pris les armes contre le

le meilleur Roi du monde, d'avoir allu-
An. 1649. mé le feu dans le Royaume, & d'avoir livré leur Prince à ses bourraux, n'eurent pas plutôt appris la mort du Pere, qu'ils proclamerent le fils Roi d'Ecosse, sous le nom de CHARLES II. Ils dépêcherent aussi-tôt quatre Députés, pour en porter la nouvelle à ce Prince, & le prier de passer en Ecosse, avec assurance qu'ils léveroient une puissante armée pour le rétablir sur le trône d'Angleterre. Le Parlement d'Ecosse envoya aussi des Députés au Roi, pour l'assurer de sa fidélité, & lui promettre toute sorte d'assistance. Le Marquis de Montrosse fut celui qui témoigna le plus de zèle pour le nouveau Roi, & il fut déclaré Général de toutes les Troupes qu'on léveroit pour son service.

Les Communes d'Angleterre furent extrêmement surprises, quand elles apprirent la démarche que les Ecossois avoient faite, & que le Duc d'Ormond, Viceroi d'Irlande, bien que Protestant, avoit obligé les Irlandois à faire la même chose. D'un autre côté, la division se mit dans leur armée: quelques Soldats qui avoient été nommés pour passer en Irlande, refuserent d'obéir, & crierent hautement qu'il falloit limiter le pouvoir

pouvoir de Fairfax & de Cromwel. Un Officier subalterne, qu'ils avoient élû pour leur Chef, fut passé par les armes; ce qui ne fit que les aigrir davantage. Cependant comme ils n'avoient point de Place, où ils se pussent retirer, ils furent bien-tôt soumis & désarmés. Cromwel, après avoir rassuré les esprits des principaux membres de la Chambre des Communes, que ces trois événemens avoient allarmés, fit publier sous l'autorité de la même Chambre plusieurs Edits sanglans contre les partisans de la famille Royale; ensuite il passa en Irlande avec douze mille hommes. Après son départ, la Chambre Basse mit à prix les têtes du nouveau Roi & du Duc d'York, qui s'étoient fortifiés dans l'Isle de Gersey, ainsi que celles du Duc de Bukingham, des Comtes de Bristol, de Newcastle, & de Worchester, du Lord Digby, & de sept autres Seigneurs qui avoient suivi le parti de Sa Majesté. Le Duc de Glocester, & la Princesse Elizabeth, sa sœur, furent remis entre les mains de la Comtesse de Leicester, qui se chargea de leur éducation. Peu de tems après, Cromwel fit passer en Hollande le jeune Duc, à la sollicitation de plusieurs Puissances étrangeres, & la Princesse mourut d'une

An. 1649.

d'une fiévre causée par les chagrins dont
An. 1649. elle fut accablée dans la chûte de sa Maison.

Cromwel ayant abordé en Irlande, alla droit à Dublin, dont la prise pouvoit faciliter la réduction de toute l'Isle, plutôt pour sa réputation (parce qu'elle étoit le siége de tous les Tribunaux) que pour sa force. Il donna la conduite du Siége au Colonel Jones, qui tailla en piéces la plus grande partie de l'armée du Duc d'Ormond, & se rendit maître de la Place. Innocent X, qui tenoit encore le Siége, avoit promis aux Catholiques d'Irlande de puissans secours qui leur manquerent, ce qui leur ôta entiérement le courage. Cromwel profitant de la consternation où il les voyoit, prit en peu de tems Drogheda, Dundalke, Kingsal, Cork, & Limerik, qui sont les meilleures Places du Royaume. Il mit après cela ses troupes en quartier d'hyver.

L'armée d'Angleterre qui craignoit que les Catholiques du Royaume ne se liguassent avec les Ecossois, fit faire des perquisitions dans toutes les maisons de Londres, sans épargner celles des Ministres Etrangers, pour découvrir les Religieux qui pouvoient s'y être cachés.

L'Hôtel

L'Hôtel de l'Ambassadeu d'Espagne ne fut pas plus exempt que les autres de cette recherche. Les Communes néanmoins craignant la suite d'une action qui blessoit le Droit des gens, envoyerent le Chevalier Astron à Madrid, pour faire excuse à S. M. C. de ce qu'on étoit entré chez son Ambassadeur. Fairfax qui commandoit les troupes en Angleterre pendant l'absence de Cromwel, soutint le parti des Indépendans, contre les Presbiteriens, dans l'élection qu'il fallut faire des membres du Conseil-d'Etat. Il fit publier un Edit, par lequel il étoit enjoint à tous les Catholiques de se retirer de Londres, & de vingt mille aux environs. Il établit encore un Tribunal de soixante-cinq Juges, pour faire le procès au nouveau Roi & à toute la famille Royale, avec pouvoir de rendre Sentence quand ils seroient douze. An. 1649.

Cependant les Députés du Parlement d'Ecosse, qui avoient été envoyés à Breda où le Roi étoit alors, exigerent de lui, que les Non-conformistes ne pussent demeurer auprès de sa Personne ni à sa Cour ; qu'il jurât de maintenir le *Convenant* ; qu'il approuvât tous les Réglemens faits pour la Religion, & qu'il consentît que le gouvernement Ecclésiasti-

An. 1649. que & Politique reſtât entre les mains du Parlement : ce qui ayant été accepté par S. M., les Députés lui prêterent ferment au nom de toute l'Ecoſſe.

Sur ces nouvelles, Fairfax partagea ſon armée en deux : il alla avec une partie vers les frontieres d'Ecoſſe, pour s'oppoſer aux partiſans du Roi ; & il envoya le reſte dans les Provinces Occidentales d'Angleterre, pour y maintenir les peuples dans le devoir. Le Comte de Montroſſe, qui avoit fait venir quelques troupes du Royaume de Dannemark, alla au-devant de lui ; mais ayant haſardé le combat, il le perdit & demeura priſonnier. On lui fit ſon procès comme à un rebelle & à un perturbateur du repos public ; enſuite on lui trancha la tête, & ſon corps ayant été mis en quatre quartiers, fut envoyé aux quatre parties du Royaume.

Le Roi, après avoir conclu ſon Traité avec les Députés du Parlement d'Ecoſſe, paſſa en Hollande où le Prince d'Orange, ſon beau-frere, lui fournit de l'argent & des vaiſſeaux. Mais malgré le pouvoir que ce Prince avoit dans les Provinces-Unies, dont il commandoit les forces de terre & de mer, ce fut la premiere Puiſſance de l'Europe qui re-

connut

connut l'Angleterre pour une République libre. Cette conduite donna lieu à faire de grands raisonnemens. Les plus éclairés l'attribuerent à la défiance que les Etats avoient de la puissance & de l'ambition du Prince d'Orange. Les Provinces-Unies, selon eux, appréhenderent, que si le Roi d'Angleterre s'affermissoit sur le Trône, avec le secours de son beau-frere, il ne lui prêtât ensuite des forces pour le faire Souverain de la République de Hollande. Le Siége d'Amsterdam, que le Prince d'Orange fit deux ans après, ne justifia que trop leurs craintes, & fit connoître qu'on ne s'étoit pas trop abusé dans le jugement qu'on avoit fait de la conduite des Etats. Ils envoyerent donc au Parlement d'Angleterre, pour faire avec lui un traité de Commerce; mais cette Compagnie ne voulut pas recevoir leur Lettre, parce qu'ils n'avoient pas mis sur la suscription : *Au Parlement & à la République d'Angleterre*, ce que les Etats furent obligés de réformer. Cependant le Roi d'Angleterre s'étant embarqué avec huit vaisseaux Hollandois, commandés par l'Amiral Tromp, évita adroitement la Flotte des Parlementaires, qui étoit en mer pour le prendre. Il arriva heureuse-

An. 1649.

ment à Abordeen, où il s'arrêta en attendant qu'on eût fait à Edimbourg les préparatifs de son entrée.

An. 1649.

Lorsque Cromwel eut achevé de pacifier l'Irlande, il revint triomphant en Angleterre, où son crédit s'accrut d'une telle maniere, que Fairfax craignant que cet Usurpateur ne se servît de quelque artifice pour le perdre, aima mieux se démettre volontairement du Généralat. Il prit pour prétexte qu'étant Baron en Ecosse & un des membres du Parlement, bien qu'il fût Anglois par sa naissance, il ne seroit pas de la bienséance qu'il combattît contre les Ecossois. Ainsi il remit le Commandement à Cromwel, qui se mit aussi-tôt à la tête de ses troupes.

Voilà l'état auquel étoient les affaires, quand j'arrivai à Londres. Je ne pus voir Cromwel qu'une fois, parce qu'il y fit peu de séjour, étant passé en Ecosse peu de tems après qu'il fut revenu d'Irlande. J'allai le saluer comme un voyageur : je pris garde que pendant que je lui parlois, il me regardoit avec attention ; qu'il cherchoit dans ma phisionomie à démêler mon caractere, & si je pouvois avoir quelque dessein caché. Il me fit plusieurs questions sur la Cour de France, & il me parut mieux instruit que ceux qui y

avoient paſſé une partie de leur vie. Il loua beaucoup M. le Prince, & il me dit que ſes grandes qualités faiſoient l'admiration de toute l'Europe. Il ne me parla pas avec lá même eſtime du Cardinal Mazarin, & il mit le Cardinal de Richelieu fort au-deſſus de lui, peut-être parce que le génie du dernier avoit plus de rapport au ſien. An. 1649.

J'aurai peu de choſes à dire de la Cour de ce Tyran, parce qu'elle ſe renfermoit toute dans ſa famille; la plûpart des Seigneurs du Royaume l'ayant abandonné, les uns pour ſe jetter dans le parti du Roi, & les autres pour chercher leur ſûreté dans leur retraite. Olivier Cromwel étoit d'une taille médiocre, mais aiſée. Il avoit le viſage rond & vermeil, le front large, les yeux pleins de feu, peu de cheveux, & un peu mêlés : ſes habits étoient ſimples, & il portoit ordinairement un bufle. Il avoit l'abord facile, l'eſprit préſent, la réponſe prompte, & il parloit peu, mais juſte. Sa table n'étoit pas délicate : il étoit ſobre, & donnoit rarement à manger. Il avoit toujours quantité d'Officiers à ſon lever; mais il mangeoit le plus ſouvent en particulier. Perſonne ne le voyoit le ſoir, & il paſſoit une partie des nuits à faire

Portrait de Cromwel.

An. 1649. des mémoires de ce qu'il avoit appris, & à dresser les ordres qu'il avoit à donner. Le travail de la nuit ne l'empêchoit pas de se lever assez matin. Il avoit une prévoyance qui ne manquoit jamais à rien, & une intrépidité à l'épreuve des plus grands périls. Quoiqu'il eût un air ouvert qui marquoit de la confiance, il se défioit de tout le monde. Il se possédoit tellement, qu'il ne se mettoit jamais en colere, quoiqu'il punît sévérement la moindre désobéissance. Toutes ses actions étoient remplies d'hypocrisie, & il cachoit ses desseins ambitieux sous le masque de la Religion. Il les permettoit toutes, & lorsqu'il fut absolu, il souffroit qu'on dît publiquement la Messe dans Londres. Il ne faisoit aucun scrupule de tromper tout le monde, & il ne tenoit sa parole qu'autant qu'il croyoit y trouver ses avantages. Il aimoit à répandre le sang, principalement celui de la Noblesse, & il sacrifioit tout à la conservation de son autorité. Il ne montroit de grandeur, que dans les affaires de la guerre, parce que les armes faisoient la sûreté de sa personne. Il se soucioit peu d'être appellé Tyran, pourvu qu'il réussît dans ses entreprises. Il ne faisoit du bien à personne, non-seulement parce que son inclination

An. 1649.

clination ne le portoit pas à la libéralité, mais encore parce qu'il vouloit conserver son argent pour payer ses troupes. Il ne faisoit aucune dépense inutile, & n'aimoit ni les femmes, ni le vin. Il épargnoit sur toutes choses; & cependant il n'amassa pas de grands trésors, parce qu'il avoit toujours sur pied de grandes forces de terre & de mer.

La femme de *Cromwel* avoit un génie qui ne cédoit gueres au sien: elle contribua beaucoup à applanir les difficultés qui s'opposoient à l'élévation de son époux. Elle sçut ménager avec adresse les femmes des principaux Seigneurs, & se servit d'elles pour porter leurs maris à favoriser les desseins du Protecteur. Il eut de ce mariage, deux enfans mâles, d'une humeur bien différente, & une fille mariée à Fairfax.

RICHARD, fils aîné de Cromwel.

RICHARD, qui étoit l'aîné, avoit l'humeur douce, & bien que son esprit fût vif & pénétrant, il n'avoit aucune des qualités nécessaires pour conserver la puissance que son pere s'étoit acquise. Il manquoit d'activité, d'expérience, & de ces dehors qui attirent ordinairement l'estime des peuples. L'amour qu'il avoit pour l'oisiveté & la molesse lui abbatit tellement le courage, qu'il aima

An. 1649. mieux renoncer aux grandeurs, que de charger son esprit des soins & de l'inquiétude qui accompagnent ordinairement un gouvernement mal établi.

HENRY, 2e. fils de Cromwel.

Henry avoit toutes les inclinations de son pere, & il avoit été élevé d'une maniere bien différente. Il avoit porté les armes toute sa vie avec beaucoup de réputation, ce qui le faisoit considérer des Officiers : aussi avoit-il été destiné par Cromwel pour remplir sa place, mais Dieu en disposa autrement.

La premiere affaire que Cromwel eût à négocier après son retour d'Irlande, fut avec le Colonel Gury, Député du Parlement d'Ecosse. Cette Compagnie l'avoit envoyé à Londres, pour se plaindre de ce que les Anglois, au préjudice du *Convenant*, avoient fait approcher de leurs frontieres un grand nombre de troupes. Les Communes, par l'avis de Cromwel, s'excuserent sur ce que les Ecossois avoient fait proclamer Charles II, Roi d'Ecosse & d'Irlande, bien qu'ils sçussent que l'Irlande avoit toujours été dépendante de l'Angleterre ; & de ce qu'ils avoient refusé d'entendre les Députés qui leur avoient été envoyés pour faire un accommodement. Ensuite on lui déclara qu'on s'en remettroit

à

à tout ce que Gury résoudroit avec Cromwel. Cette négociation ne fut néanmoins que pour amuser les Ecossois, pendant que cet Usurpateur assembloit ses forces. Dès qu'elles furent prêtes, il alla les joindre, & fit passer la Twede qui sépare l'Angleterre & l'Ecosse à une partie de ses troupes, pendant que le reste demeuroit de l'autre côté de la riviere, pour lui assurer le retour, en cas que la fortune lui fût contraire. Il alla camper entre Leith & Edimbourg dans le dessein de former le Siége de Darnbar, aussi-tôt qu'il auroit reçu des munitions qui lui devoient arriver par mer. Les Ecossois étoient retranchés avantageusement & dans un poste si commode, qu'il étoit impossible de les y forcer. Cromwel ayant essayé vainement de les attirer en plaine campagne, feignit de s'avancer vers Dalkeith, afin de les obliger à le suivre ; ce qui ne manqua pas de lui réussir. Dès qu'il vit les Ecossois hors de leurs retranchemens, il fit aussitôt volte-face & les chargea avec tant de succès, qu'il les mit en fuite, & leur prit deux piéces de canon, avec tout leur bagage. Les débris de leur armée se sauvérent à Edimbourg, & le Roi se retira à S. Iohaston, dans la partie Occidentale

An. 1649.

An. 1650.

tale de l'Ecosse. Après cette défaite ; Leith & la Ville d'Edimbourg, se rendirent à Cromwel : mais le Château demeura toujours sous l'obéissance du Roi.

An. 1650.

Cromwel poursuivant sa victoire, marcha vers Glascow, qu'il prit dans peu de tems. Il retourna ensuite à Edimbourg, d'où il écrivit au Parlement d'Ecosse pour l'exhorter à quitter le parti du Roi qui ne pouvoit pas subsister longtems, & il envoya sa Lettre par un Trompette à S. Johaston où cette Compagnie étoit assemblée. Le Parlement étoit alors divisé en deux partis, dont les uns s'appelloient *Puritains*, & les autres *Presbiteriens mitigés*. Les Mitigés vouloient traiter avec Cromwel, & ils lui députérent Sonhagan & Cazze, pour apprendre ses intentions. Le Roi ayant découvert cette négociation, voulut se retirer dans les Provinces du Nord ; mais les Puritains l'en empêcherent par de nouvelles protestations de fidélité qu'ils lui firent. Ils obligerent encore ce Prince à éloigner tous les Anglois qui étoient auprès de lui, & le Duc de Bukingham entre autres, sous prétexte de la haine qu'ils avoient pour toute la nation. Charles convint aisément avec eux de toutes les conditions sous lesquelles ils le vou-

loient

loient reconnoître pour Roi, & il fut couronné à Schoorne avec les ſolemnités ordinaires. Pendant ces négociations, Cromwel battit le Château d'Edimbourg avec trente piéces de canon, mais ſans beaucoup d'effet ; & il auroit eu peine à le prendre, ſi le manque d'eau n'eut obligé le aſſiégés à capituler. An. 1650.

Quelques Seigneurs Anglois ayant appris que le Roi avoit été couronné en Ecoſſe, prirent les armes en ſa faveur, & paſſerent avec trois mille chevaux dans la Province de Northumberland, pour ſe joindre aux Ecoſſois ; mais ils trouverent les paſſages fermés, & ne pûrent entrer en Ecoſſe. Cependant Cromwel, après avoir défait un parti des Ecoſſois, ſe rendit maître du Château d'Humes, & marcha enſuite vers Sterling, afin de s'aſſurer par ſa priſe l'entrée dans le Comté de Fife ; mais les pluyes ayant innondé les travaux, l'obligerent de retourner à Edimbourg.

Il fut ſi affligé d'avoir mal réuſſi dans cette entrepriſe, qu'il tomba malade. Il n'étoit pas encore bien guéri, qu'il voulut ſe mettre en campagne ; ce qui lui cauſa une rechûte, dont il penſa mourir. Après qu'il eut recouvré ſa ſanté, il traita avec le Chancelier d'Ecoſſe, qui lui

An. 1650. lui promit de lui livrer une Place importante, moyennant six mille livres sterling. Il se servit pour cette négociation, d'une femme qui se chargeoit de ses Lettres, & lui en rapportoit les réponses : ce commerce fut découvert, & le Chancelier arrêté. Cromwel soupçonna quelques-uns de ses Officiers de l'avoir trahi : il en fit de grandes perquisitions, & s'assura de la femme. Ceux qu'il avoit accusés s'en offenserent, & se jetterent dans le parti du Roi avec quinze cens hommes. Cromwel voyant son armée affoiblie par cette désertion, envoya demander du secours au Parlement d'Angleterre, & cependant il fit venir les troupes qu'il avoit laissées au-delà de la Twede.

Le Roi voyant que toutes les forces des Parlementaires étoient en Ecosse avec Cromwel, résolut de passer en Angleterre. Les Ecossois s'y opposerent long-tems, disant qu'il devoit auparavant chasser les Anglois du Comté de Fife. Mais malgré leurs remontrances, il partit le 10 Août 1651. à la tête de quatorze mille hommes, avec le Général Lelé, les Ducs de Bukingham & d'Hamilton, les Comtes de Lauderdale & de Middleton, & plusieurs autres Seigneurs des deux nations. Après le départ du

du Roi, Cromwel laissa le Général Monk en Ecosse avec huit mille hommes, pour assiéger Sterling, & il repassa en Angleterre. Il fit avancer Lambert avec 3000 chevaux, pour donner sur l'arriere-garde du Roi, & il envoya par un autre côté le Général Harrison, pour lui couper chemin. Le Roi passa sur le ventre de Lambert & d'Harrison, & les ayant défaits à Warimbronbrige, continua sa marche. Il fut joint dans le Comté de Stafford, par le Comte de Derby, à la tête de deux cens cinquante Fantassins & de cent chevaux, & par le fils du Lord Howard, qui ayant abandonné le parti du Parlement, amena avec lui son Régiment de Cavalerie. Le Roi eut encore plusieurs avantages sur les Parlementaires, dont il tua plus de six mille en diverses rencontres. An. 1650.

Cromwel qui le suivoit de près, étant arrivé à Northampton, rassembla les Milices de toutes les Provinces voisines, & ayant reçu un secours considérable de Londres, forma un corps d'armée de soixante mille hommes, tous gens ramassés & sans expérience, à l'exception de ceux qu'il avoit amenés d'Ecosse. Le Général Fletwod qui venoit joindre Cromwel avec les Milices qu'il avoit le-

vers la Saverne, prit Worcester, défit
An. 1650. l'armée du Roi, & fit quantité de prisonniers de considération. Le Colonel Harrison, à qui Fletwod avoit ordonné de poursuivre les Ecossois qui étoient échapés du dernier combat, ayant appris qu'ils s'étoient partagés en trois corps, en fit de même. Il envoya le Colonel Sandry dans les Comtés de Derby & d'York, les Colonels Bluden & Burson vers Manchester, & il prit la route de Worinson avec le reste de ses troupes. Ces trois partis remporterent de grands avantages sur les Ecossois, & firent plusieurs prisonniers de marque.

Cromwel informé de tous ces avantages, fit publier par-tout qu'il donneroit de grandes récompenses à ceux qui pourroient lui remettre le Roi entre les mains; mais on n'en pût apprendre autre chose, sinon qu'il s'étoit retiré déguisé dans la Province d'York. En effet après la bataille, le Roi se coupa les cheveux, & ayant pris l'habit d'un simple Soldat, il se laissa conduire par un homme qui avoit servi de guide à son armée, n'ayant avec lui qu'un seul Gentilhomme qui étoit déguisé de la même maniere. Il entendit de loin un gros corps de Cavalerie qui venoit de son côté: il se jetta dans un bois pour

pour le laisser passer, & y demeura caché pendant cinq heures. Il se remit en An. 1650. chemin à l'entrée de la nuit, & arriva à la maison d'un Catholique près de Londres, où il fut d'abord reconnu & reçu avec beaucoup d'affection. Il y demeura trois jours, & le quatriéme il renvoya le guide à qui il donna huit cens écus, qui étoit tout ce qu'il avoit de reste. Il tira ensuite son hôte à part, & lui communiqua le dessein qu'il avoit de passer en France. Le Catholique pria S. M. de trouver bon qu'il prît l'avis de sa fille qui avoit beaucoup d'esprit, & qui assurément trouveroit des expédiens pour faciliter son évasion. Le Roi fit d'abord quelque difficulté de se confier à une fille; mais enfin, comme dans une semblable conjoncture il falloit donner quelque chose au hasard, il consentit qu'elle fût mise en tiers dans leur entretien.

Après avoir raisonné tous trois pendant quelque-tems, ils arrêterent que cette fille sortiroit à cheval avec un masque, suivant l'usage du pays, & que le Roi l'accompagneroit. Ils se mirent en chemin en cet équipage, & rencontrérent à une portée de mousquet de Londres le frere de cette fille, qui lui dit en colere. » Ma sœur n'avez-vous point » de

An. 1650. » de honte de vous mettre en chemin » seule avec un homme comme celui-là «. Cette fille lui répondit, que son pere lui avoit ordonné d'aller dans un endroit qu'elle supposa : son frere la crût, & la laissa passer. Le Roi après être échappé de ce péril, arriva à Londres, & il alla descendre chez un Catholique qui le reçut comme un simple passager sans le reconnoître. Trois jours après, le Roi ayant remarqué qu'on l'observoit avec attention, sortit de-là & alla loger dans une autre maison, où l'on ne recevoit que des gens de la plus basse condition. Il y trouva plusieurs Soldats de Cromwel qui fumoient, & dont il ne fut pas reconnu. Le lendemain il apprit que le bruit couroit, que le Roi étoit dans Londres : il prit sa valise & il alla sur le port. Je le reconnus, & je lui fis faire marché avec un Pilote Breton, qui promit de le passer en France, sur la parole que lui donna ce Prince de ne dire jamais qui lui avoit rendu ce service ; ce qu'il observa religieusement.

Pendant que le Roi se déroboit ainsi à la fureur de ses Sujets ingrats, Cromwel entroit triomphant dans Londres. Le Président du Conseil & le Maire allerent au-devant de lui jusqu'à trois milles

milles de la Ville, & après l'avoir complimenté sur ses victoires, il le conduisirent à Witheal où il alla loger. Quelques jours après, Cromwel qui avoit dessein de s'emparer de la Souveraine puissance, demanda que l'ancien Parlement qui pouvoit s'opposer à ses desseins ambitieux, fût cassé, & qu'on en convoquât un nouveau. Cette proposition causa une grande rumeur dans l'armée, dont les principaux Officiers étoient membres du Parlement qu'il vouloit casser. Comme on n'osoit néanmoins lui refuser ouvertement ce qu'il demandoit, les Communes, pour gagner du tems, répondirent qu'il falloit qu'elles envoyassent des instructions dans les Provinces, afin qu'elles pussent nommer leurs Députés. Pendant ces négociations, il arriva à Londres un Ambassadeur du Roi Catholique, pour féliciter Cromwel sur ses victoires : il s'appelloit D. Alphonse de Cardenas. Cette démarche surprit toute l'Europe, parce que Cromwel n'avoit encore aucune qualité qui le pût faire reconnoître pour Souverain. Je ne manquai pas d'en donner avis au Cardinal Mazarin, qui me chargea expressément de tâcher de découvrir ce qu'il négocieroit. Je m'y appliquai avec soin, & je m'in-

An. 1651.

An. 1651. troduisis dans la maison de cet Usurpateur, sous prétexte d'enseigner les Mathématiques à ses enfans; ce qui me donna moyen d'apprendre plusieurs choses fort sécrettes.

Cromwel ne manqua pas de tirer un grand avantage de cette Ambassade. Comme son autorité étoit tellement accrue, que personne n'osoit plus s'y opposer, il voulut l'établir par un titre qui la rendît perpétuelle, & qui le mît hors d'atteinte des coups de l'envie. La difficulté étoit d'en trouver un qui lui donnât toute la puissance de la Royauté, sans en avoir l'éclat, qui n'auroit servi qu'à le jetter dans le précipice. Les Anglois paroissoient trop jaloux de leur liberté, pour souffrir long-tems la Couronne sur sa tête, s'il osoit s'en parer: ainsi il n'osa prendre le nom de Roi. Celui de Duc ou de Doge qu'on vouloit lui donner ne lui plut pas, parce que c'étoit établir l'Angleterre en République, & donner moyen aux Grands & aux Peuples d'usurper le pouvoir qu'il ne vouloit partager avec personne. Comme il prétendoit être indépendant, il ne pouvoit s'accommoder de l'*Oligarchie* (a), ni de la

(a) Gouvernement de peu de Gens.

Démocratie

Démocratie (*a*). Le titre de Gouverneur étoit trop commun, & celui de Régent ne sembloit que lui mettre en dépôt la puissance Souveraine, jusqu'à ce qu'on eût élû un Roi. Après avoir long-tems rêvé, il n'en trouva point de plus convenable à ses intentions que celui de PROTECTEUR, qui lui donnoit un pouvoir sans bornes, sans l'exposer à l'envie. Il en fit la proposition au Parlement qui lui accorda sa demande, & lui en fit expedier des Lettres-Patentes.

An. 1651.

Cromwel prend le nom de PROTECTEUR.

Quoique le Parlement l'eût choisi pour Chef, il ne laissa pas de regarder avec chagrin sa trop grande élévation. Comme l'autorité de cet Usurpateur n'étoit fondée que sur l'estime qu'avoient pour lui les Troupes, le Parlement jugea que le seul moyen de donner des bornes à son ambition, étoit de licentier une partie de l'armée. On lui en fit la proposition : on prit pour prétexte, qu'il falloit diminuer la dépense excessive que causoit leur entretien, parce que tout le Royaume étant en paix, on n'avoit pas besoin d'un si grand nombre de troupes. Cromwel étoit trop habile pour ne pas comprendre où tendoit cette réfor-

(*a*) Gouvernement du Peuple.

me, & pour l'empêcher, il résolut d'en-
An. 1651. gager l'Angleterre dans une guerre étrangere. J'en fus averti de bonne part, & je ne manquai pas d'en écrire en Cour. Comme l'Ambassadeur d'Espagne avoit été reçu favorablement, on craignit que ce ne fût contre la France que le Protecteur ne voulût tourner ses armes; ce qui étoit d'autant plus vraisemblable, que le Roi d'Angleterre s'étoit retiré à Paris auprès de la Reine sa mere. En effet, il y avoit tout lieu de penser que Cromwel conserveroit du ressentiment de l'azile qu'on avoit donné à son plus dangereux ennemi : ainsi on me recommanda très-expressément de découvrir cet important secret. J'appris que c'étoit sur la Hollande que l'orage devoit fondre ; & après que la guerre fut déclarée, j'eus ordre de revenir. J'allai prendre congé du Protecteur qui me fit de grandes politesses, & me donna son Portrait enrichi de diamans. Je fus surpris de cette libéralité ; mais j'en connus bientôt le but, lorsqu'après m'avoir parlé de la guerre qui étoit entre les deux Couronnes, il me fit comprendre adroitement qu'il n'avoit point d'inclination pour les Espagnols, & que si on vouloit obliger le Roi d'Angleterre à se retirer ailleurs,

ailleurs, il pourroit se porter à faire avec la France une Ligue offensive & défensive contre S. M. C. Je lui répondis que je n'étois venu à Londres que par curiosité, & que je n'avois aucune relation avec les Ministres ; mais que s'il le désiroit, j'en informerois le Cardinal Mazarin, sur qui la Reine se reposoit du soin de l'Etat. Il répliqua qu'il n'avoit aucune proposition à faire ; mais que si je voulois, je pouvois comme de moi-même apprendre ses intentions aux Ministres. An. 1651.

Je partis dès le lendemain, & m'étant embarqué sur la Tamise à Gravesende, je descendis à Rochester. J'y trouvai un Yacht prêt à faire voile : je passai à Brest, & j'y pris la poste pour me rendre à Poitiers où la Cour étoit alors. Dès que j'eus mis pied à terre, j'allai trouver la Reine. Elle me renvoya au Cardinal Mazarin, & j'allai à Sedan lui rendre compte de mon voyage, & de tout ce que m'avoit dit le Protecteur. Il me fit mille caresses, & me promit de se souvenir de moi ; mais il lui arriva depuis des traverses qui lui en firent bien perdre la mémoire.

Quoique mes amis m'eussent mandé en Angleterre la plûpart des choses qui s'étoient passées à la Cour de France,

 depuis

depuis mon éloignement, je voulus en être plus particuliérement éclairci : voici ce que j'en pûs apprendre.

An. 1651.

Suite des Affaires de France.

Le Cardinal Mazarin s'étoit entiérement brouillé avec M. le Prince. Le sujet de leur mésintelligence étoit, disoit-on, que le Cardinal Mazarin avoit rejetté la haine des peuples sur ce Prince, & l'avoit fait passer pour l'auteur de toutes les violences qu'il avoit souffertes. M. le Prince se servit des Frondeurs pour détruire ces impressions. Comme il sçavoit que les peuples entroient dans tous les sentimens de cette cabale, il se réconcilia avec eux en faisant un éclat contre le Cardinal Mazarin, & en leur montrant par cette conduite qu'il n'étoit pas autant dans la dépendance de la Cour, qu'ils l'avoient crû. Son dessein n'étoit pas néanmoins de se déclarer le Chef de cette faction, mais seulement, en se faisant craindre, d'obliger la Cour à le rechercher & de se remettre bien dans l'esprit des peuples. Pour faire sa condition plus avantageuse, il eut aussi envie de se réconcilier avec le Prince de Conty, avec la Duchesse de Longueville, & avec le Duc de la Rochefoucault, qui gouvernoit absolument l'un & l'autre : car il s'étoit bien apperçu du mal que lui avoit causé la

la division de sa famille. Il prit pour prétexte de rupture avec le Cardinal Mazarin, le refus qu'on fit au Duc de Longueville du Gouvernement du Pont-de-l'Arche : mais comme sa colere n'étoit qu'une feinte, il se raccommoda huit jours après avec ce Ministre. Un changement si prompt lui fit perdre l'amitié des Frondeurs & des peuples, & ne lui procura d'autre avantage que la réconciliation de sa famille. An. 1651.

Le Cardinal Mazarin qui cherchoit depuis long-tems le moyen de brouiller le Prince de Condé avec les Frondeurs, prit occasion de la Sédition que le Marquis de la Boulaye avoit excitée, sous prétexte de l'assassinat commis en la personne de Joly, Syndic des Rentiers, pour persuader à ce Prince, que le Duc de Beaufort en vouloit à sa personne. Les plaintes que le Prince de Condé en fit au Parlement, donnerent lieu aux Frondeurs de se réconcilier avec la Cour. Ils porterent en conséquence le Cardinal Mazarin à faire arrêter les Princes de Condé & de Conty, & le Duc de Longueville : ce qui fut exécuté le 18 Janvier 1650. Le carrosse qui les conduisoit, s'étant brisé entre Paris & le Château de Vincennes, où on les con-

An. 1651. duisoit, ils demeurerent quatre ou cinq heures en chemin avec une escorte qui n'étoit que de seize hommes. On voulut arrêter en même-tems le Duc de la Rochefoucault, & le Marquis de la Moussaye; mais ils s'échappérent. On envoya M. de la Vrilliere, Sécretaire-d'Etat, porter un ordre à la Duchesse de Longueville d'aller trouver la Reine au Palais Royal, où on avoit dessein de la retenir: elle s'en excusa, & partit à l'heure même, par le conseil du Duc de la Rochefoucault qui l'accompagna dans ce voyage. Leur dessein étoit d'engager la Province & le Parlement de Rouen à se déclarer pour les Princes, & de s'assurer des amis & des Places du Duc de Longueville, même du Havre-de-Grace. Cette Princesse n'ayant pû réussir dans aucun de ses projets, se retira à Dieppe. Mais cette Ville ne lui servit de retraite, que jusqu'à l'arrivée de la Cour: elle fut tellement pressée d'en partir, qu'elle fut contrainte de s'embarquer & de passer en Hollande, pour de-là se rendre à Stenay, où le Vicomte de Turenne s'étoit retiré aussi-tôt qu'il avoit appris la détention des Princes. Le Duc de la Rochefaucault partit cinq ou six jours avant la Duchesse de Longueville, pour s'en aller dans son Gou-

Gouvernement de Poitou, & y disposer les choses à la guerre. Il essaya avec les Ducs de Bouillon, de Saint Simon, & de la Force, de renouveller les mécontentemens du Parlement & de la Ville de Bourdeaux, & de les obliger à prendre le parti des Princes. An. 1651.

L'autorité de la Cour parut plus affermie que jamais par la prison des Princes, & par la réconciliation des Frondeurs. La Normandie reçut le Roi avec une entiere soumission, & les Places du Duc de Longueville se rendirent sans résistance. Le Duc de Richelieu fut chassé du Havre. La Bourgogne suivit l'exemple de la Normandie. Bellegarde, le Château de Dijon, & S. Jean de Laune, ouvrirent leurs portes à ceux que S. M. y envoya. Le Duc de Vendôme fut pourvû du Gouvernement de Bourgogne. Le Comte d'Harcourt eut celui de Normandie; le Maréchal de l'Hopital eut la Champagne, & le Comte de Saint-Aignan le Berry. Montrond ne fut pas donné, parce qu'il n'y avoit point de Garnison. Celles de Clermont & de Damvilliers se révolterent contre leurs Gouverneurs. Marsin qui commandoit l'armée de Catalogne, fut arrêté prisonnier, & dépouillé du Gouvernement de Tortoze.

Tortoze. Il n'y eut que Stenay qui demeura dans le parti des Princes : ainsi leurs amis ne pouvant rien faire pour eux, se contenterent de les plaindre.

An. 1651.

La Princesse de Condé, & le Duc d'Enguien, étoient demeurés par ordre du Roi à Chantilly. La Duchesse de Longueville & le Vicomte de Turenne, s'étoient retirés à Stenay ; le Duc de Bouillon à Turenne ; le Duc de la Rochefoucault à Verteuil en Angoumois ; le Duc de Saint-Simon à Blaye, & le Duc de la Force à ses Terres. Ils avoient tous témoigné un zèle égal pour M. le Prince ; mais lorsqu'il fut question d'agir, le Duc de Saint-Simon retira sa parole, & le Duc de la Force qui étoit moins attaché au parti, prit des prétextes pour ne pas se déclarer. Le Duc de la Rochefoucault prit le premier les armes, bien qu'il n'eût dans son Gouvernement de Poitou, ni Places, ni Troupes. Il prétendoit surprendre Saumur, dont le Gouvernement, après la mort du Maréchal de Brezé, avoit été donné au Marquis de Comminges. Le Lieutenant de Roi qui y commandoit à la place du nouveau Gouverneur qui n'avoit pas encore pris possession, manda au Duc, qu'il embrasseroit son parti, s'il vouloit y amener

ner des troupes. Le Duc de la Rochefoucault n'en avoit point de réglées ; An. 1651.
mais il ne laiſſa pas de ſe mettre en devoir d'exécuter cette entrepriſe. Il raſſembla deux mille chevaux, & cinq ou ſix cens hommes de pied, tant de Gentilshommes de ſes amis, que de ſes Vaſſaux, ſous prétexte de la cérémonie de l'enterrement de ſon pere. Il marcha avec ces forces pour ſecourir Saumur qui étoit déja inveſti par l'armée du Roi ; mais quoiqu'il fût arrivé avant l'expiration du tems que le Commandant de la Place avoit promis de tenir, il trouva la Capitulation faite. Lorſqu'il vit ſon entrepriſe manquée, il s'en retourna dans ſes Terres, d'où il fut bien-tôt contraint de partir, parce que le Maréchal de la Meilleraye marchoit vers lui avec toutes ſes Troupes. Il ſe retira à Turenne, après avoir jetté dans Montrond, cinq cens hommes de pied & cent chevaux. Il apprit en y arrivant, que la Princeſſe de Condé avoit ſuivi ſes conſeils, & qu'elle étoit partie ſécretement de Montrond, avec le Duc d'Enguien, pour le venir joindre à Turenne, afin qu'il la conduiſit à Bourdeaux, où elle avoit beaucoup d'amis diſpoſés à la recevoir. Le Duc de Bouillon & lui, aſſemblerent leurs amis qui

An. 1651. qui se rendirent auprès d'eux au nombre de trois cens, conduits par le Marquis de Sillery. Ils allerent avec cette escorte au-devant de Madame la Princesse & du petit Duc qu'ils trouverent en Auvergne, & ils les conduisirent à Turenne. Ils y demeurerent huit jours, pendant lesquels ils prirent Brive-la-Gaillarde, & la Compagnie de Gendarmes du Prince Thomas, qui y étoit en garnison. Le séjour qu'ils firent à Turenne, pendant qu'on disposoit tout à Bourdeaux pour les recevoir, donna le loisir au Duc de la Valette qui commandoit l'armée du Roi, de se trouver sur le chemin de Madame la Princesse, pour lui disputer le passage. Cette rencontre l'obligea de s'arrêter à Rochefort, maison du Duc de Bouillon, pendant que ce Duc & le Duc de la Rochefoucault allerent aux ennemis. Ils trouverent à Montelard en Périgord le Duc de la Valette, qui lâcha pied sans combattre, & se retira à Bergerac, abandonnant tous ses bagages. Lorsque le passage fut libre, Madame la Princesse reprit le chemin de Bourdeaux, où elle arriva sans obstacle. Elle y fut reçue avec toutes les marques de reconnoissance publique; & bien qu'elle ne fût visitée ni par le Parlement, ni par les

les Jurats en corps, elle reçut des protestations & toute sorte d'assurances de service. La cabale de la Cour & celle du Duc d'Epernon, empêcherent d'abord que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault ne fussent reçus dans la Ville. Ils furent obligés de rester deux ou trois jours dans le Fauxbourg des Chartreux, où tout le peuple les alla voir en foule. Il leur étoit même aisé de les y faire entrer par force ; mais ils aimerent mieux attendre que cela se fit sans violence, & avec l'agrément de tout le monde. Le Roi n'avoit dans la Province d'autres troupes, que celles que le Duc de la Valette commandoit près de Libourne ; & toutes celles des mécontens consistoient en six cens Gentilshommes, qu'il étoit impossible de retenir contre leur volonté, & qui étoient sur le point de se retirer chez eux. Les deux Généraux jugerent à propos de les mener aux ennemis, avant leur séparation, & pour cet effet ils les firent marcher vers Libourne. Le Duc de la Valette ayant eu avis de leur marche, évita une seconde fois le combat, jugeant bien par cette retraite que cette Noblesse étoit sur le point de s'en retourner, & qu'ainsi il ne falloit que gagner du

An. 1651.

du tems, pour demeurer maître de la campagne.

An. 1651.

A peine cette Noblesse fut-elle partie, qu'on apprit à Bourdeaux que le Maréchal de la Meilleraye étoit en marche pour en venir faire le Siége, & que le Roi le suivoit à deux journées de distance. Ces nouvelles obligerent les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault d'achever à la hâte leurs levées, & d'enrôler les Bourgeois propres à porter les armes, pour se mettre en état de soutenir un Siége. On fit même travailler à quelques dehors ; mais on ne put mettre aucun ouvrage en défense, parce qu'on manquoit d'argent, & que celui que les Espagnols avoient promis ne venoit point. En effet, pendant toute cette guerre on ne toucha d'eux que 22000 livres, tout le reste de la dépense ayant été pris sur le convoi de Bourdeaux, ou emprunté sur le crédit de Madame la Princesse, des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & de Lainé. On leva néanmoins en très-peu de tems près de trois mille hommes de pied, & sept ou huit cens chevaux. On prit Castelnau qui est à quatre lieues de Bourdeaux, & on se seroit étendu davantage, si on avoit appris l'approche de l'armée du Maréchal de la Meilleraye,

Meilleraye qui s'avançoit du côté d'entre les deux mers, & de celle du Duc d'Epernon qui venoit joindre le Duc de la Valette. Sur ces nouvelles, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault dépêcherent le Marquis de Sillery en Eſpagne, pour faire ſçavoir aux Miniſtres de cette Cour l'état des choſes, & preſſer le ſecours d'argent qu'ils avoient promis. Cependant on laiſſa garniſon dans Caſtelnau, & on ſe retira avec le reſte des troupes dans Blancfort, à deux lieues de Bourdeaux, où le Duc d'Epernon vint attaquer les Quartiers. Les troupes étoient commandées par Chambon, Maréchal-de-Camp, parce que les deux Ducs étoient retournés à Bourdeaux, & elles étoient beaucoup plus foibles que celle du Duc d'Epernon. Bien que Chambon ne pût défendre l'entrée de ſon Quartier, les marais & les canons qui en entouroient une partie lui donnerent moyen de ſe retirer ſans être rompu, & de ſauver toutes les troupes avec le bagage. Sur le point du combat, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault partirent de Bourdeaux avec un grand nombre de Bourgeois, & ayant joint leurs troupes, ils retournerent vers le Duc d'Epernon, dans le deſſein de le com-

An. 1651.

combattre ; ce qu'ils auroient exécuté, An. 1651. si le même canon ne les avoit empêché d'en venir aux mains. Tout cela se passa en escarmouches, où le Duc d'Epernon perdit beaucoup de monde, sans qu'il en coutât que fort peu de gens aux Bourdelois. Depuis cette rencontre, les troupes du Maréchal de la Meilleraye & du Duc d'Epernon serrerent Bourdeaux de plus près. Le Roi arriva à Libourne, & fit attaquer le Château de Vaine sur la Dordogne, dont le Gouverneur s'étant rendu à discrétion fut pendu. Cette sévérité, bien loin d'intimider les Bourdelois, les anima davantage à la défense. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, pour les rassurer, userent de représailles, & firent pendre aussi le Gouverneur de l'Isle de Saint-Georges, qui s'étoit pareillement rendu à discrétion. Cette action vigoureuse encouragea tellement les Habitans de Bourdeaux, qu'ils résolurent d'attendre le Siége, se fiant à leurs propres forces & aux promesses des Espagnols qui les assuroient d'un prompt & puissant secours. Dans ce dessein, on se hâta de faire un Fort & quatre Bastions à la Bastide qui est vis-à-vis de Bourdeaux, la Garonne entre-deux. On travailla avec soin aux autres fortifications de la Ville ;

mais

mais comme plusieurs Bourgeois avoient des maisons dans le Fauxbourg de S. Surin, ils ne voulurent pas permettre qu'on les brûlât, ni même qu'on en rasât aucune ; ainsi il fallut se contenter de les percer, & d'en couper les avenues. Les Généraux ne prirent ces précautions qu'ils jugeoient inutiles, que pour contenter le peuple ; sçachant bien qu'il étoit impossible de défendre un lieu de si grande garde avec des Bourgeois & des troupes, dont le nombre étoit si petit, qu'il ne montoit qu'à sept ou huit cens hommes de pied & trois cens chevaux. Comme il dépendoit du peuple & du Parlement, ils furent contraints de les satisfaire contre les régles, & de se mettre en état de défendre le Fauxbourg de S. Surin. Il étoit ouvert de tous côtés, & la porte de Difos qui en étoit la plus proche, fut trouvée si mauvaise, parce qu'elle n'étoit couverte de rien & qu'on y arrivoit de plein-pied, qu'on jugea à propos de faire au-devant une demie-lune. Comme on manquoit de tout, on se servit d'une petite hauteur qui étoit au-devant de cette porte, & qui étant escarpée en forme de demie-lune, sans parapet & sans fossé, fut néanmoins la plus grande défense de la Ville.

An. 1651.

An. 1651. Le Roi demeura à Bourg, & le Cardinal Mazarin vint à l'armée qui étoit de huit mille hommes de pied, & de près de trois mille chevaux. On résolut d'attaquer le Fauxbourg de S. Surin, & on jugea l'entreprise d'autant plus facile, que n'y ayant de gardé que les avenues, on pouvoit sans peine gagner les maisons, entrer par-là dans le Fauxbourg, & couper même ce qui défendoit les barricades de l'Eglise, sans qu'on pût se retirer dans la Ville. On crut encore que la demi-lune ne pouvant être défendue, il seroit aisé de se loger dès le premier jour à la porte de Disos. Suivant ce plan, le Maréchal de la Meilleraye fit attaquer les barricades & les maisons, & Palluau eut ordre d'entrer en même-tems par le palais Gallien, & de couper entre le Fauxbourg & la Ville droit à la demi-Lune. Le succès ne répondit pas à ces espérances : le Maréchal de la Meilleraye ayant fait donner, avant que Palluau fut arrivé, trouva plus de résistance qu'il n'y en devoit avoir, parce que les forces des Bourdelois ne furent pas divisées. L'escarmouche avoit commencée, dès que les troupes du Roi s'étoient approchées, & elles essuyerent un grand feu des Mousquetaires qui étoient cachés derriere des hayes,

hayes dont le Fauxbourg étoit coupé. Chambon Maréchal de Camp fut blessé, An. 1651. & plusieurs Officiers tués. Le Duc de Bouillon qui étoit dans le Cimetiere de l'Eglise de S. Surin avec ce qu'il avoit pû faire sortir de Bourgeois, en faisoit avancer de tems en tems quelques-uns pour rafraîchir les postes. Le Duc de la Rochefoucault étoit à la Barricade, qui malgré sa résistance fut emportée, aussi-bien que le Fauxbourg. Beauvais, Chasserat, & le Chevalier de Toiras, y furent pris: les Bourdelois y eurent cent ou six vingts hommes de tués, & le Maréchal de la Meilleraye en perdit sept ou huit cens. Les troupes du Roi ne passerent pas outre, & on résolut d'ouvrir les tranchées pour prendre la demi-lune, pendant qu'on faisoit une attaque par les allées de l'Archevêché. Comme cette demi-lune étoit sans fossé, les Bourgeois ne voulurent pas y entrer en garde, & se contenterent de tirer derriere leur muraille. Les assiégeans l'attaquerent trois fois avec leurs meilleures troupes, & entrerent même dedans; mais ils en furent repoussés par le Duc de la Rochefoucault, qui mena les Gardes du Prince de Condé & les siens, dans le tems que ceux qui défendoient ce poste étoient sur le

An. 1651. point de l'abandonner. Trois ou quatre Officiers de Noailles qui y étoient montés, furent faits prisonniers, & le reste chassé ou tué. Les assiégés firent trois grandes sorties, à chacune desquelles ils nétoyerent la tranchée, & ils brûlérent le logement le quatorziéme jour du Siége, sans que les travaux fussent plus avancés que le premier jour. Comme les Bourdelois avoient trop peu d'Infanterie pour relever la Garde des portes attaquées, & que ceux qui restoient envie étoient presque hors de combat par la fatigue de treize jours de garde, les Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault les firent rafraîchir par la Cavalerie qui mit pied à terre. Ces deux Généraux y demeurerent même les quatre ou cinq derniers jours sans en sortir, afin de retenir plus de gens par leur exemple.

Cependant les Députés de Monsieur, & du Parlement de Paris arriverent à Bourg, pour y faire des propositions de paix. Le Marquis du Coudray-Monpensier entra à Bourdeaux avec deux Conseillers de Paris, le Meusnier & Bitaut. La Cour ennuyée des longueurs du Siége, étoit disposée à l'accommodement; le Parlement de Bourdeaux ne le désiroit

pas moins, & les cabales de la Cour, & du Duc d'Epernon agirent puissamment pour y disposer le reste de la Ville. Comme l'Infanterie étoit ruinée, & le secours d'Espagne incertain, le Parlement se détermina à envoyer des Députés à Bourg. Madame la Princesse & les deux Ducs qui n'avoient d'autre intérêt que la liberté des Princes, & qui ne pouvoient consentir à la paix sans cette condition, se contenterent de ne pas s'opposer à une chose qu'ils ne pouvoient vraisemblablement empêcher. Ils résolurent ensuite d'y envoyer des Députés, & de prier ceux du Parlement de ménager leur sûreté, avec le rétablissement de tous ceux qui avoient été dans le parti. Les Députés allerent à Bourg: ils conclurent le Traité, sans en communiquer les articles à Mme la Princesse, ni aux deux Ducs. On permit à la Princesse de Condé, & au Duc d'Enguien d'aller à Montrond, où le Roi entretiendroit pour leur sûreté une très-petite garnison, qui seroit néanmoins choisie par cette Princesse. Le Duc de Bouillon se retira à Turenne, & le Duc de la Rochefoucault qui étoit Gouverneur de Poitou chez lui, sans faire aucune fonction de sa Charge, & sans aucun dédommagement pour la mai- An. 1651.

son de Vertreuil que le Roi avoit fait ra-
An. 1651. ser. Ces deux Seigneurs partirent avec Madame la Princesse, pour aller à Coutras. Le Maréchal de la Meilleraye qui alloit à Bourdeaux, rencontra sur l'eau Madame la Princesse, & lui proposa de voir le Roi & la Reine, lui faisant espérer qu'elle obtiendroit par ses prieres & par ses soumissions, ce qu'on avoit refusé à l'effort de ses amis. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault lui conseillerent de prendre ce parti; quelque répugnance qu'elle y eut d'abord, elle s'y résolut, afin qu'on ne pût lui reprocher d'avoir oublié aucune chose pour la liberté de son mari. L'arrivée de Mme la Princesse à la Cour, fit plusieurs effets. Elle donna de l'ombrage à M. de Monpensier, qui jugea par un changement si soudain, qu'on vouloit délivrer les Princes sans la participation de Monsieur. Les Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault eurent séparément de grandes conférences avec le Cardinal Mazarin, dans l'espérance de l'y faire consentir, ou du moins de le rendre suspect au parti de la Fronde. Ils lui représenterent, que les Princes lui en feroient d'autant plus obligés, qu'ils sçavoient bien qu'il n'étoit pas en état d'y être contraint par la

guerre;

guerre ; qu'il lui seroit bien plus glorieux que toute l'Europe vît, qu'il avoit An. 1651.
ruiné & rétabli M. le Prince, quand il l'avoit voulu ; que la conduite des Frondeurs lui devoit faire connoître, qu'ils se vouloient rendre maîtres des Princes, pour les perdre, & pour le perdre ensuite lui-même avec plus de facilité ; & qu'enfin il pouvoit arriver quelque chose qui lui fît faire malgré lui, ce qu'il pouvoit faire alors de bonne grace, puisque les cabales se renouvelloient de toutes parts dans le Parlement de Paris, & dans tous les autres Parlemens du Royaume, pour procurer la liberté à ces Princes. Ce discours fit tout l'effet que les deux Ducs en pouvoient attendre : il ébranla le Cardinal Mazarin, & donna de l'ombrage aux Frondeurs, autant qu'à Son Altesse Royale. Ils perdirent l'espérance d'avoir les Princes entre leurs mains, & ils se réunirent pour perdre le Cardinal Mazarin.

M. de Monpensier ayant pris l'allarme des conférences dont je viens de parler, la donna à Monsieur. Les Frondeurs firent ensuite les derniers efforts pour se rendre maîtres des Princes, & n'ayant pû y réussir, ils entrerent en négociation avec ceux qui traitoient pour eux. Ils

An. 1651. engagerent le Duc d'Orléans à procurer leur liberté. Le Président Viole, Arnaud, Montreuil, Sécretaire du Prince de Conty, & plusieurs autres entrerent en négociation avec S. A. R. pendant que d'autres traitoient avec le Cardinal Mazarin. La Princesse Palatine qui avoit plus de part que personne à la conférence des Princes & de la Duchesse de Longueville, étoit dépositaire de toutes les paroles qui avoient été portées, tant à ce Ministre, qu'à Monsieur, & à la Duchesse de Chevreuse, pour le mariage de sa fille avec le Prince de Conty. Mais comme elle se voyoit chargée de tant d'intérêts contraires, elle craignit de demeurer suspecte aux uns, ou aux autres. Elle manda au Duc de la Rochefoucault, qu'il étoit nécessaire qu'il vînt à Paris sans être connu, pour apprendre de sa bouche l'état des choses, & résoudre ce qu'il y avoit à faire. Le Duc de la Rochefoucault, qui avoit été jusques-là ennemi déclaré de tous les chefs de la Fronde, voyant les négociations également avancées des deux côtés, aima mieux traiter avec la Cour, qu'avec les Frondeurs, parce que les Princes ne pouvoient sortir par leur entremise, qu'en remplissant le Royaume

de

troubles. Il se rendit à Paris : il fit voir à la Princesse Palatine, que le Cardinal ayant la clef de la prison des Princes, il les pouvoit mettre en liberté dans un moment. Après lui avoir fait approuver sa pensée, il l'empêcha de faire aucune démarche pour faire entrer M. le Prince dans le Traité des Frondeurs, afin de donner au Cardinal le tems de considérer les malheurs qu'il s'attiroit, si les Princes sortoient de prison par toute autre voye que par la sienne. Le Duc de la Rochefoucault le vit deux ou trois fois en secret, tous deux ayant désiré ce mystére. Le Cardinal Mazarin vouloit que personne au monde n'eût connoissance de cette négociation, de peur que Monsieur & les Frondeurs ne composassent avec lui : le Duc de la Rochefoucault cachoit avec le même soin ces conférences, parce que les Frondeurs demandoient comme une condition du Traité qu'il le signât, ce qu'il ne vouloit & ne devoit pas faire, tant qu'il pouvoit espérer que le Cardinal Mazarin agiroit secrettement avec lui. Il reçût même un pouvoir de la Duchesse de Longueville, pour réconcilier toute sa Maison avec le Cardinal Mazarin, pourvû qu'il mît les Princes en liberté. Les Frondeurs qui découvrirent la

An. 1651.

An. 1651. la négociation du Duc de la Rochefoucault avec S. A., le presserent de signer leur Traité avec M. le Prince. Ce Duc se voyant forcé de conclure promptement avec l'un ou l'autre parti, résolut de voir encore une fois le Cardinal Mazarin. Après lui avoir représenté les mêmes choses qu'il lui avoit dites à Bourg, il lui déclara que les choses étoient en tels termes, que s'il ne lui donnoit ce jour-là une parole positive, il ne pouvoit plus différer à signer le Traité conclu pour la liberté des Princes. Comme le Duc ne lui présenta-là aucune cabale, pour ne pas manquer au secret qu'on lui avoit confié, il crût qu'il lui grossissoit les objets, pour le conduire où il désiroit ; ce qui l'empêcha de se déterminer. Aussi-tôt que les paroles furent retirées, la haine éclata de toutes parts. Monsieur demanda hautement la liberté des Princes, & le Traité fut signé avec les Frondeurs ; les Bourgeois prirent les armes ; on fit la garde aux portes, & le Roi & la Reine n'eurent plus la liberté de sortir de Paris. On ne se contentoit plus de demander la liberté des Princes, on vouloit la tête du Cardinal Mazarin. Le Marquis de Chateauneuf, Garde des Sceaux, se jetta dans le parti des Princes,

ces, dans l'efpérance que leur liberté, & l'éloignement du Cardinal Mazarin le rendroient maître des affaires. La plus grande partie de la Maifon du Roi & des Miniftres foutenoient l'ambition du Garde des Sceaux. La Ducheffe de Chevreufe y contribuoit de tout fon pouvoir, & elle gouvernoit la plûpart des Cabales. Le Marquis de Chateauneuf avoit toujours fuivi fes fentimens, lorfqu'elle étoit dans le parti du Cardinal, ou dans celui de fes ennemis. Elle avoit une grande liaifon avec le Coadjuteur, à quoi les charmes de Mademoifelle de Chevreufe n'avoit pas peu contribué. C'étoit par les follicitations de toutes ces perfonnes, que Monfieur fe laiffoit emporter au premier vent, à la ruine du Cardinal Mazarin ; & ces mêmes perfonnes avoient de grandes cabales dans la Cour & dans le Parlement, qu'elles faifoient agir au befoin. Les intrigues de la Ducheffe de Chevreufe & du Marquis de Chateauneuf étoient d'autant plus dangereufes, que le Cardinal Mazarin, qui ignoroit la propofition du mariage de la fille de cette Ducheffe, avec le Prince de Conty, ne fe défioit pas d'eux. Il croyoit la Ducheffe de Chevreufe dans fes intérêts, parce qu'elle avoit contri-

An. 1651.

bué

An. 1652. bué plus que personne à la perte des Princes, en disposant Monsieur à y consentir, & en l'obligeant à n'en rien dire à l'Abbé de la Riviere. Mais elle sçut si bien ménager son esprit, qu'elle lui inspira le dessein de se retirer. Sa retraite n'adoucit point les esprits des Parisiens, ni du Parlement: on craignit qu'il ne fût allé au Havre pour enlever les Princes, & que la Reine n'eût dessein en même-tems de faire sortir le Roi de Paris. Dans cette pensée, on doubla les gardes des portes & des rues qui aboutissoient au Palais Royal où la Cour demeuroit alors, & on fit marcher toute la nuit des partis de Cavaliers par la Ville, pour empêcher le Roi & la Reine de sortir. Le Parlement de son côté faisoit tous les jours de nouvelles instances, pour la liberté des Princes; & comme les réponses de la Cour étoient ambigues, elles servoient plutôt à aigrir cette Compagnie, qu'à l'appaiser. On avoit ébloui le monde, en faisant partir le Maréchal de Grammont avec des ordres pour leur liberté, & lui-même avoit été la dupe des belles apparences de ce voyage. Mais comme ces ordres étoient conditionels, on vit bien que ce n'étoit que pour gagner du tems. La Reine craignant enfin, que les esprits

aigris

aigris de tant de remises ne se portassent à quelque extrêmité fâcheuse, promit au Parlement la liberté des Princes. Elle envoya au Havre le Duc de la Rochefoucault, la Vrilliere, Sécretaire d'Etat, & le Marquis de Cominges, Capitaine de ses Gardes, avec un ordre précis à M. Bar de les délivrer. Le Cardinal Mazarin en fut averti par la Reine, & bien qu'il fût en son pouvoir de faire arrêter prisonniers le Duc de la Rochefoucault, & ceux qui l'accompagnoient, il prit le parti de voir lui-même les Princes. Il voulut justifier sa conduite envers eux, en leur disant les motifs qui l'avoient porté à les faire arrêter : il leur demanda ensuite leur amitié, en leur représentant qu'ils étoient libres de la lui accorder, ou de la lui refuser. Ils lui promirent ce qu'il voulut : il dîna avec eux, & aussitôt après les Princes & le Maréchal de Grammont partirent du Havre, pour aller coucher à Grosmenil, maison de plaisance à trois lieues de-là sur le chemin de Rouen. Le Duc de la Rochefoucault, M. de la Vrilliere, le Marquis de Comminges, & le Président Viole y arriverent un moment après, avec les ordres de la Cour. An. 1652.

M. le Prince entra comme en triomphe

An. 1652.

phe à Paris, accompagné du Prince de Conty, & du Duc de Longueville. Une foule innombrable de peuple qui avoit été au-devant de lui jusqu'à Pontoise, le suivoit. Le Duc d'Orléans qui avoit été à sa rencontre jusqu'à la moitié du chemin, le conduisit au Palais Royal. Il fut reçu de Leurs Majestez avec des caresses extraordinaires, & il ne fut point parlé du passé. La Reine qui désiroit avec passion le retour du Cardinal Mazarin, n'oublia rien pour y disposer ce Prince, & lui fit offrir par la Princesse Palatine une étroite liaison avec toutes sortes d'avantages. Comme ces offres ne se firent qu'en termes généraux, il n'y répondit que par des civilités qui ne l'engageoient à rien. Il crut même que c'étoit un artifice de la Reine, pour le rendre suspect au Duc d'Orléans, au Parlement & au peuple, & par ce moyen le dépouiller de l'appui qu'il en pouvoit tirer, pour le plonger plus aisément dans les dernieres disgraces. Il fit réflexion qu'il étoit sorti de prison par un Traité signé avec la Duchesse de Chevreuse, par lequel il étoit engagé à marier le Prince de Conty avec sa fille; que ce n'étoit que par cette alliance que la Fronde & le Coadjuteur devoient être attachés

attachés à ses intérêts, & que le Garde des Sceaux, qui tenoit alors la premiere place dans le Conseil, ne pouvoit se séparer des intérêts de cette Duchesse. Cette cabale qui paroissoit puissante, lui avoit offert le choix des établissemens pour lui & pour son frere, & le Marquis de Chateauneuf venoit de les rétablir tous deux, aussi-bien que le Duc de Longueville, dans la fonction de leurs Charges. Enfin il trouvoit du péril & de la honte à rompre avec des gens à qui il devoit tous ces avantages, & qui avoient pareillement contribué à sa liberté. An. 1652.

Si ces réflexions firent balancer M. le Prince, elles ne changerent pas le dessein de la Reine. Elle désira toujours avec la même ardeur d'entrer en négociation avec lui, ne pouvant qu'en tirer avantage, soit qu'elle le fit consentir au retour du Cardinal Mazarin, ou que par ces conférences elle le rendît suspect à tous ceux qui avoient pris son parti. Elle chargea la Princesse Palatine de sçavoir ce qu'il désiroit pour lui, ou pour ses amis; & elle lui donna tant d'espérance d'obtenir toutes choses, qu'il résolut enfin de traiter seulement avec le Comte de Servien, & le Marquis de Lyonne. Il les vit chez la Princesse Palatine; & comme il ne

ne faisoit rien que de concert avec le
An. 1652. Prince de Conty, & la Duchesse de Longueville, il voulut que le Duc de la Rochefoucault y fût présent. On lui offrit le Gouvernement de Guienne, avec la Lieutenance générale pour celui de ses amis qu'il voudroit, & la Provence pour le Prince de Conty, avec des gratifications pour tous ceux qui avoient suivi ses intérêts. Cependant on n'exigea de lui autre chose, sinon qu'il iroit à son Gouvernement avec ce qu'il choisiroit de ses troupes pour sa sûreté, & qu'il y demeureroit, sans contribuer au retour du Cardinal Mazarin, mais aussi sans s'y opposer. On le laissa même dans la liberté d'être son ami ou son ennemi, selon qu'il lui donneroit sujet de l'aimer ou de le haïr. M. le Prince demanda qu'on joignît le Gouvernement de Blaye à la Lieutenance générale de Guienne, qu'il désiroit pour le Duc de la Rochefoucault; ce qu'on lui promit de ménager, pendant qu'on traitoit avec le Duc d'Angoulême du Gouvernement de Provence. On se servit de ce prétexte pour différer la conclusion du Traité, jusqu'à ce qu'on eût eu l'avis du Cardinal Mazarin, à qui on dépêcha un Courier. On parla de la répugnance que la Reine avoit pour le mariage

riage du Prince de Conty avec Mademoiselle de Chevreuse : mais comme on vit M. le Prince témoigner que ses engagemens étoient trop grands pour les rompre, on n'insista pas davantage. Les choses étoient si avancées, qu'il y avoit lieu de croire, que la liaison de la Reine avec M le Prince étoit sur le point de se conclure. L'un & l'autre avoient presque un égal intérêt de tenir cette négociation secrette ; la Reine pour ne pas augmenter la défiance du Duc d'Orléans & des Frondeurs, & M. le Prince de peur de se priver des avantages qu'il pouvoit tirer de ses intérêts avec eux ; en cas qu'il ne s'accordât pas avec la Cour. Cette affaire demeura quelque-tems sans s'exécuter ; mais le Cardinal Mazarin, en faveur duquel on l'avoit commencée, donna bien-tôt sujet de la rompre. La Cour étoit alors divisée en plusieurs cabales, qui s'accordoient toutes à empêcher son retour, mais dont la conduite étoit très-différente. Les Frondeurs se déclaroient ouvertement contre lui, & le Marquis de Chateauneuf concouroit à sa perte d'une maniere plus fine & plus cachée. Il paroissoit étroitement lié avec la Reine ; il feignoit d'entrer dans ses sentimens, pour

An. 1651.

An. 1652. gagner la confiance qui lui étoit nécessaire, & demeurer premier Ministre. La Reine informoit exactement le Cardinal Mazarin de tout ce qui se passoit; mais comme les ordres venoient lentement, fort souvent l'un détruisoit l'autre, ce qui apportoit beaucoup de confusion aux affaires.

Comme cette négociation retardoit la conclusion du mariage du Prince de Conty, les Frondeurs pressoient M. le Prince d'exécuter sa promesse. Tout leur faisoit ombrage : ils soupçonnoient déja la Duchesse de Longueville & le Duc de la Rochefoucault d'avoir dessein de le rompre, de peur que le Prince de Conty, qu'ils avoient toujours gouverné jusqu'alors, ne s'abandonnât à la conduite de la Duchesse de Chevreuse, & du Coadjuteur. M. le Prince de son côté contribuoit autant qu'il pouvoit à augmenter leurs soupçons. Le Duc de la Rochefoucault, pour les empêcher de découvrir la véritable cause de ces retardemens, son Traité avec la Reine n'étant ni arrêté, ni rompu, étoit bien aise de rendre ce mariage suspect; mais il attendoit à se déterminer, jusqu'à ce qu'il vît ce que deviendroit le Garde des Sceaux, dont la place étoit chancellante.

On

On ne laiſſa pas d'envoyer à Rome,pour avoir la diſpenſe que le Prince de Conty attendoit avec impatience. La perſonne de Mademoiſelle de Chevreuſe lui plaiſoit beaucoup, & d'ailleurs le changement de condition n'avoit pas peu de charmes pour lui. Il cachoit toutefois avec beaucoup de ſoin ce ſecret à tous ſes amis, & principalement à la Ducheſſe de Longueville, de peur qu'elle ne blâmât ſa conduite, & qu'elle ne mît obſtacle à un mariage dans lequel il faiſoit conſiſter tout ſon bonheur. Il pria le Préſident Viole, qui en devoit dreſſer les articles, de ſurmonter toutes les difficultés, & d'accorder tout ce qu'on lui demanderoit. Pendant toutes ces intrigues, la Cour changea de face. On ôta les Sceaux au Marquis de Chateauneuf, & on les donna au Premier Préſident Molé. La Reine rétablit en même-tems le Marquis de Chavigny, & le fit chef de ſon Conſeil, dans la penſée que le faiſant revenir de ſon propre mouvement, il lui en auroit l'obligation toute entiére, & ſeroit abſolument dépendant de ſes volontés. Elle crut d'abord ne s'être pas trompée dans ſon choix: cependant le Marquis de Chavigny, croyant pouvoir gagner la confiance des

An. 1652.

deux partis, se vit fort éloigné de M. le
An. 1652. Prince & de ses meilleurs amis. Aussi dès qu'il connut que tous les desseins de Sa Majesté ne tendoient qu'au retour du Cardinal Mazarin, il l'avoua secrettement. Le Prince de Conty de son côté, s'imaginant qu'avec l'appui du Prince son frere il pouvoit obtenir tout ce que son ambition lui faisoit désirer, s'imagina ne pouvoir réussir dans ses desseins, qu'en rompant le Traité de ce Prince avec la Reine. Il le porta pour cet effet à en faire part au Duc d'Orléans, afin que celui-ci le détournât de le conclure. Il inspira ensuite à S. A. R. de l'indifférence pour la Duchesse de Longueville, & pour le Duc de la Rochefoucault, bien qu'il dût à l'un & l'autre toute la confiance que M. le Prince lui témoignoit. La Duchesse de Chevreuse s'apperçût bien-tôt de leur liaison, & comme elle étoit opposée aux intérêts du Duc d'Orléans, son crédit ayant cessé par la disgrace du Marquis de Chateauneuf, elle craignit que le mariage de sa fille ne se rompît. Les établissemens qu'elle devoit procurer à M. le Prince, en étoient la principale condition, & ils devoient s'exécuter en même-tems. Ainsi, comme elle n'étoit plus en état de tenir sa parole,

le, le Prince de Condé paroissoit dégagé de la sienne. La seule chose qui la rassuroit, étoit la passion que le Prince de Conty témoignoit à sa fille : il lui rendoit mille soins qu'il contoit à ses amis, & particuliérement à sa sœur ; mais il avoit de longues conversations avec les Marquis de Noirmoutier & de Laigue, dont il ne rendoit compte à personne, contre sa coutume. Le Président de Nesmond qui s'en étoit apperçu, en avertit S. A. S. & lui donna lieu de craindre, que le Prince de Conty n'achevât son mariage sans sa participation. M. le Prince surpris de la conduite de son frere, alla sur le champ le trouver, sans communiquer son dessein à personne, & il lui dit de Mademoiselle de Chevreuse, du Coadjuteur, du Marquis de Noirmoutier, & de M. de Caumartin, tout ce qu'il crût pouvoir dégouter un amant. Ce discours fit tant d'impression sur l'esprit du Prince de Conty, que, soit que dans ce moment tout son amour se fût éteint, ou qu'il jugeât que M. le Prince ne consentiroit jamais qu'il épousât une personne de qui il avoit si mauvaise opinion, il résolut de ne plus songer à Mademoiselle de Chevreuse. Il se plaignit même de ce que ni la Duchesse de Longueville, ni le Duc de An. 1652.

An. 1652. la Rochefoucault, ni lui, ne l'avoient pas averti plutôt de ce qu'on disoit d'elle dans le monde. On chercha dès-lors les moyens de rompre cette affaire sans aigreur; mais les engagemens étoient trop grands, & l'excuse trop désobligeante, pour espérer qu'on la reçût de bonne grace; & il étoit à craindre que ce manquement de parole ne réveillât l'ancienne haine de Madame de Chrevreuse & des Frondeurs contre le Prince de Condé, & contre tous ceux qu'elle pouvoit soupçonner d'y avoir contribué.

Le Président Viole fut chargé d'en aller faire le premier compliment à la Duchesse de Chevreuse. Les deux Princes devoient la voir le lendemain: mais soit, qu'ils eussent quelque peine à rendre visite à une personne qu'ils offençoient d'une maniere si sensible, ou que le Prince de Condé, qui avoit été toujours depuis en mauvaise intelligence avec son frere, n'eût pû convenir avec lui de la maniere qu'elle devoit être faite, ces Princes, ni le Président Viole ne virent point Madame de Chevreuse; & le mariage se rompit de leur côté, sans qu'ils essayassent de garder les moindres mesures. M. le Prince s'étant ainsi brouillé avec les Frondeurs, accepta le Gouvernement de

de Guienne, avec celui de Bourgogne, sans parler de ce qu'il avoit demandé pour son frere, pour le Duc de la Rochefoucault, & pour ses autres amis. An. 1652.

Le Marquis de Chavigny, voyant M. le Prince brouillé irréconciliablement avec les Frondeurs, travailla à lui faire rompre son Traité avec la Reine. Ce Prince s'y porta, contre le sentiment de la Duchesse de Longueville, de la Princesse Palatine, & des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Le refus du Gouvernement de Blaye en fournit le prétexte : la Reine nioit d'en avoir jamais écouté la proposition, & elle accusa le Comte de Servien de l'avoir fait exprès, pour rendre les demandes de M. le Prince si hautes, qu'on ne pouvoit les lui accorder. Le Comte de Servien & le Marquis de Luynes, furent disgraciés à cette occasion ; mais leur disgrace ne contenta pas le Prince de Condé. La Reine de son côté ne se soucioit pas beaucoup de rompre avec lui, parce qu'elle s'imaginoit, que la mésintelligence de ce Prince avec la Duchesse de Chevreuse donneroit à S. M. le moyen de se réunir avec les Frondeurs, & de les faire consentir au retour du Cardinal Mazarin. La plûpart des amis de M. le Prince,

An. 1652. Prince, par des intérêts différens, le sollicitérent aussi à recommencer la guerre. La Duchesse de Longueville, que le Cardinal Mazarin avoit brouillée irréconciliablement avec son mari, ne pouvoit avec sûreté l'aller trouver en Normandie, après les mauvaises impressions que ce Ministre lui avoit donnés de sa conduite. Cependant le Duc de Longueville vouloit absolument l'obliger à retourner auprès de lui, & elle ne pouvoit éviter ce voyage, qu'en portant son frere à rompre avec la Cour, & à reprendre les armes. Le Prince de Conty qui, sans attache alors, s'étoit soumis à la conduite de sa sœur, suivoit ses sentimens, sans les connoître, & il vouloit la guerre, afin d'avoir un prétexte de quitter le petit collet, pour lequel il avoit une aversion invincible. Le Duc de Nemours étoit amoureux & jaloux: il voyoit M. le Prince mieux traité que lui de Madame de Chatillon, il ne pouvoit l'éloigner de leur commune maîtresse, qu'en l'engageant à une guerre, qu'il croyoit devoir durer long tems, & il employa toute son adresse pour l'y porter. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault étoient les seuls qui essayoient d'adoucir son esprit irrité: ils avoient bien

bien connu par leur propre expérience les miséres qui accompagnoient les guerres civiles, le peu de fruit qu'on en pouvoit espérer & le péril auquel on s'exposoit ; ils craignoient de retomber dans les malheurs d'où ils venoient de sortir. Bien que le Duc de la Rochefoucault eut autant de répugnance pour les brouilleries, que le Duc de Bouillon, il n'osoit le témoigner si ouvertement ; parce que la Duchesse de Longueville, pour qui il avoit beaucoup de considération, souhaitoit une rupture. Tout ce qu'il put faire, fut d'essayer de lui faire désirer la paix ; mais tous ses soins furent inutiles. An. 1652.

M. le Prince, qui s'étoit déterminé à la guerre, envoya le Marquis de Sillery à Bruxelles, sous prétexte de dégager Madame de Longueville & le Vicomte de Turenne des Traités qu'ils avoient faits avec les Espagnols, mais en effet pour pressentir le Comte de Fuensaldaigne, Gouverneur des Pays-Bas, sur les secours qu'on pouvoit espérer d'Espagne, en cas de rupture. Le Comte répondit à cette ouverture, suivant la coutume de la nation : il promit en général plus qu'on ne pouvoit raisonnablement demander, & n'oublia rien pour engager M. le Prince à reprendre les armes. Pendant que ce Prince

An. 1652. Prince prenoit ces mesures avec l'Espagne, la Reine négocioit avec le Coadjuteur, pour travailler de concert à la ruine de S. A. S. Le Traité devoit être secret pour l'intérêt de la Reine & pour celui des Frondeurs, parce qu'il falloit se servir du crédit que ce parti avoit sur les peuples, qui seroient infailliblement contraires à tout ce qu'on entreprendroit en faveur du Cardinal Mazarin. On offrit à la Reine d'assassiner M. le Prince, ou de l'amener prisonnier : elle eut horreur de la premiere proposition, & approuva la seconde. Le Coadjuteur & le Marquis de Lyonne se trouverent chez le Comte de Montausier, pour convenir des moyens d'exécuter cette entreprise : mais on n'y pût convenir, ni du tems, ni du lieu. Le Marquis de Lyonne n'approuva pas cet emprisonnement, soit qu'il en craignît les suites pour l'Etat, ou que ne souhaitant pas le retour du Cardinal Mazarin, il jugea la liberté de M. le Prince, le plus grand obstacle qu'on y pût mettre. Dans cette prévention, il découvrit au Maréchal de Grammont, qu'il croyoit de ses amis, ce qui se tramoit contre M. le Prince. Le Maréchal ne conserva pas même le secret que le Marquis de Lyonne lui avoit confié : il en fit confidence

dence au Marquis de Chavigny, après l'avoir engagé par toutes sortes de sermens à ne le point révéler. Celui-ci ne laissa pas d'en aller avertir sur l'heure M. le Prince, qui d'abord n'en prit pas l'allarme, & crut qu'on faisoit courir ce bruit, seulement pour l'obliger à quitter Paris. Il s'imagina que sa personne étoit en sûreté, puisqu'il étoit assuré de l'affection des peuples, & il avoit toujours auprès de lui un grand nombre d'Officiers, tant de ses troupes, que de celles du Roi, qui étoient également attachés à son service. Dans cette confiance, il alla un jour au Cours avec peu de suite, dans le même tems que le Roi y passoit en revenant de la chasse, accompagné de ses Gardes & de ses Chevaux-Legers. Le Roi continua son chemin, & M. le Prince sortit du Cours pour ne lui pas donner le tems de profiter d'une occasion si favorable, & de le faire arrêter. Ils furent également surpris d'une rencontre si imprévue, & ne s'apperçurent de la faute qu'ils avoient faite l'un & l'autre, que lorsqu'ils n'étoient plus en pouvoir de la réparer. Les avis continuels qu'on donnoit à M. le Prince lui persuaderent enfin, qu'on vouloit s'assurer de sa personne: il ne prit pas néan-

An. 1653.

moins

An. 1653. moins de nouvelles précautions pour s'en garantir ; il se contenta de se réconcilier avec Madame de Longueville, & avec le Duc de la Rochefoucault.

Après avoir témoigné tant de fermeté, il prit l'allarme sur de foibles conjectures. Un soir étant couché dans son lit, le Marquis de Vineuil qui lui étoit attaché, reçut d'un Gentilhomme, nommé Boucher, un billet par lequel on lui mandoit d'avertir S. A. que deux Compagnies des Gardes avoient pris les armes, & qu'elles avoient marché vers le Fauxbourg Saint Germain. Sur cet avis le Prince s'imaginant qu'elles venoient investir l'Hôtel de Condé, quoiqu'elles ne fussent destinées qu'à prêter main-forte aux Gardes des Entrées du Vin, il s'habilla promptement, monta à cheval, & sortit par le Fauxbourg S. Marcel. Il attendit quelque-tems sur le grand chemin des nouvelles du Prince de Conty, qu'il avoit envoyé avertir. Une seconde allarme plus mal-fondée que la premiere, l'obligea à quitter ce poste : il prit pour un Escadron, des Coquetiers qui s'avançoient vers lui au grand trot ; & comme il n'étoit accompagné que de six ou sept personnes, il se retira vers Fleury, village près de Meudon.

don. Le Prince de Conty ayant été averti du départ de son frere, le fit sçavoir au Duc de la Rochefoucault, qui alla sur le champ à Fleury. M. le Prince le renvoya à Paris pour donner avis au Duc d'Orléans des motifs de sa sortie, pendant qu'il prenoit la route de S. Maur. Chacun raisonna sur ce départ suivant ses intérêts : le Coadjuteur, la Duchesse de Chevreuse, & les Frondeurs jugeoient que l'éloignement de M. le Prince leur donneroit moyen de se réunir plus étroitement avec la Cour, puisque la Reine avoit besoin d'eux. Quoique S. M. craignit les malheurs dont l'État étoit menacé, elle s'imagina que le retour du Cardinal Mazarin, qui par-là devenoit infaillible, contribueroit beaucoup à rétablir l'autorité du Roi, & à dissiper toutes les Cabales. An. 1653.

M. le Prince après avoir fait ce premier pas, demeuroit encore irrésolu, & se défioit de la légereté de ceux qui le poussoient à la guerre, ne doutant point qu'ils ne l'abandonnassent, lorsqu'ils pourroient trouver leurs avantages dans un accommodement particulier. Le Duc de Bouillon ne vouloit plus prendre aucune liaison avec lui ; le Vicomte de Turenne avoit déclaré qu'il ne s'engageroit pas

An. 1653. dans cette guerre ; le Duc de Longueville vouloit demeurer en repos : d'ailleurs il étoit trop mal satisfait de sa femme, pour s'intéresser dans un parti qui sembloit ne s'être formé que pour la tirer de son obéissance ; & le Maréchal de la Motte avoit dégagé la parole qu'il lui avoit donnée de prendre les armes. Toutes ces considérations auroient porté M. le Prince à s'accommoder avec la Cour, s'il avoit pû prendre confiance à la Reine, & au Cardinal Mazarin. La considération de Mme de Longueville le retenoit encore : comme elle ne pouvoit se dispenser d'aller trouver son mari en Normandie, si l'accommodement de son frere se faisoit, elle ne pouvoit se résoudre à s'exposer aux emportemens d'un mari jaloux.

M. le Prince dans les premiers jours de sa retraite à S. Maur, avoit refusé de parler en particulier au Maréchal de Grammont, qui étoit venu de la part du Roi lui demander la cause de son éloignement, & le convier de retourner à Paris, sur l'assurance qu'il lui donnoit d'une entiere sûreté pour sa personne. M. le Prince lui répondit devant tout le monde, que bien que le Cardinal Mazarin & ses créatures fussent éloignés de la Cour, il voyoit bien qu'il ne s'y faisoit rien

rien que par ses ordres secrets; qu'après avoir souffert une injuste & rude prison, il ne pouvoit établir sa sûreté sur son innocence; mais que dans son éloignement il conserveroit toujours les mêmes sentimens qu'il avoit toujours eus pour le bien de l'Etat, & pour la gloire du Roi. Le Maréchal de Grammont qui avoit cru pouvoir entrer en quelque négociation avec M. le Prince, fut bien surpris, lorsqu'il vit qu'il lui fermoit la bouche par des réponses dont personne ne sçavoit mieux la vérité que lui. Le Prince de Conty & la Duchesse de Longueville se rendirent à S. Maur presque aussi-tôt que M. le Prince, & quoiqu'il fût demeuré les premiers jours presque seul, leur Cour ne fût gueres moins grosse que celle du Roi. Tous les divertissemens même s'y rencontroient, & pour montrer qu'on y avoit l'ame tranquille, le Bal, la Comédie, le jeu, la chasse & la bonne chere se succédoient les uns aux autres. An. 1653.

Jamais la Cour n'avoit été partagée de tant d'intrigues qu'elle l'étoit alors. La Reine ne travailloit qu'à faire revenir le Cardinal Mazarin; les Frondeurs vouloient qu'on rendît les Sceaux au Marquis de Chateauneuf, s'imaginant que

An. 1653. que lorſqu'il feroit rétabli, il pourroit traverſer plus aiſément ſous-main le retour de ce Miniſtre, & même occuper ſa place, s'il étoit détruit. Le Maréchal de Villeroy contribua autant qu'il pouvoit à y diſpoſer la Reine; mais comme le Marquis de Chateauneuf ne pouvoit revenir, que le Cardinal Mazarin n'y conſentît, la choſe n'étoit pas aiſée. Pendant qu'on agiſſoit à la Cour par tant de motifs différens, le Duc de la Rochefoucault, qui s'étoit apperçû de l'incertitude de M. le Prince, crut ſe devoir ſervir de cette conjoncture, pour garantir la Ducheſſe de Longueville du voyage de Normandie, & pour porter en mêmetems M. le Prince à écouter des propoſitions d'accommodement. Il repréſenta à cette Princeſſe, qu'il n'y avoit que ſon éloignement qui pût la garantir de retomber entre les mains de ſon époux; que M. le Prince pouvoit aiſément ſe laſſer de la protection qu'il lui avoit donnée, lorſqu'il l'avoit été voir ſous un prétexte auſſi ſpécieux que celui de réconcilier une femme avec ſon mari, principalement s'il croyoit pouvoir par cette voye attacher M. de Longueville à ſes intérêts; qu'on l'accuſoit elle-même de fomenter les troubles du Royaume; qu'elle

qu'elle auroit à se reprocher toute sa vie d'avoir allumé une guerre si funeste à sa famille & à l'Etat ; que les excessives dépenses que M. le Prince seroit obligé de soutenir, ne lui laisseroient ni le pouvoir, ni peut être même la volonté de subvenir à sa subsistance ; que ne recevant rien du Duc de Longueville, elle se trouveroit réduite à une extrême nécessité, & qu'enfin pour prévenir tous ces malheurs, il seroit à propos qu'elle priât M. le Prince de trouver bon qu'elle se rendît avec Madame la Princesse & le Duc d'Enguien à Montrond, pour ne point l'embarrasser dans une longue marche, s'il étoit obligé de partir. Mme de Longueville approuva ce conseil, & M. le Prince fit partir aussi-tôt les deux Princesses ses filles. Le Duc de la Rochefoucault, après avoir si bien réussi dans cette premiere négociation, s'adressa au Duc de Nemours, qui étant un peu revenu de sa jalousie, étoit plus capable de goûter ses avis. Il lui fit connoître qu'ils ne pouvoient jamais s'avancer ni l'un ni l'autre dans une guerre civile ; qu'il pouvoit bien être engagé dans la disgrace de M. le Prince, si la fortune lui étoit contraire, mais que ce Prince recueillant seul le fruit de ses desseins,

An. 1653.

An. 1653. ne songeroit qu'à soi-même; que la même nécessité qui faisoit balancer M. le Prince à prendre les armes, l'empêcheroit de les quitter, s'il les avoit prises une fois; que ce Prince ne trouveroit pas aisément de sûreté à la Cour, après l'avoir quittée, puisqu'il n'y en avoit pû rencontrer dans un tems où il n'avoit rien fait contre-elle; qu'enfin la même passion qui le portoit à prendre les armes, devoit l'en empêcher, puisque la guerre l'éloignant de sa maîtresse, il mettoit sa destinée entre les mains de son rival. Ces raisons toucherent le Duc de Nemours, & lorsqu'il en fut persuadé, ou que la légéreté ordinaire aux personnes de son âge l'eut porté à ne vouloir plus ce qu'il avoit désiré avec le plus d'ardeur, il promit de contribuer à la paix avec le même empressement, qu'il avoit témoigné pour la guerre. Il prit des mesures avec le Duc de la Rochefoucault, & ils agirent de concert pour applanir les difficultés.

Plus les affaires s'acheminoient du côté de M. le Prince, plus la Reine s'en éloignoit, & plus sa haine augmentoit contre lui. Les Frondeurs qui ne le haissoient pas moins, ne songeoient qu'à contenter leur vengeance, & ils le dé-

créditoient

créditoient dans l'eſprit des peuples, par l'eſpérance qu'ils avoient de leur réconciliation avec la Cour. Le Cardinal qui découvrit ce que le Duc de la Rochefoucault faiſoit pour rétablir la paix, lui en voulut beaucoup de mal, & comme il lui attribuoit la rupture du mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe, il n'oublia rien pour le perdre, & pour faire ſervir la jalouſie du Duc de Longueville à ſa vengeance. An. 1651.

M. le Prince encore indéterminé ſur ce qu'il vouloit faire, employa toute ſon adreſſe pour juſtifier ſa conduite au Parlement & aux Frondeurs, afin de pouvoir ſe ſervir d'eux au beſoin. Comme il voyoit que la guerre qu'il ſeroit peut-être forcé d'entreprendre, manquoit de prétexte, il croyoit en trouver dans le rappel des Miniſtres que la Reine avoit éloignés à ſa recommandation. Il voulut même faire entendre aux ennemis du Cardinal Mazarin, qu'ils étoient plus intéreſſés que lui au retour de ce Miniſtre, puiſque ce n'étoit que pour concerter avec eux les moyens de faire revenir celui qui étoit l'objet de la haine publique, que la Reine les recherchoit. Ces bruits qui couroient dans la Ville, firent beaucoup d'impreſſion ſur le peu-

 ple,

——— ple, qui croit aiſément ce qu'il craint ;
An. 1653. mais le Parlement n'en fut pas ſi touché. Cette Compagnie étoit alors diviſée en divers ſentimens. Le Premier Préſident étoit demeuré ennemi de M. le Prince, qu'il accuſoit de lui avoir fait ôter les Sceaux. Ceux qui étoient dans le parti de la Cour, ſe vengeoient aſſez ouvertement : mais les Frondeurs ſe ménageoient davantage, & découvroient moins leurs deſſeins ; ils n'oſoient traverſer le Cardinal Mazarin, bien qu'ils euſſent intention de le deſſervir.

Les eſprits étoient dans cette diſpoſition, quand M. le Prince quitta Saint Maur pour retourner à Paris. Il crut être en état de s'y maintenir contre les entrepriſes qu'on pouvoit faire ſur ſa perſonne, & que ſa témérité donneroit la réputation à ſes affaires. Son deſſein étoit d'aller trouver les Princeſſes, ſa femme & ſa ſœur à Montrond, & de paſſer enſuite en Guienne, où l'on étoit bien diſpoſé à le recevoir. Il envoya le Vicomte de Turenne en Champagne, où ſes troupes l'attendoient, avec ordre de les faire marcher en corps au lieu qu'il lui marqueroit, & de pourvoir toutes les places. Il fit un fond de cent mille écus, pour ſe diſpoſer à la guerre, bien qu'il

qu'il n'y fut pas encore entiérement résolu : il travailla à engager dans ses intérêts le plus de gens de qualité qu'il pût, & entre autres, le Duc de Bouillon & le Vicomte de Turenne, qui étoient l'un & l'autre liés d'amitié avec le Duc de la Rochefoucault. Ce dernier se voyant obligé de suivre la fortune de M. le Prince, tâcha de gagner le Duc de Bouillon : mais comme ce Duc se défioit également de la Cour & du Prince de Condé, il ne voulut rien promettre, attendant à se déclarer, que l'affaire fût engagée. Le Vicomte de Turenne s'emporta à de grandes plaintes contre M. le Prince : il dit au Duc de la Rochefoucault, qu'il se contenteroit d'avoir contribué à la liberté de S. A. S. bien qu'elle ne l'y eût pas obligé par la conduite qu'elle avoit tenue envers lui, & qu'il prétendoit être en liberté d'agir à l'avenir suivant ses intentions. Le Duc de la Rochefoucault qui ne demeuroit pas garant des paroles qu'il portoit de côté & d'autre, sçut amener le Duc de Bouillon à négocier directement lui-même avec M. le Prince : ils se virent & se retirerent assez contens l'un de l'autre, sans s'être engagés à rien. An. 1653.

La Cour & M. le Prince, travailloient

avec les mêmes soins à gagner le Parle-
An. 1653. ment. Les Frondeurs, bien qu'ils protestassent de ne chercher que le bien public, essayoient en toutes rencontres de choquer le Prince de Condé. D'abord ils garderent quelque retenue ; mais lorsqu'ils se virent appuyés par la Cour, ils se déclarerent ouvertement. Le Coadjuteur fit paroître toute sa haine contre ce Prince : il s'opposa sans mesure à tout ce qu'il proposa ; il n'alla plus au Palais sans être suivi de ses amis, & d'un grand nombre de gens armés. Cette fierté engagea M. le Prince à se faire accompagner de même, pour disputer le rang au Coadjuteur. Il jugea qu'il y avoit de l'imprudence à exposer sa vie en allant seul au Palais ; & ensuite préférant sa sûreté à un vain point d'honneur, il résolut de n'y plus aller, sans y être accompagné par tous ceux de son parti. La Reine fut bien aise d'avoir reçu de nouveaux sujets de plainte contre M. le Prince. Elle donnoit cependant toutes les preuves de sa protection au Coadjuteur : elle voulut qu'il fût escorté par une partie des Gendarmes & des Chevaux-Legers du Roi, & par des Officiers & des Soldats du Régiment des Gardes. M. le Prince se fit suivre par un grand

grand nombre de personnes de qualité, par plusieurs Officiers, & par une foule de gens de toutes professions, qui ne le quittoient point. La Salle du Palais se trouvant remplie de cette confusion de personnes de différens partis, le Parlement appréhenda qu'il n'arrivât quelque désordre qui pouvoit envelopper tous les particuliers dans un même péril. Le Premier Président, pour prévenir le mal, pria M. le Prince de ne se plus faire accompagner, quand il viendroit au Palais. Un jour que le Duc d'Orléans ne s'y étoit pas trouvé, & que M. le Prince & le Coadjuteur s'étoient fait accompagner par leurs amis, leur nombre & l'aigreur qui parut entre les deux partis augmenterent la crainte du Premier Président. En effet, M. le Prince ayant dit quelques paroles piquantes au Coadjuteur, celui-ci sans s'étonner lui répondit, que ses ennemis au moins ne l'accusoient pas d'avoir manqué à ses promesses, & que peu de personnes se trouvoient exemptes de ce défaut; ce qu'il dit en regardant M. le Prince, pour montrer que c'étoit de lui qu'il vouloit parler. Bien que M. le Prince comprit qu'il vouloit faire entendre par-là qu'il avoit rompu sans sujet le mariage de Mademoiselle de Chevreuse, il demeura

An. 1653.

maître de son ressentiment, & il ne répon-
An. 1653. dit rien au discours du Coadjuteur. On vint en même-tems avertir la Compagnie, que la Salle étoit remplie de gens armés, & que comme ils étoient dans des intérêts opposés, il étoit à craindre qu'il n'arrivât un grand désordre, si on n'y apportoit un prompt reméde. Alors le Premier Président dit à M. le Prince, que la Compagnie lui seroit obligée, s'il vouloit faire retirer ceux qui l'avoient suivi. M. le Prince offrit sans hésiter de congédier ses amis, & il pria le Duc de la Rochefoucault de les faire sortir sans désordre. Le Coadjuteur se leva, & dit, qu'il alloit aussi renvoyer les siens. En effet il sortit de la Grand'Chambre, pour aller parler à ses amis. Le Duc de la Rochefoucault marchoit huit à dix pas derriére lui, & il étoit encore dans le Parquet des Huissiers, quand le Coadjuteur parût dans la grande Salle. A sa vue tous ceux qui tenoient son parti mirent l'épée à la main, sans en sçavoir la raison, & les amis de M. le Prince firent la même chose. Chacun se rangea du parti qu'il soutenoit, & dans un instant ils ne furent plus séparés que de la longueur des épées, sans que parmi tant de braves gens & si animés les uns contre les autres, il s'en

trouvât

trouvât aucun qui allongeât un coup d'épée, ni qui tirât un coup de pistolet. An. 1653.
Le Coadjuteur voyant un si grand désordre, voulut se retirer & retourner dans la Grand'Chambre. En arrivant de la Salle qui va au Parquet des Huissiers, il trouva que le Duc de la Rochefoucault s'en étoit déja rendu maître. Il essaya néanmoins avec effort d'y entrer : mais comme elle ne s'ouvroit que par la moitié, & que le Duc de la Rochefoucault la tenoit, ce Duc, dans le tems que le Coadjuteur entroit, la referma de maniere qu'il l'arrêta. Le Prélat ayant la tête passée du côté du Parquet & le corps dans la Salle, le Duc de la Rochefoucault fut tenté de se servir d'une occasion si favorable, pour se défaire de son plus mortel ennemi : mais pendant qu'il demeuroit irrésolu, Champlatreux, fils du Premier Président, sortit de la Grand'Chambre, & dégageant le Coadjuteur, le tira du plus grand péril où il se fût trouvé de sa vie. Il retourna prendre sa place, & le Duc de la Rochefoucault en fit autant de son côté. Le Coadjuteur commença par se plaindre de la violence qu'on lui avoit faite, & dit qu'on l'avoit voulu assassiner. Mais le Duc fit si bien connoître qu'il l'auroit fait

An. 1653.

fait s'il l'avoit voulu, que cette déclamation ne tourna qu'à la confusion du Coadjuteur. Le Duc de Brissac qui étoit parent de ce Prélat, prit son parti, & eut quelque parole avec le Duc de la Rochefoucault. Ils avoient résolu de se battre dès le même jour sans second; mais comme le sujet de leur querelle avoit été public, le Duc d'Orléans les accommoda. Le Coadjuteur évita depuis de retourner au Palais, & comme il ne se trouvoit plus avec M. le Prince, il n'y avoit pas lieu de craindre un pareil accident. Un jour néanmoins M. le Prince le rencontra, lorsqu'il le cherchoit le moins. S. A. sortoit du Palais ayant le Duc de la Rochefoucault avec elle, & suivie d'une foule innombrable de peuple. Il trouva ce Prélat revêtu de ses habits Pontificaux, menant la Procession de Nôtre-Dame avec plusieurs Chasses & quantité de Reliques. M. le Prince s'arrêta pour marquer de la déférence à l'Eglise, & le Coadjuteur, continuant son chemin sans s'émouvoir, fit une profonde révérence à S. A., lorsqu'il fut vis-à-vis d'elle; après quoi il lui donna sa bénédiction, aussi bien qu'au Duc de la Rochefoucault. Le peuple qui suivoit M. le Prince, ému par cette rencontre,

dit

dit mille injures au Coadjuteur, & l'auroit mis en piéces, si S. A. n'eût fait descendre ses gens pour appaiser ce tumulte. An. 1653.

Le Prince de Condé s'étant enfin résolu à la guerre, partit pour la Guienne avec ses troupes. Il fut reçu dans Bourdeaux, il assiégea Miradoux, dont on avoit refusé de lui ouvrir les portes, & il défit le Marquis de Saint Luc, qui s'étoit avancé pour secourir la Place. Le Comte d'Harcourt que le Roi envoya dans cette Province avec une armée, fit changer la face des choses : il fit lever le Siége de Miradoux, & enleva les Gardes du Prince de Condé, avec trois ou quatre cens Chevaux. Le Marquis de Persan, & ensuite le Prince de Condé lui-même, accoururent au secours avec le reste des troupes ; mais ils furent contraints d'abandonner ce poste, de passer la Garonne à Bouë, & de se retirer à Agen. Les divisions de cette Ville firent bien-tôt connoître à ce Prince, qu'elle ne demeureroit dans son parti, qu'autant qu'elle y seroit retenue par sa présence, ou par une forte garnison. Comme il ne pouvoit pas y faire un long séjour, il résolut, pour s'en assurer, d'y faire entrer le Régiment d'Infanterie de Conty, & de se rendre maître

An. 1653. maître d'une porte par laquelle il pût faire entrer de plus grandes forces, malgré la Bourgeoisie. Cette entreprise n'ayant pas été exécutée avec le secret nécessaire, les Habitans en eurent connoissance, & se mirent en devoir de l'empêcher. Ils prirent les armes & firent des barricades; ce qui obligea le Prince de Condé à monter à cheval, pour appaiser la sédition par sa présence, & pour demeurer maître de la porte de Grave, jusqu'à ce que le Régiment s'en fût emparé. L'arrivée des troupes augmenta le désordre, au-lieu de le faire cesser, & dans un instant toutes les rues furent barricadées. Le peuple conserva néanmoins du respect pour le Prince, & pour les Officiers généraux; mais il ne garda aucune mesure dans les lieux où ils n'étoient point. La nuit qui approchoit augmenta la témérité, & le Prince se vit réduit à sortir honteusement de la Ville, ou à la faire piller & brûler. L'un & l'autre parti étoit également dangereux: s'il quittoit Agen, il ne pouvoit pas douter que la Bourgeoisie n'ouvrît les portes aux Troupes du Roi; & s'il le brûloit, cette violence ne pouvoit manquer de soulever contre lui toute la Province, dont les plus considérables Villes s'étoient déclarées en sa faveur.

faveur. Ces raisons le porterent à tenir un tempérament qui sauvât son autorité en apparence, & lui servît de prétexte pour pardonner au peuple d'Agen. Le Duc de la Rochefoucault qui en fut le médiateur, parla aux principaux Bourgeois, & les disposa à s'assembler dans l'Hôtel-de-Ville, pour y nommer des Députés, qui iroient faire de leur part à M. le Prince des excuses de tout ce qui s'étoit passé, & le supplieroient de leur prescrire les moyens de lui conserver Agen dans la soumission qu'il lui avoit jurée. M. le Prince alla à l'Assemblée & dit aux Bourgeois, qu'il n'avoit fait entrer des troupes, que pour les soulager de la garde de la Ville; mais que puisqu'ils jugeoient ce secours inutile, il les feroit sortir, & se contenteroit que la Ville mît sur pied un Régiment d'Infanterie levé à ses dépens, dont on lui nommeroit les Officiers. Ces conditions furent acceptées; les barricades aussi-tôt cesserent, les troupes sortirent, & tout parut tranquille comme avant la sédition. Le Prince de Condé demeura encore quelques jours à Agen, pour achever de calmer les esprits. Pendant le séjour qu'il y fit, il reçut la nouvelle que l'armée de Flandres commandée par le

An. 1653.

Duc

An. 1653. Duc de Nemours, & les troupes du Duc d'Orléans conduites par le Duc de Beaufort, s'étoient jointes & marchoient vers la riviere de Loire.

Le Prince de Condé auroit eu lieu d'espérer quelque heureux succès de ses desseins, si ces deux Généraux avoient pû vivre en bonne intelligence : mais bien qu'ils fussent beaux-freres, ils ne pouvoient sympatiser ensemble, ce qui rompit toutes les mesures de M. le Prince. Il sçavoit que leurs forces séparées ne pouvoient tenir la campagne devant l'armée du Roi, commandée par le Vicomte de Turenne & par le Maréchal d'Hoquincourt, & fortifiée non seulement par les troupes que le Cardinal Mazarin avoit amenées, mais encore par l'approche de la Cour. Les ordres du Duc de Nemours étoient de passer la riviere de Loire, pour séjourner à Montrond, & de marcher aussi-tôt vers la Guienne. Le Duc de Beaufort en avoit reçu de contraires du Duc d'Orléans, qui ne pouvoit consentir que l'armée s'éloignât de Paris, dans la crainte que le peuple & le Parlement ne changeassent de volonté, lorsqu'ils verroient l'armée du Duc de Nemours passer en Guienne, & celle du Roi demeurer dans leur voisinage. Le Coadjuteur

teur qui avoit plus de part que personne à la confiance de Monsieur, augmentoit encore sa crainte & son irrésolution naturelle. Il avoit sa politique pour en user ainsi : il prétendoit en retenant l'armée en-deça de la Loire, la rendre inutile au Prince de Condé qu'il regardoit toujours comme son ennemi, & s'acquérir par-là des considérations envers la Cour, en faisant connoître qu'il gouvernoit entiérement S. A. R. Il espéroit aussi que cette réputation lui faciliteroit les moyens d'obtenir le chapeau de Cardinal, ce qui étoit son principal objet. M. de Chavigny ne rouloit pas dans son esprit de moindres projets : il prétendoit gouverner également le Duc d'Orléans & le Prince de Condé, en faisant connoître à l'un le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de l'autre. Il vouloit par ce moyen se rendre le négociateur de la paix, & il s'étoit uni avec le Duc de Rohan, qu'il croyoit lui pouvoir être utile auprès de ces deux Princes ; il s'étoit aussi assuré de Faber, pour le faire agir auprès du Cardinal Mazarin, quand il seroit nécessaire. Le mérite qu'il espéroit s'acquérir par le succès de cette négociation, lui donnoit lieu de se flatter, qu'après avoir fait la paix particuliere, il seroit An. 1653.

roit choisi avec le Cardinal Mazarin pour
An. 1653. conclure la générale. Il croyoit même que par la considération que le Prince pouvoit lui donner auprès des Espagnols, il recueilleroit tout le fruit des bons succès, & que le Cardinal Mazarin seroit chargé de la honte & du blâme des événemens contraires. Dans cette vûe, il écrivit plusieurs fois au Prince de Condé, pour le presser de quitter la Guienne. Il lui représenta le besoin que l'armée avoit de sa présence, & l'intérêt qu'il avoit de la conserver, puisque son dépérissement étoit la ruine de ses espérances. Il lui remontra encore, que faisant des progrès dans le cœur du Royaume & à la vûe du Roi, il rétabliroit dans un moment non-seulement la Guienne, mais encore tout le reste de son parti. Ces raisons firent tout l'effet que M. de Chavigny pouvoit désirer, parce que le Prince de Condé avoit de la confusion de ce que la foiblesse de ses troupes l'obligeoit sans cesse à lâcher le pied devant le Comte d'Harcourt. Il communiqua son dessein au Duc de la Rochefoucault & au Comte de Marsin, qui lui représenterent également ce qu'il en devoit espérer ou craindre; ils ne voulurent lui donner aucun conseil là-dessus, mais ils témoignerent

rent tous deux ſouhaiter de le ſuivre, & le prierent avec inſtance de le leur permettre. Il choiſit le Duc de la Rochefoucault pour l'accompagner, & laiſſa le Comte de Marſin auprès du Prince de Conty, ſe repoſant entiérement ſur lui de maintenir ſon parti dans la Guienne. La diviſion du peuple de Bourdeaux, & la méſintelligence qui étoit alors entre le Prince de Conty & la Ducheſſe de Longueville, pouvoient faire naître à toute heure des accidens qu'il auroit été difficile à tout autre de prévenir. An. 1653.

Les Bourdelois étoient diviſés en deux Cabales. Les riches Bourgeois en compoſoient une, dont l'avis étoit de maintenir les ſentimens de leurs Magiſtrats, & de ſe rendre ſi puiſſans & ſi néceſſaires dans la Ville, que M. le Prince & le Parlement ſeroient obligés de les conſidérer comme les arbitres de leurs intérêts. L'autre Cabale étoit formée par ceux de la lie du peuple, qui n'ayant rien à perdre, étoient les plus ſéditieux. Ceux-ci s'étoient aſſemblés pluſieurs fois ſans deſſein près du Château du Hâ, appellé l'Orme, & ils en prirent le nom. Le Prince de Conty & la Ducheſſe de Longueville appuyerent cette faction, plus pour leurs intérêts particuliers, que pour

ceux du parti ; ce qui lui donna un grand An. 1653. avantage sur l'autre. Le Prince de Conty étoit porté à la paix, par sa légéreté naturelle qui lui faisoit haïr la guerre, parce qu'il l'avoit desirée au commencement. Il excusoit néanmoins son changement, sur ce que M. le Prince après avoir signé un Ecrit, par lequel il s'engageoit à ne faire aucun Traité qu'il ne lui procurât le Gouvernement de Provence, s'étoit relâché sur cet intérêt. Il est vrai qu'il ne s'y prêta pas tant de son propre mouvement, que par le conseil de ses confidens gagnés par le Cardinal Mazarin. Ceux-ci, pour le détacher de la Duchesse de Longueville, firent passer dans son esprit les amusemens de cette Princesse pour des intrigues criminelles ; ils décrierent sa conduite, & érigerent leur maître en censeur importun. La Duchesse de Longueville qui se voyoit alors irréconciliable avec son mari, avoit tâché inutilement de s'accommoder avec la Cour par l'entremise de la Princesse Palatine. Elle voyoit le Prince de Conty dans une colere, dont elle n'avoit pû le faire revenir. Elle sçavoit encore que le Prince de Condé n'étoit pas plus content d'elle ; elle n'ignoroit pas que ce Prince s'étoit plaint diverses fois, qu'elle avoit

eu

eu dessein de ruiner son parti par des voyes extraordinaires, pour l'intérêt du Duc de Nemours, & qu'il avoit témoigné appréhender qu'elle ne fût prête à faire la même chose en faveur de tout autre de qui elle s'entêteroit. Cette Princesse se voyant donc abandonnée de tous côtés, crût ne pouvoir se rétablir, qu'en formant dans Bourdeaux un parti qui fût assez puissant, pour lui donner une nouvelle considération auprès du Prince de Condé, & envers la Cour. Elle jugea celui de l'Orme propre à seconder son dessein, & elle engagea dans ses intérêts les plus considérables de cette faction. Le Parlement n'étoit pas plus uni que le peuple. Ceux de ce Corps qui étoient contre la Cour, étoient divisés en grande & petite Fronde. Quoique ces deux partis fussent également dans celui de M. le Prince, ils étoient fort opposés en toutes choses. Au commencement, l'Orme avoit été uni avec l'une & l'autre Fronde ; mais il s'en étoit séparé plusieurs fois, suivant les divers intérêts qui le faisoient agir. Le crédit & l'insolence de cette faction augmenterent tellement, par la protection qu'elle reçut du Prince de Conty & de la Duchesse de Longueville, que les excès auxquels An. 1653.

elle se porta avancerent la perte du parti. En désespérant le Parlement & le reste du peuple, ils donnerent lieu à plusieurs conjurations, & à toutes les autres intrigues de la Cour qui remirent enfin Bourdeaux sous l'obéissance du Roi. Le Prince de Conty se servit de ces divisions pour ruiner le crédit de sa sœur, pendant qu'elle croyoit établir le sien dans Bourdeaux par la même voye.

An. 1653.

Le Prince de Condé informé de toutes ces choses, prévoyoit qu'une si grande opposition de sentimens alloit détruire son parti, & que la division augmenteroit encore par son éloignement. Il crût devoir par cette raison laisser le Comte de Marsin en Guienne, pour remédier à de si grands désordres, ou en tout cas, pour empêcher que pendant son absence le Prince de Conty & la Duchesse de Longueville n'entreprissent rien qui pût lui préjudicier. Après qu'il eut réglé avec le Comte de Marsin & Lainé ce qui regardoit l'armée, les cabales de Bourdeaux, & celles de sa famille, il fit venir le Prince de Conty à Agen, lui laissa la conduite de toutes choses, & le pria de suivre les conseils de ces deux hommes. Il se prépara ensuite à aller joindre l'armée du Duc de Nemours, quoiqu'il y trouva de grandes difficultés. Le Comte d'Harcourt

d'Harcourt étoit si près d'Agen, & il y avoit dans la Ville tant de personnes dévouées à la Cour, qu'il étoit difficile de partir, sans que ce Comte en fût averti. Le bruit même de son départ avoit couru, avant qu'il eût été résolu, parce qu'il paroissoit nécessaire. Le chemin étoit presque de six vingt lieues, qu'il falloit faire sur les mêmes chevaux : ainsi il étoit facile de faire suivre M. le Prince par des Partis, ou d'en donner avis à la Cour par des Couriers, afin qu'elle mandât aux Villes & aux Garnisons de s'opposer à son passage. Il ne pouvoit confier ce secret à beaucoup de gens, ni faire le voyage sourdement avec peu de personnes. Il falloit encore persuader à tout le monde qui retourneroit à Bourdeaux, & empêcher les Officiers les plus déterminés de l'y accompagner, sous des prétextes qui ne leur fissent rien soupçonner de son dessein. Ce fut dans cette vue qu'il laissa le Prince de Conty à Agen, & que feignant de vouloir aller à Bourdeaux pour deux ou trois jours seulement, il donna ordre à tous les Officiers & à tous les Volontaires, de demeurer auprès de son frere. An. 1653.

Il partit d'Agen le jour des Rameaux à midy, avec le Duc de la Rochefou-

An. 1654. cault, le Prince de Marsillac, Guitault, Chavigny, Gourville, & un Valet de chambre. Il avoit averti de son départ le Marquis de Lévi qui avoit un passeport du Comte d'Harcourt, pour se retirer en Auvergne. Ce Marquis l'attendoit à Langey avec des chevaux, & avec Bercenes, Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault. Le Prince de Condé, & ceux qui l'accompagnoient, passérent à la suite du Marquis de Lévi, comme s'ils eussent été les mêmes domestiques dont les noms étoient écrits dans les passeports. Ce qu'il y eut de plus rude dans ce voyage, fut l'extrême diligence avec laquelle on marcha jour & nuit, & presque toujours sur les mêmes chevaux. On ne s'arrêta jamais deux heures dans un même lieu, ou pour dormir, ou pour reposer, & on ne logea chez deux ou trois Gentilshommes amis du Marquis de Lévi, que pour y faire halte, ou pour acheter des chevaux. Ces Gentilshommes soupçonnerent si peu M. le Prince d'être ce qu'il étoit, que pendant la liberté que donne la table, ils lui apprirent des particularités de ses proches, qu'il avoit peut-être ignorées jusqu'alors. Enfin, après avoir pris son chemin par la Vicomté de Turenne, & par Charlu en

en Auvergne, il arriva le Samedi au soir au Bec-d'Allier, à deux lieues de la Charité où il passa la Loire sans empêchement, bien qu'il y eût dans cette Ville deux Compagnies de Cavalerie, commandées par le Marquis de Bussi Rabutin. De-là il dépêcha Gourville à Paris, pour avertir S. A. R. & M. de Chavigny de sa marche. An. 1654.

Il passa le jour de Pâque à Cosne, où on faisoit bonne garde; & comme la Cour étoit à Gien, il dit par-tout qu'il alloit avec ses compagnons finir son quartier auprès du Roi. Il quitta cependant le grand chemin de la Cour, qu'il jugea ne pouvoir suivre long-tems sans être connu, & prit celui de Chatillon. Il pensa même avoir sujet de se repentir de ne l'avoir pas fait plutôt; car il rencontra deux Couriers, dont l'un reconnut le Marquis de Guitault. Quoique ce Courier ne s'arrêtât pas pour lui parler, il parut assez d'émotion sur son visage, pour faire juger qu'il soupçonnoit que M. le Prince n'étoit pas loin: on apprit bien-tôt qu'il en avoit eu un entier éclaircissement, par le Valet de chambre du Prince. Ce domestique qui étoit demeuré derriere, avoit été rencontré par ce même Courier, qui avoit feint de vouloir le tuer

pour avoir le tems de le réconnoître.
An. 1654. Cet accident fit résoudre M. le Prince, non-seulement à quitter sur le champ le grand chemin, mais encore à laisser Bercenes près d'un Pont pour tuer le Courier, en cas qu'il prît le chemin qui paroissoit celui qu'il devoit tenir, pour aller porter à la Cour l'avis de la rencontre qu'il avoit faite. Le hasard voulut qu'il en prit un autre, quoiqu'il portât en diligence cette nouvelle à Gien, où étoit la Cour, à dix lieues d'Orléans. Sur son rapport, on dépêcha sur le champ le Comte de Sainte-Maure, & vingt Maîtres, pour aller attendre M. le Prince sur le chemin par où il pouvoit aller de Chatillon à l'armée du Duc de Nemours, avec ordre de le prendre vif ou mort. Le Prince de Condé qui jugea bien que cette rencontre feroit indubitablement découvrir son passage, marcha en diligence vers Chatillon: mais comme il falloit faire cette journée trente-cinq lieues sur les mêmes chevaux, la nécessité de repartir lui fit perdre beaucoup de tems, & donna au Comte de Sainte-Maure celui qu'il lui fallut pour joindre S. A. Un autre accident encore pensa faire prendre M. le Prince: lorsqu'il fut arrivé au Canal de Briare, il rencontra les Maréchaux

chaux des Logis de deux ou trois Régimens de Cavalerie qui venoient loger dans le même endroit. Comme le corps y arrivoit par différentes routes, il étoit bien difficile de prendre un chemin assuré. Chavignac qui connoissoit près de-là un Gentilhomme, nommé Binclair, voulut l'aller chercher, & mena Guitault avec lui pour porter quelque chose à manger au Prince de Condé ; mais cette journée étoit destinée aux avantures. Dans le tems que Chavignac sortoit de la maison de son ami pour l'aller chercher, & pour dire à Guitault d'y entrer, un Officier des mêmes Régimens dont j'ai parlé y descendit : tout ce que pût faire la maîtresse de la maison, pour empêcher qu'il n'arrivât du désordre chez elle, par la rencontre de gens de différens partis, fut d'envoyer sa fille au-devant de Guitault, pour l'avertir qu'il étoit entré chez elle un Officier des troupes du Roi. Pendant cet embarras, M. le Prince qui attendoit des nouvelles de Chavignac & de Guitault, avoit été contraint d'abandonner le lieu où ils l'avoient laissé, à cause de l'arrivée des troupes. Il avoit envoyé son Valet de chambre à Chatillon, pour avertir le Concierge de tenir la porte du Parc ouverte, An. 1654.

de

de sorte qu'il n'avoit plus avec lui, que
An. 1654. le Duc de la Rochefoucault & le Prince de Marsillac. Ils marcherent néanmoins toujours vers Chatillon : le Prince de Marsillac alla un peu devant M. le Prince, & le Duc de la Rochefoucault derriere à la même distance, afin qu'étant averti par l'un des deux, il eût quelque avantage pour se sauver. Ils n'avoient pas fait grand chemin en cet ordre, qu'ils entendirent tirer des coups de pistolet vers la route qu'avoit pris le Valet de chambre : ils virent en même tems paroître à main gauche quatre Cavaliers, qui venoient à eux au grand trot. Ils ne douterent point alors qu'ils ne fussent suivis, & ils tournerent à eux dans le dessein de se faire plutôt tuer, que d'être pris. Ils en furent quitte à meilleur marché : car ayant reconnu ces quatre hommes, lorsqu'ils en furent plus près, ils virent que c'étoit Chavignac, qui les cherchoit avec trois Gentilshommes ; de sorte qu'ils arriverent tous ensemble à Chatillon sans aucun danger. Le Prince de Condé y apprit des nouvelles de l'armée qu'il vouloit joindre, & il sçut qu'elle étoit vers Lory près de la Forêt d'Orléans, à trois lieues de Chatillon. Il sçut encore qu'il y avoit dix ou douze

Chevaux-

Chevaux-Legers de la Garde du Roi, & quelques Officiers logés dans la Ville de Chatillon. Cette nouvelle lui fit précipiter son départ, & craignant d'être découvert, il se mit en chemin à minuit avec un Garde qui avoit offert de le conduire à Lory : ce guide l'ayant égaré, pensa être cause de sa perte. Le Prince, après avoir long-tems marché, s'apperçut qu'il n'étoit qu'à une petite lieue de Gien, où étoit la Cour. Comme il quittoit le chemin pour prendre celui de Lory, il passa à trente pas du lieu où le Comte de Sainte-Maure l'attendoit. Le Comte néanmoins ne branla point, soit qu'il ne le connût pas, ou qu'il n'osât le charger : ainsi il arriva à Lory sans obstacle. Il voulut y faire repaître ses chevaux ; mais bien qu'il s'y cachât avec les mêmes précautions qu'il avoit fait ailleurs, il y fut reconnu, aussi bien que le Duc de la Rochefoucault, par quelques Habitans, dont plusieurs étoient Officiers de la Maison du Roi, ou de Monsieur. Cette rencontre lui servit au lieu de lui nuire, parce que quelques-uns monterent à cheval avec lui, & l'accompagnerent jusqu'à l'armée du Duc de Nemours. Il en rencontra l'avant-garde à l'entrée de la Forêt d'Orléans, & quelques An. 1654.

ques Cavaliers crierent au qui vive ;
An. 1654. mais l'ayant reconnu, ils en répandirent la nouvelle dans toute l'armée, qui le reçut avec une joie extraordinaire.

Voilà ce qui s'étoit passé en France pendant mon séjour à Londres.

Le Cardinal Mazarin me permit de retourner à Paris, où mon pere étoit resté, à cause de la Charge qu'il avoit chez Monsieur. Il jugea que j'y pouvois être plus utile à la Cour, qu'en allant où elle étoit, & il me donna des instructions secrettes sur ce que j'avois à faire. J'appris en arrivant, que l'aigreur augmentoit tous les jours entre les Ducs de Nemours & M. de Beaufort, bien que la présence du Roi & celle de ses armées les dût obliger à sacrifier leurs ressentimens particuliers à l'intérêt de leur parti. M. le Prince qui connoissoit le préjudice que pourroient recevoir ses affaires de leur mésintelligences, employa son adresse & son autorité pour les accommoder. Il lui fut d'autant plus facile d'en venir à bout, que son arrivée leur ôtant le Commandement, faisoit cesser la principale cause de leur jalousie. Après cette journée, l'armée des Princes marcha à Lory, où elle se reposa un jour. Il s'en passa encore trois ou quatre, pendant lesquels elle s'empara de

Montargis.

Montargis. On quitta de bonne-heure ce poſte, parce que la Ville étoit remplie An. 1654.
de bled & de vin dont on pouvoit ſe ſervir au beſoin, & parce que les Princes s'imaginerent que cet exemple de douceur produiroit un effet avantageux pour leur parti. L'armée en partant de Montargis, alla loger à Château-Regnard, où Gourville arriva & rendit compte à M. le Prince des diſpoſitions où étoient les amis qu'il avoit laiſſés dans Paris. Les uns lui conſeilloient de demeurer toujours à l'armée, parce que les réſolutions de Monſieur & du Parlement, dépendroient toujours du ſuccès de la guerre. M. de Chavigny, au contraire, mandoit poſitivement à ce Prince, que ſa préſence étoit néceſſaire à Paris; que les cabales de la Cour & du Coadjuteur ſe fortifioient tous les jours dans le Parlement, & qu'elles entraîneroient infailliblement le Duc d'Orléans, ſi S. A. ne venoit le tirer de la dépendance où il étoit, & mettre le Duc de Rohan & lui en poſſeſſion d'une place qu'ils ne pouvoient plus diſputer, ſans la préſence du Cardinal de Retz. Les uns & les autres néanmoins convinrent, qu'il falloit avant toutes choſes faire quelqu'entrepriſe ſur l'armée du Roi, pour donner de la réputation

An. 1654. tation au parti. Pendant que le Prince de Condé balançoit sur le choix de ces deux avis, il apprit que la Brigade du Maréchal d'Hocquincourt étoit encore dans des quartiers séparés, assez près de Château-Regnard, & que le lendemain elle devoit se joindre à celle du Vicomte de Turenne. Sur cette nouvelle, il résolut de marcher à l'heure même avec toute son armée droit à celle du Maréchal d'Hocquincourt, avant qu'elle eût le tems de se rassembler, & de se retirer vers le Vicomte de Turenne. Le succès répondit à son attente : il entra d'abord dans deux quartiers qui donnerent l'allarme aux autres, ce qui n'empêcha pas qu'il n'en enlevât cinq tout de suite. Les quatre premiers ne firent presque point de résistance ; mais le Maréchal d'Hocquincourt s'étant mis en bataille avec huit cens chevaux sur le bord d'un ruisseau, qu'on ne pouvoit passer qu'un à un sur une digue fort étroite & fort rompue, il se disposa à disputer le passage, au-delà duquel étoit les autres quartiers qu'on vouloit attaquer. Cependant comme il ne pouvoit résister à une armée entiére avec un si petit corps de Cavalerie, dès que le Duc de Nemours & trois ou quatre autres eurent passé le défilé, il se retira

retira dans son quartier & le laissa passer, se contentant de se mettre en bataille, pour essayer de prendre son tems, & de charger les ennemis pendant le pillage. Ce quartier-là ne fit pas plus de résistance que les autres; mais comme les maisons étoient couvertes de chaume, & qu'on y mit le feu, il fut aisé au Maréchal d'Hocquincourt de discerner à la clarté des flâmes, le nombre des troupes qui étoient passées. Ainsi lorsqu'il s'apperçut qu'il n'y avoit pas plus de cent chevaux, il marcha pour les charger avec tout son corps de Cavalerie. Le Prince de Condé voyant un combat si inégal, fit promptement un Escadron de ceux qui étoient autour de lui, & il marcha aux ennemis, qui étoient encore quatre contre un. Le hasard avoit fait trouver en ce lieu-là tous les Officiers généraux de son armée, pour lui faire voir ce qu'un mauvais succès pouvoit lui faire perdre. Il avoit composé le premier rang où il étoit des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, du Prince de Marsillac, du Marquis de Clinchant, qui commandoit les troupes d'Espagne, du Comte de Tavanes, Lieutenant-Général, de Guitault, de Grancourt, & de quelques autres Officiers. An. 1654.

Les

Les deux Escadrons firent leur décharge
An. 1654. d'assez près, sans que pas un ne pliât : deux autres ayant chargé en même-tems celui du Prince de Condé, le Duc de Nemours reçut un coup de pistolet au travers du corps, & son cheval fût tué sous lui. L'Escadron de M. le Prince ne pouvant soutenir deux décharges si près à près, se rompit & se retira un peu en désordre vers le quartier qui étoit en feu. Le Prince de Condé & les Officiers généraux, ayant pris la tête de l'Escadron, l'arrêterent. Le Maréchal d'Hocquincourt se contenta de l'avoir fait plier, sans l'enfoncer : il y eut seulement quelques Officiers & quelques Cavaliers qui s'avancerent. Le Prince de Marsillac qui se trouva à 12 ou 15 pas derriere l'Escadron, lorsqu'il plioit, tourna tête à un Officier, & le tua de plusieurs coups d'épée, entre les deux Escadrons. Le Prince de Condé ayant arrêté le sien, fit volte-face aux ennemis qui n'avoient osé le pousser, de crainte qu'il ne fût soutenu par de l'Infanterie : ce désordre ayant donné le tems à un Escadron de 30 Maîtres de passer le défilé, le Prince de Condé se mit à la tête de cet Escadron, avec le Duc de la Rochefoucault, & attaqua le Maréchal d'Hocquincourt

quincourt en tête, pendant que l'autre Escadron, dont le Duc de Beaufort avoit pris la conduite, le chargeoit en queue. Cette manœuvre acheva de renverser les ennemis : une partie se jetta dans Bleneau, & le reste fut poussé jusqu'à quatre lieues d'Auxerre, sans que les troupes du Roi essayassent de se rallier. Elles perdirent tout leur bagage, & on leur prit trois cens chevaux. Cette déroute auroit été plus grande, sans l'avis qui fut donné au Prince de Condé, que l'armée du Vicomte de Turenne paroissoit. An. 1654.

Cette nouvelle l'obligea à retourner vers son Infanterie, qui s'étoit débandée pour piller. Après avoir rallié ses troupes, il marcha vers le Vicomte de Turenne, qui mit son armée en bataille dans une grande plaine, à la portée du mousquet d'un bois d'une vaste étendue, par le milieu duquel il falloit que le Prince de Condé passât pour aller à lui. Ce passage étoit assez large, pour y faire marcher dix Escadrons de front ; mais comme il étoit fort marécageux, & qu'on y avoit fait plusieurs fossés pour le dessécher, on ne pouvoit arriver à la plaine qu'en défilant. Le Prince de Condé le voyant occupé par les troupes du Roi, jetta son Infanterie à droite & à gauche dans le bois qui

le bordoit, pour en éloigner les ennemis.
An. 1654. Cela ne fit pas l'effet qu'il avoit desiré. Le Vicomte de Turenne craignant d'être incommodé par la mousqueterie, quitta son poste, pour en aller prendre un autre un peu plus éloigné. On crût qu'il se retiroit vers Gien, & qu'on le déferoit aisément dans le désordre de sa retraite, avant qu'il pût y arriver. Dans cette pensée, le Prince de Condé fit avancer sa Cavalerie, & se hâta de faire passer le défilé à ses Escadrons, pour entrer dans la plaine. Le Vicomte de Turenne jugeant bien qu'il y avoit du désavantage pour lui de combattre dans un lieu découvert, contre le Prince de Condé dont les troupes étoient victorieuses & plus fortes que les siennes, prit le parti de retourner l'épée à la main sur les dix Escadrons, pour défaire ce qui seroit passé, & pour arrêter le reste des troupes au-delà du défilé. M. le Prince qui connut son dessein, fit repasser sa Cavalerie : le défilé les empêchant d'aller l'un à l'autre sans un grand désavantage, on se contenta de faire avancer l'artillerie des deux côtés, & de se canonner fort long-tems. Le succès n'en fut pas égal : outre que l'artillerie du Vicomte de Turenne étoit plus nombreuse & mieux servie que celle des

des ennemis, elle avoit encore l'avantage de la hauteur sur celle de M. le Prince, dont les troupes étant seules dans le passage qui séparoit le bois, furent beaucoup plus endommagées que celle du Roi. Le Prince de Condé y perdit plus de six cens Cavaliers, & plusieurs Officiers, du nombre desquels fut le Comte de Mare, frere du Maréchal de Grancey. Sur le déclin du jour, le Vicomte de Turenne se retira vers Gien, après avoir demeuré plus de six heures en présence des ennemis. Le Maréchal d'Hocquincourt qui l'avoit joint depuis sa retraite, demeura à l'arriere-garde, & étant allé avec quelques Officiers pour retirer l'Escadron le plus près du défilé, il fut reconnu par M. le Prince, qui lui envoya dire qu'il feroit bien aise de le voir, & qu'il pouvoit avancer sur sa parole. Il ne refusa pas la conférence, qui se passa en railleries de la part du Prince de Condé, & en justifications du côté du Maréchal d'Hocquincourt. Il voulut rejetter sa disgrace sur le Vicomte de Turenne, qui par sa hardiesse & par sa conduite l'avoit sauvé lui & la Cour. Après que l'armée du Roi se fût retirée, M. le Prince fit prendre à la sienne le chemin de Chatillon, & la distribua en divers

An. 1654.

quartiers sur le Canal de Briare, près de
An. 1654. la Brulerie. Il se rendit le lendemain à Chatillon avec toutes ses troupes, dont il laissa deux jours après le commandement au Marquis de Clinchant & au Comte de Tavanes, pour aller à Paris, avec les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault. Il entreprit ce voyage, sans bien connoître les véritables motifs qui devoient l'y porter. Il ne songea dans ce moment, qu'à recevoir les louanges qu'il méritoit sur sa nouvelle victoire. Il fut reçu à Paris avec tant d'acclamations & de témoignages de joie publique, qu'il crut n'avoir pas sujet de se repentir d'avoir suivi les conseils de M. de Chavigny. On lui manda cependant que son armée manquoit de fourages où elle étoit; & comme il n'osa ni l'éloigner, ni l'approcher trop de Paris, il manda aux Généraux de la faire marcher vers Etampes, dans la pensée qu'il eut qu'elle y pouvoit séjourner un tems assez considérable, avec sûreté & abondance de toutes choses. Le Duc de Nemours n'étoit pas encore guéri de sa blessure, lorsqu'on vint avertir le Prince de Condé, qu'un Corps des troupes du Roi, commandé par le Comte de Miollans, marchoit de Saint-Germain à S. Cloud, avec

deux canons, à dessein de chasser cent hommes du Régiment de Condé, qui An. 1654.
s'étoient retranchés sur le Pont, & qui en avoient rompu une arche. Cette nouvelle obligea M. le Prince à monter à cheval, avec tous ceux qu'il rencontra auprès de lui. Ce bruit s'étant répandu par la Ville, quantité de personnes de qualité le vinrent joindre à Boulogne, & furent suivis de huit ou dix mille Bourgeois en armes. Les troupes du Roi se contenterent de tirer quelques coups de canon, & se retirerent sans avoir rien entrepris. Le Prince de Condé voulant profiter de la bonne disposition des Parisiens, leur donna des Officiers: il les fit marcher vers Saint Denis, où il avoit appris qu'il y avoit une Garnison de deux cens Suisses. Il y arriva à l'entrée de la nuit, & ceux du dedans ayant pris l'allarme, en donnerent avis à M. le Prince. Il étoit au milieu de trois cens Chevaux, composés de tous les braves de son parti: mais il s'en vit abandonné à la premiere décharge des ennemis, & il demeura lui septiéme; le reste se renversa en désordre sur l'Infanterie des Parisiens, qui s'ébranla & qui auroit sans doute suivi l'exemple de la Noblesse. M. le Prince se mit à la tête de ceux qui

An. 1654. étoient demeurés auprès de lui : il les fit entrer dans Saint Denis par de vieilles brêches, qui n'étoient pas défendues. Alors toutes les personnes de qualité qui l'avoient abandonné, revinrent le trouver, chacun alléguant une raison particuliere pour excuser sa fuite, bien que la honte dût être commune entre eux. Les Suisses voulurent défendre encore quelques barricades dans la Ville ; mais étant pressés vigoureusement, ils se rendirent deux heures après prisonniers de guerre. On n'y fit aucun désordre, & on ne toucha ni aux maisons Religieuses, ni à celles des Habitans. M. le Prince, après cette expédition, s'en retourna à Paris, laissant dans Saint Denis Deslandes, Officier de son Régiment, avec deux cens hommes. La Ville fut reprise dès le même soir par les troupes du Roi ; mais Deslandes se retira dans l'Eglise Abbatiale, où il tint trois jours. Quoique cette action ne fût considérable par aucune circonstance, elle ne laissa pas d'acquérir à M. le Prince l'estime & l'amitié des Parisiens, qui lui donnoient des louanges d'autant plus volontiers, que chacun de ceux qui s'étoient trouvés au combat, le prenoit pour témoin de son

courage.

courage, & du péril qu'il croyoit avoir couru dans cette occasion. An. 1654.

Le Duc de Rohan & M. de Chavigny voulurent profiter d'une conjoncture si favorable, pour faire des propositions d'accommodement. Ils se persuadoient que la Cour accompliroit de bonne foi toutes les choses que le Maréchal de Faber avoit avancées, & ils ne soupçonnoient pas qu'il n'avoit fait ces ouvertures que par ordre du Cardinal Mazarin, & seulement pour les amuser. Le dessein de ce Ministre étoit d'entraîner le Duc d'Orléans & M. le Prince dans une abîme de négociations, d'où ils ne pussent jamais sortir : c'est par-là qu'il s'étoit sauvé, & qu'il ruinoit ses ennemis. Le Prince de Condé contribua de son côté à seconder ses desseins, faute de les bien connoître. Comme les peines qu'il avoit souffertes en Guienne, l'avoient rebuté de la guerre, dès qu'il eût recommencé de goûter les plaisirs de Paris, il ne pensa plus qu'à la paix, & il quitta pour un tems toute autre pensée, pour chercher les moyens de la faire aussi avantageuse qu'il l'avoit projetté. Le Duc de Rohan & M. de Chavigny lui en donnoient de grandes espérances, pour l'obliger à se reposer sur eux du soin de cette négo-

An. 1655. ciation. Ils le firent même consentir à les laisser aller seuls à Saint Germain avec Goulas, Sécretaire des Commandemens de Monsieur, pour ménager ses intérêts & ceux de S. A. R. On avoit proposé d'y envoyer le Duc de la Rochefoucault; mais il s'en étoit excusé, sur la pensée qu'il avoit eue, que la paix étoit déja conclue entre la Cour & Monsieur, par l'entremise secrette du Duc de Rohan & de Chavigny, sans la participation de M. le Prince, ou qu'elle ne se concluroit point alors. Cette opinion étoit fondée non-seulement sur ce que les prétentions de M. le Prince étoient trop hautes pour lui être accordées, mais encore sur ce que connoissant l'ambition du Duc de Rohan & de Chavigny, il jugeoit qu'ils voudroient travailler pour leurs intérêts, par préférence à tout le reste. Le Duc de la Rochefoucault ayant donc refusé d'être un des Négociateurs, le Duc de Rohan, Chavigny, & Goulas allerent à Saint Germain, avec charge expresse de ne pas voir le Cardinal Mazarin, & de ne rien traiter avec lui. Les demandes de Monsieur consistoient principalement à l'éloignement de ce Ministre; mais celles de M. le Prince étoient plus étendues. Comme il avoit engagé dans son

son parti la Ville & le Parlement de Bourdeaux, & un grand nombre de personnes de qualité, avec qui il avoit fait des Traités particuliers, il ne pouvoit rien conclure avec la Cour, sans y ménager leurs intérêts. Personne ne doutoit du succès de ce voyage ; & en effet, il y avoit peu d'apparence qu'un aussi habile homme que M. de Chavigny, & qui connoissoit parfaitement la Cour & le Cardinal Mazarin, eût voulu se charger d'une négociation d'un si grand poids, après l'avoir ménagée trois mois entiers, sans être assuré de l'événement. On fut bien-tôt désabusé de cette bonne opinion. On apprit par le retour des Députés, qu'ils avoient traité avec le Cardinal Mazarin, contre les ordres exprès qu'ils en avoient reçus, & qu'au lieu de demander pour M. le Prince, ce qui étoit porté par leurs instructions, ils n'avoient insisté principalement que sur l'établissement d'un Conseil presque semblable à celui que le feu Roi avoit ordonné en mourant. Moyennant cette condition, ils devoient porter M. le Prince à consentir, que le Cardinal Mazarin & Chavigny allassent traiter la paix générale, au lieu de ce Prince qui vouloit avoir l'honneur de la conclure, & qu'au retour An. 1655.
de

de ce voyage le Cardinal pût revenir.
An. 1655. Comme ces propofitions étoient fort éloignées des intérêts & des fentimens de M. le Prince, il témoigna à Chavigny beaucoup de mécontentement pour les avoir acceptées, & dès ce moment il réfolut de ne plus lui donner aucune connoiffance de ce qu'il traiteroit fecrettement avec la Cour. Il chargea pour cet effet Gourville d'une inftruction, qu'il dreffa en préfence de la Ducheffe de Chatillon, & des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault. Cette inftruction portoit, que la négociation feroit terminée en moins de vingt-quatre heures, pour l'affirmative ou la négative, parce qu'on ne vouloit fe relâcher fur aucun des articles: Que le Cardinal Mazarin fortiroit fur le champ du Royaume, & qu'il fe retireroit à Bouillon; que le Duc d'Orléans, & le Prince de Condé auroient un plein pouvoir de traiter la paix générale; qu'afin qu'ils y puffent travailler avec fûreté, on conviendroit de conditions juftes & raifonnables, & qu'il feroit permis à M. le Prince d'envoyer en Efpagne, pour demeurer d'accord du lieu de la conférence; qu'on formeroit un Confeil de perfonnes non-fufpectes, & agréables aux deux partis; qu'on dépoferoit

feroit le Surintendant, & que les Finances feroient adminiftrées par un bon confeil; que tous ceux qui s'étoient engagés dans le parti des Princes, feroient rétablis dans leurs biens, Charges, & Gouvernemens ; que les Ordonnances ou Billets de l'Epargne, dont ils fe trouveroient chargés, enfemble ceux des Princes, feroient réaffignés fur des fonds fûrs; que le Duc d'Orléans feroit fatisfait à l'égard des chofes qu'il pouvoit défirer pour lui & pour fes amis ; que les Officiers & les troupes, qui avoient fervi les Princes, feroient traités comme avant la guerre, & conferveroient leur rang ; qu'on accorderoit au Parlement & à la Ville de Bourdeaux, les chofes qu'ils avoient demandées avant les troubles, & pour raifon defquelles ils avoient envoyé des Députés à la Cour ; qu'on accorderoit à la Guienne quelque décharge de Taille, dont on conviendroit de bonne foi ; qu'on accorderoit au Prince de Conty la permiffion de traiter du Gouvernement de Provence, avec le Duc d'Angoulême, & celle de donner à ce Duc la Champagne en échange, ou de vendre ce Gouvernement à qui il voudroit, pour lui en donner l'argent ; qu'au

An. 1655.

An. 1655. qu'au surplus on l'assisteroit d'une certaine somme ; qu'on donneroit au Duc de Nemours le Gouvernement d'Auvergne ; qu'on accorderoit au Président Viole la permission de traiter d'une Charge de Président à Mortier, ou de Sécretaire-d'Etat, à condition que ce seroit la premiere vacante, & une somme d'argent, pour lui en faciliter l'acquisition, quand le cas arriveroit ; qu'on accorderoit au Duc de la Rochefoucault le Brevet de Prince, comme en jouissoient les Ducs de Bouillon & le Prince de Commercy, avec le Gouvernement d'Angoulême & de Saintonge, ou la somme de six vingt mille écus ; qu'on accorderoit au Prince de Turenne le même Brevet, & qu'on le dédommageroit des pertes qu'il avoit souffertes à la prise & au rasement de Taillebourg, suivant le mémoire qu'il en fourniroit ; qu'on feroit les Comtes de Marsin & Doignon, Maréchaux de France ; qu'on donneroit des Lettres de Duc & Pair au Marquis de Montespan ; qu'on rétabliroit le Duc de Rohan dans les Gouvernemens d'Anjou & d'Angers, à quoi on ajouteroit le Pont de Cé & Saumur ; qu'on accorderoit au Maréchal de la Force le Gouvernement de Bergerac & de Sainte-Foy, avec la survivance

vivance pour le Marquis de Castelnau ; qu'on assureroit au Marquis de Persan le Collier de l'Ordre, à la premiere promotion, & qu'on lui en donneroit un Brevet, avec cinquante mille écus, pour acheter un Gouvernement. Moyennant toutes ces conditions, les deux Princes promettoient de poser les armes, & de consentir de bonne foy à tous les avantages du Cardinal Mazarin ; c'est-à-dire, à ce qu'il pouvoit faire pour sa justification, & à son retour dans trois mois, ou lorsque M. le Prince seroit convenu du lieu & de la conférence pour le Traité de la paix générale, & qu'il auroit mandé qu'elle seroit prête à être signée, laquelle néanmoins il ne signeroit qu'après le retour du Cardinal Mazarin.

An. 1653.

Ces propositions furent écoutées, & le Cardinal Mazarin ne témoigna aucune répugnance, soit qu'il eut sincérement dessein de les accorder, ou qu'il voulût que les obstacles vinssent d'ailleurs. Le Duc de Bouillon fut le premier qui traversa la conclusion du Traité. Ce Duc craignoit que la paix ne se fit sans qu'on lui donnât le Duché d'Albret, qu'on devoit retirer de M. le Prince, pour faire une partie de l'indemnité de Sedan. Il dit au Cardinal Mazarin, que puisqu'il

étoit

An. 1655. étoit résolu d'accorder tant de graces à ses ennemis jurés, il étoit juste qu'il fît quelque chose pour ses amis, & qu'il ménageât ses intérêts auprès de M. le Prince touchant ce Duché, quand ce ne seroit que pour leur montrer qu'il étoit content de ce qu'il avoit fait pour le maintenir contre les mêmes personnes qu'il alloit combler d'honneurs. Soit que ces raisons eussent persuadé le Cardinal Mazarin, ou qu'elle lui servissent de prétexte pour gagner du tems, & pour l'empêcher de passer outre, il renvoya Gourville vers M. le Prince, pour lever cette difficulté. Ce retardement ne pouvoit être que fort préjudiciable à la conclusion du Traité, tant à cause des différentes cabales qui avoient intérêt de l'empêcher, qu'à cause de l'humeur du Prince de Condé, & de celle du Cardinal Mazarin. Quoiqu'ils eussent des qualités directement contraires, ils ne laissoient pas de se ressembler en plusieurs choses, & particuliérement à traiter de toutes sortes d'affaires, sans avoir de prétentions limitées; ce qui faisoit que quand on leur accordoit ce qu'ils avoient demandé, ils croyoient en pouvoir obtenir toujours davantage. D'autres obstacles se joignoient encore à ceux là : l'intérêt du Cardinal

de

de Retz étoit de s'oppoſer à la paix ; parce qu'étant faite ſans ſa participation, & les deux Princes étant réunis avec la Cour, il ſeroit demeuré ſans protection, & expoſé à la vengeance de ceux qu'il avoit offenſés. D'un autre côté, M. de Chavigny étant piqué contre M. le Prince, de ce qu'il prenoit pour l'accommodement une autre route que celle qu'il avoit ouverte, aima mieux qu'il ſe rompît, que de le voir fait par tout autre canal, que par le ſien. Je ne ſçais ſi la conformité d'intérêt qui ſe rencontra entre le Cardinal de Retz & Chavigny, les fit agir de concert pour traverſer la négociation de Gourville, ou ſi l'un des deux ſe ſervit du nom & de l'autorité de S. A. R. mais il eſt certain que Monſieur envoya le Duc d'Anville au Cardinal Mazarin, pour le prier de ne rien conclure avec M. le Prince, parce qu'il vouloit en avoir ſeul le mérite envers la Cour. Il ajoutoit qu'il étoit prié d'aller trouver le Roi, & de donner par-là un exemple, qui ſeroit ſuivi du peuple & du Parlement de Paris. Une propoſition comme celle-là étoit trop avantageuſe, pour n'être pas écoutée préférablement à toutes les autres. En effet, pour cette raiſon, ou pour les autres que j'ai déduites

An. 1655.

tes, ou ſoit enfin que le Cardinal Maza-
An. 1655. rin ne voulût ſe ſervir de négociations, que comme d'un piége où il pouvoit prendre ſes ennemis, les choſes furent en peu de tems ſi brouillées, que le Duc de la Rochefoucault ne voulut plus que ſes créatures y prêtaſſent leur miniſtére, & qu'il chargea Gourville la ſeconde fois qu'il retourna à Saint Germain, de tirer une réponſe poſitive du Cardinal Mazarin, pour n'y plus retourner. D'autre part, le Prince de Condé fut tellement combattu par les divers intérêts de ceux qui vouloient le détourner de la paix, que l'ardeur qu'il avoit témoignée d'abord pour la conclure, ſe rallentit inſenſiblement. Le Cardinal de Retz fût un de ceux qui travailla le plus à l'en dégoûter, parce qu'il prétendoit que la guerre ne pouvoit durer, ſans perdre M. le Prince, ou éloigner le Cardinal Mazarin. Dans l'un ou l'autre cas, il eſpéroit, en demeurant ſeul auprès du Duc d'Orléans, ſe rendre aſſez conſidérable à la Cour, pour en tirer de grands avantages. Les Eſpagnols de leur côté offroient à ce Prince tout ce qui étoit le plus capable de le tenter, & ils mettoient tout en uſage, pour l'empêcher de poſer les armes. Ses plus proches parens, ſes amis,

&

& ses domestiques même, appuyerent ce sentiment pour leur intérêt particulier. An. 1651.
Pendant que tant de raisons concouroient pour l'éloigner de l'accommodement, la Duchesse de Chatillon employa le pouvoir de ses charmes, pour lui inspirer de nouveau le désir de la paix. Elle voulut mettre son amour à cette épreuve, & se servir de lui pour tirer de la Cour tous les avantages de la négociation Ces raisons ne furent pas les seules qui la portérent à ce dessein : un intérêt de vanité & de vengeance y eut bien autant de part que tout le reste. L'ambition que la beauté & la galanterie produisent ordinairement parmi les femmes, avoit causé une aigreur extrême entre cette Duchesse & Madame de Longueville. Elles avoient long-tems caché leur ressentiment, mais enfin la passion l'emporta sur la politique. Madame de Chatillon ne borna pas sa victoire à exiger du Duc de Nemours, qu'il rompit avec la Duchesse de Longueville publiquement & d'une maniere piquante : elle voulut encore ôter à cette Princesse la connoissance des affaires, & disposer seule de la conduite, & des intérêts de M. le Prince. Le Duc de Nemours, qui avoit beaucoup de part à sa confidence, approuva ce dessein dans

 l'espérance

l'espérance que gouvernant la Duchesse
An. 1655. de Chastillon, qui avoit tout pouvoir sur M. le Prince, il deviendroit le maître de la négociation. D'un autre côté, le Duc de la Rochefoucault, qui n'avoit pas moins de part à la confiance du Prince de Condé, & qui avoit d'étroites liaisons avec le Duc de Nemours & avec Mad. de Chastillon, entra dans le conseil. Comme il connoissoit l'inclination de M. le Prince pour la paix, il craignoit, ce qui arriva depuis, que la cabale des Espagnols & celle de Madame de Longueville, ne vinssent à se réunir pour éloigner ce Prince de Paris; tandis que le projet de Madame de Chastillon pouvoit lever tous les obstacles de la paix. Dans cette pensée, il porta le Prince de Condé à s'engager avec elle, & à lui donner Merlou en propre. Il disposa aussi cette Duchesse à ménager M. le Prince & le Duc de Nemours, de telle sorte qu'elle les conserva tous deux, & qu'elle fit même approuver à M. de Nemours cette liaison qui ne pouvoit lui être suspecte, puisqu'on vouloit lui en rendre compte, & ne s'en servir que pour lui donner la principale part aux affaires. Ainsi ces quatre personnes concourant à faire réussir la négociation, elle n'au-

roit

roit pas manqué d'avoir le succès qu'elles s'étoient promis ; si la fortune ne s'y fût opposée, en faisant naître mille incidens qu'il étoit impossible de prévoir. An. 1655.

La Duchesse de Chatillon vouloit paroître à la Cour avec l'éclat que son nouveau crédit lui donnoit : elle y alla avec un pouvoir si général de disposer des intérêts de M. le Prince, qu'on le prit plutôt pour un effet de sa complaisance pour elle & pour une envie de flatter sa vanité, que pour un dessein formé de conclure la paix par son entremise. Elle revint à Paris avec de grandes espérances ; & ce fût le seul fruit de sa négociation ; pendant que le Cardinal Mazarin en tira des avantages solides. En effet en gagnant du tems il augmenta les soupçons des cabales opposées, & empêcha M. le Prince d'entreprendre rien du côté de Paris ; pendant qu'on lui ôtoit la Guienne, & qu'on lui prenoit ses Places. L'armée du Roi, commandée par MM. de Turenne & d'Hocquincourt, tenoit la Campagne dans le tems que la sienne étoit retirée à Etampes, où elle ne pût même demeurer long-tems sans recevoir un échec considérable. Le Vicomte de Turenne ayant eu avis que Mademoiselle de Monpensier

An. 1655. en passant par Etampes, avoit voulu voir l'armée en bataille, fit marcher ses troupes & arriva dans le Fauxbourg de cette Place, avant que les troupes du Prince qui l'occupoient pussent défendre leur quartier qui fut forcé & pillé. Les deux Généraux de l'armée du Roi se retirerent ensuite au leur, après avoir tué mille ou douze cens hommes des meilleures troupes de Monsieur le Prince, & emmenant avec eux plusieurs prisonniers. Cet heureux succès augmenta les espérances de la Cour, & fit naître aux Généraux le dessein d'assiéger Etampes, avec toute l'armée qui étoit dedans. Quoique cette entreprise parût difficile, elle fût résolue dans l'espérance de trouver les troupes un peu déconcertées; outre que la Place étoit mal munie, ouverte en plusieurs endroits, & hors d'espérance de pouvoir être secourue que par le Duc de Lorraine avec qui la Cour étoit sur le point de conclure son Traité. De plus on considéra peut-être encore moins l'événement du Siége, que la réputation qu'un si grand dessein pouvoit donner aux armes du Roi. En effet bien qu'on continuat de négocier avec chaleur, & qu'alors M. le Prince désirât la paix de bonne foi, il jugea bien qu'on ne pouvoit la conclure qu'après

qu'après qu'on auroit vû le ſuccès du Siége qui en devoit régler les conditions. An. 1652.
Les Partiſans de la Cour ſe ſervirent adroitement de ces diſpoſitions favorables, pour gagner le peuple & faire des cabales dans le Parlement. Le Duc d'Orléans, ſans y ſonger, concouroit auſſi à leur deſſein. Quoiqu'il parût fort uni avec M. le Prince, il ne laiſſoit pas que d'avoir tous les jours des conférences particuliéres avec le Cardinal de Retz, qui s'attachoit principalement à détruire les réſolutions que ce Prince lui faiſoit prendre.

Le Siége d'Etampes continuoit toujours, & quoique les progrès de l'armée du Roi ne fuſſent pas conſidérables, les bruits néanmoins qui s'en répandoient dans le Royaume, produiſoient de fort bons effets. Paris qui n'avoit plus de reſſource, attendoit le ſecours du Duc de Lorraine, comme le ſalut de ſon parti. Il arriva enfin après pluſieurs remiſes, & quoiqu'on eût eu de grands ſoupçons de ſon accommodement avec le Roi, ſa préſence diſſipa pour un tems toutes les craintes qu'on en avoit eues. On le reçut avec une joie extrême & on ſouffrit, ſans ſe plaindre, le déſordre que firent ſes troupes aux environs de Paris où elles étoient

An. 1655. étoient campées. Il y eut d'abord quelque dispute pour le rang entre M. le Prince & ce Duc ; mais enfin celui-ci voyant que M. le Prince tenoit ferme, se relâcha de ses prétentions. Il crût devoir faire ce sacrifice à un homme qu'il amusoit, pendant qu'il achevoit son traité avec la Cour, pour lever le Siége d'Etampes sans hasarder un combat. Le Duc de Lorraine signa ce Traité, sans en rien dire au Duc d'Orléans, ni au Prince de Condé, & le premier avis qu'ils en eurent, fût que leurs troupes étoient sorties d'Etampes, que l'armée du Roi s'en étoit éloignée, & que le Duc de Lorraine s'en retournoit dans les Pays-Bas, prétendant avoir pleinement satisfait aux ordres des Espagnols, & à la parole qu'il avoit donnée à Monsieur, en faisant lever ce Siége. Cette conduite surprit tout le monde, & fit prendre à Monsieur le Prince la résolution d'aller joindre ses troupes, de peur que celles du Roi ne les chargeassent en chemin. Il sortit de Paris avec douze ou quinze chevaux, sans songer qu'il s'exposoit à être rencontré par les Partis ennemis, & il joignit son armée qu'il mena à Ville-Juif. Elle passa ensuite à Saint-Cloud où elle s'arrêta ; ce qui fût cause que l'on perdit

perdit la moiſſon, & que la plûpart des maiſons furent brûlées. Cette perte excita contre lui la haine des Pariſiens, qui lui en donnerent des marques à la bataille de Saint-Antoine. An. 1655.

Pendant ces hoſtilitez, Vaucourt eut des conférences ſecrettes avec le Cardinal Mazarin, qui lui témoigna le déſir de la paix avec ardeur. Ils étoient convenus des principales conditions; mais plus ce Miniſtre inſiſtoit ſur les moindres, plus il y avoit lieu de croire qu'il en vouloit éloigner la concluſion. Ces incertitudes donnoient de nouvelles forces à toutes les cabales, & de la vraiſemblance aux divers bruits qu'on vouloit ſemer. Jamais Paris n'avoit été ſi agité, ni l'eſprit de M. le Prince plus combattu, ſur le choix de la paix ou de la guerre. Les Eſpagnols vouloient l'éloigner de Paris, pour empêcher la paix; & les amis de Madame de Longueville concouroient au même deſſein, pour le détacher de la Ducheſſe de Chatillon. Mademoiſelle de Monpenſier travailloit encore de concert avec les uns & les autres, parce qu'elle vouloit ſe vanger du Cardinal Mazarin, qu'elle accuſoit d'avoir empêché qu'elle ne ſe mariât avantageuſement; outre qu'elle vouloit ôter à Madame de Chatillon

An. 1651. tillon le cœur de M. le Prince, pour avoir seule son estime & sa confiance. Pour le gagner par ce qui lui étoit le plus sensible, elle leva des troupes en son nom, & lui promit d'en lever encore d'autres. Ces promesses, jointes à celles des Espagnols & aux artifices de Madame de Longueville, firent perdre à M. le Prince le penchant qu'il avoit eu pour la paix.

Fin du premier Tome.